CENTRE DE PASTORALE LITURGIQUE

LA MAISON-DIEU

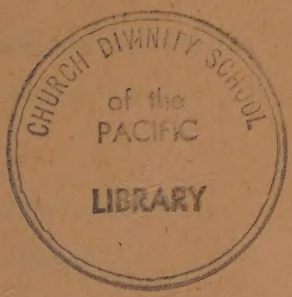

LES ÉDITIONS DU CERF
29, boul. Latour-Maubourg, Paris-7e

Cum permissu superiorum.

D. L., 2e trimestre 1953. — Imprimeur, n° 980.

LA MAISON-DIEU

N° 34

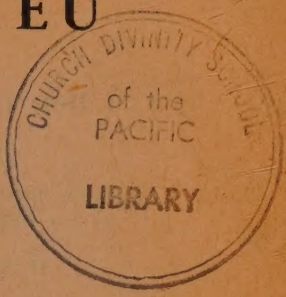

SOMMAIRE

P.-A. Liégé, O. P. *Théologie de l'Eglise et problèmes actuels d'une pastorale missionnaire* 5

Ce rapport a été donné à notre session de Versailles, en septembre dernier, pour éclairer la notion du Baptême comme entrée dans le Peuple de Dieu (cf. notre numéro 32, où nous n'avions pu l'insérer, faute de place). Hors de ce contexte précis, il garde l'intérêt que lui ont reconnu alors tant de pasteurs, soucieux d'une Église en croissance.

F. Lelubre. *Liturgie et Mission* 20
Vicaire à Alfortville.

Le problème des Missels

Louis Kammerer. *Pourquoi il y a trop de Missels* .. 28
Aumônier du Lycée de jeunes filles, Mulhouse.

L. K. *Comment choisir un Missel* 53

L. K. *Chronique des Missels* (V) 68

Alain de Sauvebœuf. *Les Missels pour enfants* 78

Les directives de l'Église

I

J. Denis. *La Constitution apostolique « Christus Dominus »* 83
Professeur adjoint à la Faculté de Droit Canonique de Paris.

II

Initiation des enfants à la messe (Note officielle de S. Em. le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon). 98

Chroniques

J.-M. HUM, O.P. *Le chant à l'église* 101

I. — LES MUSICIENS ET LEUR REGROUPEMENT 102

a) *Le mouvement grégorien* 102
b) *Les maîtrises* 105

II. — LES MUSICIENS ET LA PASTORALE LITURGIQUE 109

A. LE GUENNANT. *L'Institut grégorien* 112
Mlle HERTZ. *La méthode Ward* 113
M. l'abbé ROUSSEL. « *La Musique sacrée* » 116
M. l'abbé BARDY. « *Musique et Liturgie* » 118
M. le chanoine BEILLIARD. *Les maîtres de chapelle* 119
M. l'abbé GABET. *Une organisation diocésaine : Besançon* 120
A.-G. MARTIMORT. *Fin pastorale du chant sacré* 124
J. SAMSON. *Chant de qualité et participation des fidèles* 129
Dom R. GAZEAU. *Nécessaire diversité des célébrations* 134

III. — LE PROBLÈME DES CANTIQUES 138

Index de classement des fiches de chants français 141
La pratique des messes dites « communautaires » 145
(Note de la Commission épiscopale de Pastorale et de Liturgie.)
A.-M. ROGUET. *Commentaire* 148
J.-M. HUM. *Les fidèles et l'office divin* 157
(Le *Livre d'Heures* d'En-Calcat; le *Bréviaire des fidèles* du P. Henry; *Officium divinum parvum* de Dom Fleischmann.)

Bibliographie

Rituale Romanum... Ed. typica... 1952 (E. VIALE), 164. — *Dictionnaire pratique de Liturgie*, dir. Robert Lesage (A.-M. ROGUET), 167. — H.-Ch. CHÉRY : *Le français, langue liturgique* (H. SCHMIDT), 169. — *Le mystère de la mort et sa célébration* (A. HAMMAN), 172.
Réédition de *Liturgie comparée* de BAUMSTARK 173

A travers les Revues

A.-G. M. : *La Vie Intellectuelle* (174).
P.-M. GY : *Aumônier scout*, Vie liturgique et sens du sacré (174). — *Revue de Droit canonique* (M. NOIROT), Les rituels diocésains (175). *Paroisse et Liturgie* (M. NOIROT), Le jeudi saint (176).

THÉOLOGIE DE L'ÉGLISE ET PROBLÈMES ACTUELS D'UNE PASTORALE MISSIONNAIRE

C'est une remarque devenue banale que de souligner la liaison organique de la liturgie et de l'ecclésiologie : tout mouvement liturgique un peu profond a entraîné un renouvellement de la conscience d'Église; et à l'inverse, tout renouveau ecclésiologique a suscité un ressourcement liturgique. Or, je trouve très révélateur à cet égard, que les recherches du C.P.L. l'amènent de plus en plus, il me semble, à accentuer cette liaison. Sans doute, dès le début, a-t-on rompu avec une conception purement individualiste du sacrement et du salut chrétiens : on a parlé d'une célébration des sacrements par l'Église plutôt que d'une réception et d'une distribution des sacrements. Mais la nécessité s'est affirmée d'aller plus loin en resituant, à l'occasion du sacrement primordial qu'est le baptême, *la fonction sacramentelle dans la totalité de la mission et de la vie de l'Église.* Tel est le thème du présent rapport.

Certains auront peut-être l'impression qu'il n'y est que tardivement et accidentellement question du baptême. C'est précisément le bénéfice d'une vision ecclésiologique des réalités pastorales que de les manifester à leur place dans un ensemble dont chaque élément reçoit lumière et authenticité : une véritable théologie pastorale ne consisterait-elle pas à contempler l'exacte insertion de chacune des activités de la vie de l'Église dans la totalité organique de cette Mission unique, qui a pour fin l'édification du Corps du Christ ?

Dans le premier temps de l'exposé, il faudra rappeler, car tout découle de là, la structure de l'Église dans laquelle nous vivons présentement : Église éternelle et Église histo-

rique tout à la fois, Église de la Pentecôte selon le double aspect du don et de la mission. Réalité située dans le temps des générations humaines, cette Église est en devenir, et ce sera l'objet du second point de décrire les étapes de croissance de l'Église historique. D'où nous n'aurons qu'à tirer des conclusions concernant la pastorale du sacrement de baptême, lequel marque en chaque fidèle, cellule d'Église, une étape charnière dans cette croissance de l'Église.

Eglise éternelle et Eglise historique

« C'est au ciel, écrit saint Thomas d'Aquin, qu'est la véritable Église, notre mère; c'est vers elle que nous tendons. C'est à lui ressembler que notre Église militante prend sa réalité » (*In Epist. ad Eph.*, cap. 3, lect. 3). Que n'a-t-on toujours été fidèle à construire les traités de l'Église à la lumière de ce point de vue!

1) L'Église est communauté.

Ce qu'est l'Église éternelle, une phrase de l'Apocalypse résume tout ce que notre foi peut en entrevoir : « Voici la demeure de Dieu chez les hommes; il demeurera avec eux et eux seront son peuple » (Apoc., 21, 3). L'immanence de la gloire du Dieu vivant rassemblera dans l'unité tous les élus : Dieu sera tout en tous, source intérieure et immédiate de leur éternelle vitalité. Sans doute y aura-t-il des rejaillissements et des expressions sensibles de cette gloire, mais sans aucune médiation extérieure, sans plus aucun moyen de sainteté : « Je ne vis pas de temple dans la ville, dit le Voyant de l'Apocalypse, car son temple, c'est le Seigneur tout-puissant, ainsi que l'Agneau » (21, 22).

La substance de l'Église c'est bien d'être le peuple de Dieu. Et si l'on veut détailler les titres de gloire de ce peuple, on le fera en lui attribuant les grands privilèges messianiques : peuple royal associé au règne éternel de Dieu; peuple prophétique qui a la connaissance de Dieu; peuple sacerdotal admis à la louange parfaite de son Créateur et Libérateur.

La communion est, on le voit, au cœur même de ce Mystère récapitulateur : communion de tous en Dieu et dans le Christ, communion de tous en tous. Aussi, malgré la référence biblique du terme de peuple, qu'il ne faut certes pas lâcher, le terme de communauté, étant donné surtout l'élaboration à laquelle il a donné lieu dans la pensée contemporaine, nous paraît aujourd'hui une des désignations les plus heureuses du mystère de l'Église. Il évoque toute la richesse concrète de peuple, tout en parlant davantage à l'expression actuelle et en se prêtant mieux à une analyse théologique. Une communauté humaine rassemble des personnes, au sens précis du terme, et les fait communier dans le principe même de leur personnalité. Dans la communauté d'Église, Dieu lui-même est le *Je*, à la fois transcendant et immanent, de chacun de ses élus; et chacun est au maximun lui-même sous cette emprise du Dieu vivant et dans la communion avec les autres. Rien qui ressemble moins à une masse ou à une foule, dans lesquelles règnent l'inconscience, l'anonymat et les fatalités de l'instinct.

Au commencement était la gloire de Dieu; au terme sera la communauté éternelle de la gloire, en Jésus-Christ.

2) L'Église est communauté historique.

Or, cette communauté éternelle, Dieu l'a suscitée *dans l'histoire* en s'insérant lui-même dans l'histoire et en y manifestant sa gloire, par sa Parole et par son Fils. Par sa Parole, qui était promesse sûre dans l'ancienne Alliance : « Je serai votre Dieu et vous serez mon peuple », ainsi s'affirme au chapitre 26 du Lévitique la charte définitive de la Communauté que Dieu veut susciter chez les hommes. Par son Fils, qui, par le mystère de sa vie, de sa mort et de sa résurrection dans l'histoire, est devenu l'Amen de la promesse et le Rassembleur de la communauté des saints aux cieux et sur la terre.

Nul ne sera membre de la communauté eschatologique qui n'aura, de quelque façon, été membre de son anticipation historique dans l'ancienne ou dans la nouvelle Alliance. Car c'est, pour reprendre les mots de saint Augustin : « la même Cité qui chemine sur cette terre et qui est

déjà établie dans le ciel » (Serm. 105, n° 9, P. L. 28, 622). La même, mais *dans son état historique* : et c'est dire beaucoup de choses.

En réfléchissant sur la condition de la personne incarnée et de la communauté humaine, des courants de pensée contemporains ont insisté sur le réseau de relations charnelles et historiques qui conditionnent leur réalité essentiellement spirituelle : soit à titre de médiations, soit à titre d'expressions. L'homme est « situé », comme l'on dit, et toute réalité humaine, même si elle échappe en son fond à l'histoire, est tributaire de l'historique. Ainsi en va-t-il de l'Église. Et tandis qu'un climat de pensée de type idéaliste avait naguère rendu difficile à beaucoup l'acceptation de la condition historique de l'Église en privilégiant une conception de l'Église invisible, on peut espérer de ce retour à une pensée réaliste concernant la personne des analogies fécondes pour comprendre dans la foi la volonté du Christ sur son Église de la terre.

Cette Église n'est pas pure communauté : tout à la fois elle l'est et elle le devient encore. Elle l'est et elle est moyen de le devenir. Et même l'aspect par lequel elle l'est déjà s'exprime dans une symbolique relevant du monde charnel, inadaptée à l'éternité. Toute la réalité institutionnelle et sacramentelle de l'Église présente trouve ici sa justification comme accompagnement nécessaire d'une communauté encore en quête de sa parfaite personnalité et de sa totale intériorité. Et c'est le Seigneur ressuscité qui se sert des médiations de sa Communauté incarnée, comme aux jours de sa chair mortelle il se servait des médiations de sa personne historique pour transmettre la vie éternelle. Cette fonction de médiation n'épuise pas d'ailleurs la nécessité institutionnelle de l'Église, laquelle est aussi pour une part éclatement visible et expression symbolique de la communauté : la liturgie et l'unité catholique, par exemple, auront leur équivalent dans la communauté éternelle d'où seront exclues pourtant les médiations. L'Institution se justifie par l'indigence de l'Église historique et par sa perfection tout à la fois : la volonté du Christ, dont elle est issue, n'a rien d'arbitraire.

3) « Res et Sacramentum ».

Pour ceux qui savent quelle richesse évoquent ces notions couplées de « réalité » et « sacrement » dans la théologie eucharistique d'un Augustin et d'un Thomas d'Aquin, c'est toute une définition de l'Église historique qu'elles contiennent; et rien n'est moins fait pour nous étonner que cette adaptation d'une analyse théologique portant sur le Corps eucharistique du Christ à une analyse de son Corps qui est l'Église : *Corpus Mysticum*. La réalité, dans l'Église, c'est la communauté; le sacrement, c'est l'institutionnel. La réalité est première et le sacrement n'a de sens que dans son rapport à elle. Mais on ne peut actuellement les dissocier. Le sacrement seul n'a pas de sens : sa signification lui vient de la réalité partiellement possédée et totalement désirée par la foi; et c'est dans l'acte même de sa signification qu'il est médiateur efficace de la réalité signifiante. L'Église du sacrement sera vraie[1] à la mesure de sa vérité communautaire présente, dont la substance est foi vivante, et de sa tension vers la communauté eschatologique, qui advient chaque jour. Il est aussi faux de dissocier, *si peu que ce soit*, le sacrement de la réalité, qu'il est illusoire de se prétendre partie prenante de la réalité, au mépris du sacrement; que l'on médite cette double exigence et l'on verra la multitude des conséquences pastorales qui en découlent.

1. On ne se méprendra point sur le sens des mots : vérité et mensonge, qui reviendront souvent au cours de ce rapport. Leur emploi ne prend son sens fort que dans la perspective du symbolisme sacramentel. Les symboles sacramentels sont des actes de l'Église intentionnalisés par le Christ; ils ne sont ni conventionnels ni arbitraires. Leur vérité dépend donc de la correspondance entre ce qu'ils paraissent à l'extérieur et ce qu'ils signifient en réalité à l'intérieur : la foi seule établit cette correspondance. C'est en ce sens que saint Thomas parle d'une sacrement *vrai*. Falsifier cette correspondance c'est faire mentir le geste de l'Église. Il n'y a là rien qui minimise l'objectivité sacramentelle, ni aucun subjectivisme, mais la mise en valeur du facteur subjectif et de la responsabilité de l'Église dans la célébration de son culte. Cf. A.-M. Roguet, *Plaidoyer pour la vérité des choses*, dans *La Maison-Dieu*, 20, pp. 117-127.

L'épithète *vrai* s'oppose aussi bien à *erroné* qu'à *mensonger*. Le mensonge se situe au plan du comportement. Un acte mensonger peut fort bien être, du point de vue objectif, un acte affirmateur de vérité et d'orthodoxie.

Les étapes de croissance de l'Eglise historique

« L'Église montait, tel un édifice, et vivait dans la crainte du Seigneur, et elle croissait avec l'appui fortifiant du Saint-Esprit » (Actes, 9, 31).

L'Église historique constitue, nous l'avons vu, la réalité en devenir de l'Église éternelle. Elle est dotée pour cela d'une Institution dont on peut donner une description objective : ensemble des médiations sacramentelles et des ministères prophétiques, sacerdotaux et pastoraux, grâce auxquels le Christ et son Esprit édifient dans le temps la Communauté.

Mais cette Église « en soi » subsiste en fait chez des hommes historiques qui vivent de la vie du Christ et qui se sont insérés dans l'Institution du salut. Au terme du devenir de l'Église en eux la plénitude d'insertion dans l'Institution doit correspondre normalement à un état adulte dans la vie du Christ. Mais en attendant ce terme, l'Église historique *devient* chez les membres qui la composent, comme l'homme adulte de la vitalité et de l'insertion sociale *devient* chez l'enfant et chez l'adolescent. C'est cet aspect de la croissance de l'Église historique qui nous retiendra maintenant : en dépendance de la tension Église éternelle-Église historique, apparaît une seconde tension entre la perfection — au sens de totalité — de l'Institution et la vérité d'être de chacune des réalisations partielles d'Église. Une tension dont la solution suscitera les plus importants des problèmes pastoraux.

Dans toute réalité vivante l'état achevé rend compte de toutes les étapes de la croissance. De même que c'est à partir de l'Église éternelle que nous est apparue la forme historique de l'unique peuple de Dieu, c'est à partir de l'état achevé de l'Église historique qu'on situera avec vérité les étapes de sa croissance.

a) L'Église, communauté eucharistique.

Quel est l'état achevé de l'Église historique ? C'est une Communauté qui vit réellement la Pâque du Christ en l'ac-

tuant sacramentellement dans la célébration eucharistique. Après cela, il n'y a plus que l'Église eschatologique vers laquelle, de Pâque en Pâque, chemine le peuple chrétien. Mais qu'il n'y ait pas d'équivoque : il s'agit d'une authentique célébration eucharistique, vécue en sa plénitude d'acte d'Église. C'est-à-dire vécue *communautairement*, dans la foi à la Pâque du Christ, dans une effective charité fraternelle, dans une action de grâce qui englobe le monde entier en attente du retour glorieux du Christ. Où nous retrouvons en acte la Communauté comme *réalité*, et le *sacrement* sous son double aspect d'expression et de médiation de cette réalité.

On pourrait manifester plus amplement cette coïncidence entre l'Église historique en sa perfection et la communauté eucharistique à propos des propriétés de l'Église.

L'Église est-elle jamais plus *une* que lorsque, communauté eucharistique locale, elle manifeste son identité de peuple de l'*agapè* par l'unanimité de ses membres et par sa communion avec tous les chrétiens de l'univers qu'un même Corps sacramentel nourrit d'un même Esprit ?

L'Église est-elle jamais plus *catholique* que lorsque les membres de la communauté eucharistique se rassemblent de tous milieux humains pour rendre grâce à Dieu avec leur vie humaine unie au mystère du Christ, au nom de l'univers entier ?

Sa *sainteté* éclate dans la célébration d'un sacrement où le Saint est présent, communiquant au maximum sa propre vie qui est sainteté.

Quant à *l'apostolicité* de la communauté eucharistique, elle est manifeste en ceci que seule est véritable eucharistie celle qui est célébrée en communion avec l'évêque, sacrement-personne de l'apostolicité.

b) L'Église, communauté baptismale et évangélique.

On devra reconnaître avec tristesse que les réalisations de communautés eucharistiques ne coïncident pas — et de beaucoup — avec les exigences de cette étape parfaite de l'Église en sa manifestation historique : ni la communion à la Pâque du Christ et aux frères, ni le sacrement de cette

communion n'y sont suffisamment vécus dans le réalisme de la foi. D'où vient que nos communautés eucharistiques soient ainsi si souvent formelles, si ce n'est fallacieuses ? C'est que ne les ont pas précédées des communautés baptismales vraies :

1. *La communauté baptismale*

L'aptitude immédiate à être communauté eucharistique vient à l'Église de ce qu'elle est rassemblement autour du baptistère. Rassemblement d'un peuple qui a déjà, à la suite d'une longue catéchèse, intériorisé le mystère chrétien, foi et mœurs : tellement qu'il est venu « rendre » à la communauté eucharistique le *Credo* qu'il en avait reçu et qu'il s'est déclaré publiquement, par le baptême, membre du peuple de Dieu. La démarche des baptisés en fait des hommes socialement compromis avec le Christ et avec l'Église. Ils ont quitté le Monde et revêtu le comportement chrétien. Là se retrouvent les deux aspects, intérieur et extérieur, de l'Église terrestre : communion dans une vie éternelle solidaire de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ; sacrement de la foi engagée socialement et médiateur d'une plus profonde communion. « Ici naît pour le ciel un peuple de haut lignage... Rien ne sépare plus les re-nés, ils sont un : car un est le baptême, un l'Esprit, une la foi. Dans les eaux, la Mère Église enfante, avec une virginale fécondité, ceux qu'elle met au monde par la puissance de l'Esprit. » (Inscription du baptistère du Latran.)

2. *La communauté évangélique*

Ainsi l'Église naît comme communauté baptismale, en puissance immédiate à la communauté eucharistique. Mais elle a été engendrée par la Parole avant que de sortir des eaux fécondes. Et si nos communautés baptismales sont parfois si peu engagées, si hésitantes entre le Monde et le Royaume, c'est qu'elles n'ont pas commencé par être communautés évangéliques. C'est-à-dire : convocation autour de l'annonce de la bonne Nouvelle. La Parole est une semence : pas de fécondité ultérieure qui possède les promesses de la

durée si la Parole n'est d'abord reçue dans la profondeur des cœurs et si elle n'y a inauguré une vie secrète à l'état de germe.

Or la catéchèse baptismale représente déjà un état développé du « Sacrement de la Parole ». C'est avec la première annonce de Jésus-Christ, le kérygme du salut, comme dit saint Paul, que commencera l'Église. Il ne servirait de rien d'être instruit du contenu du Mystère par la catéchèse, de savoir, si l'on n'avait auparavant été converti à l'Évangile. Communauté de convertis à Jésus-Christ, de « convoqués à son Royaume et à sa Gloire » (1 Thess., 2, 12), voilà ce qu'est initialement l'Église; car on ne saurait oublier que la parole de Jésus à Pierre : « Tu seras pêcheur d'hommes », se trouve illustrée par la pêche miraculeuse, une pêche au filet et non à la ligne. Cette communauté a donc la Parole apostolique pour sacrement primordial et pour objet de son culte, tandis que la Parole intérieure, présence de grâce et puissance, constitue son être spirituel et sa vie (déjà *Res et Sacramentum*). Église embryonnaire, à l'unité encore peu visible, du fait que le kérygme est adressé à des groupes naturels, adoptant leurs limites avant de les transcender comme cela se réalisera dans la communauté basptismalo-eucharistique. Mais de cette étape évangélique dépend, on le voit, l'authenticité de tout l'édifice ecclésial ultérieur.

3. *La communauté pré-évangélique*

L'Église historique du Christ, anticipation de son Royaume éternel, commence avec la Parole. La Parole apostolique n'est pas cependant le premier don de Dieu. Des dispositions du cœur sont nécessaires pour la reconnaître à travers ses signes, qui déjà sont grâce divine et qui, dans l'attente de cette Parole — ou en son absence — constituent déjà un lien avec le monde du salut. Dieu connaît ses amis en deçà des frontières définies de l'Église historique; en deçà, mais dynamiquement orientés vers elle, même si ils ne doivent la connaître que sous son dévoilement glorieux au delà du temps. Ce n'est point le lieu d'énumérer en détail les titres qui peuvent insérer, inégalement d'ailleurs, les « hommes de bonne volonté » dans cette cellule d'Église pré-évangé-

lique : elle rassemble en une communauté assez indiscernable empiriquement, mais pourtant réelle, ceux qui vivent dans un climat de vérité humaine et d'aspiration morale; elle a ses quasi-sacrements dans les actes et circonstances publics où s'affirme le don de soi, signe d'une certaine conversion du cœur. « C'est ce qui paraîtra, dit saint Paul, à ce sujet, le jour où, selon mon Évangile, Dieu jugera par le Christ Jésus les desseins secrets des hommes » (Rom., 2, 16). La Parole apostolique est, pour ceux qu'elle a interpellés, dès l'histoire, un jugement du Christ; pour les autres le jugement eschatologique mettra en définitive lumière leur situation secrète par rapport à l'Église du dessein de Dieu.

La communauté évangélique opérait un premier rassemblement des hommes sur la place publique où la Parole apostolique leur avait été annoncée, avant de les introduire publiquement dans l'Église; la communauté pré-évangélique les laisse dans leur vie quotidienne, liés seulement par la mystérieuse transcendance de leur conscience obéissante au Dieu inconnu qui déjà les a fait passer du monde profane à ce monde sacré dont le vrai nom est monde chrétien.

c) Une seule communauté ecclésiale.

L'analyse à laquelle nous venons de nous livrer ne saurait nous tromper : il n'y a qu'*une seule Communauté faite d'une communion en Jésus-Christ et des médiations de cette communion*. Mais une communauté qui devient de plus en plus elle-même selon les deux aspects joints de sa communion et de son sacrement, la communion réalisée à une étape du devenir de l'Église constituant « la réalité » du sacrement ultérieur. Comme l'enfant se trouve impliqué dans l'adulte, sans qu'on puisse brûler aucune des étapes de la croissance d'un homme identique à travers ses âges : ainsi les communautés ecclésiales successives se dépassent-elles l'une dans l'autre pour constituer finalement la communauté adulte de l'Eucharistie. Du monde au sanctuaire, en passant par l'Évangile et par le baptistère : tel est le cycle génétique de l'Église du Christ et l'ampleur de sa mission.

Il n'y a pas de communauté évangélique vraie qui ne soit en désir du baptême; pas de communauté baptismale qui

ne s'accomplisse dans la célébration eucharistique. Et en retour, il n'est pas de communauté eucharistique qui ne soit accueillante à la communauté baptismale; ni de communauté baptismale qui ne reçoive avec joie les évangélisés dans son sein; ni de communauté évangélique qui ne soit déjà missionnaire. Parce qu'aussi bien il n'y a pas de communauté eucharistique authentique sans fécondité missionnaire. Cette vision dynamique de l'Église et de sa mission se trouve illustrée par le retour qu'opère sur ses étapes antérieures, à l'occasion du Carême, la communauté eucharistique, assumant à nouveau son évangélisation et sa catéchèse baptismale comme jalons de sa Pâque. Est-il besoin d'ajouter, d'ailleurs, que la communauté eucharistique a toujours à s'approfondir dans son être propre, à devenir ce qu'elle est et à s'éloigner ainsi du péché, de Pâque en Pâque ? La croissance de l'Église continue dans la communauté eucharistique : à mesure que s'intensifie en elle la réalité chrétienne, grâce au sacrement, le sacrement parfait est aussi célébré avec plus de vérité. C'est l'*Église historique tout entière qui grandit : communion et moyens de communion.*

Un texte de la liturgie mozarabe : *oratio propter albas tollendas*, que citait jadis Dom L. Beauduin, exprime magnifiquement cette unité de l'initiation chrétienne qui constitue le devenir de l'Église : « Seigneur Jésus-Christ, Sauveur du monde, vrai Homme, né de notre race, que Dieu le Père a reconnu comme son Fils, fortifiez dans votre famille ces dons qui l'ont marquée à votre image (*tua familia tuo nomine signata :* le catéchuménat); purifiée par l'eau sainte (*sacro liquore mundata :* le baptême), remplie du Saint-Esprit (*tuo spiritu plena :* la confirmation), rassasiée pour sa joie et son salut de votre Corps et de votre Sang (*tuo corpore et sanguine satiata :* l'Eucharistie); faites que ces sacrements, qui ont inauguré en eux une vie nouvelle, leur soient un perpétuel gage de salut (*ad usum salutis indesinenter obtineant :* toute la vie sacramentelle de l'initié), pour parvenir dans la sécurité à la bienheureuse récompense. Cf. *La Maison-Dieu*, 6, p. 56.

Conséquences pastorales

Les conséquences pastorales affleurent d'elles-mêmes, après cette reprise de conscience ecclésiologique. Il faut les accueillir loyalement, même si leur mise en œuvre apparaît difficile et pose d'ultérieures questions. Notre théologie pastorale ne s'est-elle pas parfois donné pour tâche, dans le passé, de justifier, au nom du pragmatisme ou de la pseudo-tradition, les situations limites, quand ce n'est pas les anomalies, entraînant la vie de l'Église dans une espèce de mensonge ?

a) Vérité de l'Église et perfection de l'Église.

Il pourrait sembler qu'existe un conflit entre une conception de l'Église soucieuse de la vérité de chacune des étapes communautaires énumérées plus haut et une conception soucieuse d'avancer la plénitude des formes sacramentelles. En réalité, nous n'avons pas à choisir : Dieu veut la vérité et la perfection de son Église tout à la fois. En Jésus-Christ, chef de l'Église, coïncide la plénitude de vie pascale et la plénitude de la médiation : ce serait infidélité à Jésus-Christ que de mépriser un seul élément sacramentel issu de sa médiation : mais infidélité plus grave de livrer au formalisme et à l'inconscience les sacrements de cette médiation, car seul l'Esprit vivifie.

Mais il nous faut retrouver une catégorie fondamentale de la pastorale : *la durée*, indissociable du destin humain. Les médiations sacramentelles font face à des situations morales, s'adressent à des sujets dont la liberté s'affirme dans le devenir. Sans doute pouvons-nous dire objectivement ce qu'est l'Institution ecclésiale, ce qu'est le *Credo* chrétien, ce qu'est la morale catholique. Mais ces réalités saintes prennent leur perfection de Jésus-Christ pour plénifier *progressivement* ses membres. Il serait illusoire de vouloir brûler les étapes en multipliant prématurément les gestes de médiation sacramentelle. C'est un grand enseignement pour nous que Jésus soit né enfant comme un homme ordinaire et qu'il ait inscrit sa vie physique, sa vie psychique et sa mission dans les âges de l'homme.

L'Église *devient* chez les chrétiens, sa progression organique se fait par mode de communautés partielles, mais vraies dans leur inachèvement, et toutes tendues vers la communauté eucharistique. Ne soyons pas trop pressés de poser une affirmation sacramentelle qui ne serait pas soutenue par une réalité équivalente de la foi. C'est d'ailleurs l'œuvre indispensable de la catéchèse liturgique que de mettre en attention de foi la communauté qui va célébrer son sacrement. Le mensonge nous menace. Et ne nous réfugions pas derrière un *ex opere operato* qui, dans l'authentique théologie du Concile de Trente, n'a jamais couvert nos abus du sacrement.

b) Primat de l'évangélisation.

On a télescopé l'étape capitale de la première évangélisation, estimant que, dans une société de tradition chrétienne, l'éducation maternelle de la foi devait susciter spontanément des convertis. Or, à supposer au mieux que l'éducation maternelle de la foi soit un fait, on ne saurait oublier qu'elle doit conduire à un acte de foi adulte qui engage la vie et la liberté de l'homme autrement que la foi de l'enfant et de l'adolescent. Mais le plus souvent il n'y a qu'instruction chrétienne et dressage chrétien : ce qui est autre chose qu'une éducation maternelle de la foi. Or la catéchèse non précédée du kérygme engendre des hommes « qui savent leur religion » mais pas des croyants authentiques. Le *Sacramentum Verbi*, cause de la foi, a priorité sur les *Sacramenta* : on a pu montrer dans des recherches historiques récentes que l'Église des Pères était fidèle à cette hiérarchie tandis qu'une pastorale postérieure l'avait souvent compromise [2].

La fonction missionnaire et la fonction sacramentelle de l'Église sont distinctes et complémentaires. Sans évangélisation, on prépare une eucharistie formaliste même si on a appris le catéchisme; sans eucharistie, l'Évangile n'attein-

2. Cf. la thèse, inédite, du Dr Delahaye, *Die Kirche als heilsvermittlerin bei den altchristlichen Vätern* (Fac. de théologie, Univ. de Tübingen, 1951).

drait pas à sa plénitude. Mais à vouloir confondre ces deux fonctions ne risque-t-on pas de rabaisser le culte au niveau de la « paraliturgie missionnaire » ? Médiocre évangélisation, médiocre eucharistie. Autre est d'ailleurs le cas, visé par cette question, de pseudo-communautés où le culte ne traduirait pas une foi antécédente au Christ, autre le cas de communautés où la conversion a été ébauchée, où existe une foi authentique quoique peu agissante, et que vise notre *Directoire pour la pastorale des Sacrements*. La liturgie n'est pas faite pour convertir, mais pour exprimer et approfondir la foi.

c) L'Église vraie et le baptême des enfants.

De longs détours étaient nécessaires pour revenir, avec des éléments de jugement, à l'occasion immédiate de ce rapport : la situation pastorale créée par le baptême des enfants. On a pu croire que nous l'oubliions, au bénéfice d'une réflexion sur une chrétienté d'adultes. En fait, *cette perspective d'une réalisation adulte de la Communauté ecclésiale gouverne les exigences d'une communauté baptismale d'enfants*. Ces exigences les voici :

1) Le lien entre baptême et évangélisation demeure ferme : il est seulement inversé. En ce sens que le kérygme en vue de la conversion doit précéder la catéchèse pour ratifier le baptême comme ils auraient l'un et l'autre précédé le baptême de l'adulte; sans jamais supposer gratuitement que la conversion est acquise du seul fait du baptême et qu'on peut en conséquence commencer par la catéchèse seconde. La première étape du catéchuménat post-baptismal est l'évangélisation au sens précis du terme.

2) Étant donné l'importance que nous a paru devoir prendre dans une pastorale d'Église la réalité communautaire, l'évangélisation des enfants baptisés apparaît comme une tâche désespérée si n'existe pas une authentique communauté eucharistique et baptismale dans laquelle ils soient reçus. Une communauté fade n'engendrera normalement que des baptisés formels, non des convertis. Elle se chargera même d'affadir les convertis adultes isolés qu'elle recevra comme des enfants étrangers, non comme le fruit

de sa fécondité. C'est en ces termes d'exigences communautaires qu'il faudrait sans doute poser la question de la légitimité du baptême des enfants.

3) Concrètement il nous revient, dans l'état de fait actuel, d'évangéliser la communauté baptismale adulte en même temps que nous baptisons ceux qu'elle est supposée recevoir. En fait, même dans une communauté eucharistique fervente subsiste la nécessité d'un rappel incessant de l'évangélisation première, parce qu'on se convertit chaque jour. Il y a place dans toute communauté chrétienne pour un équivalent de la fonction prophétique en vue du réveil de la foi : Dieu vient. Il est déjà venu (Exode-Pâques); Il reviendra (Royaume-Eschatologie). C'est le moment de la foi éveillée, et non du formalisme.

En l'absence de communauté adulte — ce qui est souvent le cas des pays de mission — on ne baptiserait les enfants qu'après avoir évangélisé et baptisé les adultes.

Il y a dans ces exigences des éléments qui nous obligent dès maintenant dans la situation où nous sommes : préoccupation missionnaire, surrection de vraies communautés adultes; il y en a d'autres qui restent à l'état d'orientations en attendant d'ultérieures directives de la Hiérarchie apostolique, au gré des situations de la vie de l'Église.

P.-A. Liégé, O. P.

LITURGIE ET MISSION

Nous sommes heureux de publier ici les réflexions et les perspectives de recherche d'un prêtre engagé dans la pastorale missionnaire de milieux déchristianisés. Il s'agit bien de recherches, non pas de conclusions et encore moins de recettes. L'incertitude même du vocabulaire employé en est un indice. C'est qu'on ne se trouve pas ici en face de catégories historiques, théologiques ou canoniques bien tranchées, mais en pleine pâte pastorale. N'a-t-on pas déjà remarqué que les « catholiques non pratiquants », qui nous posent tant de problèmes concrets, constituent une catégorie ignorée du Code de droit canonique ?

Et c'est pourquoi, malgré certaines apparences, il n'y a aucune opposition réelle entre ce texte et la « note officielle de S. Ém. le cardinal Gerlier sur l'initiation des enfants à la messe » que nous publions d'autre part (p. 98). Car l'essai de M. l'abbé Lelubre, qui se trouvait depuis plusieurs mois dans nos cartons, se situe sur un tout autre plan. La note du cardinal-archevêque de Lyon nous paraît la meilleure mise en garde contre une utilisation injustifiée, dans des milieux qui n'en éprouvent pas le besoin réel, des essais qui vont être rappelés. Autant, croyons-nous, la Hiérarchie peut suivre avec confiance et prudence des tentatives inspirées par un souci profondément apostolique d'adaptation au réel, autant il est de son devoir de mettre en garde contre une généralisation inconsidérée, contre une codification hâtive d'expériences qui se donnent pour telles et doivent demeurer strictement localisées dans l'espace et dans le temps, pour les circonstances pastorales concrètes qui les ont inspirées.

LA MAISON-DIEU.

Le problème.

Dans notre secteur de banlieue ouvrière comme en beaucoup de paroisses, une constatation s'impose : les gens ne pratiquent pas. Les messes du dimanche rassemblent environ cent cinquante adultes sur près de six mille habitants, et pour cent vingt enfants inscrits au catéchisme, seuls cinq ou six parents (mères surtout) viennent à la messe. Pourtant, parmi tous ces gens, beaucoup sont croyants, ou au moins gardent au fond d'eux-mêmes un germe de foi, certains ont même un réel désir de vie chrétienne.

Les enfants font leur communion solennelle avec foi, mais peu à peu ils « s'alignent » sur leurs parents et, au bout de quelques années, cessent toute fréquentation des sacrements; ils finissent par faire comme tout le monde.

Voici une conversation typique dans une famille dont je venais de baptiser le petit garçon à six ans, le mari et la femme étant d'origine chrétienne. La conversation était assez cordiale et détendue pour que je puisse poser la question : « Avez-vous vraiment la foi, la foi au Christ? » La réponse est nette : « Certainement ! on a la foi, mais on ne pratique pas. — Cela m'intéresserait beaucoup si vous pouviez essayer en toute simplicité de trouver les raisons de cet abandon de la pratique. — On n'a pas le temps, dit le mari. — Oh! si on voulait, on pourrait tout de même, reprend la femme, mais c'est l'époque où l'on vit... »

Ils sont incapables de préciser, mais il y a pour eux une sorte d'impossibilité psychologique à la « pratique religieuse » telle qu'ils la connaissent. La même conversation s'est reproduite bien des fois et toujours j'ai constaté le même divorce entre la foi et le culte. Peut-être pourrait-on essayer d'en déterminer les raisons profondes.

Il semble bien que les gens soient devenus inaptes au culte; le culte qu'on leur propose ne correspond plus aux besoins et aux possibilités religieuses actuelles de leur vie. La communauté chrétienne (ou ce qu'on appelle ainsi) n'est pas leur communauté, ils ne s'y sentent pas à l'aise; les néophytes[1], et ceux-là aussi qui ont abandonné depuis leur communion, ne se trouvent pas « chez eux » aux offices. Tout au plus vont-ils à un enterrement, à un mariage ou à la messe de minuit, perdus dans la foule. On dirait que le culte catholique ne correspond plus avec la vie moderne; le divorce existe en réalité *entre le culte et le milieu de vie* des gens, c'est-à-dire tout l'ensemble des relations sociales, de la mentalité et même des préjugés courants, que ce soit au travail, dans le quartier ou dans la famille. On peut prendre comme exemple le cas de ces nombreux Bretons ou Vendéens qui ne pratiquent jamais ici, mais qui ne manquent pas la messe quand ils sont chez eux, en vacances.

On pourrait, bien sûr, essayer de recréer un milieu chrétien artificiel qui permettrait ou qui imposerait même la pratique et engager les gens dans des organisations, des œuvres, mais on risquerait ainsi, d'une part, de déclasser les gens, et d'autre part

1. Je désigne ici par le terme de « néophyte » un chrétien venu à la foi depuis peu (bien que baptisé peut-être depuis l'enfance) et qui connaît pratiquement très mal le christianisme. Il est comme un naturalisé sans attaches anciennes dans son nouveau pays, il ne s'y sent pas encore chez lui.

de se donner l'illusion d'avoir résolu la question alors qu'on n'a fait que la reculer.

On se trouve ainsi en face de tout un peuple complètement étranger à la communauté chrétienne et à la vie liturgique, un peuple qu'il s'agit d'atteindre et de faire évoluer, un peuple qu'on ne peut espérer intégrer à la communauté actuelle, un peuple qui vit très bien sans messe et meurt tout aussi bien sans prêtre.

Le premier objectif d'une action missionnaire sera la naissance de communautés chrétiennes dans ce milieu, et donc, d'abord, la formation de groupes de « néophytes » appelés plus tard à constituer une paroisse.

Très vite on éprouve le besoin d'un culte pour ces communautés naissantes et le problème de la liturgie se trouve posé.

Liturgie et Mission.

A première vue, la liturgie paraît à l'opposé d'une action missionnaire, avec ses messes, ses sacrements, ses déploiements de faste, ses gestes et ses cérémonies étranges, souvent incompréhensibles pour le non-initié, et qui se rattachent à des coutumes et à un état de la société souvent périmés. On peut parvenir à intéresser le néophyte, mais au prix d'une adaptation telle que toute valeur religieuse risque de disparaître (exemple les cérémonies dites de « Mission » : déguisement des enfants, joutes oratoires, etc.), on encore en le prenant par la nouveauté et l'étrangeté même des choses, par un genre d' « exotisme », mais dans tous ces cas, rien ne répond à son besoin de vie religieuse profonde, rien ne le nourrit.

Il est extrêmement difficile d'introduire un néophyte dans la liturgie traditionnelle, et presque impossible d'y faire entrer un groupe; je connais de nombreux cas de nouveaux baptisés adultes qui ont gardé la foi, mais n'ont pu s'intégrer dans la communauté liturgique.

La liturgie, en effet, est donnée comme un ensemble qu'il faut prendre en bloc et dans lequel on doit entrer aussitôt qu'on adhère au christianisme : l'obligation de la messe du dimanche et des divers sacrements est imposée dès le baptême.

Mais cela exige une communauté vivante, pour que ces gens soient baignés dans une atmosphère chrétienne et s'imprègnent de son esprit.

Si on la prend ainsi, en milieu déchristianisé, la liturgie n'apporte rien à une action missionnaire; au contraire, elle devient une entrave. C'est alors que naît la tentation d'adapter cette liturgie pour la rendre accessible au peuple; mais les possibilités d'a-

daptation restent limitées et ne peuvent atteindre que des points de détail; de plus, on court le risque de faire perdre à la liturgie son caractère d'universalité, d'Église, pour tomber dans la paraliturgie.

Même en restant dans des limites acceptables, cette adaptation n'en conserve pas moins un caractère transitoire et partiel, désagréable à beaucoup de fidèles.

Dans cette ligne d'adaptation, on se trouve donc très vite stoppé. Si on enregistre de belles réussites (par exemple celle du missel de l'abbé Godin), on se trouve conduit rapidement à des paraliturgies qui n'ont plus qu'une ressemblance lointaine avec la liturgie et qui, au point de vue missionnaire, constituent des impasses; elles s'éloignent en effet tant qu'on veut de la liturgie, mais elles n'y conduisent pas.

Il faut donc abandonner cette voie si on se place dans une perspective missionnaire et reconsidérer la liturgie en elle-même. Doit-elle être seulement liturgie d'une Église de fidèles, expression et culte de cette communauté, ou bien peut-elle laisser place aussi à une liturgie qui serait l'expression et le culte d'une communauté en marche de catéchumènes ou de néophytes, déjà communauté d'Église?

On pourrait penser que l'Église d'aujourd'hui a oublié son enfance et les besoins particuliers à cette période de son histoire; mais rien ne s'oppose à ce qu'elle retrouve, en face de nécessités du même ordre, la même capacité de réponse adaptée, d'ouverture, de création. A des « communautés enfants » il faut une nourriture spirituelle convenable, non seulement doctrinale, mais aussi liturgique (« Quand j'étais enfant... »), une éducation qui tienne compte, non seulement des réalités religieuses intangibles, mais encore des temps, des lieux, des personnes, pour leur donner les moyens de devenir un jour des « communautés adultes », des communautés de fidèles.

A côté d'une liturgie dont personne ne peut contester la valeur et dont il faut respecter le caractère traditionnel, il y a place pour une *liturgie d'initiation*, une « préliturgie ». Il ne s'agit pas de mettre la liturgie à la portée des néophytes, mais *d'introduire ceux-ci dans la liturgie.*

Sous cet aspect catéchuménal, la liturgie prend un caractère missionnaire, elle complète le témoignage et la prédication de la Parole de Dieu, elle permet à celui qui a trouvé la foi de s'intégrer déjà à l'Église, de s'y engager puisqu'elle est proche de lui et conçue pour lui dans sa forme catéchuménale [1].

Le passage aux formes traditionnelles reçues n'en demeure pas

1. Cf. *France, pays de mission*, p. 127.

moins très délicat. Une liturgie catéchuménale progressive, une préliturgie, doit pouvoir assurer ce passage. Pour tenter de poser les bases d'une telle liturgie, il faut bien se dire que dans ce domaine l'expérience seule peut montrer ce qui est possible et permettre de fixer des formes valables de célébration.

Il est encore trop tôt pour rien affirmer de certain, mais on peut quand même préciser des éléments de base, des points de départ pour cette recherche en pleine vie.

C'est un domaine où l'Église n'a pas fixé de règles; on trouve seulement dans nos offices, à l'usage maintenant des fidèles, des traces d'une liturgie de ce genre, en particulier pendant le Carême. On jouit donc de possibilités extrêmement larges; il serait du reste impossible de codifier un « catéchuménat liturgique » qui doit avant tout s'adapter aux circonstances, aux personnes, aux milieux, tous extrêmement divers. Je ne parle pas ici des paraliturgies; quoi qu'on en dise, elles sont conçues pour des fidèles et se réalisent dans une communauté de fidèles et sont l'expression d'une Église établie. Il s'agit ici d'une chose complètement différente, car elle n'a pas *pour point de départ* et pour centre *une communauté de fidèles*, cette communauté, cette paroisse étant encore à faire.

Je dis « préliturgie » pour marquer une orientation et un aboutissement à la liturgie traditionnelle, alors que la paraliturgie se développe parallèlement à elle.

La liturgie se présente comme un engagement dans une communauté, un engagement avec d'autres, manifesté d'abord par la simple présence. Le fait de venir à une réunion simplement parce qu'on en a compris la nécessité, alors que le milieu et parfois même la famille sont indifférents ou sourdement hostiles, c'est déjà un engagement, un acte communautaire. Cet engagement est marqué ensuite par des attitudes, des gestes, des paroles, des silences, qui indiquent l'intégration volontaire à un ensemble, une discipline religieuse acceptée, un rattachement par le célébrant à l'évêque et donc à l'Église hiérarchique.

La liturgie est aussi l'expression commune de la foi et de la charité de chacun, en même temps que son adhésion globale à une doctrine. De là un double aspect, individuel et collectif : expression de chacun dans la communauté et expression, par toute la communauté, de son attachement au Seigneur.

Il s'agit de réaliser une prière commune, avec le plus possible d'éléments traditionnels, et en même temps un catéchuménat qui soit une découverte progressive des valeurs religieuses du christianisme. En ce domaine plus qu'en tout autre, la foi est à la base et le lien de la communauté sera avant tout une foi commune.

Il paraît nécessaire de rassembler des gens sensiblement au même niveau religieux, de les faire s'exprimer, car leur foi ne se fortifiera, ne se développera qu'en s'exprimant. On retrouve ici les éléments d'une célébration, en particulier la prière du peuple et aussi la proclamation de la Parole de Dieu, car la Bible demeure à la base de toute formation religieuse comme de toute liturgie.

Ces réunions, ayant un caractère purement religieux, réclament un *chef religieux*. Si des réunions des foyers, des réunions d'Action catholique peuvent et doivent normalement être dirigées par des laïcs, il n'en est pas de même ici. La communauté de néophytes réclame un représentant qui soit en même temps l'envoyé de l'évêque ayant reçu de lui mission et pouvoirs. Ce ne serait pas forcément un prêtre, tant que son rôle n'irait pas jusqu'aux sacrements; et de fait un simple clerc suffisamment formé tient très bien cette place avec les enfants. Pourquoi ne pourrait-il en être de même avec les adultes ? De toute manière, cette réunion de prière est menée par un célébrant.

Il faut insister sur *la finalité* de toute liturgie d'initiation, elle ne peut se suffire à elle-même, elle est orientée vers autre chose, vers le culte chrétien officiel. Du fait même de son orientation, de son développement, elle présente un caractère progressif; on n'accède pas d'un seul coup au christianisme, mais on s'y hausse par paliers. La liturgie, qui est l'expression et en même temps un des agents de ce mouvement, participe à cette progression, elle se développe, s'étoffe, et se rapproche peu à peu de la liturgie d'Église établie.

On ne peut que souligner le caractère transitoire d'une telle liturgie, qui devra aboutir un jour, ou s'efforcer d'aboutir, à la messe, cette clef de voûte du culte chrétien. Elle ne remplace ni ne double la liturgie, mais la prépare.

Dans la réalisation, on trouvera normalement une lecture commentée de l'Écriture (et pourquoi n'en discuterait-on pas tel ou tel passage ?), une prière commune dont la plus simple pourrait être l'*Amen*, des attitudes comme la station debout, des gestes expressifs comme le signe de la croix.

Il faudrait viser à redonner leur sens symbolique aux gestes et aux choses de la prière pour retrouver le langage des choses, leur signification religieuse profonde; et pour cela rechercher les racines profondes qui subsistent dans le monde d'aujourd'hui. Il y a un sens du « mystère » à retrouver, et l'expérence nous a montré que cela était possible. Il ne s'agit pas d'imposer un plan, mais de rechercher comment ces gens que l'on réunit pourraient s'exprimer et trouver une nourriture spirituelle, il s'agit de les

aider à apprendre ou à réapprendre les gestes et les comportements chrétiens.

Le lieu de réunion n'est pas indifférent; il semble que ce ne puisse être à l'église, au moins au début, ni dans des locaux d'œuvre; peut-être vaudrait-il mieux un cadre familier où l'on est à l'aise, où l'on se sent chez soi, le logement de tel ou tel par exemple. Réunions pas trop fréquentes pour des gens qui, s'ils ont parfois gros appétit de spirituel, ont petite capacité et doivent assimiler lentement.

Essai progressif de réalisation.

Ces réflexions ont été faites *a posteriori*, à partir de l'expérience. Une première réalisation, voici cinq ans, avec des enfants, nous avait montré la possibilité et l'intérêt d'une initiation progressive à la messe[2]; depuis l'an dernier, nous la faisons précéder d'une initiation plus générale à la liturgie, réalisée au cours du premier trimestre.

Un autre essai, au cours du Carême 1950, avait pour but de préparer l'intelligence de Pâques et du baptême; poursuivie pendant trois semaines, la préparation s'achevait dans la Vigile pascale[3]. Ainsi nous nous sommes trouvés engagés plus avant dans la voie d'une « préliturgie ».

En 1952, nous avons réalisé cette préparation avec des adultes, des fidèles cette fois. Il s'agissait de préparer avec eux le baptême d'une jeune fille de dix-neuf ans; pour cela nous avons invité les gens à une réunion chaque semaine, dès le début du Carême. Chaque fois, nous mettions en valeur un des grands thèmes du Carême, en relation avec les diverses parties du baptême des adultes; nous suivions le plan déjà expérimenté avec les enfants et dont voici les grandes lignes :

1. Réunion préliminaire de prière pour les catéchumènes.
2. Vers Pâques. Passage de la mort à la vie.
3. Adoption. Devenir enfant de Dieu.
4. Illumination. Recevoir la Lumière de Dieu, l'Esprit-Saint.
5. Sauvés à travers l'eau. Passage, sauvetage par l'eau destructrice et vivifiante. Baptême, le samedi saint.

Les lectures de Bible étaient précédées d'une brève explication et suivies d'une discussion à laquelle participaient librement les assistants (peu nombreux, vu le quartier), discussion orientée, à partir de quelques questions judicieuses. Puis c'était en suivant : la préparation au baptême, prière, gestes, action liturgique.

2. Initiation à la messe, *La Maison-Dieu*, n° 17. — Initiation des enfants à la messe, F. Lelure, Apostolat liturgique, Bruges.
3. Initiation à Pâques, *Paroisse et Liturgie*, 1952, n. 1.

D'abord commencées dans une salle, les réunions se poursuivirent à la chapelle, dans laquelle on s'était rendu en procession, suivant en cela le rituel du baptême. Le couronnement de cette préparation a été évidemment le baptême de la catéchumène au cours de la nuit pascale.

Mais ce qu'il est possible de réaliser immédiatement et sans difficulté avec des enfants ou des fidèles adultes ne va pas sans lenteurs ni sans incertitudes avec des néophytes.

Au cours de l'année 1951-1952, nous avons pu réunir un petit groupe de néophytes, tous baptisés du reste, six personnes, dont deux ménages et deux « individuels » (tous pères et mères de famille). Moyenne d'âge : trente-trente-cinq ans; parmi eux, deux femmes suivaient en même temps une formation religieuse particulière. Le seul lien du groupe au départ était une foi consciente et un réel désir de vie chrétienne.

Les réunions se sont poursuivies au rythme du mois, gênées par les exigences familiales, enfants qu'on ne peut laisser seuls ou maladies des uns ou des autres.

La réunion comprenait deux parties. Une lecture d'Évangile amorçant une discussion, discussion difficile à mettre en route au début, quand les gens ne se connaissaient pas, mais qui devint très vite intéressante. Ensuite, un temps plus particulier de prière, en commençant au plus simple, avec une progression à chaque réunion : signe de croix; prière silencieuse; phrase lue ou répétée ensemble, etc. Plus tard, prière du prêtre, oraison orientant ou concluant la réunion.

Nous avons beaucoup hésité sur le plan à suivre pour les lectures d'Évangile, et après quelques essais nous avons pris saint Luc pour y suivre le développement de la mission du Christ, depuis Jean-Baptiste jusqu'à l'Ascension, ce qui représentait dix à douze réunions, environ un an et demi. Nous laissions de côté les paraboles pour nous attacher à la personne du Christ; cette partie devra laisser progressivement davantage de place à la liturgie, pour aboutir un jour à la messe.

Ces réunions sont, pour certains, le complément de leur catéchuménat, et pour d'autres, plus instruits, un véritable catéchuménat restreint, représentant si l'on veut le développement de ce qu'on nomme dans la messe, « messe dse catéchumènes ».

Cette expérience n'est donnée ici que comme une recherche, car il est bien trop tôt pour en apprécier la valeur réelle; elle montre seulement qu'il est possible de réaliser une « préliturgie » avec des néophytes adultes.

On verra sans peine la liaison de tout ceci avec les réflexions qui précèdent.

F. Lelubre.

POURQUOI IL Y A TROP DE MISSELS

Au début d'une enquête sur les missels à l'usage des fidèles, en 1946, nous avions déjà constaté leur multiplicité et leur diversité. En peu de temps nous avions recensé trente-deux quotidiens et vingt-deux dominicaux sans compter la multitude des « paroissiens » plus ou moins complets et la foule anonyme des missels de communion illustrés. Au bout de six ans nous arrivons au chiffre impressionnant de quatre-vingt-quinze recensions, y compris, il est vrai, une vingtaine de rééditions souvent améliorées. Les missels se multiplient à un rythme accéléré : il paraît en moyenne deux missels nouveaux chaque année, deux ou trois quotidiens sont en préparation et, sans doute, autant de dominicaux.

Le moment semble donc venu de faire le point. Le marché des missels est tout de même plus normal qu'il y a six ans. Notre enquête est maintenant à peu près sans lacune. Nous croyons donc pouvoir donner un tableau d'ensemble et plusieurs classements utiles. En outre des contacts personnels avec de nombreux auteurs de missels et un voyage d'information au cours de l'été 1951 auprès de la plupart des maisons d'éditions de France et de Belgique nous ont permis de voir bien plus clair dans le problème de la production des missels. Nous tenons d'ailleurs à remercier ici les éditeurs pour l'accueil très cordial qu'ils nous ont réservé et pour les facilités qu'ils nous ont données de visiter leurs usines.

I. — Comment naissent les missels

Tout livre est le résultat d'une collaboration entre un auteur et un éditeur. Un écrivain qui veut lancer une œuvre

dans le public est obligé de la proposer à un éditeur qui juge si elle est susceptible d'un réel succès. Le livre n'est pas seulement œuvre intellectuelle, mais objet commercial. Inversement un éditeur sent que le public est intéressé par une question, il se met alors en quête d'un auteur qui puisse lui faire un bon livre. Il n'en va pas autrement dans le domaine du missel.

Il y a donc des auteurs qui ont composé des missels parce qu'ils voulaient donner au public un instrument adapté pour s'unir à la liturgie. C'est le cas certainement de Dom Lefebvre qui a d'abord rédigé des commentaires liturgiques pour l'initiation des fidèles, c'est le cas du missel jociste lancé par l'abbé Godin et de bien d'autres.

Dans d'autres cas ce sont les éditeurs qui ont pris l'initiative. On peut penser que la plupart des maisons ont édité des « paroissiens » ou des « missels de communion », très légitimement d'ailleurs, parce que c'était un article qui se vendait bien. A une époque où l'on attachait moins d'importance au texte, on se contentait de reproduire des livres qui existaient depuis longtemps. Il est significatif, à ce sujet, qu'aucun éditeur ne peut actuellement indiquer l'origine exacte de certains paroissiens. Tout ce qu'on peut dire c'est que ce genre de livre est imprimé sous cette forme au moins depuis 1850 ou 1830 ou même depuis plus longtemps. Il y a longtemps d'ailleurs que, pour ces textes, la question des droits d'auteurs ne se pose plus, on les réimprime sous des formes diverses avec une présentation ou des illustrations nouvelles, sur l'initiative exclusive des éditeurs. Ceux-ci conviennent d'ailleurs volontiers, quand personnellement ils ont le sens de la liturgie, que ces missels ne valent rien, mais qu'il faut les imprimer parce que la clientèle les réclame. Il nous faut bien ajouter aussi que ces missels anonymes sont une source précieuse de bénéfices car ils ne sont pas grevés de droits d'auteurs et leur composition est souvent amortie depuis longtemps.

Entre ces missels composés sur l'initiative d'un auteur et ceux qui sont entièrement faits par l'éditeur il y a toute une gamme de cas intermédiaires. Le succès de certains missels — en particulier celui du missel de Dom Lefebvre — a poussé plusieurs éditeurs à demander à des prêtres ou à des religieux de leur composer des missels qui puissent soutenir

la comparaison et la concurrence. C'est sans doute en partie la cause de l'apparition sur le marché d'un grand nombre de quotidiens entre 1925 et 1939. Nous disons « en partie », car l'idée du missel quotidien ayant fait son chemin, il y avait évidemment place pour plusieurs conceptions et il était légitime que d'autres tentent de nouvelles formules. Un phénomène analogue s'est produit depuis 1946 : le succès incontestable du missel quotidien plus léger du R. P. Morin a poussé plusieurs éditeurs à faire des missels du même type pour tenir leur place sur le marché. Ceci s'est produit d'ailleurs aussi sous l'influence de libraires ou de représentants qui demandaient à leur fournisseur habituel de leur livrer des missels analogues.

C'est ici que les nécessités de la concurrence commerciale risquent de s'opposer à l'intérêt véritable des clients. Il n'est pas toujours facile de trouver un auteur compétent. L'éditeur veut un quotidien ou un dominical, mais sans toujours se rendre compte des qualités requises pour faire un bon missel. Les missels ainsi composés peuvent soutenir la concurrence quant à la présentation extérieure et aux prix, mais n'atteignent pas la qualité des autres. Ce qui est plus mauvais encore c'est le désir d'éviter ou de réduire les droits d'auteurs. L'éditeur compose alors lui-même son nouveau missel en puisant dans son propre fonds. Il utilise des éditions épuisées, découpe, recolle ou remanie quelques textes, résume quelques commentaires. Il nous est arrivé de voir ainsi des projets où les textes du dominical avaient été empruntés à un missel, ceux des féries et des fêtes de saints à un autre et les commentaires à un troisième, après quoi on se mettait en quête d'une « personnalité » qui aurait bien voulu donner son nom à ce monstre et qu'on aurait, si possible, désintéressé pour une somme minime... La critique interne permet de retrouver dans certains missels diverses couches. Pour éclairer encore la genèse de ces livres il faut ajouter que souvent la maison tout entière s'y met : un correcteur fait les découpages et les assemblages, le représentant choisit dans les stocks les illustrations qui semblent le mieux convenir ou propose un nom d'auteur. Nous ne faisons ici allusion à aucun missel particulier, mais à plusieurs missels ou projets de missels qui n'ont pas tous vu le jour et à plusieurs maisons, et nous pouvons garantir l'au-

thenticité de ces procédés qui se passent évidemment de commentaires.

C'est sous un angle tout à fait différent qu'il faut juger d'un autre aspect de la prolifération des missels. Nous voulons parler de la constitution de séries. Il est tout à fait nécessaire qu'il existe à la fois des quotidiens et des dominicaux, des missels latin-français et d'autres avec un texte latin plus réduit, ou sans latin du tout, des missels avec ou sans commentaires. Ces différents types répondent à des besoins différents. D'un bon quotidien latin-français on peut extraire soit un quotidien allégé d'une partie des textes latins, soit un dominical. Inversement on peut compléter un dominical et en faire un quotidien. Les deux voies ont pratiquement été suivies. Actuellement même il semble que la seconde soit la plus heureuse : le dominical étant lancé d'abord et critiqué à l'usage on peut se mettre au travail pour faire le quotidien. Ce qu'il faut éviter, ce sont les genres intermédiaires trop nombreux, par exemple des missels dominicaux pour le propre du temps et quotidiens pour le propre des saints, ou des missels qui diffèrent simplement par des suppléments tels que le rituel ou des extraits du bréviaire.

La compétence des auteurs.

Pendant longtemps le grand public, et même le clergé, ont été tout à fait indifférents à l'origine des missels. C'était le règne à peu près exclusif des missels anonymes. Depuis une trentaine d'années le nom de l'auteur commence à jouer un rôle. Cela est dû sans doute à la publicité très réussie qui a fait connaître les missels de Dom Lefebvre. C'est actuellement encore le seul nom connu de beaucoup de gens dans le domaine des missels, il est même caractéristique que les fidèles qui possèdent un « Dom Lefebvre » soient à peu près les seuls à pouvoir dire le nom de l'auteur de leur missel. Le fait que les noms de Dom Gérard et du R. P. Morin commencent à se répandre est un signe de l'importance que l'on attache de plus en plus au travail de l'auteur.

Mais on ignore encore trop, dans le clergé comme parmi

les fidèles, tout le travail que représente la composition d'un missel. On s'imagine sans doute qu'il suffit de copier et d'arranger un peu des textes déjà existants. Des éditeurs remplis de bonnes intentions vous demandent sans façon de leur faire un missel ou vous invitent tout simplement à revoir toutes les traductions... sans compter tous les prêtres, jeunes ou vieux, qui se sont candidement lancés dans la production d'innombrables missels pour enfants ou pour jeunes.

Ces méthodes pouvaient être acceptables il y a quelques années. Elles sont devenues intolérables. Pour composer un missel il faut d'abord savoir ce qu'on doit y mettre, et malheureusement tout le monde ne le sait pas, on s'en aperçoit en ouvrant des missels très récemment parus. Ensuite il faut une solide compétence en latin liturgique qui n'est pas le latin classique. On ne traduit pas les psaumes comme les oraisons, ni les oraisons comme les textes de l'Évangile. Or cette compétence n'est pas donnée du seul fait qu'on porte une soutane ou qu'on est religieux. Il faut aussi savoir écrire en français, en un français qui soit de notre temps. Qui dira combien des traductions mal faites, au style trop scolaire ou trop mièvre, ont éloigné les fidèles de la prière liturgique. Enfin les commentaires liturgiques requièrent aussi certaines connaissances historiques et surtout le sens de la liturgie, et ceci encore n'est pas le fait de tout le monde.

On comprendra dès lors qu'il soit rare de trouver toutes ces compétences réunies en un même homme. C'est ce qui fait qu'un missel peut avoir d'excellents commentaires et une mauvaise traduction ou, inversement, une traduction exacte mais un style inassimilable et des commentaires de peu de valeur.

Or, au cours de ces dernières années, on a fait des progrès considérables dans tous ces domaines : de bonnes traductions ont vu le jour, de bons commentaires ont été mis au point. Il faut savoir que c'est presque toujours le résultat d'un travail en équipe et d'un travail de longue haleine. Il faut plusieurs années pour mettre un missel au point avant de le donner à l'imprimeur. Les dernières éditions de la plupart des bons missels ont été revisées selon ces mé-

thodes. C'est la réunion de bonnes équipes de travail qui fait la valeur de ces missels.

Si l'on veut donner aujourd'hui aux fidèles des missels utiles il faut qu'ils soient de qualité. En face du nombre croissant de missels véritablement bons il n'est plus permis de revenir à la pacotille d'autrefois, aux missels incomplets, aux mauvaises traductions, aux commentaires inconsistants. Ce serait à la fois se moquer du public et manquer de respect aux saints mystères auxquels le missel doit initier les fidèles. Il faut donc accepter les méthodes de travail nécessaires et y mettre le prix. On ne conçoit pas aujourd'hui une automobile faite par un bricoleur ou un modèle qui serait en retard sur les derniers perfectionnements. On reproche quelquefois aux recensions de *La Maison-Dieu* d'être sévères ou d'imposer une certaine uniformité, il s'agit simplement de sauvegarder un certain niveau et de défendre le public contre les productions de qualité nettement inférieure.

Les approbations.

Qu'on nous permette ici de dire un mot au sujet des approbations des autorités ecclésiastiques. Sans doute tous les missels qui paraissent sont revêtus d'un *nihil obstat* et d'un *imprimatur*. Cela prouve tout simplement que leur texte latin est conforme à celui du missel romain et que les traductions et les commentaires ne contiennent rien qui soit contraire à la foi. Mais cela ne préjuge en rien des autres qualités d'un missel, encore que quelque fois on s'explique mal qu'on ait laissé passer tel commentaire ou telle inexactitude. Plusieurs fois on a opposé à nos critiques des approbations épiscopales, voire des bénédictions apostoliques. Ces documents sont fréquemment utilisés comme publicité, mais il faut dire qu'ils approuvent quelquefois beaucoup plus la bonne volonté et le zèle des auteurs que la perfection technique de ces missels. On pourrait peut-être souhaiter que ces approbations ne soient pas données avec trop de facilité. Les autorités ecclésiastiques n'ont pas toujours le temps ni les moyens de faire passer au crible tout le contenu d'un missel.

La propriété littéraire.

Il faudrait enfin, en ce qui concerne les auteurs, dire un mot de la propriété littéraire. Sans doute les textes de la liturgie sont-ils du domaine public et personne n'a le droit de s'en arroger la propriété. Mais les traductions et les commentaires sont des œuvres qui ont coûté à leurs auteurs un travail souvent très onéreux. Ils ont une marque personnelle. Nous ne voulons pas ici ériger en principe que ces traductions et ces commentaires devraient toujours faire l'objet de contrats commerciaux. La traduction de textes bibliques et liturgiques est avant tout un service rendu à l'Église et non une source de profits. Il est vrai que tout le monde n'est pas de cet avis. Pour une édition d'un choix de textes bibliques il est arrivé récemment qu'une maison catholique n'autorise l'utilisation de sa traduction que contre une forte redevance, tandis qu'une maison protestante disait sa joie de pouvoir rendre ce service gratuitement... Tenant compte des difficultés actuelles de l'édition, on peut concevoir une certaine exclusivité pour assurer l'amortissement d'une édition. Mais nous voulons envisager un autre point de vue.

Les procédés de composition de certains missels auxquels nous avons déjà fait allusion posent tout simplement un problème d'honnêteté. Il nous paraît parfaitement inadmissible et immoral d'utiliser des traductions ou des commentaires déjà existants, sans le dire et sans en demander l'autorisation aux intéressés. Car en fin de compte si on ne veut pas faire une œuvre nouvelle qui apporte une perfection notable, pourquoi faire des missels en se servant du travail des autres ? On ne peut s'empêcher de penser que la seule raison est le profit commercial. Il n'y aurait certainement pas tant de missels sur le marché si les auteurs et les éditeurs respectaient ce principe d'honnêteté élémentaire. Certaines malhonnêtetés sont d'autant plus scandaleuses qu'elles se couvrent de l'utilité spirituelle des fidèles et que leur terrain d'exercice, si l'on peut dire, est la parole de Dieu et la liturgie de l'Église.

La tâche des éditeurs.

En relevant plusieurs fois l'influence de l'aspect commercial de la prolifération des missels, nous ne voudrions pas donner l'impression que nous chargeons les éditeurs de tous les méfaits. Si nous posons certaines exigences, nous tenons aussi à dire aux éditeurs toute la reconnaissance que leur doit le mouvement liturgique. L'aspect proprement technique du missel est très peu connu. La visite d'une dizaine d'usines nous a beaucoup appris et nous voudrions en tirer ici quelques conclusions utiles.

Sans éditeurs il n'y aurait tout simplement pas de missels. Il ne suffit pas de composer un manuscrit, il faut l'imprimer ou le faire imprimer, le relier et le vendre, et pour cela il faut des machines, du personnel, des capitaux. Le missel est un livre. Comme tout livre il est soumis aux lois de la technique et de l'économie. Mais c'est un livre d'un genre particulier et il requiert une industrie spécialisée. On s'étonne quelquefois du prix des missels, on regrette qu'ils ne contiennent pas plus de choses. Il faut, avant de porter un jugement hâtif, faire le compte des particularités du missel.

Notre missel romain est volumineux. Le texte latin à lui tout seul — et pour les seules messes de tous les jours sans adjonction des vêpres et du rituel — exige, dans le format habituel et dans un caractère moyen, près de neuf cents pages. Un quotidien entièrement latin-français avec quelques commentaires ne peut être inférieur à deux mille pages. Si les textes latins sont réduits et les commentaires assez sobres, il faut encore douze cents pages.

Ces données élémentaires posent immédiatement un problème technique : le choix du papier. Si on ne veut pas faire une « brique » il faut un papier extrêmement mince, mais suffisamment opaque et solide pour que l'encre ne traverse pas. Bien entendu ces papiers, bible, indien ou Oxford, sont des papiers chers et d'un maniement très délicat, ils exigent des machines et du personnel spécialisé.

Un deuxième élément qui joue un grand rôle dans l'épaisseur du missel est le choix du caractère. On se plaint souvent de ce que les caractères soient petits, car les églises sont

quelquefois mal éclairées, bien des personnes ont la vue faible. C'est tout un art de choisir le caractère d'un missel. Toute imprimerie n'a pas les moyens adaptés à sa disposition et plusieurs éditeurs ont fait faire des types de caractères spéciaux pour leurs missels. En outre le missel exige une très grande variété de caractères. Il faut qu'on distingue facilement les commentaires, le texte liturgique, les indications (attitudes, références, renvois, etc.). La composition d'un missel est donc infiniment plus minutieuse que celle d'un autre livre. L'impression en deux couleurs — rouge et noir — qui se répand de plus en plus et donne tellement plus d'allure aux missels, exige aussi un travail et des frais supplémentaires.

Il ne faut donc pas s'étonner que les exigences techniques posent des problèmes d'ordre économique. Si l'on sait que la seule composition d'une page de missel revenait au moins à mille francs, fin 1951, on se rendra compte de la mise de fonds nécessaire pour un seul missel.

Ce sont souvent ces nécessités techniques et économiques qui créent des difficultés entre les auteurs et les éditeurs. L'éditeur veut réduire le plus possible le nombre de pages, l'auteur est désespéré de devoir abréger tel commentaire ou supprimer tel texte. Quelquefois l'auteur exige telle mise en page, telle disposition que l'éditeur ne peut lui accorder sans augmenter considérablement le prix de revient.

Ce sont aussi ces nécessités techniques qui rendent très difficile l'amélioration de certains missels. Si pendant des années nous voyons encore rééditer des missels incomplets ou médiocres, c'est qu'il n'est pas rentable de refaire une nouvelle composition. Les éditeurs hésitent à améliorer simplement un genre qu'il faudrait renouveler entièrement, et on ne peut pas leur donner tort. Derrière l'affirmation qu'il faut faire tel missel parce que le public le réclame, il y a la nécessité de continuer à produire ou du moins à écouler un livre encore très rentable commercialement.

Le papier et l'impression dominent la conception du corps du missel, mais la reliure joue aussi un grand rôle. Ici encore le missel n'est pas un livre comme les autres. Il ne peut être présenté comme un roman ou un manuel scolaire. Qu'on le considère comme un cadeau à faire pour la première communion ou comme un livre à utiliser quoti-

diennement, il faut dans les deux cas qu'il soit bien relié. Tout le monde sait d'ailleurs que la reliure fait des différences de prix considérables. La dorure est d'ailleurs aussi presque indispensable, si la tranche doit garder sa fraîcheur malgré un usage quotidien. Ces deux éléments, tranche et reliure, sont encore une cause de multiplication des missels. Il est indispensable de faire des reliures de genre et de prix variés, voire de couleurs différentes.

Si l'on veut bien considérer tous les aspects techniques : papier, composition, impression, dorure et reliure, le missel est un chef-d'œuvre de l'industrie du livre, et très bon marché par surcroît! Si cette affirmation paraît paradoxale il suffit de demander quel volume de deux mille pages se vend de trois à quatre mille francs en reliure cuir, soit à moins de deux francs la page! C'est le prix du livre le plus ordinaire.

La mise à jour.

Une difficulté particulière aux missels mérite d'être signalée : la nécessité de les tenir constamment à jour. Au cours de ces dernières années plusieurs fêtes sont venues s'ajouter au calendrier liturgique. Ces modifications entraînent soit l'addition de suppléments peu commodes, soit le remaniement de la pagination. Or le public est devenu très exigeant sur ce point. La tâche des éditeurs n'est pas facile : ainsi la nouvelle messe de l'Assomption est d'abord parue toute seule, puis les vêpres quelques semaines plus tard, l'office ensuite et morceaux par morceaux. Comment dans ce cas imprimer un feuillet complémentaire? L'éditeur qui se croyait à jour en mars ne l'était plus en mai, et son collègue moins pressé avait tous les avantages. Il arrive aussi que les textes des *Acta* ne concordent pas avec ceux des éditions typiques vaticanes, ce qui met les éditeurs dans l'embarras. Enfin la perspective de nouvelles modifications dans la liturgie retient à la fois les éditeurs, qui hésitent à constituer des stocks, et les libraires, qui préfèrent évidemment les dernières nouveautés.

Le jeu de la concurrence.

Mais si le missel est un livre difficile à réaliser pourquoi en fait-on tant de modèles différents ? C'est sans doute que c'est un article de bonne vente, à condition de garder sa place sur le marché. Évidemment il y a missel et missel, du très médiocre missel de communion de trois cent vingt pages au quotidien complet. Il faut voir le problème dans son ensemble.

Nous avons déjà fait allusion plus haut aux nécessités de la concurrence : l'éditeur qui a un missel de qualité et de bonne vente a une bonne affaire entre les mains. Ses concurrents sont forcément poussés à l'imiter et nous avons déjà dit par quels procédés quelquefois. L'éditeur qui actuellement n'a pas son « missel vespéral », voire son quotidien, risque tout simplement d'être tôt ou tard éliminé du marché, car les missels illustrés se vendent de moins en moins. Or il existe actuellement en Belgique environ sept maisons qu'on peut dire spécialisées dans l'industrie du missel, et six en France. Nous ne comptons pas dans ces nombres les abbayes, ni les éditeurs qui n'ont jusqu'à présent lancé qu'un seul missel. Il semble difficile à priori qu'il puisse exister treize missels quotidiens excellents en langue française, ou du moins treize quotidiens suffisamment différents pour se justifier. C'est là toute la difficulté. Tant que chaque maison voudra avoir sa série complète de missels il y aura fatalement trop de missels et des missels de mauvaise qualité.

On ne peut guère demander aux éditeurs les moins bien équipés d'abandonner la fabrication du missel... et cependant il serait de leur intérêt, sans doute, de s'orienter vers d'autres productions; ce serait en tout cas dans l'intérêt du public. Il existe en fait peu d'éditeurs qui soient exclusivement spécialisés dans le missel. Car le missel est, ce qu'on ignore généralement, une industrie saisonnière. Il se vend surtout pour « les communions », soit de Noël à mai. Les commandes sont recueillies dès juillet et août de l'année précédente et exécutées entre septembre et décembre. Pendant le reste de l'année on imprime soit des agendas ou des calendriers, soit des livres scolaires ou des livres pour les

distributions de prix, qui ont eux aussi des pointes de vente saisonnières. Si certaines maisons ont dû compléter leur industrie des missels par d'autres activités, il existe aussi le cas inverse où le missel a été le complément d'une production voisine. C'est ici que le missel a été envisagé sous son angle purement commercial beaucoup plus que sous celui de sa valeur propre. Est-il bien nécessaire de continuer dans cette voie avec de faibles chances de soutenir une concurrence honorable avec des maisons mieux équipées ?

La question est plus délicate quand il s'agit d'éditeurs d'un genre particulier tels que les abbayes. On comprend très bien qu'une abbaye tire ses ressources et les fonds nécessaires à ses œuvres du travail de ses moines. Nous ne sommes plus à une époque d'économie rurale où l'on vivait du revenu des terres. Mais est-ce une raison pour que toutes les abbayes se lancent justement dans le même genre d'entreprise en raison du succès incontestable de l'une ou de l'autre ? On risque de tomber ici dans un jeu de concurrence qui peut engendrer des œuvres qui feront double emploi ou qui seront de moindre valeur. La spécialisation dans des genres bien déterminés aurait sans doute plus d'avantages.

Publicité.

La concurrence et la prolifération imposent le recours à la publicité. C'est encore une réalité économique que nous rencontrons ici. On ne saurait évidemment lancer un missel ni maintenir sa vente sans publicité. Nous pouvons bien dire ici, puisque tout le monde le sait, que c'est une publicité bien faite qui a conquis aux missels de Dom Lefebvre la place qu'ils occupent sur le marché. Non seulement dans certains milieux le nom de Dom Lefebvre est le seul connu, mais c'est son missel qui a lancé la vogue du « missel vespéral ». On ne veut plus les livres qui ne portent pas ce titre, et beaucoup de braves gens s'imaginent que le mot « vespéral » est un adjectif qui exprime l'excellente qualité d'un missel. Aussi, bien des éditeurs ont-ils donné le nom de missel vespéral à leurs anciens quotidiens. Nous avons même vu un missel qui porte pour seul titre « petit ves-

péral romain », logiquement on ne devrait pas y trouver les textes de la messe.

Ce sont les nécessités de la publicité qui font qualifier de « complets » et « très complets » des missels qui présentent cependant de sérieuses lacunes. Ce sont ces mêmes nécessités qui font mettre en vedette des approbations épiscopales et des bénédictions apostoliques. Il faut évidemment admettre les yeux fermés que le dernier missel paru offre « la meilleure traduction », les commentaires les plus riches, la disposition la plus pratique, etc...

Autant une saine émulation pourrait être légitime et même nécessaire, autant certains procédés paraissent déplorables autour de la liturgie de l'Église. N'a-t-on pas été jusqu'à répandre dans les coulisses que tel religieux avait été excommunié ou mis à l'index, et de tel autre qu'il était mort ou même qu'il n'avait jamais existé et que son nom était une pure invention née des besoins de la concurrence. Or nous pouvons témoigner que Dom Lefebvre et Dom Gérard sont bien vivants puisque nous nous sommes entretenu avec l'un et l'autre.

Les prospectus publicitaires sont entrés depuis longtemps dans les mœurs. Il est normal qu'on y mette en exergue des extraits des critiques parues dans la presse et qu'on y prenne ce qui est élogieux. Il est moins normal qu'on se serve des « digest » pour y résumer des articles sans aucun consentement de l'auteur ou de la rédaction de la revue pour faire de la publicité à un seul missel. C'est exactement ce qui est arrivé à notre article du numéro 23 de *La Maison-Dieu* sur *Les explications de l'année liturgique dans les missels*. Aucun agent de publicité, ni personne n'a ensuite voulu reconnaître la paternité d'un extrait systématiquement amputé et détourné en partie de son sens. Ledit extrait a été ensuite tiré à part et distribué à des libraires pour servir de réclame à un missel déterminé. Il faut bien dire que ces procédés sont difficilement acceptables.

Les méthodes actuelles de la publicité posent certainement quelques problèmes de morale. Dans la mesure où ces méthodes sont employées pour la présentation de missels on peut se demander si elles sont possibles. La surenchère et les slogans publicitaires ne choquent guère quand il s'agit d'une marque de savon ou de lames de rasoir. Ils risquent

de créer autour du missel une atmosphère de « marchands du temple ». On souhaiterait que les différents éditeurs se mettent d'accord sur les méthodes acceptables. C'est un agent d'affaires lié à un éditeur de missels qui nous faisait lui-même cette suggestion : au lieu de mettre en avant les qualités personnelles, voire les portraits des auteurs, au lieu d'employer des slogans au superlatif, tout le monde aurait intérêt à faire tout simplement de la réclame pour « le missel », le livre liturgique de l'Église qui devrait être entre toutes les mains, en proposant bien sûr le sien, mais sans exagérations. Aux spécialistes de la publicité d'étudier comment présenter les choses avec le maximum d'efficacité, mais en rejetant tout procédé et toute formule plus ou moins déloyale.

Procédés commerciaux.

Il y a aussi une forme de concurrence ou de publicité qui consiste à faire bénéficier certains acheteurs d'avantages que le concurrent ne peut pas faire : remises ou commissions. On entend fréquemment des plaintes de représentants ou de commerçants au sujet de ces procédés. Sans attacher trop d'importance à ces faits qui sont aussi le lot des autres branches du commerce, ils posent un problème qu'il faudra résoudre un jour ou l'autre : celui de la vente directe par les œuvres ou le clergé. Il a été posé à l'occasion de la dernière édition de la Bible, il est posé par le système de vente de plusieurs missels. D'une part on souhaite que certains libraires se spécialisent dans la vente de livres religieux, mais d'autre part, en raison de la cherté des livres, on cherche à échapper au circuit normal de la distribution. Il est clair que ces deux positions ne s'accordent pas. D'autre part, s'il est souhaitable de voir diminuer les prix des missels, il est moins heureux de voir les œuvres, les institutions religieuses ou le clergé se transformer en commerçants; en face de la complexité du problème nous souhaiterons simplement qu'un jour des hommes du métier étudient des solutions qui puissent satisfaire à la fois toutes les parties.

Toutefois nous signalerons une forme de concurrence qui a sa répercussion sur la présentation et la multiplication des

missels. Depuis longtemps certains éditeurs ont l'exclusivité de tel ou tel missel ou paroissien « diocésain ». Or depuis trois ou quatre ans les éditeurs cherchent à s'assurer une clientèle stable dans tel ou tel diocèse en se faisant attribuer l'exclusivité du propre du diocèse. D'une certaine manière il est intéressant que ce propre soit incorporé à la reliure du missel, et il est très légitime de mettre cet avantage en vedette. Il est normal aussi que les autorités ecclésiastiques recommandent spécialement telle traduction de leur propre diocésain. Le grand inconvénient de cette innovation est de multiplier encore les éditions, nous verrons plus loin à quoi cela oblige les libraires. Il est d'ailleurs probable que cette pratique ne pourra guère se répandre, car il est impossible à un éditeur d'imprimer ou de se faire attribuer les propres de tous les diocèses. En raison des différences de formats il n'est guère possible non plus de relier avec n'importe quel missel une édition d'un propre qui n'est pas faite pour lui. Si nous traitons de cette question dans ce paragraphe c'est parce que le point de départ de cette affaire est plus commercial que liturgique, ce qui n'a pas manqué de créer des tensions supplémentaires entre éditeurs. N'y aurait-il pas moyen de s'entendre ? Dans le domaine des bréviaires et des missels d'autel, les éditeurs échangent couramment les « propres ».

Embarras des libraires et perplexité des clients.

La multiplication des missels crée une situation de plus en plus difficile. Le missel s'achète à la librairie, au grand magasin, voire chez le bijoutier ou au bazar. Il est impossible à tous ces commerçants, quelle que soit leur bonne volonté, de faire des commandes en connaissance de cause. Pratiquement les tarifs et les catalogues ne renseignent guère sur le contenu des missels, et d'ailleurs on fait plus souvent sa commande sur le vu de la valise du voyageur. Évidemment ce sont la reliure, l'allure générale de l'impression, le prix qui déterminent le choix. Ou bien encore on commande ce que la clientèle réclame. Il est pratiquement impossible, sans connaissances spéciales, de comparer sérieusement les textes de deux missels.

Ce qui est plus grave, c'est que le libraire ne peut plus

tenir un choix suffisant des missels existant. S'il veut simplement offrir à sa clientèle quatre ou cinq quotidiens différents, autant de dominicaux, quelques paroissiens en gros caractères ou en petit format, soit une vingtaine de missels, il faut multiplier cela par au moins cinq reliures différentes par missel, et par trois ou quatre couleurs, pour quelques-uns il faut deux sortes de tranches, pour d'autres il faut l'édition avec le propre du diocèse, et aussi sans le propre pour les clients de passage. Ainsi, rien que pour pouvoir présenter un rayon convenable, il faudrait plus de deux cents missels différents, et s'il avait cela, le libraire n'aurait encore aucun stock...

A cela s'ajoute la complication de la vente. Si le libraire est personnellement compétent, son personnel ne l'est pas toujours. Or il faut une assez longue pratique pour connaître, par exemple, les différences de contenu entre les différents missels. Devant un tel choix, presque indispensable, le client hésitera, voudra savoir ce qui différencie tel missel de tel autre, cherchera tel missel qu'il a vu chez un ami et s'en ira peut-être sans rien acheter.

Le clergé lui-même ne s'y retrouve plus. Constamment des prêtres nous demandent quel est le meilleur missel. Les recensions de *La Maison-Dieu*, en même temps qu'elles ont déblayé le terrain ont fait apparaître une forêt.

Une comparaison fera mieux voir l'état très particulier du marché du missel. Jusqu'à ces dernières années il y avait une seule édition de la Bible : Crampon. C'était sans doute trop peu. Maintenant il y en a quatre, c'est mieux; mais il ne faudrait pas qu'il y en ait dix. On a donc le choix entre quatre traductions, entre deux ou trois reliures et entre un ou deux formats. C'est tout de même beaucoup plus simple.

Il n'y a pas de doute, il y a beaucoup trop de missels différents. Quelles sont les possibilités d'avenir et comment faire un choix? nous allons essayer de le dire.

II. — Aperçu sur l'histoire du missel et perspectives d'avenir

Avant d'étudier quelles sont les possibilités d'avenir il est nécessaire de jeter un coup d'œil retrospectif sur l'histoire

du missel. Nous devons à la bienveillance des éditeurs les renseignements qui sont à la base de cette esquisse.

Avant 1914.

Plusieurs des grandes maisons d'édition de missels existaient dès le XIX^e^ siècle, voire avant. Il ne saurait être question de remonter jusqu'à l'origine des missels en français, mais il sera utile de montrer l'effort accompli jusqu'ici dans ce domaine. Il ne sera évidemment question que des principaux quotidiens et de quelques dominicaux.

Un des premiers missels quotidiens, ancêtre de celui de Dom Lefebvre, est sans doute le *Missel des fidèles* de Dom Van Caloen, abbé de Saint-André de Bruges, publié chez Desclée à Tournai en 1882. La même maison publiait en 1903 *le Paroissial des fidèles* (n° 400) du chanoine Marbeau, curé de Saint-Honoré d'Eylau à Paris, et plus tard évêque de Meaux. Ce missel n'est pas absolument quotidien puisqu'il ne donne que les lectures pour les féries de carême, mais c'est le premier missel qui contenait des commentaires abondants et un rituel complet. En 1908 la maison Desclée publiait un autre quotidien *L'Office divin* (n° 552), puis le *Missel des fidèles et Office divin* (n° 119), et un *Missel vespéral* (n° 126). Ces derniers, revus plusieurs fois depuis, sont toujours les meilleurs missels de cette maison.

A la même époque, en 1909, l'abbaye du Mont-César à Louvain commençait à publier une série de fascicules portant le titre de « Vie liturgique » : il y avait une partie fixe qui donnait l'ordinaire de la messe et des vêpres, et de quinzaine en quinzaine paraissait le propre des dimanches. C'était donc un premier missel-vespéral dominical. En 1911 il fut publié en un volume.

Pour la commodité de l'exposé nous séparons les éditions françaises des éditions belges, mais comme on l'a déjà remarqué et comme on le verra souvent par la suite, les éditions belges ont fréquemment publié des ouvrages dus à des français.

En France, c'est la maison Mame à Tours qui paraît avoir publié en 1894 le premier missel quotidien. C'était *Le livre du chrétien* du R. P. Fleury S. J., destiné surtout aux col-

lèges des jésuites. En 1909 paraissait *L'Office divin* (n° 301), en 1910 la *Nouvelle année liturgique, paroissien très complet en quatre volumes*, par l'abbé Villien, professeur à l'Institut catholique de Paris, le premier quotidien publié en France avec des commentaires, mais d'un tirage limité. En 1912 le R. P. Fleury publiait son *Paroissien expliqué et commenté* (n° 350) qui était un dominical latin-français, et le premier livre de messe populaire avec explications paru sur le marché français. Il existe toujours. L'actuel *Missel vespéral liturgique* (n° 307), qui est un quotidien, existait déjà sous forme de dominical certainement dès 1830. Les tirages considérables de ces missels montrent la part que la Maison Mame a eu dans la diffusion des missels. Il faut citer la *Petite année liturgique* du chanoine Verdunoy, parue chez Lethielleux en un volume en 1912, puis en deux volumes en 1922. Ce livre, actuellement à peu près épuisé, avait de bons commentaires.

Si nous nous sommes quelque peu étendu sur cette période, c'est pour montrer que nous ne tenons pas du tout pour négligeable ce qui a été fait par d'autres générations. Le mouvement liturgique ne date en effet pas d'aujourd'hui. Plusieurs de ces missels gardent leur valeur et sont préférables à bien des œuvres plus récentes mais trop hâtives.

Les années 1919 à 1945. L'œuvre de Dom Lefebvre et ses répercussions.

La période qui se situe entre les deux guerres est nettement marquée par l'impulsion de Dom Lefebvre, à tel point que beaucoup s'imaginent que pendant vingt-cinq ans il n'y a pas eu d'autre missel.

C'est pendant la guerre, en 1915, que Dom Lefebvre, retenu à Lille, a commencé à publier des commentaires de l'année liturgique, d'abord sous forme de fascicules intitulés *Le cycle liturgique*. Au bout de quelque temps on lui demanda de les réunir en volume, puis de les incorporer à un missel, ce qui fut fait dès l'année 1920 qui vit paraître, chez Desclée à Tournai, le *Missel quotidien et vespéral*. L'originalité de Dom Lefebvre a donc été le commentaire beaucoup plus que le texte du missel lui-même, puisqu'il utilisa

d'abord les textes d'un des missels déjà cités plus haut. Par la suite ces textes furent changés, imprimés par Desclée de Brouwer à Bruges, et édités par l'Abbaye de Saint-André.

Aucun missel n'avait donné jusqu'à présent des commentaires aussi développés : chaque messe était expliquée et souvent rapprochée des textes du bréviaire; une triple introduction historique, théologique et liturgique initiait aux différents temps de l'année. Ce fut la force de ce missel. D'autre part, une propagande persévérante fit connaître au grand public le nom et l'œuvre de Dom Lefebvre. Jamais jusque-là on n'avait autant invité les fidèles à se servir du missel quotidien.

Ce missel resta pratiquement sans concurrence pendant plusieurs années. Petit à petit cependant les maisons qui produisaient surtout des paroissiens et des missels de communion virent la nécessité de satisfaire les nouveaux besoins du public créés par la propagande de Dom Lefebvre.

En 1923 la maison Brepols de Turnhout publiait un *Missel vespéral commenté* (n° 242) avec des illustrations du P. Berthold. En 1924 paraissait chez Van Dieren à Anvers le *Missel et Vespéral* de l'abbé Jean Solé, en 1925 chez Zech et Fils, à Braine-le-Comte, le *Missel vespéral romain* des abbés Harmignies. En France chez Mame, la même année était publié *L'Office liturgique de chaque jour* de Dom Cabrol.

Mais la première concurrence sérieuse n'apparut que lorsque la maison Brepols demanda aux bénédictins de Clervaux une revision de son premier quotidien. C'est en 1938 que paraissait le premier missel de Dom Gérard, suivi de quatre autres missels entre 1940 et 1945.

En 1939 la maison Proost, de Turnhout, publia aussi un nouveau quotidien, le *Grand Missel, rituel et vespéral* de l'abbé Guilhaim et de H. Sutyn, et la maison Splichal, de Turnhout, le *Missel quotidien et vespéral complets* du R. P. O'Connor. L'abbaye du Mont-César qui s'était limitée au dominical ne vint au quotidien qu'en 1947 avec la publication du *Missel quotidien commenté, vespéral et rituel* de Dom Capelle.

Nous avons groupés tous ces missels en une même énumération car ils nous semblent tous nés dans le sillage des missels de Dom Lefebvre, les uns visant à un effort de traduction, les autres préférant des commentaires plus allégés.

Les dernières années.

L'effort plus récent nous paraît caractérisé par une tendance assez prononcée vers ce qu'on pourrait appeler l'adaptation. On peut voir dans cet effort une certaine réaction contre les missels de Dom Lefebvre et les missels analogues. On leur a surtout reproché une traduction trop littérale et un style peu accessible à la masse des Français. Si tous les missels quotidiens publiés depuis 1925 étaient des missels belges, ce nouvel effort a surtout été le fait d'auteurs et d'éditeurs français.

L'abbé Godin avait déjà publié en 1938 le « missel jociste », *Avec le Christ*. C'était un essai d'adaptation au milieu ouvrier. On se rendit compte très rapidement que l'adaptation allait trop loin, mais l'idée était lancée : on ne pouvait pas mettre entre les mains des fidèles des milieux populaires les missels classiques, il fallait créer en genre nouveau. De ce souci devait naître toute une série de missels.

Le R. P. Morin de l'Oratoire qui avait déjà collaboré à un missel édité en Belgique, remit toute la traduction et les commentaires sur le métier et publia en 1943 à Limoges, chez Droguet et Ardant, la première édition de son *Missel vespéral*. Une seconde et une troisième édition devaient suivre en 1946 et 1948. La caractéristique de ce missel est d'être un quotidien allégé d'une partie des textes latins, donc moins volumineux que les quotidiens classiques et par conséquent moins cher. La traduction est plus coulante et les commentaires plus accessibles que dans les autres missels. Son succès s'est d'ailleurs avéré tel que plusieurs maisons ont voulu avoir des missels du même genre. Ainsi paraissaient chez Depelley à Limoges en 1949 un quotidien du chanoine Chalmette, chez Mellottée en 1950 le *Missel vespéral quotidien* de Dom Bergès, et en 1951 la maison Proost, de Turnhout, demandait au R. P. Riquet de faire un missel du même genre.

C'est le même souci qui fit naître les deux meilleurs dominicaux que nous ayons en France à l'heure actuelle : le *Missel des dimanches et fêtes* édité par Tardy, en 1948 à Bourges, et appelé couramment « missel rural », réédité maintenant sous le titre de *Missel Biblique des dimanches et*

fêtes, et le *Missel dominical* des Pères bénédictins de l'abbaye d'Hautecombe édité par Labergerie en 1949. Enfin l'année dernière vient de paraître un missel de l'abbé Michonneau et de l'équipe sacerdotale de Colombes sous le titre de *Missel communautaire*.

Par l'effet d'un choc en retour, on a vu des rééditions déjà sensiblement améliorées des missels classiques : les missels de Dom Lefebvre et de Dom Gérard sont en révision tant pour la traduction que pour les commentaires; les rééditions de 1951 en sont la preuve.

D'autres missels sont en préparation : la Maison Mame annonce pour 1953 un *Missel quotidien des fidèles* mis au point par une équipe de Lille réunie autour du R. P. Feder et revisé par le C.P.L. L'Action catholique rurale ne tardera sans doute pas à nous donner aussi son quotidien, et l'abbaye d'Hautecombe vient de faire paraître son *Missel romain quotidien*.

Ce qui est acquis.

Si l'on considère l'ensemble des meilleurs missels parus jusqu'ici on peut estimer qu'un certain nombre de perfectionnements sont désormais acquis. Tout nouveau missel devra les offrir à ses lecteurs.

Tout le monde admet maintenant qu'un missel doit être complet dans son genre, qu'il soit quotidien ou dominical. Dans les indications destinées à orienter le choix d'un missel, nous reviendrons sur certains éléments indispensables. Nous remarquerons seulement ici qu'il y a encore des hésitations sur divers points :

— le kyriale n'est pas encore suffisamment répandu;

— les messes « propres à certains lieux » encombrent inutilement une centaine de pages de certains missels; il serait préférable que les instituts religieux qui ont le droit de célébrer ces messes distribuent des feuillets à leurs habitués;

— le propre de France est très disparate, mais à vrai dire il n'y a que deux fêtes communes à tous les diocèses : Sainte Jeanne d'Arc et Sainte Thérèse; il y aurait d'ailleurs intérêt à incorporer ces fêtes au propre des saints tout simplement, cela simplifierait la structure des missels;

— les propres diocésains commencent à être reliés avec certains missels; nous avons dit plus haut les complications qui en résultaient pour les éditeurs et les libraires; il faudra sans doute envisager d'autres solutions;

— quant aux suppléments divers : vespéral, rituel, dévotions, il est normal qu'il en existe une grande variété puisqu'il ne s'agit pas du missel proprement dit.

Pour les traductions il est admis maintenant qu'elles doivent en tout cas être faites dans une langue élégante. Deux tendances se manifestent : la traduction classique qui conserve un vocabulaire plus traditionnel, plus exact et plus précis, et la traduction plus populaire qui utilise une langue plus accessible à la masse, quitte à serrer le texte de moins près.

Pour les commentaires, un phénomène du même genre se produit : on trouve d'une part des commentaires plus développés de caractère presque encyclopédique, d'autre part une simple initiation au contenu de la liturgie. Mais partout l'étude plus approfondie de la liturgie, le retour à la Bible et aux Pères ont poussé à exprimer l'essentiel. On ne pourra certainement plus revenir aux anciens commentaires superficiels et moralisants, et il sera sans doute difficile d'innover. Tout perfectionnement consistera dans une présentation à la fois sobre, accessible et exacte.

C'est dans le domaine de l'illustration qu'il reste le plus à faire. L'image peut être une pédagogie très efficace, mais que de laideurs et de fautes de goût! Cet aspect des missels est évidemment lié au problème de l'art sacré dans le monde moderne. Il y a là un art mineur, mais qui a son importance dans l'éducation religieuse des fidèles.

Possibilités.

Si l'on doit regretter la multiplicité des missels c'est surtout parce qu'ils se ressemblent trop. Le missel de 1953 se présente sous deux ou trois formes qui ne sont guère susceptibles d'évoluer que dans le détail.

Il n'est cependant pas exclu d'envisager des formes tout à fait nouvelles. Le missel complet est presque un objet de luxe, il reste inaccessible financièrement à une grande

masse. Certes, il est bon que les textes de la liturgie soient considérés comme des textes précieux qu'on n'imprime pas n'importe comment. Mais on ne se choque pas de ce que le Nouveau Testament soit diffusé dans des éditions très simples et bon marché. Il pourrait en être ainsi du missel. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler un missel américain en langue française qui est un essai dans cette voie, le missel dominical du P. Stedman. Nous l'avons critiqué assez sévèrement pour son contenu et ses fautes de goût, mais l'idée en elle-même n'est sans doute pas à rejeter, et il y aurait quelque chose à faire dans cette voie.

D'autre part le missel reste par sa structure un livre complexe. Son maniement, malgré les explications et les renvois reste plus difficile que celui de la plupart des autres livres. Le R. P. Parsch avait essayé en Autriche, avec succès, la distribution de feuillets pour chaque dimanche. En France on a fait quelques essais de ce genre. Il y aurait aussi des formules nouvelles à chercher dans cette direction.

Toutefois il reste évident que l'évolution du missel dépend surtout de l'évolution du mouvement liturgique. On ne dira jamais assez que l'usage du livre dans l'assemblée chrétienne est un pis-aller. Plus les rites seront parlants, plus la parole de Dieu sera directement adressée aux fidèles, plus le missel pourra être allégé de commentaires et de traductions. Le missel n'est pas une panacée, il est pour le moment un instrument utile.

Conclusions.

La grande cause de la multiplicité des missels paraît bien être la concurrence des éditeurs, chacun voulant imiter les genres nouveaux qui rencontrent la faveur du public. Il serait souhaitable que l'on considère le missel plus comme un livre liturgique que comme un article de commerce, source de profit.

Le souci de la qualité et le respect de la propriété littéraire devraient inciter les auteurs à réfléchir davantage avant d'entreprendre de nouveaux missels. Il faut se persuader que la composition d'un missel à la fois bon et nouveau devient de plus en plus difficile et requiert de multiples compétences.

On peut presque affirmer que seul le travail d'une équipe peut donner de bons résultats.

Enfin il y a certainement trop de missels différents sur le marché français : le clergé, les fidèles, les libraires se plaignent à juste titre de la difficulté du choix, même entre les bons missels. Il est donc souhaitable qu'on ne multiplie pas indéfiniment les quotidiens et les dominicaux. Seules des œuvres de valeur et vraiment nouvelles devraient voir le jour.

Toutes ces considérations expliquent qu'un choix et une discrimination s'imposent absolument dans la situation actuelle. Il n'y a aucun intérêt au point de vue religieux à laisser recommander des missels de moindre valeur. Bien des fidèles qui ont un missel médiocre entre les mains en auraient sans doute un meilleur si on le leur avait présenté. Il faut envier les pays où il n'y a pratiquement que deux ou trois missels excellents, à l'exclusion de tout autre article.

Louis Kammerer.

Tableau chronologique des principaux missels quotidiens et dominicaux

1882. Van Caloen : *Missel des fidèles.* Desclée (épuisé).
1894. R. P. Fleury : *Le livre du chrétien.* Mame, n° 325 (épuisé).
1903. Mgr Marbeau : *Le paroissial des fidèles.* Desclée, n° 400.
1908. *Office divin.* Desclée, n° 552 (épuisé).
1909. *Office divin.* Mame, n° 301 (épuisé).
Vie liturgique. Mont-César (épuisé).
Missel des fidèles. Desclée, n° 119.
1910. Abbé Villien : *Nouvelle année liturgique.* Mame (épuisé).
1911. *Missel Vespéral.* Mont-César.
1912. Chan. Verdunoy : *Petite année liturgique.* Lethielleux (épuisé).
R. P. Fleury : *Paroissien expliqué et commenté.* Mame, n° 350.
1913. Abbé Bourceau : *Missel Vespéral expliqué.* Brepols, n° 215.
1915. Dom Lefebvre : *Le cycle liturgique.* Desclée, Lille (épuisé).
1919. *Office divin.* Mame, n° 301, refondu par le R. P. Fleury (épuisé).
1920. Dom Lefebvre : *Missel quotidien,* en fascicules (épuisé).

1921. Dom Lefebvre : *Missel quotidien et Vespéral*, n° 400 (épuisé).
Chan. Bayart : *Office divin*. Taffin-Lefort.
1922. Chan. Verdunoy : *Petite année liturgique*. Lethielleux, en 2 vol. (épuisé).
1923. *Missel Vespéral commenté*. Brepols, n° 242 (épuisé).
1924. Abbé Jean Solé : *Missel et Vespéral*. Van Dieren, n° 52.
Dom Lefebvre : *Missel quotidien et Vespéral*, n° 200.
Dom Lefebvre : *Missel Vespéral romain (quotidien)*, n° 500.
1925. Dom Cabrol : *L'office liturgique de chaque jour*. Mame, n° 322.
Abbés Harmignies : *Missel Vespéral romain*. Zech, n° 137 (épuisé).
1931. *Missel dominical*. Abbaye du Mont-César.
1932. R. P. Morin et R. P. Taveau : *Missel Vespéral*. Proost, n° 1291 (épuisé).
1938. Dom Gérard : *Missel et Vespéral quotidiens*. Brepols, n° 940 (épuisé).
Dom Lefebvre : *Petit missel quotidien*, n° 600.
Abbé Godin : *Avec le Christ*. Éditions ouvrières.
1939. O'Connor : *Missel quotidien et Vespéral complets*. Splichal, n° 200.
Abbé Guilhaim et H. Sutyn : *Grand missel, Rituel et Vespéral*. Proost, n° 1296.
1940. Dom Gérard : *Missel quotidien complet, Vespéral et Rituel*. Brepols, n° 930.
1943. R. P. Morin : *Missel Vespéral*. Droguet et Ardant.
1944. *Missel Vespéral*, par Un Bénédictin. Mellottée (épuisé).
1947. Dom Capelle : *Missel quotidien commenté*. Mont-César.
1948. R. P. Morin : *Missel Vespéral*, 3e édition. Droguet et Ardant.
Missel des dimanches et fêtes (missel dit rural). Tardy.
1949. Chan. Chalmette : *Missel quotidien et Vespéral*. Depelley, n° 53.
Bénédictins d'Hautecombe : *Missel dominical*. Labergerie.
1950. Dom Gérard : *Missel et Vespéral quotidiens*. Brepols, n° 945.
Dom Bergès : *Missel Vespéral quotidien*. Mellottée.
1951. Dom Lefebvre : *Missel quotidien et Vespéral*, n° 200 (édition remaniée).
R. P. Riquet : *Nouveau Missel Vespéral*. Proost, n° 1303.
1952. Abbé Michonneau : *Missel communautaire*. Chez l'auteur, à Colombes (Seine).
Dom Gérard : *Missel et Vespéral romains*. Brepols, n° 955.
R. P. Morin : *Missel, Vespéral et Rituel. Missel dominical*. Droguet et Ardant, n° 875.
1953. *Missel biblique des dimanches et fêtes*. Tardy.
Bénédictins d'Hautecombe : *Missel romain quotidien*. Labergerie.

COMMENT CHOISIR UN MISSEL

Le « meilleur missel » n'existe pas

Le missel idéal n'existe pas et n'existera sans doute jamais, pour la raison très simple qu'un missel qui conviendrait à l'un ne conviendrait sans doute pas à un autre. D'une part, il est normal qu'il y ait plusieurs types de missels, d'autre part certains missels sont préférables pour leur traduction, d'autres pour leur commentaire, d'autres encore présentent des indications ou des compléments qui ne sont pas indispensables pour tout le monde.

Pour permettre de comprendre plus exactement les raisons du choix proposé, nous rappellerons rapidement les éléments essentiels du missel.

Que doit-on trouver dans un missel ?

Un missel est d'abord, comme son nom l'indique, un livre qui contient les textes de la messe. Ces textes se présentent d'une manière assez complexe; voici ceux qui sont indispensables :

— *l'ordinaire de la messe*, c'est-à-dire les parties qui ne varient jamais; il ne faut pas confondre l'ordinaire de la messe avec certaines prières « pendant la messe » ou certaines « messes du chrétien » qui sont des paraphrases; à l'ordinaire on ajoute généralement les préfaces qui sont utilisées pour les différents temps de l'année et pour certaines fêtes;

— *le propre de chaque messe*, c'est-à-dire les textes qui varient tous les jours : introït, collecte, épître, graduel, évangile, offertoire, secrète, communion, postcommunion.

Il faut distinguer deux catégories de missels :

— les missels pour les dimanches et fêtes ou *missels dominicaux*, qui contiennent les textes propres de tous les dimanches et de toutes les fêtes à date fixe qui peuvent remplacer la messe du dimanche (fêtes de première et deuxième classe du propre des saints);

— les *missels quotidiens* qui contiennent, en plus des messes précitées, toutes les messes du propre du temps (vigiles, octaves,

féries) et du propre des saints (fêtes à dates fixes), du commun des saints et des messes votives.

Chaque diocèse célèbre un certain nombre de fêtes particulières pour honorer les saints locaux; les messes de ces fêtes sont contenues dans le propre du diocèse; en raison du nombre de ces fêtes et surtout du grand nombre de diocèses, ces messes ne figurent qu'exceptionnellement comme compléments dans les missels quotidiens. Habituellement, elles sont imprimées en brochures qui se vendent séparément. Certaines de ces fêtes particulières sont communes à plusieurs diocèses ou à un pays tout entier. Elles sont généralement groupées dans une partie du missel appelée « *propre de France* ». Il y a aussi quelques préfaces particulières qui sont utilisées dans un assez grand nombre de diocèses.

Dans tous les missels quotidiens ou dominicaux, il est indispensable que la *traduction française* soit donnée en face du latin, mais tous les textes latins ne sont pas nécessaires; il est utile d'avoir ceux qui sont chantés à la grand'messe : introït, graduel, offertoire et communion, et, bien entendu, les chants de l'ordinaire tels que le *Gloria* et le *Credo*.

La plupart des missels actuels donnent quelques *commentaires*, souvent indispensables pour comprendre le sens d'une fête ou d'un texte, toujours utiles pour s'initier plus profondément à la liturgie.

Un bon missel doit comporter aussi un certain nombre d'indications souvent très utiles :

— les *références bibliques*, car les textes des chants et des lectures sont tirés de la Bible et il peut être intéressant de les retrouver dans leur contexte, ce qu'on ne fera facilement que si le missel indique les numéros des chapitres et des versets;

— les *indications liturgiques : couleur* liturgique qui permet souvent de s'assurer de la fête célébrée, *classe* des fêtes qui permet de savoir si une fête du propre des saints est plus importante qu'une fête du propre du temps ou inversement, indication de la « *station* ».

Enfin le *kyriale* est la collection des mélodies variables selon lesquelles on exécute les chants ordinaires de la messe (*Kyrie*, *Gloria*, etc.), suivant les temps et les fêtes de l'année.

La plupart des missels contiennent des *compléments* qui n'ont pas de rapport direct avec la messe :

— les vêpres du dimanche avec les antiennes et les hymnes propres;

— des extraits de l'office divin, tels que les complies du dimanche;

— des extraits du rituel, c'est-à-dire des prières et cérémonies du baptême, de la confirmation, etc.

— des prières ou dévotions, telles que litanies, chants, etc.

La valeur d'un missel est déterminée par un grand nombre d'éléments, c'est ce qui explique la difficulté du choix :

— la présence de tous les textes indispensables;

— la traduction de tous les textes donnés en latin, et une bonne traduction;

— des commentaires qui donnent le véritable sens de la liturgie;

— les indications utiles (bibliques et liturgiques);

— les compléments utiles;

— la présentation typographique : format, papier, caractère, mise en page, renvois, illustrations, etc.;

— la reliure;

— le prix de vente.

Comment envisager le choix selon les intéressés

Si le choix proposé doit être vraiment utile, il faut absolument distinguer le clergé, diverses catégories de fidèles et les libraires. Le point de vue et l'utilité de chacune de ces catégories ne seront évidemment pas les mêmes.

Missels pour le clergé

Pour son usage personnel : pour l'étude et la méditation des textes du missel, il nous semble que le prêtre doive posséder un missel ayant les caractéristiques suivantes : quotidien, y compris toutes les messes votives, entièrement latin-français, avec une bonne traduction, comportant un bon commentaire, les indications liturgiques et les références bibliques, un kyriale. Il faut donc un missel aussi complet que possible, car le prêtre aura souvent besoin de rechercher un renseignement historique ou liturgique ou biblique, et il est très désagréable d'être surpris par une lacune.

Trois missels réunissent la plupart de ces avantages :

le *Missel quotidien et Vespéral* de Dom Lefebvre, n° 200;

le *Missel et Vespéral quotidiens* de Dom Gérard, n° 945;

le *Missel romain quotidien* des Bénédictins d'Hautecombe.

Pour la lecture en public : il importe surtout d'avoir une traduction d'un style limpide et accessible au public, non seulement pour les lectures, mais pour les psaumes et les oraisons.

Les meilleurs missels à ce point de vue sont les suivants :

Comme quotidien : le *Missel Vespéral* du R. P. Morin; le *Missel romain quotidien* des Bénédictins d'Hautecombe.

Comme dominicaux : le *Missel biblique des dimanches et fêtes*; le *Missel dominical* des RR. Pères Bénédictins d'Hautecombe.

Ce dernier a de plus grands caractères, ce qui peut avoir un avantage dans une église obscure.

Missels pour l'usage collectif d'une paroisse ou d'un groupe

Dans les cas où il est possible et utile d'adopter un missel commun, il faut un missel de structure simple, donnant une bonne traduction accessible à tous et des commentaires brefs et pertinents. Le prix doit aussi être modéré, surtout si c'est une paroisse ou une œuvre qui doit faire une mise de fonds.

Comme quotidien : le *Missel Vespéral* du R. P. Morin.

En général, un dominical sera suffisant :

— le *Missel dominical* des Pères Bénédictins d'Hautecombe (avec parties en latin) peut convenir à n'importe quel milieu;

— le *Missel biblique des dimanches et fêtes*, Tardy (sans latin).

A noter que seul le second de ces missels a un kyriale.

Missels pour les fidèles

Le choix d'un missel est souvent laborieux. D'abord il faut recommander de s'adresser plutôt à un libraire spécialisé qui pourra donner des renseignements utiles sur les missels. Nous donnons ici quelques indications qui peuvent servir à faciliter le choix.

Il faut d'abord se décider pour un dominical ou un quotidien selon les possibilités d'utilisation.

Il faut ensuite choisir entre les missels avec texte latin complet, ou seulement avec une partie des textes latins. Il ne faut d'ailleurs pas attacher trop d'importance au fait d'avoir l'épître ou l'évangile en latin, puisqu'on ne suit en général que le texte français.

Enfin il faut choisir entre des traductions et des commentaires plus difficiles et ceux qui sont plus accessibles, autrement dit entre les missels que l'on pourrait appeler classiques et ceux que nous avons recommandés pour l'usage collectif. Les recommandations que l'on peut faire dans ce domaine dépendent du milieu social, de la culture personnelle des intéressés. Mais en tout état de cause il faut préférer actuellement les missels avec commentaires aux missels sans commentaires, en raison des difficultés que présente le texte de la liturgie.

On trouvera dans les tableaux qui suivent quels sont les missels de chaque catégorie qui paraissent actuellement les meilleurs.

On a indiqué à part des missels qui peuvent être utiles dans des cas particuliers : missels en gros caractères, missels du plus petit format, missels contenant les matines et laudes de la semaine sainte et de Noël.

Pour l'utilité des libraires

Le missel est un article assez spécial, plus difficile à bien connaître que d'autres. Évidemment, il serait utile que les libraires et les vendeurs soient mieux au courant du contenu des missels. Les tableaux qui suivent les y aideront. Les indications données pour le clergé et les fidèles disent quels sont les missels les plus utiles à avoir en rayon.

Mais le commerçant doit aussi tenir compte des prix — qui sont sujets à des variations — et des reliures. Il lui faudra donc sans doute un choix plus vaste. D'autre part, il est lié par des relations traditionnelles avec telle ou telle maison d'édition. C'est pourquoi nous avons voulu donner un tableau complet de tous les missels corrects. Il pourra y faire un choix en tenant compte des caractéristiques des missels, et surtout il pourra faire des comparaisons instructives.

S'il n'est pas possible d'avoir toujours en rayon tous les meilleurs missels, nous croyons pouvoir affirmer qu'un choix minimum devrait comporter : deux ou trois bons quotidiens A 1, deux quotidiens A 2, deux ou trois bons dominicaux, un dominical gros caractère, et un ou deux missels illustrés pour le public qui y tient.

Pour des renseignements plus détaillés sur les missels mentionnés, on pourra consulter les « Chroniques des missels » parues dans *La Maison-Dieu*, dans les numéros 19, 23, 27 et 28. Des chroniques ultérieures signaleront les nouveaux missels ou les rééditions intéressantes.

TABLEAUX

Les titres mentionnés dans les tableaux qui suivent étaient tous en vente au 1er mars 1952, nous nous en sommes assurés auprès des éditeurs à qui nous avons communiqué nos listes.

Les missels qui ne figurent pas ici ont été omis, soit parce qu'ils sont épuisés ou très près de l'être; soit surtout parce qu'ils sont trop incomplets (canon de la messe incomplet, textes latins sans traduction française, lacunes importantes dans le propre du

temps ou le propre des saints); soit parce que nous n'avons pas reçu la documentation qui les concernait.

Nous avons aussi exclu les missels qu'on peut considérer comme trop particuliers : missels uniquement en latin, missels grégoriens plutôt destinés aux chantres, missels diocésains qui n'ont qu'un intérêt local, manuels paroissiaux contenant un grand nombre de cantiques, missels pour les jeunes ou les enfants. Nous avons cependant indiqué quatre missels illustrés qui sont les seuls, à notre connaissance, à être de vrais dominicaux.

Quelques indications peuvent ne pas coïncider avec celles qui sont données dans les catalogues d'éditeurs : pour le nombre des pages, nous avons additionné les pages du kyriale ou du propre de France; pour le format, nous avons indiqué les mesures extérieures des reliures, tandis que les éditeurs indiquent généralement le format du papier.

I. — Tableau des Missels par catégories

Dans chaque catégorie, les missels sont classés dans l'ordre alphabétique des auteurs, puis des titres. Les numéros qui suivent les noms des éditeurs sont ceux qui servent à désigner les missels dans leurs catalogues et pour les commandes. A la suite du nombre des pages, on a indiqué, le cas échéant, s'il s'agit de grands (gc) ou de petits (pc) caractères. Le millésime est celui de la dernière édition.

Les abréviations en fin de ligne indiquent les éléments qui caractérisent les missels et qu'il peut être utile de connaître :

rm : ordinaire de la messe en rouge et noir, au milieu du missel;
rd : ordinaire de la messe en rouge et noir, au début;
mv : messes votives;
cl : classe des fêtes indiquée au jour même;
co : couleur liturgique indiquée au jour même;
st : station indiquée au jour;
rf : références bibliques à tous les textes;
vo : vêpres ordinaires du dimanche;
vd : vêpres de chaque dimanche et fête (antienne et hymne);
vq : vêpres quotidiennes;
rit : rituel (baptême, confirmation, extrême-onction, mariage);
ky : kyriale;
com : commentaire pour toutes les messes.

Les complies du dimanche ne sont pas indiquées, elles se trouvent dans tous ces missels.

Quand ces éléments sont incomplets, les abréviations sont suivies d'une apostrophe. Quand ces éléments sont totalement absents, les abréviations sont remplacées par des tirets. On peut ainsi, en suivant les colonnes, trouver tous les missels qui répondent à telle ou telle caractéristique.

Les meilleurs missels, c'est-à-dire ceux qui réunissent les principales qualités énumérées dans l'introduction, sont marqués du signe *. Comme ces missels sont assez nombreux, on a indiqué un surchoix par le signe **, ce sont les missels qui sont les plus recommandés en raison de la traduction ou des commentaires ou des deux.

A 1. Missels quotidiens entièrement latin-français

Cabrol (Dom Fernand)) : *Missel romain quotidien et Vespéral.* Mame, n° 322, 1950; 2106 pp., 16 × 11 × 4,5.
rm mv cl co st rf vd rit — com

* Capelle (Dom Bernard) : *Missel quotidien commenté, Vespéral et Rituel.* Abbaye du Mont-César, 1947; 1997 pp., 16 × 10 × 4.
rm mv' — — st rf' vd rit ky' com

Gérard (Dom) : *Missel romain complet et Rituel.* Brepols, n° 920, 1949; 2114 pp., 15,5 × 9,5 × 3.
rm mv' cl co st rf vo rit' ky com

* Gérard (Dom) : *Missel quotidien, Vespéral et Rituel.* Brepols, n° 930, 1948; 1841 pp., 15,5 × 9,5 × 3,5.
rm mv' cl co st rf vd rit ky com

** Gérard (Dom) : *Missel et Vespéral quotidiens.* Brepols, n° 945, 1950; 2250 pp., 16 × 10,5 × 4.
rm mv cl co st rf vq rit ky com

* Gérard (Dom) : *Missel et Vespéral romains.* Brepols, n° 955, 1952; 2628 pp., 16 × 10,5 × 4 ou 3 (gc).
rm mv cl co st rf vd rit ky com

* Guilhaim (Abbé) et H. Sutyn : *Grand Missel, Rituel et Vespéral.* Proost, n° 1302, 1951; 2263 pp., 16 × 10 × 3,5.
rm mv — co st rf vd rit ky com

Harmignies (Chan.) : *Missel quotidien et Vespéral.* Zech, n° 138, 1952; 1790 pp., 15 × 9,5 × 3,5.
rd mv cl co — rf' vd' rit ky' com'

** Lefebvre (Dom Gaspar) : *Missel quotidien et Vespéral.* Abbaye de Saint-André, n° 200, 1951; 2660 pp., 16 × 10 × 3,5 (gc).
rm mv cl co st rf vd rit ky com

* Lefebvre (Dom Gaspar) : *Missel Vespéral romain (quotidien).* Abbaye de Saint-André, n° 500, 1951; 1788 pp., 15 × 10 × 2,5.
rm mv' cl co st rf vd rit — com

O'Connor (R. P.) : *Missel quotidien et Vespéral complets.* Splichal, n° 200, 1946; 1842 pp., 15 × 9,5 × 3 (pc).
rd mv — co — rf' vd rit ky com

Sole (Abbé Jean) : *Missel et Vespéral.* Van Dieren, n° 52, 1949; 1646 pp., 15 × 10 × 4.
rd mv' — — st rf' vd' rit' — —

* *Missel des fidèles.* Desclée et Cie, n° 120, 2 vol., 1945; 1740 et 1720 pp., 16,5 × 11 × 2,5 (gc).
rm mv' cl — st rf vd rit — com

* *Missel des fidèles et Office divin.* Desclée et Cie, n° 119, 1950; 2164 pp., 16,5 × 10,5 × 3.
rm mv' cl — st rf vd rit — com

Missel Vespéral. Desclée et Cie, n° 126, 1946; 1675 pp., 14 × 9,5 × 3 (pc).
— mv' cl — st rf vd rit — com

** Bénédictins d'Hautecombe : *Missel romain quotidien.* Labergerie, 1953; 2408 pp., 15,5 × 10,5 × 4.
rm mv cl co st rf — — ky com

A 2. Missels quotidiens en français avec texte latin partiel

Bergès (Dom Albert) : *Missel Vespéral quotidien.* Mellottée, 1950; 1706 pp., 16 × 10 × 3.
rd — cl co st rf vd rit — com'

Chalmette (Chan.) : *Missel quotidien et Vespéral.* Depelley, n° 53, 1949; 1188 pp., 15,5 × 10 × 2.
— mv' cl co — rf' vd rit — —

Gérard (Dom) : *Missel quotidien.* Brepols, n° 910, 1950; 1118 pp., 15,5 × 9,5 × 4.
rm mv' cl co st rf vo rit' — com'

* Gérard (Dom) : *Missel quotidien et Vespéral.* Brepols, n° 915, 1952; 1512 pp., 16 × 10 × 2,5.
rm mv' cl co st rf vd rit — com

Harmignies (Chan.) : *Missel quotidien.* Zech, n° 140, 1952; 1242 pp., 15 × 9,5 × 2,8.
rm — cl — — rf' vd' rit ky' com

** Lefebvre (Dom Gaspar) : *Petit Missel quotidien.* Abbaye de Saint-André, n° 600, 1951; 1155 pp., 15 × 9,5 × 2,2.
rm mv' cl co st rf vo — — com

** Morin (R. P.) : *Missel Vespéral.* Droguet-Ardant, 1948; 1254 pp., 15 × 10 × 2.
rm mv cl' co st rf vd' rit — com

L'Office divin, Missel, Vespéral et Rituel. Mame, n° 401, 1948; 1843 pp., 17,5 × 11,5 × 4 (gc).

— mv' cl — st rf' vd rit — —

* *Missel Vespéral liturgique.* Mame, n° 307, 1951; 1453 pp., 15 × 9,5 × 3.

rm mv' cl — — rf vd rit' ky' com'

A 3. Missels quotidiens uniquement en français

Godin (Abbé H.) : *Avec le Christ, Missel quotidien.* Éditions ouvrières, 1946; 384 pp., 16 × 12,5 × 1,5 (pc).

— — — co — rf' — — — —

MISSELS DOMINICAUX

Pour les dominicaux, les abréviations sont légèrement modifiées : au lieu d'indiquer les messes votives (mv), qui ne figurent jamais dans ces missels, on a signalé les offices du vendredi saint (vs) et du samedi saint (ss) et supprimé l'indication des stations (st), qui n'est pas utile dans un dominical.

B 1. Missels dominicaux entièrement latin-français

* *Missel des dimanches.* Desclée et Cie, n° 247, 1946; 887 pp., 13,5 × 9 × 2.

— — — cl — rf vd rit — com

* *Missel et Vespéral.* Abbaye du Mont-César, 1951; 880 pp., 15,5 × 9 × 2,5.

rm — — — — rf' vd — ky —

Missel et Vespéral du dimanche. Taffin-Lefort, n° 402, 1942; 1019 pp., 13 × 8,5 × 2.

— vs' ss' cl — rf' vd — — —

B 2. Missels dominicaux en français avec texte latin partiel

** Bénédictins d'Hautecombe (RR. PP.) : *Missel dominical.* Labergerie, 2e édition, 1951; 796 pp., 15,5 × 10,5 × 2.

rm vs ss cl co rf vo — ky' com

Bourceau (Abbé) : *Missel Vespéral expliqué.* Brepols, 1952; 812 pp., 14 × 8,5 × 2,5.

— vs ss' — — rf' vd — ky' com'

* Fleury (R. P. A.) : *Paroissien expliqué et commenté.* Mame, n° 350, 1949; 1021 pp., 15 × 9,5 × 2.

— vs ss' — — rf' vd rit — com'

GUILHAIM (Abbé) et H. SUTYN : *Missel des dimanches et fêtes.* Proost, n° 1261, 1947; 803 pp., 15 × 9 × 2.
rd vs ss' cl co rf vd rit ky' —

MARBEAU (Mgr) : *Paroissial des fidèles.* Desclée et Cie, n° 400, 1949; 1468 pp., 14 × 9 × 3.
— vs ss — — rf vd rit — com

** MORIN (R. P.) : *Missel Vespéral romain.* Droguet-Ardant, n° 875, 1952; 588 pp., 14 × 9,5 × 1,5.
rm vs ss cl' co rf vo rit' — com'

O'CONNOR (R. P.) : *Missel et Vespéral complets.* Splichal, n° 292 1946; 1110 pp., 15 × 9,5 × 2,5.
rd vs ss — co rf' vd rit — com'

RIQUET (R. P.) : *Missel Vespéral romain.* Proost, n° 1303, 1952.
rm vs ss cl co rf' vd' rit ky' com'

Missel des dimanches. Desclée et Cie, n° 254, 1948; 1105 pp., 15,5 × 10,5 × 2,5 (gc).
— — — cl — rf vd rit — com

Missel des dimanches. Zech, n° 133, 1952; 514 pp., 15 × 9 × 1,5.
rd vs ss' — — rf' vo — ky' —

Missel Vespéral. Mame, n° 431, 1950; 1080 pp., 15 × 10 × 2,2 (gc).
— vs' ss' cl — rf' vd — — —

Missel Vespéral des dimanches et fêtes. Zech, n° 136, 1951; 887 pp., 13,5 × 8,5 × 2,5.
— vs' ss' — — rf' vd' — — —

Missel Vespéral romain. Brepols, n° 254, 1950; 1172 pp., 16 × 10 × 2,5 (gc).
— vs' ss' — — — vd — — —

Paroissien romain. Desclée de Brouwer, n° 144, 1948; 988 pp., 16 × 10 × 2,5 (gc).
— vs' ss' cl co rf' vd — — —

Paroissien romain. Mame, n° 371, 1951; 916 pp., 12,5 × 8 × 2.
— vs' — — — rf' vd — — —

B 3. MISSELS DOMINICAUX UNIQUEMENT EN FRANÇAIS

CABROL (Dom FERNAND) : *Mon Missel.* Mame, n° 318, 1947; 441 pp., 14,5 × 9,5 × 2.
— — — — — rf vo — — com

MICHONNEAU (Abbé) : *Missel communautaire.* Colombes, 1952; 400 pp., 16 × 12,5 × 1,5.
rd — — — — rf' vo' — — —

** *Missel biblique des dimanches et fêtes.* Tardy, 1952; 605 pp. 15 × 12 × 1,7.
rm vs ss — co rf' vo' rit — com

* *Missel dominical.* Abbaye du Mont-César, 1951; 458 pp., 14,5 × 9 × 1.
rm — — — — rf' vd' — — —

Paroissien romain. Zech, n° 198, 1947; 1039 pp., 15 × 9,5 × 2,5 (gc).
— vs ss — — rf' vd' — — —

Missels illustrés (complets comme dominicaux)

Bourceau (Abbé) : *Missel Vespéral illustré.* Brepols, n° 271, 1952; 472 pp., 15,5 × 10 × 2,2 (B 2) (pc).
— vs ss' — — rf' vd — — com'

Cabrol (Dom Fernand) : *Missel Vespéral de la première communion.* Mame, n° 108, 1950; 504 pp., 14,5 × 9,5 × 2,5 (B 3) (pc).
— — — — — rf vd' — — com

* Morin (R. P.) : *Notre Missel de première communion.* Droguet-Ardant, n° 850, 1951; 588 pp., 15,5 × 10 × 2,5 (B 2) (pc).
— vs ss cl' co' rf vo' — — com

Missel Vespéral de la sainte Eucharistie. Splichal, n° 293, 1951; 476 pp., 15 × 9,5 × 2,2 (B 3) (pc).
— — — — co rf' vo — — —

II. — Tableau des Missels par éditeurs

Pour les renseignements détaillés et les caractéristiques, on se reportera au tableau précédent. Les indications en fin de ligne : A 1, A 2, etc., renvoient aux différentes catégories où l'on retrouvera les missels dans l'ordre alphabétique des auteurs, puis des titres.

Les éditeurs sont énumérés dans l'ordre alphabétique.

Ce tableau sera particulièrement utile aux libraires qui pourront ainsi se rendre compte des ressources de chacune des maisons.

Éditeurs français

DEPELLEY, Limoges, 7, rue de la Mauvendière.
Paris, 13, rue du Cherche-Midi (6e).

Chalmette (Chan.) : *Missel quotidien et Vespéral,* n° 53 (A 2).

Chalmette (Abbé) : *Missel Vespéral du chrétien,* n° 45 (non mentionné, canon incomplet).

DESCLÉE DE BROUWER, 76 *bis*, rue des Saints-Pères, Paris-7e.

Paroissien romain, 14 A (B 2).

DROGUET-ARDANT, Limoges, 60, rue Montmailler.

** Morin (R. P.) : *Missel Vespéral* (A 2).

* Morin (R. P.) : *Notre Missel de première communion*, n° 850 (illustré).

* Morin (R. P.). : *Missel Vespéral romain. Missel dominical*, n° 875 (B 2).

ÉDITIONS OUVRIÈRES, Paris, 12, avenue Sœur-Rosalie (13e).

Godin (Abbé) : *Avec le Christ, Missel quotidien* (A 3).

LABERGERIE, Paris, 17, rue Cujas (5e).

** Bénédictins d'Hautecombe : *Missel dominical* (B 2).

** Bénédictins d'Hautecombe : *Missel romain quotidien* (A 1).

MAME, Tours.
Paris, 6, rue Madame (6e).

Cabrol (Dom Fernand) : *Missel romain quotidien et Vespéral*, n° 322 (A 1).

* *Missel Vespéral liturgique très complet*, n° 307 (A 2).
L'Office divin, Missel Vespéral romain, n° 401 (A 2).

* Fleury (A.) : *Paroissien expliqué et commenté*, n° 350 (B 2).
Paroissien romain, n° 371 (B 2).
Missel Vespéral, n° 431 (B 2).
Cabrol (Dom) : *Mon Missel*, n° 318 (B 3).
Cabrol (Dom) : *Missel Vespéral de la première communion*, n° 108 (B 3).

MELLOTTÉE, Limoges, 6, rue Paul-Dérignac (Boîte postale 142).

Bergès (Dom Albert) : *Missel Vespéral quotidien* (A 2).

MICHONNEAU (Abbé), Colombes (Seine), 4, rue du Four.

* Michonneau (G.) : *Missel communautaire* (B 3).

TAFFIN-LEFORT, Lille, 24, rue Charles-de-Muyssart.
Paris (6e), 5, rue du Jardinet.

Missel Vespéral très complet, n° 100 (non mentionné, canon incomplet) (A 2).

Missel Vespéral du dimanche, n° 402 (B 1).

TARDY, Bourges, 15, rue Joyeuse.
A.C.R., Paris, 27, rue Cassette (6e).

** *Missel biblique des dimanches et fêtes* (B 3).

ÉDITEURS BELGES

ABBAYE DE SAINT-ANDRÉ, Bruges.
Société liturgique, Paris, 15, rue du Vieux-Colombier (6e).

** LEFEBVRE (Dom GASPAR) : *Missel quotidien et Vespéral*, n° 200 (A 1).
* LEFEBVRE (Dom GASPAR) : *Missel Vespéral romain (quotidien)*, n° 500 (A 1).
* LEFEBVRE (Dom GASPAR) : *Petit Missel quotidien*, n° 600 (A 2).

ABBAYE DU MONT-CÉSAR, Louvain.

* CAPELLE (Dom BERNARD) : *Missel quotidien commenté, Vespéral et Rituel* (A 1).
* *Missel Vespéral* (B 1).
* *Missel dominical* (B 3).
Missel grégorien et Vespéral (peut servir de B 1).

BREPOLS, Turnhout.
Paris (6e), 28, rue d'Assas.

GÉRARD (Dom) : *Missel romain complet et Rituel*, n° 920 (A 1).
* GÉRARD (Dom) : *Missel quotidien complet, Vespéral et Rituel*, n° 930 (A 1).
** GÉRARD (Dom) : *Missel et Vespéral quotidiens*, n° 945 (A 1).
* GÉRARD (Dom) : *Missel et Vespéral romains*, n° 955 (A 1).
GÉRARD (Dom) : *Missel quotidien*, n° 910 (A 2).
* GÉRARD (Dom) : *Missel quotidien et Vespéral*, n° 915 (A 2).
BOURCEAU (Abbé) : *Missel Vespéral expliqué*, n° 215 (B 2).
BOURCEAU (Abbé) : *Missel Vespéral romain*, n° 238 (pas mentionné, canon incomplet, serait B 2).
BOURCEAU (Abbé) : *Missel dominical illustré*, n° 271 (illustré).
Missel Vespéral romain, n° 254 (B 2).
Missel dominical, n° 129 (pas mentionné, serait B 2, canon incomplet).

DESCLÉE ET Cie, Tournai.
Paris (6e), 30, rue Saint-Sulpice.

* *Missel des fidèles*, n° 120, 2 vol. (A 1).
* *Missel des fidèles et Office divin*, n° 119 (A 1).
Missel Vespéral, n° 126 (A 1).
* *Missel des dimanches*, n° 247 (B 1).
Missel des dimanches, n° 254 (B 1).
MARBEAU (Mgr) : *Le Paroissial des fidèles*, n° 400 (B 2).

PROOST (Établissement Henri), Turnhout, rue de la Loutre, 197.
Paris : M. Bruyère, 72, rue d'Alésia (14e).

* GUILHAIM (Abbé) et H. SUTYN : *Grand Missel, Vespéral et Rituel*, n° 1302 (A 1).
RIQUET (R. P. MICHEL) : *Missel Vespéral et Rituel*, n° 1303 (B 2).
GUILHAIM (Abbé) et H. SUTYN : *Missel des dimanches et fêtes*, n° 1261 (B 2).

SPLICHAL (Anciens Établissements), Turnhout.
Paris : M. Thuillier, 8, place Saint-Sulpice (6e).

O'Connor (R. P.) : *Missel quotidien et Vespéral complets*, n° 200 (A 1).

O'Connor (R. P.) : *Missel et Vespéral complets*, n° 292 (B 2).
Missel et Vespéral de la sainte Eucharistie, n° 293 (illustré) (B 3).

VAN DIEREN, Anvers, Venusstraat, 27-29.
Dépositaire : Depelley, Limoges, 7, rue de la Mauvendière.

Solé (Abbé Jean) : *Missel et Vespéral*, n° 52 (A 1).

ZECH ET FILS, Braine-le-Comte.
Paris : Société de diffusion d'éditions catholiques, 55, rue du Cherche-Midi (6e).

Harmignies (Chan.) : *Missel quotidien et Vespéral*, n° 138 (A 1).
Harmignies (Chan.) : *Missel quotidien*, n° 140 (A 2).
Missel des dimanches et principales fêtes, n° 133 (B 2).
Missel Vespéral des dimanches et fêtes, n° 136 (B 2).
Paroissien romain, n° 198 (B 3).

III. — Missels avec les matines et laudes de la semaine sainte

(Ténèbres)

Tous ces missels figurent aux catégories A 1 ou A 2. Certains d'entre eux donnent aussi les matines (m) ou les matines et laudes (ml) de Noël, on l'a indiqué en face. Quelques missels ne donnent que le texte latin des psaumes de ces offices sans traduction, on l'a indiqué par : ps. lat.

A 1.	Dom Cabrol, Mame, 322		m de Noël
	Dom Capelle, Mont-César		ml de Noël
	Dom Gérard, Brepols, 930	ps. lat.	ml de Noël
	Dom Gérard, Brepols, 945		ml de Noël
	Dom Gérard, Brepols, 955		ml de Noël
	Guilhaim et Sutyn, Proost, 1302		
	Dom Lefebvre, 200		ml de Noël
	Dom Lefebvre, 500		m de Noël
	O'Connor, Splichal, 200		
	Missel des fidèles, Desclée, 120		ml de Noël
	Missel des fidèles et Office divin, Desclée, 119		ml de Noël
	Harmignies, Zech, 138	ps. lat.	
A 2.	*Missel Vespéral liturgique*, Mame, 307	ps. lat.	ml de Noël
	L'Office divin, Mame, 401	ps. lat.	m de Noël

IV. — Missels avec grands caractères

Bien que ces missels soient indiqués sur le tableau par catégories par le signe (gc), nous en donnons ici la liste avec l'indication du corps du caractère entre parenthèses.

Il existe des livres avec des caractères encore plus gros, mais leur texte est alors si limité qu'ils ne peuvent plus entrer dans un répertoire de missels complets.

A 1. *Missel des fidèles*, Desclée, 120; 2 vol. (10).
Dom Gérard, Brepols, 955 (9).
Dom Lefebvre, 200 (8-9).

A 2. *L'Office divin*, Mame, 401 (10).

B 2. *Missel Vespéral romain*, Brepols, 254 (13).
Missel Vespéral, Mame, 431 (11).
Paroissien romain, Desclée de Brouwer, 14 A (11).
Missel des dimanches, Desclée et Cie, 254 (10).
Paroissien romain, Mame, 421 (14), malheureusement incomplet pour les fêtes.

B 3. *Paroissien romain*, Zech, 198 (10).

V. — Missels de petit format

Bien des personnes recherchent un missel qui soit peu encombrant ou léger, pour le voyage par exemple, tout en désirant que le missel soit aussi complet que possible.

Sans doute il existe bien des petits paroissiens de poche, mais qui sont incomplets. Parmi les quotidiens et les dominicaux, nous proposons les missels suivants qui sont à la fois les plus petits, les plus minces et les plus complets dans leur catégorie :

* A 1. Dom Lefebvre, n° 500.

* A 2. Dom Lefebvre, n° 600.

* R. P. Morin, *Missel Vespéral.*

B 2. Guilhaim et Sutyn : *Missel des dimanches et fêtes*, Proost, 1261.
Missel des dimanches, Zech, 133.

Si l'on veut vraiment un format très réduit, il vaut mieux renoncer au latin et prendre :

* B 3. *Missel dominical*, Mont-César.

Chronique des Missels (V)

Les missels parus depuis la dernière chronique [1] sont pour la plupart des rééditions, mais très sensiblement modifiées, si bien qu'il s'agit en fait de missels nouveaux. Il faut cependant signaler quatre missels tout à fait nouveaux : celui de M. Michonneau, le dominical du R. P. Morin, le Dom Gérard 915 et le quotidien d'Hautecombe.

88. Dom Gérard, moine bénédictin de Clervaux : *Missel et Vespéral romains.* Éditions Brepols, Turnhout, 1951, n° 955 (16 × 11 × 4,5 ou 3 cm.); 2,701 pp. (A 1).

Ce missel est le second de la nouvelle série de Clervaux (voir *La Maison-Dieu*, n° 27, p. 149). Il est destiné à remplacer l'ancien n° 950 en gros caractères. Disons tout de suite qu'il est presque deux fois plus gros que son prédécesseur qui était très élégant, et plus volumineux que le n° 945 récemment paru. Une édition sur papier bible qui n'a que trois centimètres d'épaisseur vient de paraître, mais son prix sera plus élevé que l'édition ordinaire.

Quotidien complet en latin et en français, ce missel n'est guère différent du *Missel et Vespéral quotidiens*, n° 945, sauf bien entendu pour les vêpres. Il donne la notation musicale des antiennes et des psaumes des vêpres ordinaires du dimanche et des complies ainsi que celle des hymnes propres. On remarquera quelques nouveautés dans la structure du missel. D'abord on a réuni sous le titre de « psautier paroissial » les psaumes « qui interviennent normalement dans les diverses célébrations annuelles d'une paroisse ». Il est certainement intéressant de donner aux fidèles une idée de ce qu'est le psautier, mais parallèlement on a dû multiplier les renvois, ainsi à la préparation de la messe, aux ténèbres, à l'office des défunts. Les usagers diront si cette formule nouvelle leur plaît. Il est peut-être dommage qu'on n'ait pas songé à mettre en tête de chaque psaume une petite note indiquant son sens général, ce psautier se serait présenté comme un choix de psaumes où les fidèles pourraient puiser à leur gré pour leur prière personnelle.

L'ordinaire de la messe a été déplacé, il ne figure plus entre le samedi saint et Pâques, mais entre le propre du temps et le propre des saints. Dans les précédentes éditions le texte du canon était très découpé par l'insertion des rubriques. On a maintenant très heureusement rendu aux différents textes leur unité en groupant les rubriques en tête de chaque prière. Une

1. Cf. *La Maison-Dieu*, n° 27 (3e trimestre 1951), pp. 146-159. Nous continuons à donner à chaque recension un numéro d'ordre. Le dernière chronique se terminait par le n° 84. On considère comme n^{os} 85, 86 et 87 les trois recensions qui figurent à la fin de l'article « Les missels de communion », dans *La Maison-Dieu*, n° 28, pp. 123-125.

innovation heureuse donne plus de clarté au texte : on a mis dans un cadre les prières réservées à la messe solennelle (bénédiction de l'encens, bénédiction du diacre). On aurait peut-être pu adopter cette présentation également pour les *Communicantes* propres. Par contre, nous regrettons qu'on ait continué à séparer le *Per omnia... amen* de la secrète en le mettant sous le titre « préface eucharistique ».

Il est dommage aussi qu'on ait supprimé trois messes votives : contre les païens, en cas de mortalité, pour la conversion des pécheurs. Le gain de quelques pages est trop minime pour justifier cette suppression, d'autant qu'on trouve plus loin un grand nombre de messes « propres à certains lieux ».

Les commentaires sont, à peu de choses près, les mêmes que ceux du missel n° 945 : on a fait quelques coupures dans l'introduction générale et changé çà et là quelques mots.

La traduction aurait pu être modifiée davantage. Au canon on a laissé des formules que nous n'avions pas relevées dans le compte rendu du 945, mais qui demanderaient une révision. Des expressions telles que « pour votre Église, la sainte catholique, répandue par toute la terre... », « l'accroître dans l'unité », « tous les évêques de la croyance orthodoxe », ne sont pas très heureuses. Mais d'autres passages ont subi des modifications qui constituent un progrès. Au *Gloria* on a abandonné « gloire à Dieu dans les hauteurs et paix... aux hommes de bon vouloir » pour revenir au traditionnel « au plus haut des cieux » et « aux hommes de bonne volonté ». De même « nous vous remercions » fait place à « nous vous rendons grâces ». Pour *Deo gratias* on a mis « remercions Dieu » au lieu de « nous remercions Dieu ». A l'*Asperges* on préférera certainement « purifiez-moi » à l'ancien « vous m'aspergerez ». On pourrait citer encore d'autres exemples.

Pour ce qui concerne la typographie, les caractères sont très lisibles, mais les marges intérieures sont un peu étroites, ce qui rend quelquefois difficile la lecture du texte français de la page gauche. Le papier est un peu trop transparent et d'un grain un peu gros. Nous avons relevé au hasard quelques coquilles qui ont dû échapper aux correcteurs : p. 291 onzième ligne, *ôté* pour *ôtée*; p. 268, deuxième ligne, *innocents* pour *innocentes;* p. 1.273, *répandu* pour *répandue*. Ces deux dernières fautes se trouvaient aussi dans le missel 945. Quant à l'illustration elle est la même que celle du missel 945.

Ce missel reste excellent malgré ces quelques points de détail, mais nous regrettons l'ancien missel n° 950, qui était une belle réalisation. Jusqu'à présent le format de cette collection des missels de Clervaux était plaisant, il est dommage que les deux nouveaux missels soient aussi encombrants. Nous croyons rendre service aux éditeurs en répétant que le public français préfère les formats plus maniables. Espérons qu'on ne continuera pas dans cette voie.

89. Abbé Michonneau et l'équipe sacerdotale de Colombes : *Missel communautaire*. Chez l'auteur, 4, rue du Four, Colombes (Seine), 1951; XVI+306+(78) pp., 16×12,5×1,5 cm. (B 3).

Ce missel est avant tout destiné — comme son titre l'indique — à l'usage communautaire paroissial. Il est le fruit du travail accompli par une équipe de prêtres en plein ministère de banlieue. Par bien des aspects il se situe dans le sillage du « missel jociste » publié il y a quinze ans par l'abbé Godin.

Il se présente sous une forme qui commence à être familière : un livre plat et large, presque carré, imprimé en rouge et noir sur un beau papier, illustré mais sobrement, par des photos de paysages ou de personnages de Terre Sainte et par quelques bandeaux au trait.

Après une « Présentation » et la table des matières on y trouve les « prières habituelles des catholiques », l'ordinaire de la messe en beaux grands caractères pour les parties destinées au peuple, quelques prières d'action de grâces collective, trois textes de messes en chœur parlé. Puis le propre du temps donne le texte des messes du dimanche (en français seulement), chaque messe tenant sur une double page et chaque texte portant un numéro de référence à l'ordinaire. Le propre des saints est précédé d'un calendrier portant en rouge les fêtes qui peuvent remplacer le dimanche. Ce calendrier renvoie à la page correspondante du missel, car les messes ne s'y trouvent pas dans l'ordre du calendrier. On a d'abord réuni les messes des apôtres, sauf Pierre et Paul, puis les autres dans l'ordre du calendrier et enfin les fêtes de la sainte Vierge et quelques messes du commun. Suit un rituel donnant le baptême, la confession, les fiançailles, le mariage avec la messe, le sacrement des malades. On trouve ensuite les vêpres du dimanche en latin, sans traduction française, les complies du dimanche en latin, puis une paraphrase en français et une prière du soir paroissiale, un chemin de croix, soixante-dix pages de cantiques et enfin des chants pour la bénédiction du Saint-Sacrement en latin sans traduction française. Ce missel peut donc être classé parmi les dominicaux complets en français.

A vrai dire il n'est pas tout à fait complet. Ainsi la messe du deuxième dimanche après la Pentecôte est remplacée par celle de la Fête-Dieu, celle du troisième par la fête du Sacré-Cœur. Par contre, on trouve les messes du mercredi des cendres et du jeudi saint. Au vendredi saint un chœur parlé est destiné à être chanté pendant la prière universelle et on renvoie au texte de la Passion proposé pour le dimanche des Rameaux. La nuit pascale est donnée à peu près intégralement. Au propre des saints, où devraient figurer les messes pouvant être célébrées le dimanche, on constate plusieurs lacunes, notamment la Transfiguration pour laquelle on n'a indiqué que l'évangile. D'ailleurs au calendrier du propre des saints on a omis de faire figurer en rouge les fêtes des premier mai, 25 juillet, 16, 22 et 24 août et 28 décembre.

Les textes ne sont accompagnés d'aucun commentaire et ceci s'explique par le fait que ce missel est destiné avant tout à l'usage communautaire : le commentaire est normalement donné en chaire par le clergé de la paroisse.

L'étude de la traduction nous retiendra davantage. C'est d'ailleurs le point sur lequel les auteurs ont porté le plus gros de leur effort. Une note sous le titre nous en avertit : « Nous avons fait ce missel avec deux soucis : faciliter la prière communautaire; traduire les prières de l'Église le plus exactement possible, dans un langage accessible à tous. » La même page porte en exergue le texte de saint Paul aux Corinthiens : « Dans une assemblée liturgique, j'aime mieux dire cinq mots compréhensibles et qui instruisent que dix mille dans une langue inconnue. » Ce souci a été tellement primordial que la « Présentation » insiste encore : « Notre souci constant fut de faire parler les fidèles dans leur langue et de les laisser, à l'église, dans les catégories de pensées qui correspondent à leurs vrais problèmes de vie. Sans doute avons-nous échoué à plusieurs reprises, mais au contact quotidien avec des milieux populaires, jamais nous n'avons pu les oublier, et nous avons pensé au malaise qu'éprouveraient nos paroissiens si on ne leur offrait qu'un langage académique ou vieilli pour prier leur Père des Cieux. Nous avons sacrifié sans regret les « odeurs de suavité », les « bonheurs ineffables », les « iniquités », ou les « convoitises ». Quelques-uns peut-être en pleureront, beaucoup d'autres ne s'apercevront pas de ce qu'ils perdent. Nous pensons qu'ils gagneront à ces suppressions, et ce sont ceux-là qui nous intéressent. »

Nous serons certainement bien d'accord avec cette dernière phrase et nous ne regretterons nullement ces expressions désuètes. Mais une lecture atten-

tive de l'ordinaire de la messe révèle que bien d'autres expressions encore ont été sacrifiées. Ainsi au *Gloria* :

benedicimus te est traduit par *nous te chantons*;
gratias agimus tibi par *nous sommes dans l'admiration de ta splendeur*;
Agnus Dei par *Christ*;
tu solus sanctus par *toi seul est parfait*;
tu solus Dominus par *toi seul est le maître.*

A la préface, *gratias agimus* est traduit par *remercier*, le triple *sanctus* par « *Vous êtes grand, vous êtes très grand, vous êtes le maître du monde, Seigneur.* » Or il y a tout de même là des termes traditionnels de la piété chrétienne qui ne sont pas des platitudes dans le genre de celles qu'on citait dans la présentation. Bénir Dieu, rendre grâces, saint, Seigneur, Agneau de Dieu, sont des mots qui ont une valeur précise. Les éliminer contribue à élargir le fossé entre les milieux populaires et l'Église. « Admirer » et « remercier » nous situent certes en pleine vie quotidienne, mais la prière ne nous conduit-elle pas au delà ? La « sainteté » de Dieu est bien autre chose que de la grandeur ou de la perfection. Sans doute ces termes apparaissent étrangers à ceux qui n'y sont pas habitués, mais une éducation intelligente peut les amener à les comprendre et à les charger d'un contenu authentique. Dans tous les métiers et même dans les partis on emploie des mots et des expressions qui ne se comprennent bien que quand « on en est ». N'est-il pas d'ailleurs illogique de supprimer « bénir » et de garder « glorifier » ? La gloire de Dieu est une réalité bien différente de la gloire humaine.

En outre certaines expressions risquent de faire tomber dans un nouveau sentimentalisme religieux. Miséricorde est plusieurs fois traduit par *tendresse* ou par cette périphrase « montre-nous, Seigneur, combien tu as un cœur de Père »; au *Gloria* « paix aux hommes que Dieu aime tendrement »; au canon *Domine sancte Pater...* « vous le meilleur des pères »; *cum unigenito tuo*, « avec votre Fils bien-aimé »; au canon encore, *famulorum*, « vos amis »; au baiser de paix « tous les prêtres présents s'embrassent ».

D'autres termes encore ont été supprimés : à la préface, les archanges, les chérubins et les séraphins, au canon, les noms des apôtres et des martyrs, au *supra quae*, les noms d'Abel, d'Abraham et de Melchisédec, à l'*Agnus Dei*, Agneau de Dieu (!). Ceci nous paraît beaucoup plus grave : tous ces noms bibliques n'évoquent certes rien sans une certaine initiation, mais en fait ils nous relient à une histoire qui est celle de notre salut. Ces mots ne font pas partie d'un langage académique ou vieilli. En quoi des ouvriers seraient-ils gênés d'énumérer les noms des premiers disciples du Christ, des premiers « durs » ou de ceux qui lui ont préparé la voie ? *Communicantes*, il nous faut rester en communion véritable avec eux.

Il y a certainement un problème du vocabulaire religieux, mais il faudrait qu'il soit étudié dans une perspective plus complète, plus vaste, plus universelle et d'une manière plus rigoureuse. En fait les auteurs n'ont pas toujours traduit les mêmes termes de la même manière et n'ont pas toujours été logiques dans leurs exclusives : ainsi *sanctus* est traduit une fois par *parfait*, une fois par *grand*, Agneau de Dieu est éliminé de l'ordinaire de la messe, mais au propre de Pâques il faut bien dire que le Christ est notre véritable Agneau pascal; dans la messe du premier dimanche de l'Avent *qui te expectant* est traduit à l'*introït* par « tes amis », mais au graduel par « ceux qui attendent ta venue ». Enfin on est surpris de trouver en latin et sans traduction les litanies des saints, les psaumes et l'hymne des vêpres du dimanche, le *magnificat* (!) et les chants pour les saluts.

Pour être juste il faut redire que ce missel est fait pour une communauté paroissiale bien déterminée. Ce qui nous paraît inacceptable à la lecture du texte prend une autre tonalité dans le cadre vivant du culte dominical. A chaque messe les livrets contenant l'ordinaire sont placés sur les chaises des fidèles, un prêtre en chaire guide la prière, fait les lectures et les commente brièvement. La messe est dialoguée en latin (même les prières au bas de l'autel). Un effort considérable est fait pour créer une atmosphère d'assemblée chrétienne et on n'en trouve sans doute pas l'équivalent dans beaucoup de paroisses de France. Il y a à Colombes un extraordinaire souci d'accueil fraternel. La hantise des hommes entièrement étrangers à l'Église et à son langage, la crainte de céder à un archéologisme de la liturgie, expliquent les libertés de traduction que nous avons soulignées. Il faut, d'autre part, admirer le travail fourni pour mettre au point ce missel par des hommes aux prises avec les tâches quotidiennes d'une énorme paroisse. Il était fatal qu'il reste bien des imperfections. Plusieurs traductions d'un texte restent toujours possibles. Dans son ensemble celle du *Missel communautaire* est d'un style direct et simple qui se rencontre rarement dans les missels. Réserve faite pour les points relevés plus haut, une telle traduction a l'avantage d'être mordante, de secouer davantage les fidèles que les phrases trop classiques d'autres missels. L'utilisation collective de ce missel requiert malgré tout un effort pastoral important analogue à celui de Colombes. Un texte n'est pas tout, il faut le faire passer dans la vie.

Pour conclure nous serait-il permis d'exprimer fraternellement un vœu ? Un lexique biblique tel qu'il figure dans le « missel rural » constitue un élément nouveau dans les missels modernes. L'équipe de Colombes ne pourrait-elle pas reprendre avec d'autres cette question du vocabulaire religieux fondamental et des possibilités d'initiation à un minimum de culture biblique ? Un tel travail permettrait de remédier aux déficiences signalées et de donner à ce missel une utilisation plus large.

90. R. P. Morin : *Missel, Vespéral et Rituel. Missel dominical.* Droguet-Ardant, n° 875, 1952; 588 pp., 14×9,5×1,5 (B 2).

La maison Droguet et Ardant de Limoges vient de faire paraître un missel dominical du P. Morin. Elle complète ainsi sa collection d'une manière heureuse. Il était normal que le quotidien du P. Morin donne un jour naissance à un dominical. Disons tout de suite que le format est très plaisant et que cet élément contribuera certainement au succès de ce missel.

A vrai dire, le texte n'est pas nouveau. L'éditeur a réimprimé tout simplement le texte du missel de première communion illustré qui était paru à la fin de l'année 1951, mais, bien entendu, sans les illustrations et sans la préface qui s'adressait particulièrement aux premiers communiants. La pagination est restée strictement la même bien qu'une modification typographique importante ait été faite. En effet, l'ordinaire de la messe a été imprimé en caractères plus grands et en rouge et noir, ce qui est une excellente idée pour un missel aux caractères assez petits.

Il ne nous reste donc pas grand chose à ajouter aux remarques déjà faites à propos du missel de communion illustré (*La Maison-Dieu*, n° 28, p. 124). La présentation est certainement améliorée : les bandeaux et les cadres réduisaient beaucoup la marge et donnaient l'impression d'un texte plus tassé. Cette impression disparaît tout à fait dans cette nouvelle édition. Bien entendu, les deux éditions continueront à exister et on pourra choisir entre les deux présentations.

Les quelques critiques faites au sujet des omissions de quelques textes latins, de la place des préfaces propres, etc., sont à maintenir, puisque le texte

n'a pas été remanié. Nous ajouterons même un détail qui nous avait échappé dans la première édition : les textes du baptême ne sont donnés qu'en extraits, ce qui peut se soutenir, mais il est dommage que la formule baptismale n'ait pas été maintenue dans le résumé, un lecteur pressé ou ignorant prendra l'onction avec le saint chrême pour l'acte principal... Pour la vigile de la Pentecôte, on indique les prophéties, mais sans donner ni texte ni référence; il serait facile de renvoyer à l'office du samedi saint, qui est donné ailleurs en entier.

Rappelons que ce missel contient toutes les messes des dimanches et des fêtes de première et deuxième classe avec le texte latin des parties chantées et l'ordinaire de la messe complet en latin et en français. La qualité de la traduction et des introductions aux messes classe certainement ce dominical parmi les meilleurs.

91. R. P. Michel Riquet, S. J. : *Missel, Vespéral et Rituel.* Notices et traductions nouvelles, nouvelle édition revue et complétée. H. Proost, n° 1303, imprimatur octobre 1952, 1352+61+112 pp., 15×9,5×2,2 (B 2).

On avait déjà rendu compte de la première édition de ce missel dans la dernière chronique. En même temps on signalait une nouvelle édition revue et complétée. Mais ce missel a dû subir de nouvelles modifications en raison d'un litige survenu entre éditeurs au sujet de certains textes. Il s'agit donc en fait d'une troisième édition qui est en vente depuis le début de l'année 1953.

Pour éviter toute confusion signalons que cette édition porte un *imprimatur* du 7 octobre 1952 (au lieu du 1er janvier 1952) et une nouvelle préface de l'auteur datée de juin 1952 (au lieu du 17 juillet 1950). On remarquera que la préface et la lettre de présentation ne mentionnent plus les emprunts faits aux traductions du Nouveau Testament de M. le chanoine Osty. Malheureusement on laisse encore supposer, malgré la recension déjà faite, que ce missel aurait été classé dans *La Maison-Dieu* parmi les meilleurs missels.

Le titre n'étant pas explicite, précisons qu'il s'agit d'un missel dominical et non d'un quotidien. On y trouve bien les fêtes des saints pour tous les jours, mais non les féries de Quatre-Temps et de Carême. Les textes sont donnés en latin et en français, sauf les oraisons pour les messes des dimanches et les lectures pour les fêtes des saints.

Il faut rendre justice à quelques améliorations apportées à ce missel depuis la première et la seconde édition. L'ordinaire de la messe en rouge et noir sur papier fort, au milieu du missel est de bonne présentation. Les offices de la semaine sainte sont complets, y compris les textes des passions. Certains commentaires ont été revus.

On regrettera toutefois l'inégalité de la traduction qui présente de nombreuses inexactitudes, voire des fautes de français assez surprenantes. Ainsi : p. 107 (comm.) : « toutes les nations... adoreront devant toi » (*adoraverunt coram te*); p. 111 (intr. de l'Épiphanie) : « Voici venu le Dominateur » (*Ecce advenit*); p. 295 (*Exultet*) : « la mère Église adornée des clartés d'une belle lumière »; p. 526 (Ps. *Judica me*) : « fais le discernement de ma cause d'avec la nation... »; p. 789 (alleluia du 24 mars) : « qui fait de ses anges des vents et de ses ministres un feu brûlant »; p. 796 (trait du 27 mars) : « je te confesserai un psaume à la gloire de ton nom ».

L'erreur de départ qui a consisté à utiliser un ancien missel et les traductions d'un autre auteur marquera toujours ce livre. Plusieurs corrections ne sont pas arrivées à lui donner le caractère d'originalité personnelle qu'il aurait dû avoir. C'est dommage, car le nom de l'auteur et le format très commode séduiront sans doute beaucoup de gens qui seraient en droit d'attendre autre chose.

92. *Missel quotidien* du chanoine Harmignies, revu, corrigé et mis à jour, contenant des notices, les prières du chemin de croix et les mystères du Rosaire, extraits des œuvres de Dom Columba Marmion. Zech et fils, n° 140, 1952, 1242 pp., 15×9,5×2,8 cm. (A 2).

Ce missel est destiné à remplacer l'ancien *Missel Vespéral romain*, n° 139, du chanoine Harmignies, aujourd'hui épuisé. En attendant de réaliser un projet plus intéressant les éditeurs ont choisi une voie moyenne : ils ont utilisé une grande partie des textes, mais ils ont été autorisés à prendre la Bible de Maredsous pour la plupart des épîtres et évangiles et ils ont ajouté des commentaires tirés du livre de Dom Marmion, *Paroles de vie en marge du Missel*, édité par Maredsous. Inutile de dire que les traductions sont meilleures, on s'en doute, mais d'autres textes demanderaient à être revus.

Une bonne introduction sur la liturgie remplace l'ancienne. L'accomplissement des mystères du Christ dans l'Église y est bien souligné, mais le sens de Pâques et du temps pascal gagneraient à être mis davantage en relief. L'ancien missel ne comportait pas de commentaire des messes. Les petites introductions empruntées à Dom Marmion ajoutent bien quelque chose, mais il faut bien dire qu'elles manquent un peu de substance. Les sous-titres des lectures sont bien meilleurs dans leur brièveté.

Signalons quelques autres modifications : on a mis en tête du livre une partie intitulée *Manuel du chrétien*, qui contient des extraits de prime, un schéma des petites heures donnant une partie de l'hymne et un psaume, les vêpres et complies du dimanche, les chants pour les saluts. Ceux-ci sont malheureusement, comme dans l'ancienne édition, sans traduction française. Suit un *Rituel des fidèles*. Plusieurs traductions sont empruntées au rituel autorisé de Mame, mais certaines oraisons ne figurent qu'en latin. Comme prières après la communion on a eu la bonne idée d'ajouter le texte de la Didachè et le psaume 122.

L'impression est un peu supérieure à l'ancienne, mais n'est pas encore très réussie. Ce missel n'est sans doute pas à classer parmi les meilleurs. Mais il faut saluer l'effort positif qui a été fait.

93. Dom Gérard : *Missel quotidien et Vespéral*. Brepols, n° 915, 1952, 1512+95 pp., 16×10×2,5 cm. (A 2).

Les premiers exemplaires de ce missel viennent seulement de sortir depuis Pâques. L'abbaye de Clervaux n'avait pas encore de quotidien allégé de quelques textes latins et moins volumineux. Ce 915 ne donne le latin que pour les introïts, graduels, offertoires et communions. C'est un quotidien complet et le vespéral donne les offices de tous les dimanches et de toutes les fêtes qui peuvent tomber un dimanche.

Il y a peu de choses à dire du texte : à quelques variantes près c'est le même que celui des n^{os} 945 et 955, et c'est normal. Les commentaires ont été pris au 955 et à peine abrégés. L'illustration est la même.

La typographie nous paraît particulièrement réussie. Des trois derniers missels parus c'est celui qui paraît le plus beau. La disposition des titres et des indications est excellente et la page a belle allure. On remarquera simplement que pour l'introït la référence biblique de l'antienne se trouve au-dessus de la colonne de droite, tandis que la référence du psaume se trouve dans la colonne de gauche et dans un caractère moins facilement repérable. Il en est de même pour le graduel et l'alleluia. Au début cela déroute un peu, mais c'est évidemment un détail.

On félicitera les éditeurs d'avoir mis l'office de la vigile pascale au complet, tant pour le cas de la célébration nocturne que pour celui de la célébration le

samedi matin. Dans la situation actuelle c'était la meilleurs solution. Il valait mieux ajouter quelques pages que de mettre un office tronqué, mais bourré de renvois. Par contre, on a renoncé au *kyriale* et on maintient un Propre de France de 95 pages, qui est d'une tout autre composition.

La nouvelle collection de Clervaux va bientôt être complète : il ne manque plus que le dominical, qui est sans doute en préparation. Il est heureux que les textes et commentaires soient à peu près identiques, le choix est rendu plus facile : il ne porte plus que sur la structure et le format. Heureusement l'éditeur revient à un format commode et plus élégant. Mais ce quotidien plus léger est malgré tout plus long et plus large que les missels de l'ancienne collection et il a encore une épaisseur appréciable. Il est vrai que la lisibilité du caractère a son importance et sa valeur. Il faut donc lui souhaiter de nombreux amateurs.

94. *Missel biblique des dimanches et fêtes.* Action catholique rurale et Éditions Tardy, 1952, 605+32 pp., 15×11,5×1,7 cm. (B 3).

Sous le nom de *Missel biblique*, nous retrouvons ici l'ancien missel appelé improprement « rural ». Il y a longtemps, il est vrai, que ce missel avait dépassé le domaine de l'Action catholique rurale. On a voulu affirmer encore davantage son caractère universel en modifiant certaines illustrations et en leur donnant un caractère plus citadin. Il est assez amusant de comparer à ce point de vue les nouvelles illustrations aux anciennes.

Mais la nouvelle édition comporte de nombreuses améliorations. La plus importante nous semble être la revision de la traduction. Les textes scripturaires ont été revus par des spécialistes de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'ordinaire de la messe tient compte des récents travaux du Centre de Pastorale Liturgique. Dans l'ensemble, les modifications — très nombreuses — marquent un retour à une plus grande fidélité au texte. On est revenu à quelques expressions qu'on avait cru bon de supprimer dans les premières traductions. Ainsi : « peuple de Sion » (au lieu de peuple juif); *et cum spiritu tuo* : « et avec votre esprit » (avec votre âme); *Deo gratias* : « rendons grâces à Dieu » (merci à Dieu); au *memento* : « vos serviteurs et vos servantes » (vos amis); *dignum et justum est* : « il est juste et nécessaire » (et mérité); « le juste » (le saint). On a abandonné certaines gloses : « pour sauver les nations » (l'humanité tout entière); « à vous les cieux » (à toi petit Enfant); on pourrait multiplier les exemples. Mais ces modifications n'ont rien enlevé à la limpidité du texte. D'autre part, il ne faut pas oublier que ce missel comporte un petit « vocabulaire » qui a été complété. On y explique des expressions comme « la colère de Dieu », « la crainte de Dieu », « Sion », etc... On pourrait sans doute, sans trop l'alourdir, y ajouter encore d'autres termes employés plusieurs fois dans le missel, le mot « Verbe », par exemple.

La structure générale du missel est restée la même. Les éditeurs ont fait un effort louable et réussi pour maintenir la pagination de l'ancienne édition : les écarts inévitables sont limités à deux pages en quelques endroits.

Les pages très heureuses sur « l'histoire religieuse de l'humanité » ont été encore améliorées. La typographie est meilleure, certains noms ou termes ont été mis en relief. On remarquera qu'on a adopté 1300 au lieu de 1500 pour la date de l'Exode. On a développé les paragraphes qui concernent « les derniers temps ». Mais il reste quelques lacunes qui pourraient être complétées : on insiste peut-être trop peu sur les douze tribus qui sont souvent mentionnées au cours du missel et, si l'on nomme Jessé, père de David, on est un peu surpris de ne pas trouver un mot sur Samuel.

Un mot ou deux indiquent le sens général de chaque épître, comme on l'avait déjà fait pour les évangiles. Des titres courants ont été ajoutés au bas des pages et faciliteront la recherche des textes.

Les additions les plus importantes sont le *Kyriale* noté de trente-deux pages ajoutées à la suite de la page 224 après l'ordinaire de la messe; l'indication des psaumes et des antiennes pour les vêpres des grandes fêtes; le nouvel office de la vigile pascale à la place de celui du samedi saint (mais à la page 154, à la notice sur « les trois grands jours » on a laissé « le baptême et la résurrection de la nuit pascale que célèbre le samedi saint »); des indications de textes pour une action de grâces après la messe : références à des épîtres, oraisons, chants liturgiques, etc. C'est sans doute le seul missel qui donne quelque chose d'aussi riche; quatre pages sur la communion solennelle avec des indications sur la doctrine et pour les cérémonies.

Enfin les illustrations ont été nettement améliorées : à la page 101 (Septuagésime), la vigne est bien meilleure que le coureur sur la route; p. 112 (mercredi des cendres), le Christ dans le désert est plus digne, et la silhouette du démon a été supprimée; p. 124, la *Résurrection* du Greco a été remplacée par celle de Fra Angelico; p. 262 (pour l'Ascension), le Christ est symbolisé par une nuée (au lieu des deux pieds).

Voici donc une édition qui aura sans aucun doute un succès mérité. Nous devons en être reconnaissants à cette équipe qui ne ménage pas son travail puisqu'elle nous promet encore un quotidien.

95. *Missel romain quotidien*, traduit et présenté par les moines bénédictins d'Hautecombe. Labergerie, 1952, 54+2264+24+66 pp. (= 2408), 15,3×10,5×4 cm. (A 1).

Voici enfin le missel attendu depuis plusieurs mois comme la grande nouveauté de l'année. Une abondante publicité l'a déjà fait connaître à un nombreux public. A beaucoup de points de vue c'est une très belle réussite. Certes le contenu d'un missel doit être la première chose qui nous intéresse, mais puisque celui-ci a été annoncé comme une œuvre d'art commençons d'abord par sa présentation.

La typographie est magnifique : le rouge et le noir tout au long du missel, la disposition aérée des textes, l'illustration discrète sont un plaisir pour l'œil. La finesse et la lisibilité des caractères sont remarquables. Le canon est particulièrement bien imprimé sur double page, l'une latine, l'autre française.

Dans l'ensemble la disposition du texte est excellente : les titres courants, les grandes initiales, les références bibliques, les numéros-repères en rouge égaient singulièrement la page. On remarquera simplement que la référence biblique de l'antienne de l'introït se trouve toujours en haut à droite du texte français, tandis que la référence du psaume se trouve tantôt dans la même colonne, ce qui est normal, tantôt dans la colonne du latin. Nous avouons n'avoir pas compris pourquoi. Pour les lectures qui ont quelquefois des introductions assez longues l'indication de la référence est quelquefois loin du texte, surtout quand ce dernier commence seulement à la page suivante. L'idée d'adopter plusieurs paginations, les unes en rouge, les autres en noir, n'est peut-être pas très heureuse. Si l'on avait mis les tables au début on aurait pu adopter une seule pagination pour tout le missel à l'exception du propre de France qui demande évidemment une pagination spéciale, puisqu'il peut être remplacé par un autre propre.

Les illustrations, dues à M. J. B. Sleper, de Bréda, sont de très bon goût dans leur sobriété. Le bois gravé convient très bien au ton général du missel. Comme le dit très justement la note de la page 11, ces images inspirées de la Bible donnent le sens du mystère chrétien. Le dessin est à la fois naïf et très digne, proche des sculptures des cathédrales et de l'art moderne. Il est pratiquement vain d'analyser des œuvres pour qui ne les a pas sous les yeux, mais les lecteurs verront par eux-mêmes toute la richesse de ces images accompagnées d'un texte biblique significatif. Ajoutons que la réduction de la marge supé-

rieure donne quelquefois un air étriqué à l'image. Il suffit pour s'en rendre compte de comparer avec les pages du missel les spécimens de publicité où la marge est intacte. Mais ceci n'enlève rien au mérite de l'artiste. Il semble bien que ses images soient une réussite dans un genre en soi difficile.

Nous n'avons rien dit jusqu'ici du format. On nous permettra de dire qu'il est un peu considérable. La division en trois volumes faisait prévoir un missel plat. Or, on se trouve en face d'un bloc de quatre centimètres d'épaisseur. La reliure dépasse à peine les bords du papier et, quand on ouvre le missel, les marges apparaissent étroites, particulièrement celles des bords supérieurs et inférieurs; les coins sont à peine arrondis. On ne peut évidemment pas avoir tous les avantages en même temps : une disposition élégante du texte entraîne fatalement un plus grand nombre de pages. La qualité du papier pose des problèmes délicats. Nous espérons qu'on pourra trouver une autre solution et, qu'en attendant, le public jugera surtout sur le contenu.

Passons maintenant au texte : il s'agit bien entendu d'un missel quotidien entièrement latin-français auquel rien ne manque. Relevons qu'aux préfaces propres on a même ajouté trois préfaces accordées à la plupart des diocèses. A sa place normale on trouve le nouvel office de la vigile pascale, l'ancien a été renvoyé en appendice. L'ordinaire, au milieu du missel, est suivi d'un kyriale. Comme le vespéral et le rituel constitueront deux autres volumes, on s'est contenté, pour l'usage courant, de faire figurer dans le missel les complies du dimanche et le rituel du baptême des enfants.

Comme dans le *Missel biblique des dimanches* on trouve ici un *Lexique biblique et liturgique* d'une vingtaine de pages. Il contient toute sorte de choses intéressantes et utiles, entre autres la liste des livres de la Bible, des notes sur les principaux personnages de l'Ancien Testament, l'explication de plusieurs termes liturgiques. Nous avons trouvé particulièrement heureuses les notes sur la « Gloire » de Dieu et sur la « Pâque ».

Plusieurs tables constituent une nouveauté originale :

— Une table des lectures bibliques du missel, dans l'ordre des chapitres de chaque livre, avec une brève indication du contenu de la péricope. On voit ainsi très rapidement quels sont, par exemple, les textes du Deutéronome ou des Actes qui sont utilisés dans le missel. Le classement alphabétique des livres de la Bible déroute un peu. On a ainsi : « Actes, Amos, Apocalypse, Baruch, Cantique, etc. » Il eût été préférable de séparer de toute manière l'Ancien Testament et le Nouveau et de suivre l'ordre des livres dans la Bible. Cette table ne sera d'ailleurs sans doute consultée que par des personnes qui sont déjà initiées à la Bible.

— Une table des oraisons qui constitue « un choix d'oraisons du missel pour la prière privée ». Environ cent soixante oraisons sont ainsi groupées sous des thèmes divers tels que « prières pour obtenir l'Esprit de Dieu », « désir de fidélité à la lumière », « prières pour la paix du monde », etc. L'idée est excellente. Nous ne pensons pas qu'on trouve cela dans aucun autre missel.

— Une table des illustrations donne un commentaire de trois ou quatre lignes sur chacune d'elles.

Enfin on dispose d'un petit fascicule mobile contenant l'ordinaire de la messe et de fiches avec les oraisons du temps. Ces textes peuvent être insérés au propre du jour et évitent de se reporter toujours ailleurs.

Tout en étant très fidèle au texte latin la traduction est d'un style alerte. On retrouve d'ailleurs les mêmes textes que dans le dominical, abstraction faite de quelques retouches. Les longues périodes des oraisons sont coupées de manière à être plus facilement lisibles et cela donne beaucoup de vigueur à l'expression. On a purgé le vocabulaire des expressions désuètes qu'on trouve encore dans quelques missels, mais sans pour autant abandonner les expressions classiques de la prière liturgique. La traduction de l'ordinaire de la messe est celle du C.P.L.

A propos de la première édition du dominical on avait loué sans réserve les petites introductions à chacun des textes du propre. Ce système a été maintenu et c'est ce qui explique en partie le grand nombre de pages du missel. L'un ou l'autre « chapeau » est peut-être un peu long : il arrive que la phrase du commentaire est plus longue que l'oraison... mais on a bien fait de mettre le commentaire entre *Flectamus genua* et *Levate* quand le cas se présente. On a ainsi véritablement un thème à la prière silencieuse.

Les introductions aux différents temps de l'année liturgique ont été beaucoup développés. Tout y est dit ou peu s'en faut. On est revenu à une méthode déjà connue en divisant ces introductions en trois parties. Dans plusieurs cas on aurait pu abréger un peu. Mais c'est surtout l'introduction générale, très bonne d'ailleurs, qui mériterait d'être plus ramassée. Avec les calendriers et les tableaux elle fait cinquante-quatre pages, c'est beaucoup. Quelques expressions ne sont pas absolument heureuses : « l'Église s'empare du sacrifice de son Chef pour le faire sien » (p. 15); « la première condition à une vraie participation à la messe, c'est donc d'avoir en main un missel » (p. 21). Noël et Pâques sont donnés comme les deux « pôles » de l'année liturgique, mais l'Épiphanie et la Pentecôte mériteraient d'être davantage mises en relief. Les indications sur la prononciation du latin liturgique (p. 23) devraient être illustrées par deux ou trois exemples chaque fois; la place libre à la fin de la plupart des lignes permettrait de faire cette addition sans toucher à la composition de la page.

Enfin sous l'*imprimatur* trois lignes du R. P. H.-N. Bonnet certifient que « le Centre de Pastorale liturgique a suivi l'élaboration de cet ouvrage. Il en approuve l'esprit et la réalisation; il le recommande vivement ». Tout ce qu'on vient de dire ici confirme cette recommandation, les moines d'Hautecombe, M. Sleper, la maison Enschedé de Haarlem et les éditions Labergerie ont mené à bien un très beau travail qui prendra sa place parmi les missels français et qui sera certainement apprécié.

Le vespéral et le rituel n'étant pas encore publiés il n'est pas possible d'en rendre compte.

LOUIS KAMMERER.

Les Missels pour enfants

Une étude détaillée de quatre-vingt-treize missels pour enfants a été donnée dans la plaquette *Missels de Communion, Missels pour enfants* [1]. Pour continuer ce travail, voici les analyses de quelques missels récemment parus, ou envoyés par les éditeurs après la parution de cette plaquette. Les livres analysés ici et ceux qui le seront ultérieurement porteront un numéro déterminé uniquement d'après l'ordre d'arrivée et faisant suite à celui des ouvrages déjà étudiés.

Pour connaître les critères d'après lesquels ces analyses ont été faites et le sens des signes typographiques, il sera bon de se reporter aux pages de présentation de la plaquette. (Tous les missels analysés figurent, dès leur arrivée, dans l'exposition ambulante des « Missels pour enfants ».)

1. LOUIS KAMMERER, ALAIN DE SAUVEBŒUF, *Missels de Communion, Missels pour enfants*, Paris, C.P.L., 1951, in-8° 47 pp.; 100 fr. En vente au Service de Documentation du C.P.L., 222, faubourg Saint-Honoré, Paris-8e; C.C.P. Aine, Paris, 6761-18.

I. — Missels pour enfants

1) Individuels.

a) *Premier missel pour les petits (5-7 ans).*

94. *Le Pa-rois-sien pour les pe-tits.* Anc. Etabl. Splichal, Turnhout (Belgique), 1re éd., 1950; 94 pp., 7×10, ill., cartonné. Sommaire : Prières, Messe, Confession, Communion.

Typographie trop petite (2 mm.) pour des enfants qui savent à peine lire (puisqu'on doit séparer les syllables par des tirets); illustrations de mauvais goût, aux couleurs violentes.

Il y a beaucoup trop de mots difficiles et de titres en latin. Les explications n'insistent pas sur l'essentiel et donnent parfois trop d'importance à des parties secondaires. La confession, conçue pour des plus grands (même texte que les nos 95 et 96), est tout à fait inadaptée.

95. *Paroissien de l'Enfance.* Anc. Etabl. Splichal, Turnhout (Belgique), 1946; 95 pp., 6×9,5, ill., cartonné. Sommaire : Prières, Messe, Confession, Communion.

Typographie assez petite; illustrations de style ancien, avec légendes en latin. Il y a quelques mots difficiles. L'Épître et l'Évangile constituent des « prières pendant la messe ». Les explications et les prières sont trop mélangées. La confession est inadaptée.

108. **Le premier livre des petits enfants.** Texte et illustration des Bénédictines d'Ermeton-sur-Biert (Belgique). Éditions Brepols, Turnhout-Paris, 1re éd. 1952; 48 pp., 9,5×13,5, ill., relié. Sommaire : Messe.

Excellente présentation avec de très beaux caractères bleu et orange bien lisibles. Les illustrations en plusieurs couleurs sont en général assez agréables; malheureusement, il faut regretter dans certains dessins le mélange du symbole avec la réalité (surtout p. 29) et une représentation des figures parfois un peu malhabile.

Ce petit livre fait partie de la « Collection des Missels des RR. Pères Bénédictins de l'abbaye de Clervaux (Luxembourg) ». Il se présente sous une forme intéressante, qui consiste à indiquer aux parents ce qu'il faut dire à l'enfant pour lui expliquer ce qui se passe et pour le faire prier; mais on a donné trop d'importance à la partie explication par rapport à la prière, ce qui ferait plutôt conseiller ce livre pour faire l'initiation des tout-petits à la messe avant d'y aller; ils pourront ensuite emporter ce missel à l'église, mais les parents devront alors éviter d'y donner toutes les explications qui s'y trouvent.

Le style est simple et bien adapté. L'initiation liturgique est bonne et met en valeur l'essentiel, sans omettre des parties difficiles, telles que l'offrande du Christ au Père; cependant, on insiste trop parfois sur des détails secondaires (encensement, *Amen* de la secrète), ou en dehors du texte liturgique (prière à la Sainte Vierge avant la communion). Malgré ces quelques réserves, ce livret peut rendre service aux parents.

b) *Missels pour les moyens (7-10 ans).*

96. *Le petit Paroissien.* Anc. Etabl. Splichal, Turnhout (Belgique), 1948; 192 pp., 8×12, ill., cartonné. Sommaire : Prières, Messe, Confession, Communion, Vêpres, Évangiles des principales fêtes.

Certains caractères trop petits; illustrations (cf. 94).

Les traductions sont faites mot à mot, avec des termes trop difficiles. Il n'y a que l'aspect négatif de la confession.

106. Fargues (Marie) : **Le livre de messe de l'enfance.** Mame, Tours-Paris, 1952; 80 pp., 10,5 × 15, ill., relié. Sommaire : Prières, Confession, Communion, Messe, Saluts.

Belle typographie en deux couleurs; les illustrations sont des photographies en couleurs prises dans les catacombes de Rome, mais les couleurs en sont laides et il y a beaucoup trop de détails pour que ce soit compréhensible aux enfants.

Les traductions sont excellentes et très proches du texte liturgique qui a été tout simplement élagué de certains détails. Il y a de bonnes explications à la fois sur le plan des rubriques et sur l'esprit des différentes prières.

L'examen de conscience pour la confession est présenté sous une forme directe, simple et positive. Il y a un très bon choix de prières à dire en différentes occasions.

Ce missel, bien adapté au point de vue pédagogique et liturgique, est à conseiller pour des enfants de sept à neuf ans; il est regrettable qu'il soit gâché par des photographies en couleurs de mauvais style italien.

107. *Petit Missel des enfants.* Éditions Brepols, Turnhout-Paris, 1re éd., 1952; 64 pp., 7,5 × 11, ill., relié. Sommaire : Prières, Messe.

Format trop petit pour de jeunes enfants; seuls les caractères gras sont très lisibles; les couleurs des illustrations sont laides et la tête du prêtre, en particulier, n'est pas belle. La couverture avec image collée est très mièvre; quant aux couvertures avec dessins dorés, il y en a de bonnes et de médiocres.

Certaines traductions sont bonnes et proches du texte liturgique; mais certaines pages proposent des applications morales plus que des prières. Le style est en général trop compliqué et on trouve quelques mots difficiles. Les explications comportent trop de détails pour des enfants si jeunes.

c) *Missels quotidiens pour les moyens et les grands (7-14 ans).*

Pas de nouveau missel.

d) *Missels pour plus grands (9-14 ans).*

97. *Missel des Anges gardiens, contenant les plus belles prières en l'honneur des esprits célestes, préposés à la garde des hommes.* Anc. Etabl. Splichal, Turnhout (Belgique), 1951; 256 pp., 8 × 13,5, ill., relié. Sommaire : Prières, Confession, Communion, Messe, Saluts, Cantiques aux anges gardiens, dévotions diverses.

Style « missel de communion solennelle », avec gravures mièvres aux couleurs fades.

Les traductions comportent des tournures difficiles et ne suivent pas toujours de très près le texte latin; le canon est particulièrement raccourci. La confession n'envisage que l'aspect négatif et ne fait guère mention de la charité (amour de Dieu et du prochain). C'est un livre de « prières » quelconque et non un missel.

98. J. D. O'Connor, C.SS.R. : *Avec Jésus à la messe, à l'Adoration. Le Paroissien des petits.* Anc. Etabl. Splichal, Turnhout (Belgique), nouv. éd., 1949, (1937); 119 pp., 10,5 × 15, ill., cartonné.

Caractères lisibles, textes assez aérés; photographies donnant trop de détails. Les textes sont trop longs et assez éloignés du texte liturgique. Les explications constituent plutôt des interprétation plus ou moins heureuses.

99. R. P. Morin (de l'Oratoire) : **Missel Vespéral des dimanches et des fêtes** (n° 850). Droguet et Ardant, Limoges, 1949; 589 pp., 9,5 × 15, ill., relié. Sommaire : Dominical avec rituel, vêpres, prières.

Présentation d'un missel illustré de Communion solennelle. Voir analyse du

quotidien du même auteur sous le n° 89 et analyse de ce dominical par M. l'abbé Kammerer dans *La Maison-Dieu*, n° 28.

e) *Livrets spéciaux (manuels de servant de messe).*

100. *Guide du servant de messe.* Mame, Tours, 1949; 16 pp., 10×15, broché.
Typographie assez bonne et rubriques claires. Mais il n'y a pas de traductions ni d'indications du sens général des prières.

101. *Guide du servant de messe.* Collection Tarcisius. Librairie mariale, Paris, s. d.; 16 pp., 10×15, ill., broché.
Caractères très lisibles; illustrations assez bonnes; mais il n'y a pas de traductions ni d'indications générales du sens des prières.

† 103. *L'enfant de chœur au pied des autels.* Maison Bleue, Paris, 1942 (1903); 32 pp., 11×13, broché.
Caractères très lisibles; traductions insuffisamment adaptées; quelques suggestions de prières (plus ou moins heureuses) pour permettre au servant de s'unir à la messe.

2) Pour groupes.

a) *Livres de messe proprement dits.*

105. Colin (Abbé Clément) : **Petit Missel. L'Eucharistie, ou La grande prière d'action de grâces et d'offrande mise à la portée des enfants.** Éditions catéchistiques d'Épinal, 1951; 24 pp., 11×15, ill. 3-coul., broché.
Typographie très claire et aérée; illustrations assez agréables, dans le style des images d'Épinal (quelques détails à reprendre).
Pour insister sur ce qui est l'essentiel, ce livret ne présente la messe que de l'offertoire à la communion incluse, ce qui, au point de vue pédagogique, constitue une innovation intéressante; un avant-propos, destiné aux éducateurs, montre à ceux-ci comment faire prier les enfants pendant l'avant-messe en écoutant les prières du propre et, pendant l'action de grâces, par le chant d'un cantique (ce qui est peut-être insuffisant). Les textes sont des traductions simplifiées, bien à la portée des enfants, à part un ou deux mots; les formules de la consécration ne sont pas tronquées ni simplifiées, mais données intégralement. Les explications sont données simplement par le sous-titre du missel et par les titres des trois parties, qui sont très riches de doctrine.
C'est un bon livret à mettre entre les mains d'enfants de sept à neuf ans, mais uniquement pour des messes de groupe, puisque le début et la fin de la messe ne s'y trouvent pas.

109. Chanoine R. Bourlier : *Petit Paroissien à l'usage des enfants.* Nancy, Vagner, 3, rue du Manège, réédition octobre 1952; 112+4 pp., 11×15,5, broché. Prières, Messe, Vêpres, Complies, Saluts, Hymnes et Cantiques.
La formule pourrait être intéressante pour les paroisses et les groupes d'enfants, étant donné son prix modique (45 à 50 fr.). Malheureusement : la typographie est un peu petite; s'il y a un bon essai d'adaptation de la traduction aux enfants, il y a quelques inexactitudes; le texte des prières du matin et du soir n'est pas le texte officiel adopté dans les diocèses de France; les actes pour la communion sont trop individualistes et l'examen de conscience assez négatif. Mais surtout, il est anormal qu'en 1952 on publie un missel pour enfants où les vêpres, les complies, les psaumes, les hymnes et les proses sont donnés en latin sans traduction, et où le répertoire des cantiques ne contient que des chants très traditionalistes, dont le vocabulaire et les sentiments exprimés ne sont absolument pas adaptés aux enfants. Quant à la « messe des Cœurs Vaillants », annoncée par la publicité, elle ne figure pas dans le manuel.

b) *Catéchismes.*

104. Fargues (Marie) : **Dieu aime les hommes.** Mame, Tours, 1950; 226 pp., 12,5 × 19, ill., broché.

Voir plus haut l'appréciation de *Le livre de messe de l'enfance* (n° 106); seule, la présentation est plus simple et les textes sont moins complets.

II. — Missels pour adultes et enfants

2) Missels pour adultes proposés aux enfants.

102. Abbé Michonneau et l'équipe sacerdotale de Colombes : *Missel communautaire.* Colombes (Seine), 4, rue du Four, 1951; XVI-306-78 pp., 12,5 × 16, ill. photo, relié. Dominical avec rituel, Vêpres, cantiques...

Refonte du missel *Pour prier ensemble*, analysé sous le n° 93 : mêmes remarques que pour celui-ci; ce missel n'est pas tellement adapté pour les enfants.

Alain de Sauveboeuf.

LES DIRECTIVES DE L'ÉGLISE

I

La Constitution apostolique *Christus Dominus*

En la fête de l'Épiphanie 1953, par la Constitution *Christus Dominus*, le Souverain Pontife, Notre Saint-Père le pape Pie XII, a légiféré sur la matière de « la discipline à observer à l'égard du jeûne eucharistique ». Ce texte législatif était accompagné d'une Instruction de la Sacrée Congrégation du Saint-Office publiée « sur l'ordre exprès du Souverain Pontife », « afin que les règles posées par le document pontifical soient observées uniformément partout, pour écarter toute interprétation qui élargirait les permissions accordées, et éviter tout abus en cette matière ».

Constitution et Instruction furent publiées dans l'*Osservatore Romano* du 11 janvier 1953, mais leurs dispositions ne devaient entrer en vigueur qu' « à partir du jour de la promulgation dans les *Acta Apostolicae Sedis* ». Le premier numéro des *Acta Apostolicae Sedis* de l'année 1953, en date du 16 janvier 1953, en contient le texte : celui de la Constitution occupe les pages 15 à 24, et celui de l'Instruction, les pages 47 à 51. Le texte latin de ces deux documents est suivi de leur traduction en langue italienne. Ajoutons que des traductions françaises non officielles ont été rapidement publiées, par la *Documentation catholique*, t. IV, n. 1139, 25 janvier 1953, colonnes 65 à 75 (sur le texte latin de l'*Osservatore Romano*), par la *Semaine religieuse de Lyon* (tiré à part de la traduction sur le texte des *Acta*, avec commentaire, à la librairie Vitte, Lyon), etc. Il faut remarquer que le seul texte authentique est celui qui a été inséré aux *Acta*,

où quelques corrections ont été introduites par rapport au texte de l'*Osservatore Romano*.

Le but du document pontifical est essentiellement de maintenir la loi du jeûne eucharistique[1], tout en y apportant des adoucissements qui, « dans la plus grande mesure possible, suivant les conditions particulières de temps, de lieux et des fidèles, permettront à tous d'obéir plus facilement à cette loi[2] ». A vrai dire, des dispenses avaient déjà été accordées aux prêtres et aux fidèles et elles s'étaient particulièrement multipliées à l'occasion de la seconde guerre mondiale, mais, données pour des circonstances spéciales, elles variaient dans leur teneur d'un pays et même d'un diocèse à un autre, et pour éviter « que la diversité des dispenses n'aboutisse à un désaccord dans la pratique (le Souverain Pontife a estimé) nécessaire de fixer la discipline du jeûne eucharistique[3] » pour l'Église universelle. Si la Constitution vise ce point de la loi ecclésiastique, elle légifère également sur une matière connexe : la célébration de la messe le soir.

L'encyclique *Christus Dominus* débute par un exposé historique[4] : elle nous montre l'évolution du jeûne eucharistique, depuis l'institution de la messe, à la dernière Cène, jusqu'à nos jours. Ce rappel, semble-t-il, n'a pas simplement un intérêt historique : il faut y voir la présentation d'un argument de « tradition », au sens théologique du mot. La discipline a varié au cours des âges, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, garantie par l'indéfectibilité promise à l'Église par son divin Fondateur; l'autorité suprême a donc le droit de la mettre en accord avec les besoins de l'époque où nous vivons.

Voici le résumé de l'exposé tel qu'il est présenté par l'encyclique[5] :

Le Christ a institué la sainte Eucharistie après avoir célé-

1. *A.A.S.*, vol. XLV, n. 1, 16 janvier 1953, p. 22.
2. *Ibid.*, p. 21.
3. *Ibid.*, p. 21.
4. Pour l'histoire du jeûne eucharistique, on peut consulter Piekoszewski, *Le jeûne eucharistique*, Paris, s. d. (1952), qui fournit une abondante bibliographie, renvoyant notamment à plusieurs articles de *La Maison-Dieu*.
5. *Ibid.*, pp. 15-17.

bré la Pâque mosaïque. Deux repas se sont réunis, mais la nouvelle Pâque se substituant à l'ancienne, l'Église « a pu rompre avec la coutume de l'ancienne agape et mettre en usage le jeûne eucharistique[6] ».

Une certaine obscurité plane sur les origines de cette discipline, très ancienne. A la fin du IV^e^ siècle déjà plusieurs conciles prescrivaient le jeûne pour les prêtres qui devaient célébrer la messe, et au V^e^ siècle, saint Augustin peut affirmer que la coutume de recevoir l'Eucharistie à jeun est observée dans le monde entier[7] : les désordres de l'agape sont évités, ce jeûne favorise la piété, le corps n'étant pas alourdi par la nourriture, l'esprit peut s'appliquer plus facilement à la méditation, mais la raison principale est celle qu'expose encore saint Augustin : « Il a plu au Saint-Esprit que pour honorer un si grand sacrement, le corps du Christ entre dans la bouche du chrétien avant tout autre aliment[8] », nous manifestons ainsi que le Christ est notre première et suprême nourriture.

Cet usage universel comporte bien peu d'exceptions; des conciles particuliers le sanctionnent, en frappant de peines canoniques ceux qui le violent. Le Concile de Constance, en 1415, confirmera la loi sacrée du jeûne en maintenant la possibilité d'exceptions : « ... l'autorité des saints canons et la coutume louable et approuvée de l'Église ont maintenu et maintiennent que ce sacrement ne doit pas être célébré après le repas ni reçu par les fidèles qui ne seraient pas à jeun, sinon dans le cas de maladie ou de quelque autre nécessité accordée ou reconnue par le Droit ou l'Église[9] ». En pratique, le cas de maladie fut restreint au péril de mort, et les cas de nécessité admis furent peu nombreux, par exemple, éviter la profanation des saintes Espèces. Les dispenses individuelles furent exceptionnelles[10]. Cependant, au début du XX^e^ siècle, les conditions ont changé : le renouveau de la piété eucharistique, à l'origine duquel se trouvent les décrets du Bienheureux Pie X, a multiplié les commu-

6. *Ibid.*, p. 15.
7. Saint Augustin, *Ep. LIV ad Ian.*, c. 6; Migne, P. L., XXXIII, 203.
8. Saint Augustin, *loc. cit.*
9. Concile de Constance, XII^e^ session; Mansi, XXVII, 727.
10. On pourra consulter sur ce point Piekoszewski et les ouvrages cités par lui.

nions; pour les favoriser Pie X avait accordé des faveurs générales aux malades[11], faveurs qui furent conservées dans le Code de Droit canonique avec quelques extensions[12]. D'autre part, le nombre des prêtres ayant diminué dans de nombreux pays, ceux-ci furent soumis à une fatigue plus grande pour satisfaire aux besoins des fidèles : obligation de célébrer deux et même trois messes, dans des paroisses éloignées, etc. Pour ce motif le Saint-Siège accorda aussi des dispenses du jeûne eucharistique aux prêtres devant célébrer la messe, dans les pays de Mission, mais aussi en dehors de ceux-ci[13].

En ces dernières années les conditions du travail, de la vie familiale, s'étant modifiées de façon à rendre souvent impossible l'observation du jeûne, des manifestations religieuses ou sociales se tenant fréquemment l'après-midi qu'il serait opportun pour la piété d'accompagner de la célébration de la messe, les santés s'étant affaiblies par suite des conditions de la vie présente et des conséquences des guerres mondiales, beaucoup d'évêques de divers pays ont officiellement imploré une mitigation de la loi du jeûne eucharistique. Les requêtes sont devenues plus fréquentes, les concessions plus larges. Il apparaît donc bien clairement qu'il y a des raisons nouvelles, sérieuses, continuelles et assez générales, qui, en beaucoup de circonstances, rendent très difficile de rester à jeun aux prêtres pour célébrer le sacrifice eucharistique, et aux fidèles pour se nourrir du Pain des anges.

« C'est pourquoi, pour remédier à ces graves inconvénients et difficultés, et pour que la diversité des dispenses n'aboutisse pas à un désaccord dans la pratique, Nous estimons nécessaire de fixer la discipline du jeûne eucharistique avec des adoucissements qui, dans la plus grande mesure possible, suivant les conditions particulières de temps, de lieux et des fidèles permettront à tous d'obéir plus facilement à cette loi[14]. »

11. Sacrée Congrégation du Concile, Décret *Post editum*, 7 décembre 1906.

12. Code de Droit canonique, canon 863; cf. can. 854, § 5.

13. Lettre de la Suprême Congrégation du Saint-Office aux Ordinaires locaux sur le jeûne eucharistique avant la messe, 22 mai 1923, *A.A.S.*, XV, pp. 151 sq.

14. *Ibid.*, pp. 21-22.

La Constitution décide que la loi imposant le jeûne eucharistique à partir de minuit demeure en vigueur, tant en ce qui concerne le prêtre qui célèbre la messe (canon 808), que le fidèle qui communie (canon 858, § 1). Cependant une modification profonde à l'ancienne discipline est introduite sur un point précis : l'eau naturelle ne rompt pas le jeûne eucharistique, quelle que soit la quantité absorbée et le temps de l'absorption[15]. Par eau naturelle, il faut entendre l'eau « pure, de l'adjonction de toute autre substance[16] », par conséquent l'eau de pluie, de source, de rivière, de mer, la neige ou la glace fondues, l'eau bouillie, les eaux minérales, l'eau « javélisée » distribuée comme potable par les services publics, les ingrédients introduits n'étant pas comestibles, ou du moins étant en quantité infinitésimale.

La Constitution accorde ensuite des dispenses du jeûne eucharistique, mais seules peuvent en bénéficier les personnes qui se trouvent dans les conditions spéciales énumérées par la Constitution[17] : les unes visent le jeûne eucharistique avant la messe ou la communion à l'heure « normale », jusqu'à treize heures (cf. can. c. 821, § 1 et c. 867, § 4), les autres le jeûne eucharistique avant la messe ou la communion « du soir », c'est-à-dire après seize heures. Dans la première catégorie de dispenses il faut distinguer le cas des malades et celui des non-malades avec une subdivision pour le jeûne avant la réception de la communion et le jeûne avant la célébration de la messe.

I. — Jeûne eucharistique avant messe ou communion à l'heure « normale »

A. Les malades (*infirmi*)

La première exception vise les malades, même non alités[18], lorsqu'ils ne peuvent, sans grave inconvénient,

15. *Ibid.*, p. 22.
16. Instruction du Saint-Office, *ibid.*, p. 47.
17. *Ibid.*, p. 22.
18. *Ibid.*, p. 22.

garder le jeûne complet jusqu'à la réception de la communion, à cause de leur maladie[19]. Les termes latins, *infirmus*, *infirmitas* ont une extension beaucoup plus grande que le terme français malade; ils désignent ceux qui sont atteints d'une affection corporelle, d'une déficience physique qui les affaiblit notablement; par conséquent, en dehors des malades proprement dits, les personnes de santé débile, affaiblies par l'âge, les femmes enceintes sont susceptibles de rentrer dans la catégorie des *infirmi* et de bénéficier de la dispense, si l'inconvénient grave existe pour elles.

Il est permis de prendre quelque chose par manière de boisson ou de vrai remède, *aliquid sumere possunt... per modum potus, vel verae medicinae*[20]. L'expression *sumere aliquid per modum potus* est familière aux canonistes et aux moralistes, puisqu'elle figurait déjà dans la plupart des dispenses individuelles ou collectives accordées jusqu'ici : on pourra donc se référer aux interprétations antérieures. Disons seulement que, selon une interprétation du Saint-Office en date du 7 septembre 1897[21], cette expression désigne non seulement des liquides comme jus de viande, lait, café, thé, tisanes et infusions de toutes sortes, mais encore des liquides ou bouillons contenant en suspension quelques substances solides (chocolat, semoule, pâtes à potage, miettes de pain, de biscottes), mais en petite quantité de façon que le breuvage conserve sa qualité de liquide, qu'il puisse être *bu* et avalé, sans que les matières en suspension aient besoin d'être mâchées. L'expression *verae medicinae*, remède véritable, désigne les substances directement ordonnées à la guérison de quelque mal, par conséquent les substances qui ont une vertu curative et ne sont pas absorbées en dehors d'une maladie ou fatigue corporelle, quel que soit d'ailleurs leur état, liquide ou solide. Il n'est pas nécessaire que ce remède soit ordonné par le médecin. S'il est solide cependant, il faut qu'il soit considéré ordinairement comme remède : on ne peut considérer comme remède n'importe quelle substance solide prise comme nourriture, même dans le but de réparer ses forces.

Boissons et remèdes alcooliques sont prohibés.

19. Instr., n. 1; *ibid.*, p. 47.
20. *Ibid.*, p. 22.
21. *Codicis Iuris Canonici Fontes*, n. 1192.

Aux malades, l'absorption du liquide ou d'un remède est permise, sans restriction du temps avant la communion, ni du nombre de fois, sans limitation non plus du nombre de jours dans la semaine.

L'usage de la faculté accordée par le législateur ne devient licite pour le malade qu'après avis favorable d'un confesseur. Par confesseur il faut entendre ici tout prêtre ayant pouvoir ordinaire ou délégué d'entendre les confessions, même si ce pouvoir est limité dans le diocèse quant aux lieux ou aux personnes; l'avis peut être donné soit au cours de la confession sacramentelle, soit en dehors de celle-ci, même par lettre, pour une communion, ou bien une fois pour toutes, si les conditions de la déficience physique restent les mêmes[22].

Ces dispositions valent pour la réception de la communion pour les fidèles; elles s'appliquent également aux prêtres *infirmi*, soit pour la réception de la communion, soit pour la célébration de la messe. Pour les prêtres, l'avis d'un confesseur n'est pas requis[23].

B. Les non-malades

a) *Les prêtres avant la célébration de la messe.*

La Constitution prévoit en leur faveur trois catégories de circonstances où ils pourront bénéficier d'un adoucissement à la loi :

a) la célébration de la messe à une heure tardive : c'est-à-dire après neuf heures;

b) un lourd travail occasionné par le ministère, commencé dès les premières heures du matin ou poursuivi pendant un temps prolongé (plusieurs heures);

c) un long chemin, s'il s'agit de marche à pied : deux kilomètres, et proportionnellement plus long selon les véhicules employés; on tiendra compte également de la difficulté du voyage : montagne ou plaine, saison, etc., ainsi que de l'état du prêtre qui l'entreprend[24]. Selon l'instruc-

22. Instr., n. 2; *ibid.*, p. 48.
23. Instr., n. 3; *ibid.*, p. 48.
24. *Ibid.*, p. 22. Instr., n. 4, *ibid.*, p. 48.

tion du Saint-Office, note 5, les trois cas énumérés ci-dessus doivent suffire à englober toutes les circonstances pour lesquelles le législateur entend accorder la permission et par conséquent il faut écarter toute interprétation qui élargirait les conditions susdites [25].

Qu'est-il permis au prêtre de prendre ? Quelque chose sous forme de boisson, à l'exclusion des boissons alcooliques (*aliquid... per modum potus, exclusis alcoholicis*) [26], même à plusieurs reprises, mais ici paraît une condition qui n'était pas imposée aux malades : la boisson ne peut être prise qu'une heure, au plus tard, avant le commencement de la messe [27]. (Moins d'une heure avant il serait cependant licite d'absorber de l'eau naturelle.)

La Constitution met en accord les règles concernant les ablutions avec le principe que l'eau naturelle ne rompt pas le jeûne : le prêtre qui bine ou qui trine peut prendre les ablutions à la première ou aux deux premières messes, mais avec de l'eau seulement. Si par inadvertance il avait pris l'ablution avec du vin, il ne lui serait pas interdit de célébrer la deuxième ou la troisième messe. Ce n'est là qu'une faculté, il n'y a pas d'obligation de prendre les ablutions avant la dernière messe; dans ce cas on continuerait à observer les rubriques du Rituel (*Rituale Romanum*, édition 1952, titre V, chapitre v). Lorsqu'à Noël ou au jour des Morts, un prêtre célèbre *consécutivement* trois messes, il observera les rubriques du missel propres à ces jours en ce qui concerne les ablutions [28].

b) *Les fidèles avant la réception de la communion.*

La Constitution prévoit des circonstances où les fidèles sont dispensés de se conformer strictement à la loi du jeûne eucharistique, s'il en résulte pour eux un grave inconvénient. L'instruction du Saint-Office commente ces causes, déclarant qu'il n'est pas permis d'en ajouter d'autres ni d'en étendre la portée, note 10 :

25. Instr., n. 5; *ibid.*, p. 48.
26. *Ibid.*, p. 22.
27. *Ibid.*, p. 22. Instr., n. 6, p. 48.
28. Instr., n. 7 et 8, p. 48.

1° Un travail débilitant avant la communion, c'est-à-dire épuisant la résistance et les forces physiques. L'Instruction donne des exemples : cas des ouvriers qui, employés dans les usines ou les services de transport ou dans la navigation sur mer, ou dans d'autres fonctions d'utilité publique, travaillent alternativement de jour et de nuit, ou encore cas des personnes qui, par devoir ou par charité, passent la nuit sans dormir (par exemple, infirmiers, gardiens de nuit, etc.), femmes enceintes et mères de famille qui, avant de pouvoir se rendre à l'église, doivent s'occuper longtemps des soins du ménage. Le « longtemps » doit être apprécié non pas seulement en valeur absolue, mais encore en fonction des situations concrètes de personnes, de circonstances de temps et de lieu.

2° L'heure tardive de la communion : alors que pour le prêtre célébrant la messe, elle est fixée à neuf heures, ici il n'en est rien, elle est donc relative aux circonstances de personnes (santé, etc.), de temps (saison, etc.), de lieu. Mais on peut, semble-t-il, considérer que neuf heures est une heure tardive pour l'ensemble des fidèles. Selon l'Instruction du Saint-Office, « il y a beaucoup de fidèles qui ne peuvent que tardivement rencontrer un prêtre qui célèbre la messe », ou encore « il y a beaucoup d'enfants pour qui il est trop pénible, avant de se rendre à l'école, d'aller à l'église, d'y communier, puis de retourner chez eux après avoir communié ». Ce ne sont là que deux exemples, puisque le texte de l'Instruction ajoute « etc. »; on pourra donc faire l'application de l'exception à l'employé qui doit se rendre à son bureau, à l'ouvrier qui doit se rendre au chantier, et aux cas semblables.

Une question s'est posée dès la parution de la Constitution : est-on obligé de communier aux messes matinales en gardant le jeûne, plutôt qu'à une messe plus tardive avec dispense du jeûne? L'*impossiblité de* trouver une messe matinale est mentionnée simplement à titre d'exemple; par conséquent, s'il y a un motif *raisonnable* d'attendre une messe plus tardive pour communier, on peut le faire après avoir utilisé la dispense (sauf décision contraire du Saint-Siège, bien entendu), par exemple, communion à la grand-messe, repos le dimanche pour les personnes qui travaillent toute la semaine.

3° Un long chemin à parcourir pour se rendre à l'église. On notera qu'il n'est pas question de l'église la plus proche, par conséquent on pourra choisir l'église selon sa convenance et sa dévotion. Pour l'interprétation, on se reportera à ce qui est dit au sujet du prêtre célébrant.

Si les causes constituant le grave inconvénient sont énumérées limitativement, les circonstances concrètes exposées dans l'Instruction ne constituent que des exemples de cas où se présentent les causes ci-dessus énoncées : « etc. » est ajouté à la fin de *a*) et de *b*). D'ailleurs bien souvent deux et trois causes existeront simultanément, et c'est en appréciant l'ensemble des circonstances que le confesseur pourra porter son jugement.

Il est permis de prendre quelque chose sous forme de boisson — à l'exception des boissons alcooliques — mais l'intervalle d'une heure avant la réception de la communion (non le début de la messe) doit être observé.

L'avis du confesseur est toujours obligatoire; il peut être donné soit au for interne même extra-sacramentel, dans chaque cas particulier ou même une fois pour toutes, tant que dure la cause du grave inconvénient [29].

II. — Les messes du soir

Constitution et Instruction fixent dans quelles conditions elles peuvent être célébrées, et énoncent les règles du jeûne eucharistique.

Jeûne eucharistique.

Les règles sont les mêmes pour les prêtres qui célèbrent et pour les fidèles qui communient, à la seule exception que le jeûne est calculé pour les prêtres à partir du commencement de la messe, et pour les fidèles au moment de la communion.

Le repas (il n'est pas interdit d'en prendre plusieurs : par exemple, petit déjeuner et déjeuner) est permis jusqu'à

29. *Ibid.*, p. 22, Instr., n. 9, 10 et 11, p. 49.

trois heures avant le commencement de la messe ou de la communion. On peut y prendre de la nourriture solide et, dans une mesure raisonnable, les boissons, même alcooliques, habituellement en usage, vin, bière, cidre, etc., sauf cependant des liqueurs (jeûne de trois heures relativement à la nourriture solide et aux boissons alcooliques). Avant ou après le repas on peut prendre quelque chose sous forme de boisson (à l'exclusion des boissons alcooliques de tout genre) jusqu'à une heure avant la messe ou la communion (jeûne d'une heure à l'égard des boissons non alcooliques, mais aussi interdiction de prendre des boissons alcooliques avant la messe ou la communion du soir, en dehors du repas, même plus de trois heures auparavant)[30].

Conditions pour la célébration.

La célébration des messes du soir est soumise à une autorisation préalable que seuls peuvent accorder les Ordinaires des lieux (et non les autres Ordinaires, cf. can. 198).

Cette autorisation ne sera accordée que si les circonstances l'exigent, c'est-à-dire, le bien commun des fidèles ou de certaines catégories d'entre eux : ouvriers qui se succèdent par équipe, même les jours de fête, travailleurs retenus dans la matinée par leur tâche, ou encore rassemblement des fidèles qui, venant de loin, se réunissent en grand nombre pour une fête religieuse ou sociale (pèlerinages, manifestations d'action catholique, congrès, etc.)[31].

Même s'ils ne font pas partie du groupe pour lequel la messe du soir est éventuellement établie, les fidèles peuvent y communier (et bien entendu l'assistance à cette messe compte pour l'accomplissement du précepte dominical); la consultation ou l'autorisation du confesseur n'est nullement requise. La communion peut être distribuée au cours de la messe, immédiatement avant ou après[32].

Les fidèles ne peuvent cependant s'approcher de la Sainte Table le matin et le soir du même jour (canon 857), et il est interdit aux prêtres de célébrer le même jour la messe

30. *Ibid.*, p. 23. Instr., n. 13, p. 50.
31. *Ibid.*, pp. 22-23. Instr., pp. 49-50.
32. Instr., n. 15, p. 50.

le matin et le soir, à moins qu'ils n'aient la permission expresse de biner ou de triner (canon 806) [33].

La messe du soir ne doit pas être célébrée avant quatre heures du soir (16 heures), mais elle peut l'être même tard dans la soirée, pourvu qu'elle soit terminée avant minuit [34].

Les jours où la célébration peut être autorisée sont fixés limitativement : les fêtes de précepte en vigueur (selon le canon 1247, § 1) donc : tous les dimanches et les dix fêtes de précepte dans l'Église universelle; et, en plus, les vingt-six fêtes de précepte « supprimées » par Urbain VIII en 1642, suivant le catalogue dressé par la Sacrée Congrégation du Concile le 28 décembre 1919; le premier vendredi de chaque mois; aux solennités qui se célèbrent avec un grand concours de peuple: fêtes nationales, corporatives, etc.; en outre, un jour de la semaine, lorsque le bien de certaines catégories de fidèles le demande (par exemple, étudiants, militaires, etc.) [35].

Dans les pays soumis au droit missionnaire, la permission de célébrer la messe le soir peut être accordée tous les jours par les Ordinaires aux conditions ci-dessus énoncées [36].

*
* *

Constitution et Instruction devront être interprétées en s'en tenant fidèlement au texte, en évitant toute extension des facultés. Les coutumes actuellement existantes, en désaccord avec la nouvelle discipline, sont abrogées; il en va de même des facultés et dispenses, tant territoriales que personnelles, concédées jusqu'ici par le Saint-Siège (par exemple, indults accordés à la France) [37].

Le but des dispositions prises par le Souverain Pontife est de lever un des obstacles qui, du côté des dispositions corporelles, pouvait s'opposer à la réception fréquente et même quotidienne de la sainte Eucharistie. Il est évident

33. Instr., n. 14, p. 50.
34. Cf. A. Bride, dans l'*Ami du Clergé*, 63e année (1953), n. 14, p. 212.
35. *Ibid.*, pp. 22-23. Instr., n. 14, p. 50.
36. *Ibid.*, p. 23. Instr., n. 16, p. 50.
37. *Ibid.*, p. 23. Instr., n. 19, p. 51.

que les efforts physiques (par exemple : dans un métier comportant le travail de nuit ou même pour bien des mères de familles) que l'on est capable de s'imposer pour communier à jeun une ou deux fois l'an, sont impossibles à renouveler pour une communion quotidienne ou même hebdomadaire. La diminution du nombre de prêtres a rendu plus fréquente la communion à des messes tardives en des lieux éloignés. Le Souverain Pontife, suivant la voie ouverte par son prédécesseur, le Bienheureux Pie X, a voulu aussi favoriser les malades à qui l'Eucharistie est un soutien dans les épreuves qu'ils endurent.

« Les Ordinaires et les prêtres qui doivent utiliser ces facilités accordées par le Saint-Siège s'appliqueront (donc) à exhorter les fidèles à assister fréquemment au sacrifice de la messe et à se nourrir du Pain eucharistique [38]. »

Mais en permettant aux fidèles d'en user ils n'oublieront pas ce grave avertissement du Saint-Père : « Nous entendons affirmer toute l'importance, la valeur et l'efficacité du jeûne eucharistique pour ceux qui reçoivent le divin Rédempteur sous les voiles eucharistiques [39]. » Cela avait déjà été marqué au début de la Constitution. Le fait de recevoir le corps du Christ avant tout autre aliment manifeste que le Christ est « la première et suprême nourriture de notre âme », favorise la réception fructueuse de l'Eucharistie et place le communiant dans de meilleures conditions physiques pour « la méditation de ce mystère ineffable selon les lois mêmes de la nature, le corps (n'étant) pas alourdi par la nourriture » [40].

Souvent la grande fatigue produisant un effet opposé, les adoucissements au jeûne permettront d'y remédier, mais, enseigne le Souverain Pontife : « Chaque fois que la mortification du corps subit un adoucissement, l'âme doit y suppléer, autant que la chose lui est possible, soit par la pénitence intérieure, soit par d'autres moyens selon la pratique traditionnelle dans l'Église, qui, lorsqu'elle apporte une mitigation du jeûne prescrit l'accomplissement d'autres œuvres [41]. » Le pape exhorte donc les fidèles à

38. Instr., n. 70, p. 51.
39. *Ibid.*, p. 23.
40. *Ibid.*, pp. 16-17.
41. *Ibid.*, p. 23.

adresser des prières plus ferventes, à exciter dans leurs âmes des sentiments d'humilité et de pénitence chrétiennes en méditant les souffrances et la mort du divin Rédempteur dans la Passion, dont l'Eucharistie est le mémorial perpétuel, en pratiquant avec plus de générosité la charité fraternelle afin que se réalise toujours plus étroite l'union dont parle l'Apôtre : « Nous sommes un seul pain, un seul corps, nous tous qui participons à cet unique Pain [42] (1 Cor., 10, 17). »

Dans l'application de la Constitution les pasteurs se souviendront qu'ils doivent viser avant tout le bien des âmes, et qu'il faut tenir un juste milieu entre un laxisme qui détruirait la discipline du jeûne eucharistique et un rigorisme qui empêcherait les fidèles de bénéficier des adoucissements que le Saint-Père a voulu accorder dans le but de faciliter la réception de l'Eucharistie. « C'est... dans un *esprit*, plus encore que par la détermination des règles méticuleuses, que devra être faite l'éducation du peuple chrétien en vue de l'usage de la nouvelle discipline. Le développement chez lui des idées d'effort, de sacrifice, de dépassement, sera le moyen le plus sûr et le plus efficace d'éviter les abus [43]. »

La permission de célébrer la messe le soir (et d'y communier) aura peut-être — dans un avenir pas très éloigné — une influence plus profonde encore que les dispenses relatives au jeûne avant la messe du matin. Beaucoup de personnes sont empêchées d'assister à la messe du matin par le rythme des occupations, alors qu'elles en ont la possibilité le soir, entre la fin du travail et le repas du soir. Certains offices désertés par les fidèles, par exemple les Cendres, ont retrouvé une nombreuse assistance, célébrés le soir : il en serait de même pour d'autres circonstances. On ne peut nier que du point de vue spirituel, la célébration de la messe (et si possible la réception de la communion) accompagnée d'une instruction courte, mais solide, est plus profitable qu'une paraliturgie ou même un salut du Saint-Sacrement. De même on pourra donner un centre d' « intérêt spirituel » à des réunions qui se tiennent l'après-midi.

42. *Ibid.*, pp. 23-24.
43. A. Bride, *Jeûne eucharistique, Discipline nouvelle* (suite), dans l'*Ami du Clergé*, 63e année (1935), n. 14, p. 211.

La permission de célébrer le soir permet parfois de remplacer aux sépultures l'office des vêpres par la messe, ce qui a au moins cet avantage que beaucoup de personnes qui n'y assistent jamais, se trouvent moralement obligées d'y être présentes et qu'il y a ainsi une occasion de travailler à leur éducation chrétienne. Citons le témoignage d'un prêtre de la mission de France : « Il s'agissait d'une personne morte sans famille, dans la misère; les obsèques avaient été prises en charge par la commune, et l'heure fixée sans accord avec le clergé. Les voisins avaient demandé une sépulture chrétienne, la défunte ayant plusieurs fois exprimé cette volonté, et chose exceptionnelle, la commune avait pris en considération cette demande. Dans l'assistance beaucoup de voisins, chrétiens et non-chrétiens. Le prêtre expliqua qu'une permission récente du Saint-Père permettait de dire la messe l'après-midi pour le repos de l'âme de la défunte. La messe fut très bien suivie dans une atmosphère de prières pour la défunte. Les assistants ne seraient pas revenus à un service célébré quelques jours après, car ils habitaient dans un hameau fort éloigné et n'étaient pas parents de la défunte. Leur réaction fut celle-ci : « Tout de même l'Église fait bien les choses, même quand c'est gratuit. » Et les fidèles un peu éclairés se dirent : « Elle avait beau être pauvre et misérable, elle a quand même eu *sa messe*. » Dans une paroisse voisine, à quelques jours d'intervalle, la messe fut célébrée le soir à l'occasion des obsèques d'un défunt appartenant à une famille chrétienne, mais alliée à des familles de non-baptisés. Le défunt avait moins de quarante ans, laissait deux jeunes enfants, jouissait d'une grande estime et était connu dans sa paroisse et les paroisses voisines. Grand concours d'assistants : quinze cents personnes (paroisse de quelques centaines d'habitants), dont moitié environ de non-baptisés. C'était une occasion unique de faire prier un peu et de présenter le message évangélique sur la mort et l'au-delà. La messe des funérailles fut célébrée l'après-midi. Pour les chrétiens avertis et pour la famille, il y a eu participation réelle à cette messe et une atmosphère autrement prenante qu'à une sépulture « classique » de l'après-midi. »

En cette matière, il faut être prudent : les messes du soir ne peuvent être célébrées qu'avec la permission de l'Ordinaire, « si les circonstances l'exigent » : de fait, elles l'exi-

gent en beaucoup de paroisses — et pas seulement de paroisses où la population est en majeure partie ouvrière —, si toutefois on estime — pratiquement, car toujours on le fait théoriquement — que les offices sont faits pour les fidèles et non les fidèles pour les offices : il faut donc savoir s'adapter à un rythme de vie essentiellement variable. Dans les autres paroisses, continuons les offices matinaux, mais il est problable que, peu à peu, le nombre des paroisses où les « circonstances exigeront » la messe du soir se multipliera. Le droit canon n'est pas un droit figé, c'est un droit vivant de la vie même de l'Église.

J. Denis,
Professeur adjoint à la Faculté de Droit canonique
à l'Institut catholique de Paris.

II

Initiation des enfants à la messe

Note officielle de S. Em. le cardinal GERLIER, archevêque de Lyon[1]

De divers côtés on nous a demandé quelques directives, sur le plan diocésain, en ce qui concerne l'initiation des enfants à la messe. Il nous a semblé d'autant plus opportun de répondre à ce désir que les initiatives sont plus nombreuses, plus variées et témoignent d'un souci pastoral digne du plus grand éloge.

I. — Rappel de quelques principes

1. L'initiation des enfants à la messe fait partie de leur initiation chrétienne. Celle-ci comporte, pour avoir sa pleine efficacité, deux éléments :

— un enseignement méthodique qui à chaque âge, selon un

1. *Semaine religieuse* de Lyon du 17 avril 1953.

programme progressif, fait entrer l'enfant dans l'intelligence religieuse du mystère du Christ;

— une participation à la vie liturgique d'une communauté adulte, vivante et priante. Cette communauté éduque les enfants par l'ambiance religieuse dans laquelle elle les fait prier.

2. Cette initiation se fait à partir des rites. Le sens religieux des gestes et des attitudes, puis des prières et des paroles qui font la trame de la célébration est révélé progressivement au catéchisme, rappelé discrètement au cours de la célébration elle-même. Ainsi, des rites qui étaient hermétiques servent peu à peu à exprimer et à porter les sentiments religieux, même peut-être rudimentaires, des enfants.

3. Cette initiation est progressive. On ne saurait demander aux enfants de comprendre, encore moins de redire, les éléments de la foi chrétienne concernant le sacrifice eucharistique; il suffit de pratiquer une catéchèse patiente et intelligente des rites pour que la connaissance de la foi soit croissante en eux.

4. Si les enfants peuvent être dits des catéchumènes en ce sens qu'on leur enseigne les vérités de la foi, ils ne le sont pas substantiellement. En fait, ils sont des baptisés et nul ne peut les dispenser de manière continue de la messe dominicale dès lors qu'ils ont l'âge de raison.

II. — Quelques suggestions pratiques

1. On s'ingéniera à éviter aux enfants l'expérience de messes ennuyeuses, auxquelles ils seraient astreints comme à des corvées. C'est au cours de ces messes que se développe une nausée irrésistible de toute pratique religieuse. On ne se considérera pas comme quitte de son devoir pastoral quand on aura obtenu une présence régulière à la messe durant les années de catéchisme. Ce n'est là qu'une première étape.

2. L'initiation à la messe doit commencer assez tôt. Il est plus facile d'introduire à la participation vivante de la messe des enfants de sept-huit ans que des enfants de dix-onze ans. Dans ce premier âge, il existe une disponibilité religieuse que l'âge atténue ensuite.

3. La solution idéale serait que les enfants viennent à la messe avec leurs parents. A défaut des parents, ils pourraient y venir avec des foyers, ou des jeunes gens ou des jeunes filles sérieusement chrétiens. Dispersés dans une assemblée d'adultes, pris en charge personnellement, les enfants participent alors, presque à leur insu, à une ambiance d'attention à Dieu et de prière. Cette

mission sera à proposer tout particulièrement aux militants paroissiaux d'Action catholique.

4. Dans beaucoup de paroisses existent des messes d'enfants. Celles-ci ont dans le passé marqué un progrès, peut-être ne sont-elles pas la solution idéale pour les enfants d'aujourd'hui, particulièrement quand ceux-ci sont très nombreux, car il est alors difficile de réaliser une ambiance religieuse soutenue. Cependant on se gardera bien de les supprimer tant que l'on ne pourra pas les remplacer par une institution plus valable.

5. Il n'apparaît pas expédient d'organiser des paraliturgies d'initiation à la messe hors du catéchisme et hors de la messe elle-même. Ces séances présentent deux inconvénients :

— elles ne suppriment pas l'impression de dépaysement de l'enfant quand il sera introduit dans la messe elle-même. Autre chose est la célébration de la messe, autre chose les explications qui restent sur le plan nécessairement abstrait;

— elles risquent d'aiguiller dans une fausse direction pédagogique et théologique. L'enfant va à Dieu d'abord par son affectivité; les explications trop nombreuses, loin de l'introduire à Dieu, arrêteront son élan religieux. D'autre part, la messe n'est pas la juxtaposition de pièces mises bout à bout, elle est l'action d'une communauté ecclésiale à laquelle appartient l'enfant.

En toute hypothèse, une paraliturgie ne saurait remplacer la messe dominicale de manière habituelle pour un groupe important d'enfants baptisés.

6. On s'efforcera de rendre vivante et active la participation des adultes et des enfants à la célébration de la messe. Les fidèles ont vite fait de s'associer aux cantiques français qui permettent de suivre de plus près l'action liturgique, et même aux chants du commun. Ceux-ci doivent habituellement être gardés en latin, ne serait-ce que pour ne pas créer des particularismes regrettables qui déroutent les fidèles. On évitera des commentaires trop longs, vite fastidieux, et on gardera des moments de silence pour que la prière soit plus intérieure. Cette prière est à la portée de toutes les âmes travaillées par l'Esprit-Saint, même des âmes d'enfants, au moins pendant un temps bref.

Chroniques

LE CHANT A L'ÉGLISE

« La musique sacrée, en tant que partie intégrante de la liturgie solennelle, participe à sa fin générale, qui est la gloire de Dieu, la sanctification et l'édification des fidèles[1]. » Ces paroles de Pie X posant les principes de son *Motu proprio* situent bien le lien indissoluble entre liturgie et musique sacrée[2]; quant à nous, après cinquante années de recul, nous ne pouvons oublier qu'en fait ce *Motu proprio* de 1903, bien que s'intéressant seulement à la musique sacrée, a été un élément fondamental dans le lancement du renouveau liturgique.

Celui-ci, à son tour, doit donner une nouvelle impulsion à la musique sacrée. Il faut le dire bien nettement : tout renouveau liturgique qui n'intégrera pas un effort sur le plan de la qualité musicale ne peut trouver son plein équilibre, n'est pas dans la ligne d'une authentique prière de l'Église. Si le point de vue pastoral — référence ultime et décisive en matière de vie liturgique — appelle une certaine « vulgarisation », en ce sens qu'il refuse une sorte d'aristocratisme qui laisserait la foule dans une attitude inerte ou purement réceptive, cela n'inclut nullement la vulgarité, au contraire. Le problème, certes, est complexe, et la spécialisation des tâches et des perspectives a pu amener des difficultés,

1. *Motu proprio* du 24 novembre 1903. Nous prenons le texte dans J. Beilliard, *Directoire pratique de chant liturgique*, Paris, 1935, p. 16.

2. Il ne s'agit pas seulement d'un lien matériel : le chant de l'Assemblée, antérieurement même à son contenu, est l'un des plus puissants moyens de formation à la prière collective. Comme l'écrivait très justement la *Revue grégorienne*, 31 (1952), 1, p. 3, « sous-estimer la valeur spirituelle du chant, c'est encore trop souvent préférer sa prière privée à la grande prière collective. Les Missels actuels sont très bien faits, et il faut s'en réjouir; mais, par le fait même, il y a danger qu'ils favorisent l'individualisme et nuisent à la prière publique et à l'esprit communautaire. Qui ne voit que la prière chantée demande encore plus de démission de soi et fait davantage prendre conscience de l'unité de tous dans le Christ »...

voire des oppositions. Après les premiers tâtonnements, un effort de compréhension et de coordination se manifeste en ce moment, au service de la liturgie, c'est-à-dire de la vie cultuelle de *tout* le peuple chrétien. Nous sommes à un tournant, et il importe de ne pas le manquer, ni d'un côté ni de l'autre.

Il nous a paru opportun de souligner et commenter quelques manifestations récentes de cet effort vers l'unité d'action. Elles sont d'importance et d'ordre très divers, mais chacune à son plan est significative.

I. — Les musiciens et leur regroupement

a) *Le mouvement grégorien.*

Le premier en date des faits qui nous intéressent ici est la transformation de la *Revue grégorienne*. On sait que, dès sa fondation en 1911, elle eut pour but de diffuser l'esprit et la « méthode » de Solesmes, dans un effort de restauration spirituelle, mélodique et rythmique de la prière chantée de l'Église; elle devint en outre en 1946 l'organe de l'Institut créé par Solesmes à Paris. Mais de nombreux centres régionaux gardaient leur bulletin particulier, dispersant ainsi les initiatives et les travaux dans un domaine qui, autant et plus que d'autres, avait besoin d'une coordination efficace; chacun le sentait de plus en plus vivement.

Le numéro de janvier-février 1953 de la *Revue grégorienne* apportait le gage de cette coordination et de la fusion en un organe unique des divers bulletins régionaux. Nous l'avons salué avec joie. En l'honneur du cinquantenaire du *Motu proprio*, la *Revue* faisait peau neuve et, éditée désormais directement par Solesmes, ajoutait à sa direction, à côté de celui de Dom Gajard, le nom de M. Le Guennant. Le développement actuel du chant grégorien est l'un des signes du renouveau liturgique, et il méritait une revue plus étoffée, d'une présentation vivante et de qualité; le liminaire annonce que,

> mieux encore que par le passé, (elle) sera une revue de spiritualité et de technique, de culture biblique, liturgique et musicale. Chaque numéro sera centré sur une fête ou un temps liturgique déterminés. Les textes scripturaires, que la liturgie romaine a revêtus de mélodies grégoriennes, y seront d'abord étudiés pour eux-mêmes, à la lumière de l'enseignement patristique et des meilleurs commentateurs.

Les premiers numéros de l'année ont ainsi présenté le dimanche de Laetare, celui de Quasimodo et la Pentecôte. Nous y re-

trouvons les études techniques traitées avec la compétence habituelle de Solesmes; mais l'on nous y présente aussi des données historiques, des textes de Pères ou d'auteurs spirituels et, en cette année jubilaire, un commentaire méthodique du *Motu proprio*. Tout cela est d'excellent augure et nous souhaitons à la *Revue grégorienne* renouvelée de devenir, tout en gardant sa qualité « scientifique », un instrument de plus en plus précieux entre les mains de ceux qui ont à mener le peuple de Dieu, à lui faire vivre la liturgie qui est *sa* vie de prière.

L'année jubilaire du *Motu proprio* coïncidait avec le douzième centenaire de la fondation de « l'École grégorienne de Metz », par l'évêque S. Chrodegang. Les fils spirituels de ce grand évêque liturgiste n'ont pas été infidèles à sa mémoire; ils organisent en cette année une série de réunions et manifestations qui prouvent la vitalité du diocèse. Car Metz est sans doute l'un des diocèses de France où le mouvement liturgique et musical est le plus actif et le mieux coordonné. L'*Action liturgique diocésaine* est déjà une vieille organisation, et elle groupe efficacement les bonnes volontés. Elle a publié à l'occasion de cette *année grégorienne* une brochure intitulée *Renouveaux grégoriens*, riche de souvenirs, d'informations, de directives : nous trouvons là la réalisation dans un diocèse précis du renouveau et de la coordination que nous signalions plus haut. L'un des paragraphes nous intéresse directement, il situe très heureusement les dangers et l'équilibre du renouveau grégorien :

> Il y a lieu de dire : ... attention ! Si, un jour, ce désir d'apprendre allait sombrer dans une sorte de « scientisme grégorien »...; si, un jour, ce désir de mieux chanter le chant grégorien allait aboutir à une sorte d' « esthétisme grégorien »... *Corruptio optimi pessima :* la pire corruption, c'est celle des choses excellentes !...
>
> Cette inquiétude, on ne l'éprouve certes pas à l'égard des responsables nationaux du mouvement. La clôture monastique, l'*Opus Dei* quotidien, sans parler de l'ascèse religieuse, sont assurément pour les moines de Solesmes la meilleure sauvegarde contre de telles déviations. Tout au contraire éprouveraient-ils eux-mêmes l'inquiétude que nous disons, à l'égard de certains grégorianistes contemporains... Dans une conférence aux « Amis de Solesmes », Dom Gajard, ayant rappelé que la restauration grégorienne avait eu comme mobile, dans l'abbaye de Dom Guéranger, non des rêves d'esthètes, mais bien « une intention profonde avant tout religieuse, un intérêt d'Église, la conscience nette de ce qu'est le chant grégorien, partie intégrante de la liturgie », se permet d'ajouter : « toutes choses qui manquent peut-être un peu parfois de nos jours parmi les enthousiastes du chant grégorien »... A Solesmes, grâce à Dieu, on reste lucide.

L'auteur renvoie ensuite à quelques lectures situant l'Institut grégorien de Paris et la qualité éminente de son esprit pastoral[3]. Il poursuit :

> Le corps est-il aussi sain que la tête ? On peut se le demander lorsqu'on voit tel diplômé du premier degré, comme hypnotisé par les rythmes binaires et ternaires et tels autres détails récemment appris, y attacher plus d'importance qu'à l'expression générale d'une pièce et à sa valeur de prière... Lorsqu'on voit des revues consacrées aux questions grégoriennes ne pas assez se préoccuper de la formation spirituelle et liturgique de leurs lecteurs... Lorsque tel programme d'examen semble n'imposer aux candidats que des préoccupations techniques, etc.
>
> Sans doute, l'équilibre peut être rétabli par la valeur religieuse des responsables, mais ne peut-on pas craindre qu'à la longue, ... si la spiritualité ne va pas de pair avec la technique, on doive s'attendre à de pénibles lendemains ?

Mouvement grégorien et mouvement liturgique

Un seul moyen de préserver le mouvement grégorien des déviations à craindre : le maintenir en union étroite avec le mouvement liturgique.

La raison en est simple : ce qui est vrai de toute musique est vrai d'abord du chant grégorien : il n'est qu'une partie de la liturgie. Or, finalement, une partie est toujours sauvée par le tout.

On rencontre parfois des grégorianistes assez naïfs pour penser que lorsque tout le monde sera initié suffisamment aux mélodies et au rythme grégoriens, le mouvement liturgique connaîtra un âge d'or inattendu. Comme si chant grégorien et liturgie coïncidaient... Comme si le tout n'était pas plus que la partie...

Il importe donc que tous les musiciens d'église — fussent-ils éminents en science grégorienne — restent bien les humbles serviteurs de la liturgie !

Plus encore : parce qu'il ne faut pas confondre Église militante et Église triomphante, il importe qu'ils se souviennent qu'à côté du devoir qu'ils ont d'annoncer à l'avance la louange définitive du ciel, ils doivent se sentir engagés dans le drame de la rédemption du monde à mener à son terme. L'aspect pastoral, qui fait la grandeur du mouvement liturgique français, doit sans cesse rappeler aux membres des scholae grégoriennes leurs responsabilités apostoliques avant, pendant, après les fonctions du culte.

Lorsque tous les ans le Centre de Pastorale Liturgique tient à Versailles ou ailleurs sa Session ou son Congrès, l'un des personnages les plus « présents » est Dom Urbain Sérès, responsable des

3. On lira plus loin (p. 111), avec grand intérêt les fragments d'un exposé de M. Le Guennant lui-même, d'une mesure et d'une profondeur remarquables.

chants grégoriens de la messe et des heures de chacune des journées : il était difficile de trouver un messager plus sympathique et plus rayonnant de la cause grégorienne. Mais pourquoi ce « témoin » est-il si seul ? Sans doute, à ce même moment, se tiennent une série de sessions grégoriennes qui retiennent loin du « Centre de Pastorale Liturgique » les prêtres qui les animent et y professent... Mais lorsqu'on songe à l'intime union qui existe entre liturgie et chant grégorien, lorsqu'on pense aux dimensions apostoliques que la pastorale liturgique pourrait donner au mouvement grégorien (tout en le sauvant des rétrécissements esthétiques et techniques qui le guettent), on ne peut que souhaiter... voir un jour les responsables du mouvement grégorien se joindre aux responsables des mouvements d'Action catholique, pour se pencher, avec le Centre de Pastorale Liturgique, sur des problèmes d'Église où tous se trouvent engagés « ensemble ».

Appel au dialogue : c'est une idée que nous allons bientôt retrouver dans d'autres domaines.

b) *Les maîtrises.*

La semaine de Quasimodo, du 14 au 16 avril, un congrès réunissait à Versailles une centaine de maîtres de chapelle et organistes de divers horizons. Contrairement à ce qui existe dans le domaine du grégorien, aucun organisme ne groupe au plan national ces musiciens consacrés à la vie liturgique de l'Église, en dehors de quelques unions diocésaines : c'est essentiellement par le biais de deux revues, *La Musique sacrée* et *Musique et Liturgie*, que se créent des liens amicaux qui permettent une collaboration. L'une de ces revues, *La Musique sacrée*, avait pris l'initiative de la réunion de Versailles[4], afin d'aborder quelques problèmes actuels. M. l'abbé Roussel, maître de chapelle à la cathédrale de Versailles et directeur de la revue, apportait à la présidence de ces journées la passion pour sa tâche et la compétence technique qu'on lui sait.

Il ne peut être question ici d'analyser en détail cette réunion, dont d'ailleurs bien des éléments, trop spécialisés, ne seraient pas à leur place dans *La Maison-Dieu*. On peut souligner néanmoins l'exposé d'ouverture du R. P. Berchten, franciscain de Bordeaux. Il était destiné à poser les bases générales pour les discussions ultérieures, et le fit en un commentaire du *Motu proprio* de Pie X. Disons tout de go qu'il nous a un peu déçus;

4. On sait que *Musique et Liturgie*, fondée en 1948 d'accord avec le C.P.L., a décidé d'organiser également cette année un congrès, qui se tiendra à Chartres du 4 au 8 septembre, conjointement au congrès du C.P.L., dont il profitera.

mais le Père ne peut en être responsable, ayant dû donner à l'improviste une conférence primitivement confiée au regretté Paul Berthier. Cependant il est fort dommage qu'au départ de ces réunions il n'y ait pas eu de vue plus élaborée, montrant les structures liturgiques profondes de la pensée de Pie X et du *Motu proprio*, et le développement que leur ont encore donné Pie XI et surtout Pie XII en situant le problème de la musique sacrée dans une vue doctrinale de la liturgie : l'encyclique *Mediator Dei*. L'équilibre de l'ensemble y eût gagné (le chant grégorien, par exemple, a été à peu près escamoté, et cela est grave; tous les maîtres de chapelle accepteraient-ils de prendre à la lettre cette phrase du *Motu proprio* : « Tout le monde doit tenir pour assuré qu'une fonction ecclésiastique ne perd rien de sa solennité quand elle n'est accompagnée d'aucune autre musique que celle-là (le grégorien) »?). Il eût fallu souligner aussi, comme Mgr Montini l'a rappelé à plusieurs reprises, que les intentions de Pie X en publiant son *Motu proprio* étaient essentiellement pastorales.

Quoi qu'il en soit, le congrès de Versailles portait un beau témoignage en faveur du sérieux de l'effort actuel dans la musique sacrée et de son ouverture aux problèmes présents. Si certains dangers furent dénoncés en des termes parfois un peu trop violents, si certaines accusations furent peut-être trop rapides et partiales (il est regrettable que l'on n'ait cité d'un article du P. Roguet que des phrases ou des passages isolés du contexte et du mouvement de l'ensemble), il fallait y voir le contre-coup d'un souci très vif — j'allais dire : angoissé — de la qualité des célébrations liturgiques. Les musiciens d'église sont très conscients de leurs responsabilités dans le renouveau liturgique, tant mieux! — dans la mesure où ils perçoivent en même temps les nécessités pastorales; et ils le prouvèrent en effet par l'accueil qu'ils firent en majorité à quelques réflexions sur le problème actuel des cantiques et le système de fiches en voie de lancement, par la cordialité qu'ils manifestèrent à M. l'abbé Julien — l'auteur de nombreux « cantiques-minute » — venu participer à leurs travaux. Tout au plus peut-on regretter, encore une fois, quelques formules excessives; Mgr Anglès, président de l'Institut pontifical de musique sacrée, qui assista à la plus grande partie du congrès, rétablit une perspective pacifique en insistant sur la nécessité d'un travail en commun, en liaison non seulement avec la hiérarchie, mais aussi avec tous ceux qui sont attachés à la même tâche : la musique sacrée ne peut avancer si ses promoteurs s'enferment dans des « petites chapelles », c'est un point sur lequel tout le monde est bien d'accord.

Des conclusions, élaborées en divers carrefours, ont été rédi-

gées à la suite de ces journées; elles pourraient, en se joignant aux conclusions d'autres organismes tels que *Musique et Liturgie* et, à un autre plan, le C.P.L., aboutir à une sorte de coutumier de la musique sacrée en France. Une unification absolue et trop autoritaire ne serait nullement souhaitable : les problèmes sont trop complexes et trop différents; mais il y aurait grand intérêt, d'une part, à attirer l'attention de l'épiscopat, d'autre part à diffuser par tous les moyens quelques directives générales, enfin à susciter toutes les initiatives opportunes afin de maintenir, dans le renouveau liturgique, un effort vers la qualité de la partie musicale.

Là encore, nous retrouvons l'appel à une mise en commun des efforts, à un dialogue...

Nous ne voudrions pas abandonner le domaine des maîtrises sans mentionner une expérience qui se trouve également à l'ordre du jour. A la fin de 1952 a été constituée à Meaux une « Fédération diocésaine des chorales paroisiales ». Cet effort de coordination a trouvé sa première manifestation dans un rassemblement à la cathédrale, le 3 mai. Le président, Mgr Romain, y fit un rapport dont les considérations doctrinales méritent d'être reproduites ici[5]; nous y retrouverons bien des idées familières :

1° Réduire le rôle des choristes et des chorales à un rôle technique, musical, serait une très grave erreur qu'il faut dès l'abord dénoncer. Notre rôle n'est pas de constituer un fond sonore, ni d'ajouter du décor à un office qui s'en pourrait fort bien passer.

2° Les chorales ont un rôle *liturgique, organique,* dans la célébration normale du culte divin. Elles ne prétendent pas monopoliser le chant : l'assemblée chantait aussi à Meaux et à Melun. Elles n'ont pas pour but de faire de l'art pour l'art : ce serait verser dans l'idolâtrie, se prendre pour une « fin en soi ».

3° *La première fonction de la créature est de louer et d'adorer Dieu.*

« Les cieux eux-mêmes chantent la gloire de Dieu. » Isaïe et saint Jean nous montrent les anges et les saints prosternés devant le Très-Haut, chantant jour et nuit et sans repos : « Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu tout-puissant. A lui honneur, gloire et puissance dans les siècles des siècles. »

Réunie autour de ses prêtres, la communauté paroissiale célèbre sur terre, tout spécialement au saint Sacrifice de la messe, la même liturgie sacrée, le même culte d'adoration de Dieu que les puissances angéliques réunies autour du trône de l'Agneau divin célèbrent au ciel.

5. Cf. la *Semaine religieuse* de Meaux, n° 10, 17-24 mai 1953, pp. 200-202.

« Nous vous demandons, ô Père tout-puissant, dit le prêtre à la préface, de pouvoir unir nos voix à celles des anges pour chanter avec eux : Saint, saint, saint est le Seigneur. »

Le chant sacré n'est donc pas un décor facultatif, mais *une nécessité liturgique.*

4° D'un autre point de vue, la célébration de la liturgie sacrée présente *une échelle de valeurs, conforme à la hiérarchie même de l'Église* :

Le Christ Jésus est le seul célébrant, bien qu'invisible, de cette liturgie d'adoration de Dieu, il est véritablement le seul médiateur entre Dieu et les hommes, il est le seul Prêtre.

Le prêtre, qui par son ordination a été rendu participant du sacerdoce de Jésus, *tient la place du Christ lui-même;* et célèbre visiblement l'office en son nom.

Les ministres sacrés ou minorés remplissent autour de lui la fonction pour laquelle ils ont été ordonnés.

La schola chante les chants plus ornés que tous écoutent.

Le peuple saint chante les chants qui lui reviennent.

Et tous sont unis dans une même « *action* » cultuelle, communautaire, comme les membres d'un corps vivant agissent tous, chacun selon sa fonction.

Et, après avoir évoqué la pensée officielle de l'Église et les réalisations en cours, Mgr Romain envisageait l'avenir et concluait :

Je souhaite de tout cœur... *que tout pasteur soit déterminé à avoir sa chorale, plus ou moins nombreuse, ait souci de la former par des personnes compétentes, et ait à cœur de la maintenir malgré les difficultés.*

Je souhaite aussi de tout cœur que *toutes les chorales soient, entre les mains du pasteur, un instrument docile, pour animer le chant de la communauté paroissiale, alterner avec lui, et lui donner aux fêtes ce complément de somptuosité et de dignité* qui conviennent si bien à l'adoration, à la louange, à l'édification.

... un instrument docile... ». Au congrès de la *Musique sacrée*, Marcel Dupré. le grand organiste de Saint-Sulpice, présentait la même idée en parlant de ses confrères et de leur rôle dans la vie paroissiale. D'un côté comme de l'autre, on souligne la place primordiale, déterminante du curé, du pasteur qui a la charge des âmes. Nous l'avons déjà noté : c'est le point de vue pastoral qui domine la question, et il devient urgent de confronter spécialistes de la musique sacrée et animateurs de la pastorale liturgique.

II. — Les musiciens et la pastorale liturgique

Sous ce titre, le P. Roguet a fait paraître dans le numéro 32 (mars-avril) de *Musique et Liturgie*, à propos d'un article récent de Joseph Samson dans cette même revue, quelques réflexions sur le problème. Il y aborde une à une les principales objections faites au C.P.L. par un certain nombre de musiciens d'église, et situe dans chacun de ces domaines sa position, qui

> ne se place pas à un point de vue particulier, mais au point de vue du *pasteur*, c'est-à-dire de celui qui ne cherche pas à faire triompher une coterie, mais qui a la charge de toutes les brebis du Christ, qui a la responsabilité d'une communauté à lui confiée par le Christ et par la hiérarchie (pp. 2/18).

Presque en même temps paraissait dans *La Musique sacrée* un article de M. l'abbé Roussel (n° 11, 15 avril 1953, pp. 25 ss:), qui, après avoir mis en cause directement le C.P.L., proposait quelques données sur le rôle historique des scholas. Il concluait :

> Nous défendons une culture mise au service de la prière. Nous défendons des maîtrises qui représentent pour l'art catholique le dernier centre de résistance aux entreprises multiformes de la médiocrité de bas étage et du paganisme ambiant. Et nous avons conscience de donner, par notre apostolat, le sens du sacré à des milliers de jeunes, que le contact avec nos chants d'église marquera pour leur vie. *Nous sommes pour le chant des fidèles*, à la condition qu'il fasse l'objet d'une entente préalable; que, dans tous les diocèses, des directives uniformes soient appliquées après avoir été formellement approuvées par la hiérarchie et qu'elles soient contrôlées par une commission dûment déléguée par elle.

Les notations et revendications de M. l'abbé Roussel sont fort intéressantes et rejoignent celles que nous évoquions plus haut à propos de son congrès de Versailles (d'ailleurs de trois jours postérieur à la parution de l'article). Pourtant il faut bien avouer que certaines vues sont un peu rapides, certaines expressions peu heureuses. Ne parlons pas de la *position* du C.P.L., exposée d'une manière un peu trop sommaire, qui risque d'être simpliste et donc fausse. Mais à un plan plus général, dire que le *Motu proprio* « demeure la charte de la musique religieuse », tandis que *Mediator Dei* « est plus spécialement consacré à la sainte liturgie » laisserait penser à un lecteur non averti que la musique religieuse n'a rien à voir avec la sainte liturgie, ou bien l'englobe, « alors que la musique est simplement une partie de la

liturgie et son humble servante »[6]. Bien sûr, on comprend l'idée qui veut être exprimée : l'expression cependant traduit-elle un équilibre exact dans la pensée ? M. l'abbé Roussel donne parfois l'impression de tomber lui-même dans le défaut qu'il dénonce au début de son article et, dans son enthousiasme, de brandir le *Motu proprio* avec une vigueur qui ne lui permet pas d'en assumer tous les éléments. (Un petit exemple : le *Motu proprio* dit à propos des chantres qu'il convient que « s'ils sont dans des tribunes trop exposées aux regards du public, ils soient protégés par des grilles », et l'on peut à la rigueur en déduire, comme le fait M. Roussel (p. 28), qu'il est condamnable de placer les scholas dans la nef; mais quelques lignes plus haut le même *Motu proprio* réprouve catégoriquement et en propres termes l'admission des femmes dans les chœurs liturgiques; M. Roussel attribue-t-il à cette interdiction la même importance qu'à la précédente ? Ceci pour montrer simplement que l'exploitation des textes pontificaux demande bien des nuances.)

Nous avons voulu signaler ces deux articles en raison de leur publication simultanée, qui est significative : dès le moment où les critiques et les opinions sont exprimées en pleine lumière, c'est un appel à un dialogue direct. Il fallait bien y arriver.

Le C.P.L. avait déjà décidé d'engager ce dialogue. Il avait lancé une série d'invitations pour une journée de contact qui se tint à Neuilly le samedi de Quasimodo. Y prenaient part, sous la présidence du P. Roguet et en présence de M. Martimort et du P. Hum : les deux directeurs des revues de musique religieuse, MM. Roussel et Bardy, les dirigeants du mouvement grégorien, MM. Le Guennant, Bihan (Paris), Bouillier (Lyon), Mlles Hertz (méthode Ward) et Toussaint; quelques-uns des principaux maîtres de chapelle : outre M. Roussel (Versailles), Joseph Samson (Dijon), les chanoines Beilliard (Arras) et Besnier (Nantes), MM. Delestre (Rouen), Pucelle (Bourges), Legrand (Rennes), Reboud (Amiens); des responsables diocésains : outre M. Beilliard, MM. Gabet (Besançon), Kirschoffer (Strasbourg), Nassoy (Metz); les PP. Gelineau et Servel, l'abbé Julien, Dom Urbain Sérès, moine d'En-Calcat, et enfin Dom Gazeau, prieur de Ligugé. Ce fut une journée d'échanges de vue dont la cordialité n'empêcha pas la netteté parfois brutale. L'ensemble des débats fut sténotypé, et nous avons pensé qu'il valait la peine de présenter ici des fragments importants de cette relation. Il faut nécessairement faire de longues coupures, et notamment supprimer la plupart du temps les éléments anecdotiques et les faits concrets cités

6. *Motu proprio*, cf. J. Beilliard, *op. cit.*, p. 26.

à l'appui de telle ou telle idée. Nous chercherons néanmoins à demeurer fidèles à la réunion telle qu'elle se présenta, sans escamoter les expressions un peu vives et qui ont pu nous paraître injustes.

L'introduction du P. Roguet situait bien le but de cette réunion.

> Le Centre de Pastorale Liturgique a toujours essayé d'être vraiment un centre, c'est-à-dire un lieu de réunions, de confrontations et, au besoin, de disputes. Nous avons toujours pensé que la liturgie n'est pas une spécialité, ni une discipline, mais qu'elle est le point de convergence de toutes sortes de disciplines et de préoccupations différentes. C'est pourquoi nous avons toujours essayé de rassembler des techniciens ou des intellectuels ou des pasteurs venant des horizons les plus différents. Je ne crois pas que nous ayons jamais méprisé délibérément la musique. Il y a toujours eu parmi nous des musiciens, mais il est bien certain que la vie est trop compliquée, que chacun est trop occupé pour que nous ayons pu être suffisamment ouverts à toutes les préoccupations des musiciens. Puis il y a une loi de division du travail que je signalais dans l'article que j'ai publié récemment dans *Musique et Liturgie*, à propos du chant grégorien, qui fait que tout le monde ne peut pas tout faire et que l'on est amené à se spécialiser, à se réserver à certaines tâches, sans que cela veuille dire le moins du monde que l'on méprise les autres tâches et encore moins que l'on méprise ceux qui les font.

On avait décidé de consacrer la matinée à une courte présentation des principaux mouvements représentés. C'est M. Le Guennant qui ouvrit le feu. Après avoir évoqué l'impression très vive que le mouvement grégorien provoque à l'étranger — il devait y revenir plusieurs fois en cours d'exposé —, il situa son action :

> Le R. P. Roguet vient de définir parfaitement la position de l'Institut grégorien dans le mouvement de rénovation liturgique. Non seulement personne ne peut prétendre à tout faire, mais la division du travail est, je crois, une chose extrêmement importante et, d'ailleurs, nécessaire.
>
> L'Institut grégorien ne fait que du chant grégorien et ne s'occupe que des sciences annexes, c'est-à-dire de l'orgue, de l'accompagnement, naturellement de l'harmonie, de tout ce qui peut contribuer à la renaissance du chant grégorien et à son accompagnement, à son ordonnance sur le plan liturgique.
>
> Ceci, voyez-vous, ne signifie en aucune manière que les professeurs de l'Institut grégorien se désintéressent des autres formes de la musique sacrée. Nous ne nous en désintéressons pas parce que nous sommes des musiciens et que, par conséquent, tout ce qui intéresse la musique ne peut nous laisser indifférents. Nous ne nous désintéressons même pas des autres formes de la musique dans notre enseignement. Nous avons élargi cet enseignement le

plus possible sur le plan de la culture générale, sur le plan de la musique générale.

M. Le Guennant évoque alors quelques exemples concrets de cet effort, puis il poursuit :

D'autre part, si nous ne faisons que du chant grégorien, c'est parce que, voyez-vous, un institut a toujours intérêt à demeurer fermement dans la ligne qui lui a été tracée par sa charte de fondation. Évidemment, il y a des tentations sur la route. On a souvent le désir d'élargir les horizons, de prendre des chemins qui sont évidemment extrêmement tentants. Mais ceci, si on exagère dans ce sens, peut nuire à la force, précisément, de l'action que l'on est chargé d'entreprendre.

Or, la charte de fondation de l'Institut grégorien, fondé en 1923 par le cardinal Dubois, lui donne pour mission de restaurer le chant grégorien, la connaissance et la pratique du chant grégorien dans le peuple chrétien en vue de correspondre aux dispositions prises par Pie X dans son *Motu proprio*.

Par conséquent, en même temps que l'effort de l'Institut grégorien est un effort de culture, d'enseignement et de formation à la fois artistique et spirituelle, l'action de l'Institut grégorien est essentiellement placée sur le plan pastoral. D'ailleurs, les résultats de notre action sont éminemment placés eux-mêmes sur le plan pastoral.

Et voici les résultats du mouvement grégorien :

Nous constatons un épanouissement magnifique du mouvement grégorien en France grâce aux écoles régionales, provinciales ou diocésaines qui ont émané, si on peut dire, de l'Institut grégorien, soit par l'action de ses anciens élèves, soit par l'action de personnes qui désiraient s'insérer dans notre sillage et travailler en union avec nous. Par conséquent, le mouvement grégorien est basé sur Paris et sur toute la France en union avec Paris. La plupart des écoles grégoriennes, auxquelles il faut lier maintenant le mouvement Ward, la plupart des écoles de province sont affiliées à l'Institut grégorien. Un certain nombre sont déjà affiliées en droit; d'autres ne le sont pas encore administrativement, si on peut dire, mais sont à la veille de l'être. D'autres restent indépendantes pour des raisons ou pour d'autres. Mais, en tout cas, l'union entre nous tous est absolument totale, non seulement quant aux programmes d'enseignement qui sont tous contrôlés par l'Institut grégorien, non seulement par l'unité de l'action sur le plan que je viens de dire, mais aussi par l'esprit. Et nous formons tous une famille spirituelle et artistique, je dois dire, très unie, où il n'y a jamais la moindre fissure. Véritablement, nous assistons en France, grâce à l'action combinée de tous, à un épanouissement du chant grégorien sur le plan paroissial, ce qui est extrêmement intéressant et qu'il est très important de signaler.

Cette action des écoles combinée avec la nôtre se traduit soit par

des journées grégoriennes, soit par des manifestations de masse comme celles qui ont lieu à Bondues tous les ans ou à Lyon, ou qui viennent d'avoir lieu à Clermont-Ferrand, soit encore par des semaines grégoriennes d'information ou des semaines Ward qui ont lieu pendant l'été. L'année dernière, il y a eu dans l'ensemble des trois mois d'été quarante-trois sessions grégoriennes ou Ward. Je ne crois pas qu'il y ait un mouvement culturel ou artistique qui puisse faire état d'un bilan pareil qui montre bien l'activité des différentes écoles et les résultats obtenus sur le plan français.

Là aussi, voyez-vous, je crois que la France est chargée de transmettre un message et que l'étranger attend beaucoup d'elle à cet égard, car il est évident que la France a fait, beaucoup plus qu'aucune autre nation, des efforts considérables pour répondre aux vœux et aux directives de Pie X.

Quelques échanges s'engagèrent sur la difficulté qu'il y a à faire passer le grégorien dans les paroisses. Le clergé n'y est peut-être pas assez préparé. Dom Urbain Sérès apporte son témoignage : . . . . . .

Je vais beaucoup dans les grands séminaires et je me heurte très souvent, non pas, encore une fois, à une réticence volontaire, mais à une espèce de dureté qui vient du fait que l'esprit liturgique n'est pas formé. Ils ne voient pas la nécessité du chant et de la musique.

M. l'abbé Roussel. — Pourriez-vous préciser le sens de l'expression « pas volontaire » que vous avez employée ?

Dom Urbain Sérès. — « Pas volontaire » en ce sens que l'on dit : « C'est absurde ! Cela ne correspond à rien ! » par suite d'une méconnaissance...

M. l'abbé Roussel. — Nous l'avons souligné dans notre congrès.

Dom Urbain Sérès. — Il ne faut pas dire que les gens ne veulent pas sciemment !

M. Joseph Samson. — C'est beaucoup plus profond que cela ! On ne chante pas parce qu'on ne sait pas chanter, et on ne sait pas chanter parce qu'on n'apprend pas à chanter; on n'a pas le goût de chanter.

Dom Urbain Sérès. — On n'a pas le goût de chanter, on ne sait pas pourquoi.

M. Joseph Samson. — Si vous allez dans un collège bourgeois catholique, vous constatez que les élèves répugnent à chanter. C'est là que réside la difficulté. Qu'il s'agisse de chanter quoi que ce soit, tant qu'on n'aura pas suscité un goût de chanter, on n'obtiendra rien.

M. l'abbé Beilliard. — Vous avez des petites paroisses de trois cents habitants où tout le monde chante !

M. Joseph Samson. — Souvent, c'est l'œuvre de l'individu qui s'est consacré à cette tâche.

M. Le Guennant avait plusieurs fois fait allusion à la méthode Ward. Il était normal que Mlle Hertz prît la parole :

L'entrée en matière sur la méthode Ward m'a été facilitée par la réflexion de M. Samson tout à l'heure qui a déclaré : « Si on ne chante pas, c'est parce qu'on ne sait pas, parce qu'on manque de technique, et on ne peut pas avoir l'amour de la musique si on ne connaît pas la musique. »

Il est inutile, je pense, de rappeler ici le but de la méthode Ward et de la définir. Tout le monde la connaît. La définition est classique : éducation scolaire se proposant la formation musicale générale et, plus spécialement, la formation grégorienne de tous les petits enfants.

Aujourd'hui, il est, je pense, intéressant de faire le point du travail déjà accompli depuis trois ans par la méthode dans les différentes contrées où elle est enseignée, de montrer tout particulièrement comment, déjà, son but précis, qui est de faire chanter le peuple chrétien, est atteint dans ces contrées où elle a été enseignée.

J'ai rappelé souvent que, sans exclure la possibilité de former dans l'avenir des scholas spécialisées ou des maîtrises paroissiales, les professeurs Ward ont le seul souci de former *tous* les élèves à la connaissance de la musique. Plus tard se fera la sélection, vers dix et onze ans — l'âge des grands enfants Ward —, et les enfants reconnus plus spécialement doués pourront alors constituer la schola de l'école ou de la paroisse ou se joindre à une maîtrise ou à une manécanterie d'enfants déjà existantes, sous la direction de maîtres cette fois spécialisés. Mais ceci n'est qu'une vue de l'avenir et ne nous préoccupe pas pour le moment.

C'est seulement vers la troisième année de la méthode que Mme Ward met entre les mains des enfants le *Kyriale* en notation grégorienne. La première et la deuxième année en sont la préparation. Est-ce que, durant ces deux premières années, les enfants n'auront pas à chanter le chant grégorien, à participer aux offices ? Les résultats que nous avons déjà dans toutes les contrées prouvent qu'au contraire, dès la fin de la première année — c'est-à-dire en dixième et en neuvième — et en seconde année, les enfants peuvent participer activement à la messe, et cela sans apprendre les pièces par audition. C'est le but évidemment recherché : la formation musicale par la méthode amène les enfants à lire directement sans aucune aide apparente du professeur. Naturellement, les pièces en première année, pour les tout petits enfants, sont choisies parmi les plus simples et correspondent aux connaissances qu'ils ont pu acquérir dans l'année; exemples : le *Kyrie* 10, le *Kyrie* 16, le *Sanctus* 18, l'*Agnus* 10, l'*Agnus* 2 *ad libitum*, des pièces extrêmement simples.

En seconde année, l'élargissement des connaissances modales et rythmiques des enfants leur permet...

M. Joseph Samson ici interrompt l'exposé, et une longue discussion s'engage sur l'opportunité d'apprendre les *modes* à des

enfants très jeunes. Mlle Hertz défend cette opportunité, tout en soulignant pourtant le fait que la méthode s'adresse à l'ensemble des enfants d'une classe, non à une sélection, et que souvent elle part de zéro; elle reviendra d'ailleurs sur ce point.

Voici un exemple de résultats :

Une seule communauté a formé 111 professeurs enseignant dans 65 écoles, 155 classes, et réunissant 4.172 élèves — rien que pour une seule communauté ! Une autre a 52 professeurs, 2.017 enfants. Cela ne veut pas dire qu'ils chantent tous très bien, bien sûr; nous sommes encore au début.

La méthode Ward conquiert très vite les enfants, et c'est ce qui explique le fait souligné en passant par Dom Urbain Sérès :

J'ai vu des prêtres qui prennent la méthode Ward dans des écoles d'enfants attardés, et c'est un moyen pour les dénouer.

Cela amène peu à peu à situer Ward par rapport aux maîtrises :

Mlle Hertz. — Mme Ward n'a jamais dit qu'avec la méthode elle ne formerait pas des enfants qui pourraient se spécialiser, mais elle ne laisse pas les autres de côté.

Dom Urbain Sérès. — La méthode Ward fournira davantage d'enfants aux maîtrises.

Mlle Hertz. — Nous en revenons à la discussion que nous avions eue avec M. le Directeur du Conservatoire de Saint-Étienne qui disait : « La méthode Ward est incompatible avec l'enseignement du Conservatoire. » Oui, parce que l'enseignement du Conservatoire est spécialisé et que l'enseignement Ward ne l'est pas. C'est exactement la différence qu'il y a entre une école primaire et la Sorbonne. On ne peut pas dire qu'un enfant de l'école primaire peut entrer à la Sorbonne. Un conservatoire est une école supérieure réservée à une élite, tandis que la méthode Ward forme toute la classe. Les enfants que le directeur du Conservatoire ne prend pas, nous, nous les gardons et nous les formons.

M. le chanoine Beilliard. — Au point de vue pastoral, c'est intéressant !

Dom Urbain Sérès. — Ce n'est pas une spécialisation, c'est la formation du peuple chrétien.

Mlle Hertz. — Sans enlever le rôle des maîtrises, qui est important et nécessaire, il faut former la foule, ce qui est le but de la méthode Ward. Mais les deux se tiennent très bien et ne se contredisent absolument pas.

Nous retrouvons ici l'une des affirmations les plus caractéristiques de Mlle Hertz : le pluralisme des méthodes. Déjà elle avait dit auparavant : « Nous ne disons pas : « Il n'y a que la méthode Ward. » Absolument pas... Quelle que soit la méthode, si le résultat est excellent, tant mieux. » Une telle ouverture mérite d'être soulignée.

Le P. Roguet passe ensuite la parole à M. l'abbé Roussel, directeur de *La Musique sacrée*. Après quelques données historiques, la revue est située :

Elle n'a pas de prétention d'exclusive. Elle est dirigée uniquement par des maîtres de chapelle en exercice ou des musiciens religieux en exercice. Nous avons fait la preuve qu'elle est ouverte à tous ceux qui veulent y écrire ou y donner leur opinion, mais nous avons insisté sur le fait suivant : la fidélité aux directives pontificales, directives qui sont cristallisées par les trois documents : *Motu proprio, Divini cultus* et *Mediator Dei*.

Puis nous avons attiré l'attention — et on nous l'a reproché peut-être — sur le point de vue pratique. J'ai constaté, voyez-vous, lorsque j'ai été nommé dans une cathédrale, en 1945, que, malheureusement, tout était à refaire.

M. l'abbé Roussel, maître de chapelle lui-même, sent vivement et douloureusement les difficultés :

Nous nous trouvons en présence des problèmes suivants à résoudre : veut-on, oui ou non, des maîtrises de cathédrales qui soient des maîtrises modèles, qui soient dans un diocèse des entraîneurs ? Si oui, il faut y mettre le prix, c'est-à-dire obtenir pour toutes une organisation sur laquelle, sur le plan national, la hiérarchie soit d'accord. Or, à l'heure actuelle, il n'y a aucune organisation semblable. Il reste en France deux ou trois maîtrises-type, dont Dijon et Rouen. Leurs représentants sont là aujourd'hui. Elles ont des maisons, des locaux. Je ne sais pas si elles sont riches ou pauvres; elles ne sont certainement pas très riches...

M. Joseph Samson. — Elles sont infiniment pauvres !

M. l'abbé Roussel. — J'ai donné comme slogan — cela va vous faire plaisir, monsieur Samson ! — : Étant donné que l'enseignement libre est le parent pauvre de l'Éducation nationale, les maîtrises sont les parents pauvres de l'enseignement libre. Nous sommes dans la vérité à ce point de vue-là. C'est une préoccupation commune qui a rapproché les maîtres de chapelle, qui a fortifié entre eux des liens d'amitié ou les a fait naître.

Nous nous trouvons en présence d'une situation très grave, — je ne sais pas si M. Samson partagera l'expression que je vais employer, — je dis qu'elle est catastrophique dans certains cas...

M. Joseph Samson. — Non !

M. l'abbé Roussel. — On se demande combien d'années certaines maîtrises pourront tenir...

M. Joseph Samson. — Non, on ne se le demande pas; on continue à faire comme par le passé.

M. l'abbé Roussel. — Combien de temps cela va-t-il durer?

M. Joseph Samson. — On ne s'est jamais posé la question!

M. l'abbé Roussel. — Je me la pose parce que, voyez-vous, la maîtrise, vous l'avez dit, est l'œuvre d'un homme...

M. Joseph Samson. — Nous sommes des maîtrises, nous croyons à la Providence. C'est, du moins, le langage que les ecclésiastiques m'ont tenu!

M. l'abbé Roussel. — Si nous n'y croyions pas, nous ne serions pas réunis ici. Et vous avez dit quelque chose qui m'a frappé, car nous avons fait nous-même ces jours-ci la même réflexion : la maîtrise est l'œuvre d'un homme. Or, il faudrait que si, les uns et les autres, nous disparaissons à l'heure où le bon Dieu le voudra, nous soyons assurés que notre œuvre sera poursuivie et que ceux qui nous succéderont n'auront pas à reprendre tout depuis A jusqu'à Z...

. . . . . .

Il y a trente ans que ce cri d'alarme, poussé à l'heure actuelle, aurait dû l'être, d'ailleurs, dans tous les domaines de la liturgie.

Je persiste à croire que la liturgie et le chant sacré sont très près l'un de l'autre, bien que, apparemment, on en ait conclu autrement.

Voyez-vous, ce qui nous a fait prendre certaines attitudes qui, au fond, ont fait choc et nous permettent de nous rencontrer aujourd'hui, c'est que nous nous trouvons en présence de mouvements un peu divers dont les maîtrises, à mon sens, risquent d'être les victimes s'il n'y a pas coordination.

Les maîtrises se trouvent à l'heure actuelle battues en brèche d'une certaine façon par des gens qui ne demandent qu'à critiquer. Vous avez dans les paroisses des gens qui disent : « Il nous faut le chant du peuple. Donc, écartons les maîtrises, plus de schola! »

Il faudrait arriver aussi, comme nous l'avons précisé au congrès, à la surveillance des textes de liturgie ou de paraliturgie française qui, à l'heure actuelle, prolifèrent avec une abondance qui est grave, car il y en a de tous les côtés. On a l'impression qu'une porte est ouverte et que l'on a beaucoup de peine maintenant à canaliser le premier jet. Cela nous inquiète.

D'autre part, il faudrait dire que le chant du peuple doit exister, que nous ne sommes pas contre, mais que, s'il n'y a pas cette élite que constituent les maîtrises, on ne pourra guère penser au chant du peuple. Nous voudrions que nos maîtrises de cathédrales et nos grandes chorales diocésaines soient autant de centres d'où partiront des enfants qui, devenus grands, même s'ils ne font plus partie de maîtrises, formeront l'essentiel, le noyautage du chant du peuple, et dans le bon sens. Il est un fait certain : c'est qu'il est pratiquement impossible d'apprendre à une foule à chanter convenable-

ment, à moins que, dans des conditions qui ont été signalées tout à l'heure, elle ne veuille bien s'y prêter.

. . . . . .

M. le chanoine Martimort. — Je me permettrai d'apporter une note optimiste pour rassurer M. Roussel sur l'avenir. Pendant que vous parliez des mouvements spécialisés, je me rappelais l'intervention que j'avais faite en 1946 devant les aumôniers des différents groupes d'Action catholique, et le mal que j'avais eu pendant assez longtemps pour essayer de leur faire comprendre que l'idéal que poursuivait un mouvement liturgique, c'était que la messe dominicale soit le rassemblement de tous par delà la diversité.

Or, la difficulté que j'ai éprouvée lors de ce débat en 1946, je ne la rencontre plus maintenant. Je veux bien admettre que la réalisation n'est pas encore conforme à l'idéal, je suis d'accord; mais, dans les idées, il y a du progrès, même si cela ne se traduit pas encore dans les faits.

Il y a cinquante ans, dans beaucoup d'endroits, on considérait comme l'idéal d'avoir une messe des hommes à telle heure, une messe des enfants, etc. Aujourd'hui, un peu partout, même si on ne le réalise pas encore, on comprend que l'idéal serait le regroupement de tous à la même messe qui, d'ailleurs, de plus en plus, tend à être la messe chantée. Il y avait un obstacle à la participation de tous à la messe chantée, c'était la question du jeûne eucharistique. Aujourd'hui, la constitution *Christus Dominus*, favorisant la communion aux messes tardives, a permis à beaucoup de paroisses de redonner une vie nouvelle à la messe chantée. Je vois des exemples dans certains départements comme la Drôme, où la messe chantée est redevenue vraiment l'âme de la paroisse, ce qu'elle avait cessé d'être.

C'est maintenant M. l'abbé Bardy, directeur de *Musique et Liturgie*, qui présente sa revue. Il fait d'abord le bilan des trente-deux numéros parus depuis janvier 1948. Puis il en donne l'esprit :

Nous sommes préoccupés de qualité et d'utilité. Nous savons que les besoins et les moyens sont très différents. Un curé de campagne qui règne — difficilement — sur un groupe de cinq ou six chanteuses, un maître de chœur d'une abbaye de cent moines, un maître de chapelle de cathédrale doivent, chacun à leur place, célébrer la liturgie. Il est aveuglant que leurs moyens sont non-comparables et, donc, leurs besoins. Nous n'avons pas de souci pour le maître de chœur de l'abbaye. Nous ne sommes pas trop inquiets pour le maître de chapelle de la cathédrale (encore que nous l'aidions beaucoup), mais nous avons souvent pensé au petit curé, au petit vicaire qui voudrait, sans connaissances musicales, sans moyens, rendre à Dieu le culte qui convient.

Ces orientations qui sont les nôtres, ces inquiétudes, elles sont dans les documents pontificaux, et *Musique et Liturgie* a toujours fait siens les enseignements et les désirs des papes...

Nous y trouvons deux qualités dont nous avons souvent parlé et que nous prenons comme guides : l'équilibre et la sérénité.

M. l'abbé Bardy évoque les enseignements pontificaux sur les divers domaines de la musique sacrée et la manière dont *Musique et Liturgie* les a appliqués. Il poursuit :

Nous croyons que dans le bouillonnement actuel, il est nécessaire, il est indispensable de laisser entendre, de solliciter même toutes les voix calmes. Un seul écueil, me semble-t-il, à pareil dialogue : le tumulte et le désarroi qui s'ensuivent. Nous avons besoin de paix, d'idées claires et non pas de surenchère; il faut à tous un climat de sécurité, une atmosphère de confiance, une certitude absolue de franchise.

Il y a toujours danger à se laisser prendre par des polémiques, et c'est bien la sérénité et la franchise qui sont nécessaires pour faire un travail efficace :

En conclusion, je vous demanderai s'il y a chez nous des choses qui vous déplaisent dans l'orientation de la revue, dans ses réalisations, dans ce qu'elle dit — dans ce qu'elle ne dit pas.

Je ne pense pas — je l'espère, du moins — que vous puissiez lui reprocher sa « manière ». Nous savons que tout n'est pas parfait, mais nous pensons qu'il n'y a peut-être jamais eu une période aussi passionnante que celle-ci. C'est justement ce bourgeonnement qui nécessite l'accord et le travail en commun de tous ceux qui sont parties dans l'œuvre grandiose. Si les points de vue diffèrent, ajustons-les. Ce bourgeonnement continuera, on n'arrête pas la vie. Il sera anarchique ou cohérent, selon que nous nous comprendrons ou que nous nous combattrons. Mais il est impensable que les éléments de ce tout ne puissent s'assembler. S'il y a fissure, elle ne peut être dans la nature des choses, elle ne peut venir que de la volonté (ou de l'incompréhension) des hommes.

C'est pourquoi *Musique et Liturgie* applaudit à une réunion comme celle-ci. Je souhaite qu'elle ne soit qu'une « première », que d'autres soient provoquées pour que nous puissions travailler en paix, en silence, loin du forum, *in justitia et caritate.*

M. le chanoine Beilliard, responsable du chant sacré pour les trois diocèses de Lille, Cambrai, Arras, est aussi maître de chapelle à Arras. C'est à lui que l'on a demandé de parler des maîtres de chapelle en général.

Il me semble qu'il y a dans les maîtres de chapelle, actuellement, un bon mouvement qui se réalise. Ils bénéficient, je pense, de l'action liturgique qui est en cours depuis un certain nombre d'années, qui remonte déjà au temps de Dom Lambert Beauduin, qui a été lancée, réalisée en Belgique et un peu dans toute la France. Ils bénéficient de cela. Ils prennent de plus en plus conscience de

leur rôle en ce sens que, autrefois, peut-être, — je n'ai pas connu cette génération, — un maître de chapelle se considérait surtout chargé d'une schola, d'une chorale et se désintéressait de tout ce qui concernait le chant de la foule dans sa cathédrale ou dans sa petite église. Il se considère de plus, maintenant, comme responsable d'organiser, de préparer et de diriger tous ceux qui doivent entrer dans le tout, que cela s'appelle la messe dominicale ou l'ensemble liturgique, et le maître de chapelle a tout à la fois le souci de la schola et de la foule.

Et, après quelques exemples concrets :

C'est un premier point. Le maître de chapelle, je crois, prend davantage conscience de son rôle. Il fait partie d'un tout et il doit prévoir, non seulement sa schola, mais la foule.

Deuxième point : le maître de chapelle doit avoir le sens de la prière de l'Église. Dans nos sessions, dans nos instituts de musique, dans nos instituts grégoriens, on donne beaucoup, je crois, le sens de la prière de l'Église aussi. Je crois que nous ne commençons pas nos sessions sans dire d'une façon ou d'une autre que l'évêque a pour premier rôle — je demande pardon de parler des évêques, je n'en suis pas un, heureusement — a pour premier rôle d'organiser le culte dans sa cathédrale, que c'est aussi le premier rôle du curé dans sa petite église. Et le maître de chapelle doit être en relations étroites avec cet évêque ou avec ce curé pour l'organisation du culte dans l'église ou dans la cathédrale.

Dans des contacts ou collectifs ou privés avec bien des maîtres de chapelle, j'ai constaté que les maîtres de chapelle ont tous — je crois que l'on peut dire tous — le souci d'obéir aux directives de l'Église. Ils se trouvent parfois en face d'un curé qui veut faire quelque chose qui n'est pas tout à fait dans la ligne de la constitution du *Motu proprio*. Or, le désir des maîtres de chapelle est de vouloir tout de même appliquer et tenir ce qui est précisé par le *Motu proprio*. Ils ont quelquefois des difficultés à ce point de vue-là.

Ils ont, voyez-vous, le désir, je pense, qui est sincère et qui est bon, de se soumettre aux directives de l'Église en ce qui concerne le chant : mettre le chant grégorien en premier plan, la musique polyphonique ensuite, le cantique populaire après, et d'observer sur différents plans cette hiérarchie des valeurs. Le tout est que le responsable, c'est-à-dire le curé, suive les mêmes directives.

Des échanges de vues succèdent. Enfin le P. Roguet passe la parole à M. l'abbé Gabet. Celui-ci est chargé de l'organisation du chant liturgique pour tout le diocèse de Besançon, et c'est son expérience qu'il nous livre :

Étant donné que le P. Roguet ne m'a pas demandé de parler d'une organisation idéale du diocèse, je serai plus humble; je dirai ce que nous avons essayé de faire à Besançon.

D'abord, au point de vue du personnel, je suis à la tête de toute

l'organisation du mouvement diocésain, et je peux m'adresser soit aux séminaires, soit aux chorales, enfin partout, pour tout ce qui concerne la musique et je dirai même la liturgie, car je crois que, cette année, on me confiera encore ce problème-là, qu'on ne séparera plus la musique et la liturgie. J'en suis très heureux, car, du côté sacerdotal, c'est bien fait pour réconforter le cœur d'un prêtre, et je pourrai essayer de faire encore mieux...

Le personnel que j'ai à ma disposition, d'abord, à Besançon même, est celui d'une école diocésaine qui, sur place, recueille les élèves de la ville. On ne peut pas penser recevoir à Besançon des élèves d'autres villes, sinon des élèves qui viennent dans des institutions et qui puissent suivre les cours à domicile. Je ne puis prendre à Besançon que des élèves qui viennent ou qui sont sur place. Je dois dire que j'ai touché tous les maîtres de chapelle de Besançon, toutes les institutions religieuses, toutes les écoles, je dois dire à peu près tout le monde. Tous, en général, sont bienveillants à notre égard, je n'ai aucune opposition de ce côté-là, à condition que l'on cherche à leur rendre service. Je ne suis pas en difficulté avec eux, car je ne dirige aucune chorale, je favorise le mouvement de tous, mais personne ne me regarde de travers, car je ne leur porte pas ombrage. Si, au contraire, je dirigeais la maîtrise, on dirait : « Il a envie de promener sa maîtrise ici ou là ! » Ainsi, on m'accueille assez bien.

A l'extérieur, nous avons des cours fixes le jeudi et même d'autres jours, car j'ai plusieurs professeurs qui s'en vont dans les doyennés le jeudi et quelquefois le dimanche. Ils y vont le matin et reçoivent les organistes ou les chefs de chœurs des villages voisins. Ils viennent très nombreux; dans certaines petites villes, comme Pontarlier, Morteau, Montbéliard, nous recevons jusqu'à vingt, vingt-cinq élèves qui viennent prendre des cours de grégorien, des cours d'accompagnement tous les jeudis...

M. l'abbé Legrand. — Les mêmes viennent tous les jeudis ?

M. l'abbé Gabet. — Oui, nous allons dans les gros centres pour que ces élèves puissent venir nous trouver. C'est quelquefois très difficile l'hiver. J'ai des professeurs remarquables qui y sont allés par moins dix degrés et qui ont travaillé dans des conditions très dures. Les élèves sont venus tout de même, ce qui prouve qu'ils ont un désir de suivre.

Maintenant, ces élèves ont aussi un avantage. Leurs cours et leurs déplacements sont payés par toute la paroisse. Il y a eu quelques difficultés en ce sens que des élèves, après avoir suivi un an ou deux les cours — surtout parmi les jeunes filles —, sont partis ailleurs et n'ont pas pu ainsi rendre service à la paroisse. Les curés ont tourné la question ainsi : ils ont demandé aux élèves de payer leurs cours, mais dès que ces élèves rendent service à la paroisse, on leur rembourse intégralement leurs frais. C'est, je crois, la solution la meilleure.

Maintenant, un autre aspect de notre travail, c'est l'organisation de journées d'études. Nous avions pensé suivre l'exemple de l'Institut grégorien et faire des sessions pendant les vacances. Seule-

ment, il y a de gros obstacles à cela. Les éléments hommes, travailleurs, peuvent difficilement prendre quinze jours pour venir à une session. Nous n'aurions eu que des religieuses ou des jeunes filles qui avaient des vacances. J'ai essayé de tourner la question en allant à domicile; comme j'ai beaucoup plus de temps, je peux le faire. J'y vais le vendredi. Je peux grouper trois chorales ou même une seule chorale si elle est importante. Du vendredi soir au dimanche, nous pouvons faire une réunion de la chorale, la documenter sur la technique grégorienne, la technique de la polyphonie, car, vous le savez bien, les trois quarts des maîtres de chapelle ne savent pas grand'chose dans les petites paroisses. Je peux voir l'organiste, et nous avons ainsi quelquefois une dizaine de petites réunions auxquelles le curé vient lui-même et qui sont extrêmement profitables. Le dimanche, je monte en chaire et je parle du chant; on essaie de faire chanter tout le monde. Enfin, pour la paroisse elle-même, la question de la musique religieuse est largement évoquée, et je crois que les curés sont très heureux. Je ne dis pas qu'une grande amélioration se produit immédiatement après, mais il y a tout de même certain progrès.

Il y a environ trois cents chorales qui travaillent. Il s'agit, bien entendu, de petites chorales qui peuvent avoir trois hommes et sept ou huit jeunes filles, des chorales de petites paroisses qui ont soixante-dix habitants parfois. Par conséquent, je n'exclus aucune des paroisses. Lorsque je vais dans ces paroisses, beaucoup me disent : « Nous aimerions bien être formés à la musique. » C'est pourquoi j'ai essayé de faire des tournées un peu dans le sens des J.M.F., d'envoyer des professeurs faire une petite conférence à la chorale sur la sonate, sur la messe au cours des âges, etc. Cela les intéresse vivement, car ils réalisent que l'on ne vient pas seulement pour leur demander quelque chose, que l'on essaie de les former. Cette idée-là les a toujours beaucoup touchés. Tous les maîtres de chapelle ont été vraiment très gentils et très compréhensifs chaque fois que nous leur avons proposé cette affaire-là.

A côté de ce travail plutôt diocésain, il faut coordonner le travail fait dans les séminaires. Monseigneur a demandé que dans tous les séminaires il y ait un professeur uniquement chargé de la musique, car, ce professeur dans un séminaire, s'il avait autre chose à faire, comment pourrait-il donner ses leçons ? Je cite le cas de la petite maîtrise du séminaire de Besançon où il y a quatre-vingts élèves. Soixante-dix jouent de l'harmonium. Si l'abbé qui s'en occupe leur donne une demi-heure par semaine, vous voyez le nombre d'heures qu'il faut. L'évêque l'a très bien compris. C'est pourquoi dans tous les séminaires il y a un professeur qui ne s'occupe que de cela.

Un autre point intéressant est celui des congrégations religieuses. Toutes les congrégations religieuses ont accepté de travailler la musique religieuse. Je vais dans toutes les congrégations religieuses, quelles qu'elles soient. Mieux que cela : nous les avons réunies — c'est la deuxième année — cette année pour chanter une messe, chose qui n'avait jamais été faite dans notre diocèse. Les

religieuses, pour leur messe de vêture, chantent la messe, et cela a été une révolution. Je dois dire qu'il a fallu y mettre vraiment beaucoup d'ardeur, mais, maintenant, c'est admis. C'est là un très bon résultat, car les religieuses se sont aperçues aussi qu'elles ont besoin de formation au point de vue musical. Seulement, dans ces congrégations, il faudrait qu'il y ait un personnel compétent, c'est la grosse difficulté. Nous allons insister ces années-ci pour que, dans chacune des congrégations, on envoie des religieuses pour qu'elles se forment elles-mêmes et puissent à leur tour redonner ce que nous leur avons appris ou ce qu'elles auront appris dans d'autres écoles.

Maintenant, pour les écoles libres, c'est un gros problème. Il y a le plan secondaire et le plan des écoles primaires. Pour les écoles primaires, Mlle Hertz s'est trouvée justement à point avec toute la méthode Ward, et je pense que cette méthode qui démarre dans notre diocèse — je ne vais pas vous en dire les résultats — va nous servir grandement, car, dans toutes nos écoles libres, il n'y avait rien par suite de l'incompétence des professeurs. Comme la méthode Ward se propose d'éduquer ces professeurs, ils en sont heureux, et les meilleurs résultats chez nous ont été obtenus par des professeurs non spécialisés, mais qui avaient une grande bonne volonté, un certain nombre de dons, et qui ont travaillé dans leur école. Par conséquent, la méthode Ward me paraît extrêmement intéressante.

Pour la formation dans les écoles secondaires, il y a une grosse difficulté, car, comme on le signalait tout à l'heure, nos écoles secondaires se moquent du chant. Je dois dire, d'ailleurs, que chez nous il y a deux tendances. Certains vont à l'opposé. J'ai vu une école secondaire de filles qui m'a demandé pendant la semaine sainte de faire chanter absolument tous les offices à des jeunes filles âgées de dix à vingt ans. J'ai essayé de m'y opposer. On m'a presque imposé l'affaire. Voyant que c'était trop difficile, toutes ces enfants ont appris par cœur presque tous les offices. J'ai trouvé que c'était exagéré, mais c'est pour vous montrer la tendance opposée.

Il faudrait, si on n'impose pas le chant à tout le monde dans les écoles libres, que l'on puisse faire dans chacune de nos grandes écoles secondaires des cours de musique religieuse pour former des cadres qui, dans les paroisses, pourront être des chefs de chorales ou des organistes. C'est dans ce sens que nous allons envisager l'orientation.

Nous avons à Besançon un centre d'information, car il arrive vingt fois par jour, quelquefois plus au moment des fêtes, que nous soyons dérangés, très agréablement d'ailleurs, par un curé qui vient nous dire : « Je dois chanter à Pâques. Que faut-il chanter ? » Il nous fallait avoir des partitions. Ici, *Musique et Liturgie* et les maisons d'édition nous ont beaucoup aidés en nous donnant absolument toutes les partitions qu'elles avaient. Je les ai en recueil et, chaque fois qu'un curé demande un conseil, je lui dis : « Voulez-vous telle ou telle messe ? » S'il n'est pas compétent en

musique, on l'oriente un peu dans ses recherches. De ce côté-là, les curés sont extrêmement contents.

M. l'abbé Gabet évoque ici l'effort poursuivi pour une formation musicale à l'aide de disques, et pour l'amélioration des orgues...

Je passe au dernier petit chapitre qui me paraît important. Nous avons dans le diocèse une fédération des chorales, environ trois cents chorales qui demandent à se fédérer. Nous pensons que la fédération des chorales n'est pas bonne par elle-même, mais parce qu'elle permet aux maîtres de chapelle ou à moi-même d'aller dans ces chorales et de les faire travailler pour une exécution commune. Nous avons réuni toutes ces chorales en petits groupes de douze ou quinze et nous déterminons pour chacun d'eux — et les curés demandent que cela se fasse sur le plan archiprêtré — un festival qu'ils préparent. Pendant ce festival, nous avons une messe commune où nous faisons chanter le grégorien intégralement et quelques pièces de polyphonie extrêmement simples, au niveau des chorales qui y participent; ensuite un petit concours grégorien : toutes les chorales défilent devant un jury et chantent un morceau parmi les morceaux qu'elles ont à chanter pendant l'année. L'après-midi, il y a une petite séance au cours de laquelle on chante un morceau de polyphonie religieuse ou une mélodie si la chorale ne peut pas faire autre chose; même, si le concert se passe dans une salle publique, nous leur demandons une petite polyphonie profane qu'elles exécutent avec beaucoup de bonne grâce.

Pour intéresser les séminaires, dans chacun de nos festivals, un petit séminaire y va sans participer au concours, mais pour chanter. Quand la maîtrise est d'accord, nous lui demandons de se produire pour montrer l'idéal, et, là, tout le monde est d'accord, car on voit la jonction qu'il peut y avoir entre la maîtrise et les chorales de paroisses qui sont très heureuses d'écouter une bonne audition.

M. Le Guennant. — Ce que vous dites est intéressant. Nous avons eu l'occasion de constater combien ce festival à Maîche s'est passé dans un esprit d'enthousiasme ! tout le monde est reparti gonflé à bloc.

M. l'abbé Gabet. — Voilà à peu près l'ensemble de notre travail. Pour conclure, je dois dire que, chaque fois que j'ai obtenu un résultat intéressant, ce résultat est venu du fait que nous avons toujours placé la musique religieuse sur le plan religieux.

La réunion reprit après un déjeuner en commun qui fut l'occasion de contacts cordiaux. Elle devait comporter trois interventions, de M. Martimort, Joseph Samson et Dom Gazeau, interventions destinées à amorcer des échanges de vues.

M. le chanoine Martimort posa le premier sujet :

Fin pastorale (ni missionnaire ni esthétique) de la vie liturgique, et donc du chant sacré.

La première partie de son exposé donnait les principes théologiques qui doivent servir de base à toute étude des problèmes liturgiques. La voici en son entier :

Je pourrais résumer tout ce que j'ai à vous dire en deux affirmations : 1° la liturgie est désintéressée, c'est un service de Dieu; 2° elle est service de Dieu accompli par un peuple.

Ce que je dis de la liturgie vaut pour le chant sacré puisque le chant sacré est une partie de la liturgie, un des éléments de la liturgie.

La liturgie est désintéressée, c'est un service de Dieu. Elle est son but à elle-même. Elle ne peut donc pas être transformée en moyen. On ne célèbre pas la liturgie pour attirer. On ne la transforme pas en moyen de propagande, en réclame. Elle est destinée aux seuls baptisés ou aux catéchumènes dans la mesure où les catéchumènes sont admis déjà dans l'Église et font partie de l'Église. Elle ne peut donc s'adresser à des non-croyants et on ne peut pas la considérer comme une recette, une espèce de truc commode. Elle est son but à elle-même parce qu'elle est la réalisation d'un plan providentiel et d'une œuvre divine. Elle est la fluctuation de l'économie du salut. Ce serait donc une grave erreur que de considérer la liturgie comme un moyen missionnaire, comme un moyen d'attirer à l'église des gens qui ne seraient pas des croyants.

Il faut bien faire attention de ne pas détourner la liturgie de son but propre, qui est le service de Dieu. Mais — c'est le deuxième principe que j'ai énoncé — c'est un service de Dieu accompli par un peuple. Elle est pour les baptisés l'exercice de leur caractère. Les baptisés sont, en effet, selon la formule de saint Thomas, députés au culte de Dieu. Les baptisés sont rendus conformes au Christ Jésus, et le Christ est dans son humanité le chantre de la divinité. Pour reprendre la vieille formule de Monsieur Olier, le Christ est le parfait religieux de Dieu. Ceux qui reçoivent le saint baptême sont rendus conformes au Christ Jésus et, par conséquent, ils participent à la fonction du Christ qui loue le Père.

Ce n'est donc pas, la liturgie, une prière en soi, une prière abstraite, qui se déroule seulement *au nom* des baptisés, mais qui pourrait se dérouler aussi bien en leur absence. A ce sujet, je crois que nous devons admettre la distinction rendue familière aux liturgistes par les travaux notamment de Anton Baumstarck, distinction entre la liturgie monastique et ce que lui appelle la liturgie cathédrale, ce que nous pourrions appeler d'une façon plus exacte la liturgie paroissiale.

En effet, la liturgie monastique est une prière au nom de l'Église par des consacrés, des gens dont la vie a pour fonction de représenter pour nous sur la terre déjà un état céleste. Ce sont des séparés, et je fais simplement une allusion ici très rapide aux travaux récents sur la vie monastique, sur la spiritualité monastique. Le moine prie au nom de l'Église, mais il prie dans sa solitude et, par conséquent, en l'absence d'un peuple qu'il n'est pas chargé de

faire prier. Il se retire en quelque sorte au désert. Il n'a pas à se soucier de la présence ou de l'absence d'un peuple.

Très différente est la condition de la prière liturgique paroissiale, celle de notre peuple où tous les participants sont invités à prendre part et qui n'a sa plénitude de signification qu'à condition qu'un peuple se presse autour de l'autel. Mais, attention, cette présence de tout un peuple autour de l'autel n'est pas la présence de spectateurs, exactement comme dans un théâtre, à l'occasion d'un concert, d'un festival ou d'un opéra. Tous les fauteuils sont garnis de spectateurs qui goûtent une délicieuse satisfaction esthétique, qui n'interviennent que par leurs applaudissements et par l'émotion qu'ils éprouvent. Il faut que le peuple, sur la beauté que Pie X a voulue, *prie* effectivement.

Il y a donc pour celui qui préside la liturgie ou qui en a la responsabilité un devoir pastoral : faire entrer tout le peuple des baptisés dans la prière de l'Église, et cela sans distinction de culture, de profondeur mystique. C'est le rôle du pasteur que de faire entrer tout un peuple dans sa diversité, dans sa médiocrité, dans son tout-venant, de le faire entrer dans la prière de l'Église. C'est en ce sens qu'on parle d'aspect pastoral de la liturgie.

Et quelle est la part qui est demandée à ce peuple, qui différencie ce peuple d'un peuple de spectateurs ? La prière d'un peuple est avant tout une union intérieure à la prière du Christ, de l'Église, donc un exercice de la foi et de la charité devant les saints mystères. Mais cette union intérieure, qui est la première nécessaire et qui est la raison d'être de la participation de ce peuple, cette union intérieure doit se manifester extérieurement; et c'est en ce sens que, depuis Pie X jusqu'à Pie XII, en passant par Pie XI, l'effort du magistère s'est exercé pour ce que l'on appelle une participation active aux saints mystères.

Pourquoi une participation extérieure et active ? Parce que l'homme est composé d'une âme et d'un corps et que vouloir obtenir une participation intérieure qui ne soit pas une participation extérieure, cela reste bien illusoire; mais ce n'est pas la raison la plus profonde. La raison la plus profonde, c'est que l'Église étant l'économie sacramentelle, c'est-à-dire que, par la volonté même du Christ, les réalités divines sont atteintes par des choses sensibles et matérielles, l'œuvre de divinisation d'un chrétien, œuvre éminemment spirituelle, se réalise dans un geste matériel de la vie quotidienne qui est devenu un sacrement, le baptême.

D'ailleurs, on peut dire que c'est l'humanité du Christ elle-même, qui est le sacrement par excellence, qui nous impose cette perspective, car, enfin, on ne peut aller à la divinité du Christ que par son humanité, et l'humanité du Christ, c'est son corps autant que son âme.

Il y a, d'ailleurs, une autre raison qui est manifestée par saint Thomas d'Aquin à diverses reprises dans la *Somme*. L'Église étant un corps social, une communauté, elle est régie par les lois de toute communauté qui veulent que les hommes ne communiquent entre eux que par l'extérieur, que par leur corps, d'où, dit saint

Thomas, la nécessité d'une profession de foi. Profession, c'est l'expression par la bouche et non pas seulement la croyance dans le cœur, d'où la nécessité de ce que l'on appellerait en français « des jetons de reconnaissance », la *tessera*, en latin, la marque reçue par le sacrement.

Donc, quand on exige une participation extérieure, corporelle, physique à la liturgie, ce n'est pas simplement pour céder à une tendance de l'homme moderne; ce n'est même pas simplement par condescendance pour l'homme de tous les temps qui n'arrive à exprimer son âme d'une façon profonde qu'extérieurement; c'est par le fait même de l'économie providentielle de salut, c'est par le fait même de l'Incarnation et, en ce sens, l'Église assemblée dans sa liturgie est le prolongement — l'encyclique *Mediator Dei* a insisté là-dessus —, la prière de l'Église assemblée, c'est la prière du Christ, la prière de son humanité, corps et âme; donc, grande importance de cette participation extérieure, physique, corporelle, du chrétien à la liturgie; et on s'explique comment les papes y insistent d'une façon aussi fréquente.

Quelle est la nature de cette participation ? C'est là, je crois, que nous devons avoir des idées très nettes pour nous tenir à l'abri de de toutes les exagérations que l'on peut constater parfois aujourd'hui, exagérations que nous ne devons pas prendre au tragique. Elles viennent généralement d'un manque d'information, d'une culture insuffisante des gens, mais la bonne volonté, je crois, n'est jamais en cause.

A mon avis, il y a d'abord les attitudes, puis l'offrande, éventuellement, la communion et, selon le moment, un silence recueilli ou bien la parole.

M. Martimort envisage ensuite successivement ces divers éléments de participation, idées familières aux lecteurs de *La Maison-Dieu*. Soulignons cependant quelques paragraphes qui présentent un intérêt particulier ici :

(Le silence...) vaut également pour certaines parties du chant qui sont écoutées par le fidèle sans qu'il chante lui-même. Le missel rural a pris l'habitude, très justement, à mon avis, d'appeler le graduel, l'alleluia ou le trait « chants de méditation ». En effet, voilà typiquement dans la liturgie des chants qui sont faits pour être écoutés par le peuple et qui sont réservés strictement à une schola ou à un chœur spécialisé. Jadis, c'était un chant qu'un clerc, lecteur ou diacre faisait entendre. C'est un chant qui est fait pour être médité et écouté pour lui-même. On ne fait rien pendant ce temps-là, tout le monde écoute.

Mais s'il y a des moments où le fidèle participe par son silence, si j'ose dire, fait entendre son silence, à d'autres moments il fait entendre sa propre voix.

Quels sont les moments où le fidèle doit faire entendre sa voix ? D'abord, c'est pour répondre au célébrant : *Amen*, *Et cum spiritu tuo*, *Habemus ad Dominum*, *Deo gratias*. Voilà des chants qui sont typiquement des chants des fidèles...

Ces quelques acclamations ne sont pas les seuls chants qui sont destinés aux fidèles; il y en a d'autres, et en particulier dans les liturgies orientales, les répons aux litanies diaconales, *Kyrie eleison*, litanies diaconales qui correspondent à la troisième partie de la litanie des saints que, dans la nuit de Pâques, on fait entendre justement à la messe.

J'ai marqué un certain nombre de choses qu'il fallait qu'on écoute, un certain nombre de choses qu'il fallait à tout prix que le peuple chante. Entre les deux, il y a toute une gamme de chants qui sont plus ou moins destinés aux fidèles, suivant que ces fidèles sont plus ou moins préparés à les chanter.

Personnellement, je serais tenté de penser que le *Sanctus* de la messe est vraiment destiné à être chanté par tout le monde, à la fois parce qu'il est la continuation très étroite de la préface et le début du canon et, enfin, le célébrant vient de dire *una voce dicentes*. Par conséquent, cette unanimité des voix, on attend qu'elle se manifeste. Donc, il semblerait normal que le *Sanctus* soit absolument le chant d'un peuple.

De même, il paraîtrait normal que le *Credo* soit le chant d'un peuple puisque c'est la profession de foi, et que tout baptisé, sur ce plan, a le même droit et le même devoir de proclamer sa foi.

Je n'oserais pas aller plus loin dans la précision parce que je conviens qu'il puisse y avoir diversité dans les exigences suivant la préparation du peuple et suivant la nature de la cérémonie.

Mais on pourrait résumer les quelques notes que je viens de présenter en deux affirmations : 1° une célébration où tout le monde chanterait tout est une mauvaise interprétation de la participation du peuple; 2° une célébration où le peuple n'aurait rien chanté est une caricature de célébration liturgique. Entre ces deux pôles, il y a un certain nombre de choses qui paraissent certaines et d'autres qui, suivant les circonstances, peuvent être plus ou moins modifiées.

Ce que je viens de dire entraîne une conséquence qui peut paraître parfois une servitude un peu gênante. J'ai dit que la liturgie s'adressait à un peuple qu'il fallait faire entrer dans la célébration coûte que coûte, quelle que soit sa culture, sa préparation, quelle que soit même sa valeur spirituelle. C'est très lourd pour le pasteur qui doit en quelque sorte soulever un peuple au-dessus de lui-même. Cela peut entraîner de très lourds sacrifices, et c'est pourquoi il faut avoir toujours la perspective de la diversité des assemblées auxquelles on s'adresse.

Il n'est pas douteux que l'on sera parfois contraint de s'imposer la souffrance de ne pas faire chanter des choses que l'on estimerait plus belles ou plus conformes à nos goûts parce qu'il faut faire chanter un peuple, étant d'accord toujours que j'ai précisé quelles étaient les limites de la participation du peuple.

Cela pourra nous imposer également l'obligation d'une préparation lente et progressive de notre peuple et, à ce sujet, l'effort qu'il faut faire, et sur lequel nous sommes tous bien d'accord, pour une schola qui soit capable de se faire écouter dans les moments où

l'on doit écouter, ne doit pas nous faire oublier aussi l'effort qu'il faut faire sur tout un peuple, le tout-venant d'un peuple, avec la difficulté que cela comporte.

Voilà, très rapidement, ce que j'avais à dire !

M. l'abbé Gabet. — Je crois que tout le monde est d'accord là-dessus; ce sont des principes indiscutables !

M. le chanoine Martimort. — C'est ce que j'appellerai « enfoncer des portes ouvertes » !

M. l'abbé Roussel. — Mais vous venez de mettre un point final à l'objet qui nous réunit aujourd'hui en ce sens que, désormais, nous pourrions arriver — c'est peut-être un peu rapide, mais ce serait le principe à poser — à faire en sorte que, au Centre de Pastorale Liturgique, les spécialistes de la musique religieuse dans tous les domaines aient des contacts très réguliers et puissent préciser la doctrine.

L'échange de vues amène à passer la parole à Joseph Samson. Avant d'aborder son sujet proprement dit, il fait quelques réflexions d'ordre général :

J'ai reçu du P. Roguet, comme vous tous, une lettre où je lis ceci :

« Nous n'ignorons pas que des motifs de désaccord ont souvent surgi entre nous et que le C.P.L. encourt assez souvent les critiques des musiciens. C'est justement pourquoi nous aimerions pouvoir nous expliquer franchement avec vous.

« Nous sommes tous serviteurs d'une même cause : la beauté, la dignité du culte chrétien. Il serait vraiment malheureux que nous ne cherchions pas à préciser dans la clarté et dans la charité nos différences légitimes de points de vue et à dissiper des malentendus qui, bien souvent, n'ont pas d'autre cause que l'ignorance où nous nous tenons de nos visées et de nos efforts respectifs. »

Je ne vais jamais à aucun congrès, mais ces paroles-là m'ont atteint, et je me suis dit : A moins d'impossibilité de santé, j'irai pour répondre à ces paroles-là.

Il importe au point de départ, je crois, de reconnaître que musiciens et liturgistes pastoraux, unis dans une même recherche de la gloire de Dieu, sont spécifiés par des vocations différentes. Ils seront donc profondément unis par le premier fait, distingués par le second. C'est dans la mesure où la distinction qui les spécifie sera reconnue et respectée qu'ils pourront sans heurts concourir à la gloire de Dieu, et, d'ailleurs, se rendre des services réciproques.

Le musicien d'église, le vrai, avec son cœur vrai, c'est-à-dire conscient de sa mission, bien formé, le musicien d'église, donc, avec son cœur, dispose d'une situation acquise dans bien des églises, situation justifiée par les possibilités éminentes qui sont les siennes pour entraîner les fidèles qui l'écoutent activement dans la voie d'une prière pénétrée de liturgie. Il a droit à ce qu'on ne vienne pas compromettre son œuvre par des améliorations incon-

sidérées. Les *Amen*, les *Et cum spiritu tuo* confiés à la foule risquent de briser à de multiples reprises le ton, le rythme au sens le plus général, d'un office qui n'obtiendra son effet d'extase que si nul accroc ne s'y produit.

Et M. Samson donne quelques faits concrets qui heurtèrent sa sensibilité de musicien. Il ajoute :

De son côté, le liturgiste pastoral qui se soucie de transformer d'une façon éducative les offices informes qui sévissent en trop d'endroits, ne doit pas être brimé au nom d'une qualité idéale le plus souvent impossible à obtenir de la masse. Ce sont d'ailleurs, je le reconnais très facilement, ce sont, d'ailleurs, le plus souvent, les musicastres qui viendront le contrarier, et les grands bonshommes se mettront humblement, le cas échéant, à sa disposition. La vertu essentielle des uns comme des autres doit être une profonde humilité. Le musicien aura conscience de la portée limitée de son effort. Il se rendra compte qu'il ne suffit pas, à lui seul, à assurer toutes les tâches de l'église. De son côté, le liturgiste pastoral ne se figurera pas que ses réalisations, même si elles ont porté, sont parfaites. Il ne transportera pas au chœur d'une cathédrale, où tout se passe parfaitement bien, ce qui était fait pour une paroisse de campagne ou une paroisse de banlieue.

Le souci des uns et des autres, des musiciens et des pastoraux liturgiques, ce sera avant tout de réaliser ce qui convient dans ce lieu et dans ces conditions. Le musicien et le liturgiste pastoral, respectant ainsi et délimitant leur domaine propre, peuvent se rendre des services, mais ils doivent d'abord être sans métissage; c'est ainsi qu'ils pourront songer à œuvrer.

Le musicien n'estimera pas s'abaisser en composant des pièces simples et belles, destinées à des cérémonies dont il ne sera pas strictement responsable; mais il rappellera avec charité et sans faiblesse la nécessité où sont — et ce que je dis est essentiel ! — la nécessité où sont les plus humbles manifestations liturgiques d'être chargées de valeur poétique.

Ceci, j'ai tenu à le dire, bien que cela ne figure pas sur mon relevé auquel j'arrive maintenant. Si j'ai tenu à dire ce qui précède, c'est qu'il fallait bien que l'on réalise ici, au Centre de Pastorale Liturgique, que l'on pouvait rencontrer un musicien sensible aux recherches qui sont celles de la pastorale liturgique, mais désireux d'être lui-même respecté dans sa recherche.

Enfin il passe à la question qui lui avait été posée :

Y a-t-il incompatibilité entre un chant choral de qualité et la participation musicale des fidèles?

« Non », répond M. Samson, qui commence par citer un certain nombre d'exemples qu'il a connus de près, dans des milieux très divers. Il en conclut :

Le problème qui se pose est la difficulté de concilier l'activité du chœur et l'activité de la nef. Ce problème n'existerait pas si, comme en Suisse et comme en Alsace, on avait commencé par le commencement, c'est-à-dire par la formation musicale à l'école dirigée dans le sens de la préparation de l'office. La participation des fidèles aux offices est un aspect musical — et ceci, je le souligne trois fois —, la participation des fidèles aux offices est un aspect de la formation musicale du peuple français, et tant qu'on n'aura pas fait du peuple français un peuple chantant, on peut toujours se fouiller pour avoir des offices chantés par le peuple.

C'est seulement si l'on procède d'une façon logique à l'éducation musicale dans nos écoles libres que l'on aboutira, dans quinze ou vingt ans, à l'activité des fidèles. Et, alors, les hommes préoccupés d'action pastorale, — et nous sommes tous, tous ceux qui sont ici présents, préoccupés d'action pastorale, — les hommes préoccupés d'action pastorale y trouveront leur compte et non moins ceux, dont je suis, en particulier, pour lesquels l'action pastorale est inséparable de la qualité musicale des offices, car il n'y a pas d'action pastorale s'il n'y a pas d'action poétique, — et j'entends le mot dans son sens le plus profond, — il n'y a pas d'action pastorale sans action poétique, et il n'y a pas d'action musicale poétique sans qualité musicale.

Mais M. Samson ne veut pas terminer sans avoir adressé un reproche au C.P.L. Cela va engager une discussion vive, mais fort intéressante.

J'avais ajouté une note, je l'ai remballée, mais je la redéballerai, ce qui permettra au P. Roguet de me répondre immédiatement.

Ce que je reproche au C.P.L. — je le suis attentivement, je lis tous les cahiers de *La Maison-Dieu*, tout ce que j'ai le temps de lire; je lis avec beaucoup de sympathie les livres qui sont publiés chez vous, avec non seulement le désir, mais la certitude d'y trouver quelque chose qui me nourrisse —, ce que je reproche au C.P.L., c'est d'être parti d'idées, d'avoir voulu passer à la réalisation sans prendre le conseil de techniciens, d'où efforts vains, erreur de tactique et méconnaissance d'éléments importants.

P. Roguet. — Je ne vois pas très bien la liaison logique entre l'affirmation de la distinction par laquelle vous avez commencé et la condamnation par laquelle vous terminez. Vous commencez par dire que nous avons tout intérêt à avoir chacun notre travail, comment nos objectifs sont différents, et vous nous reprochez d'avoir fait un travail inutile et nuisible parce que nous n'avons pas pris conseil des musiciens...

Joseph Samson. — Non, je ne vous le reproche pas!

P. Roguet. — C'est ce que vous venez de dire!

Joseph Samson. — Je veux dire que, lorsque vous lancez des idées, elles peuvent être excellentes dans *La Maison-Dieu*, mais quand elles aboutissent à projection lointaine, dans une petite ville qui

est située à trois cent cinquante kilomètres d'ici qui s'appelle Beaune, elles risquent d'être mal comprises lorsqu'elles sont reçues par le curé, qui est un homme excellent — il est mort depuis et il est au paradis, sûrement ! — mais qui n'est pas prêt. Il monte en chaire et il dit aux fidèles : « Dimanche prochain, vous chanterez la messe ! »

P. Roguet. — Nous ne pouvons pas nous abstenir de travailler parce que des gens vont mal comprendre ce que nous disons et en faire la caricature !

Joseph Samson. — Prenez des précautions oratoires ! Mettez une insistance infinie sur le fait qu'il ne faut pas partir sur des idées !

P. Roguet. — Mais nous passons notre temps, monsieur Samson, à dire cela dans nos sessions ! Nous mettons toujours les prêtres en garde contre la tentation de réduire en recettes les principes que nous donnons. Et quand vous dites que nous avons eu tort de partir de principes, je crois que, tout de même, nous avons, nous, prêtres, le droit et le devoir de rappeler ou d'approfondir la théologie de l'Église, la théologie de la célébration sans attendre la technique.

Joseph Samson. — Je ne dis pas que vous avez tort de partir de principes. Je pense que vous avez tort, mon Père, de lancer dans le courant, dans l'usage, des principes dont l'application n'a pas été contrôlée par des techniciens qui pouvaient vous dire : Méfiez-vous !

Si vous aviez lancé cette idée : il faut le chant du peuple, mais vous n'y aboutirez que dans quinze ou vingt ans, si vous aviez usé de l'influence — pour prendre un mauvais mot qui n'est peut-être pas exact — que vous pouvez avoir pour vous faire représenter auprès des autorités ecclésiastiques compétentes et leur faire savoir que vous alliez lancer un mouvement qui allait leur tenir à cœur tout de suite, mais qu'il fallait que vous attendiez d'elles un concours, et si les évêques avaient décidé que dans toutes les écoles libres, désormais, on ferait la place du chant, alors on pouvait espérer dans quinze ou vingt ans obtenir quelque chose. Mais vous avez lancé le principe sans la modalité d'application.

M. l'abbé Gabet. — Si on attend que le problème soit résolu, on ne fera jamais rien !

Joseph Samson. — Alors, il faut lancer en l'air et gonfler des ballons jusqu'à ce qu'ils crèvent !

M. l'abbé Gabet. — Non, nous essayons de réaliser cela...

P. Roguet. — Alors, les encycliques sont prématurées; l'encyclique *Mediator Dei* est prématurée-...

M. Le Guennant. — Je n'ai pas l'impression que les faits se soient déroulés de cette manière-là. Je me rappelle très bien que lors des premières manifestations des journées liturgiques de Vanves, auxquelles participaient, d'ailleurs, un certain nombre d'évêques, et Mgr Pinson en particulier, j'avais été appelé par le P. Roguet à donner une conférence sur les conditions techniques d'une réalisation du chant du peuple.

M. le chanoine MARTIMORT. — Ce débat est très intéressant, d'abord parce qu'il est dans la méthode propre. Si j'interviens maintenant dans la discussion, c'est parce que, traditionnellement, chaque année, c'est moi qui suis obligé de diriger les sessions de travail et je ne les estime réussies que dans la mesure où chacun a pu dire ce qu'il pensait, même brutalement...

JOSEPH SAMSON. — ... comme je viens de faire !

M. le chanoine MARTIMORT. — Voyez-vous, dans ce cadre très pacifique d'une discussion où chacun dit ce qu'il pense, on arrive petit à petit à voir différents aspects qui sont complémentaires, mais qui, au premier abord, apparaissent contradictoires. Là, nous nous trouvons devant deux impératifs dont on peut dire, en effet, qu'ils sont contradictoires, qu'on ne voit pas qu'ils arriveront à se concilier : d'une part, l'exigence théologique, avant d'être une exigence disciplinaire de l'Église, de faire chanter un peuple, avec les nuances que j'ai mises tout à l'heure : il y a des points sur lesquels j'ai été formel, des points que j'ai laissés beaucoup plus dans le flou...

JOSEPH SAMSON. — Nous avons bien compris cela !

M. le chanoine MARTIMORT. — Je l'ai fait très sciemment !

JOSEPH SAMSON. — C'était visible !

M. le chanoine MARTIMORT. — ... car il y a divers degrés dans la participation du peuple. Mais, quels que soient les degrés que l'on y mette, il doit y avoir une participation du peuple, et cette participation n'est pas requise simplement par un caprice disciplinaire de la hiérarchie, — rappelez-vous les textes de *Mediator Dei* et ceux de *Divini cultus* et déjà ceux de Pie X, — c'est parce que c'est foncier dans la constitution de l'Église...

JOSEPH SAMSON. — Admettez-vous le principe que voici : la participation du peuple peut être admise, même si elle nuit à la qualité de l'office ?

M. le chanoine MARTIMORT. — Au moment où le curé arrive dans une paroisse, il se trouve amené à étudier de plus près la célébration liturgique pour voir quelles sont les différentes couches d'urgence dans la participation et, dès le premier dimanche, il faut qu'il y ait une participation. Laquelle ? C'est à voir. Dans cet ordre d'urgence, le premier point sera d'abord de donner à ce peuple un minimum d'intelligence de l'office; il faut qu'il sache ce qu'il vient faire. Puis il proposera aux gens — et cela pourra se faire dans quelque temps — des attitudes. Ensuite, il formera le silence dans les moments où j'ai dit qu'il fallait le silence. Mais il ne peut pas s'arrêter là et il faudrait vite qu'il apprenne à ses fidèles pourquoi ils doivent ouvrir la bouche dans l'église. Ce sera alors le moment de ces acclamations très courtes qui sont la part du peuple, la part, je dirai, inaliénable du peuple. Et il faut convenir qu'au temps de saint Jérôme, mon Dieu, cette participation du peuple dans Rome était ce qu'elle est encore aujourd'hui. Saint Jérôme nous dit qu'il n'y a pas de ville de la chrétienté où il y ait autant de dévotion et de vie liturgique qu'à Rome. En effet, il met au défi de trouver un endroit où les *Amen* retentissent en tonnerre

comme à Rome. Je ne sais pas si la qualité musicale était bien parfaite, mais cela prouve qu'il y a des moments où la qualité n'est pas l'objectif le plus immédiat.

Je prends un autre exemple qui est beaucoup plus scabreux, mais enfin qu'il ne faut pas éluder. Tous les prêtres, voire tous les évêques, ne sont pas des musiciens. Cela n'empêche pas qu'ils sont amenés tous à être célébrants et, comme célébrants, ils ont à exercer un rôle qui, en partie, est un rôle musical. Ils devront chanter des collectes, des préfaces. Est-ce que, dans la situation de fait où on a un évêque qui chante mal, est-ce qu'il faut l'empêcher de chanter la messe et de chanter la préface ?

Joseph Samson. — Vous permettez que je vous réponde ? Je suis dans un grand séminaire depuis vingt-trois ans. J'ai rencontré en vingt-trois ans environ trois ou quatre garçons dont l'oreille est irréductible. Ils sont prêtres maintenant, ceux auxquels je pense. Ils ne chanteront jamais une collecte avec l'intonation qui convient, et jamais une préface. Je leur ai dit chaque fois : « Mais c'est très simple, vous êtes capables de lire à haute voix sur *recto tono*; mais chantez donc : *Per omnia saecula saeculorum*, ce qui vaudra beaucoup mieux que toutes les tentatives que vous pourrez faire », et ils le font.. Et ils nous disent, quand c'est leur tour de faire diacre à la cathédrale : *Ite missa est*, *recto tono*, et nous leur répondons de même pour ne pas faire disparate. Je trouve que c'est infiniment mieux, qu'ils soient prêtres, évêques ou cardinaux, de chanter ainsi que d'essayer de bafouiller.

M. le chanoine Martimort. — Mais notez que ce qu'on demande au peuple, cela commence par être un *recto tono* : *Amen*, *Et cum spiritu tuo.*

P. Gelineau. — Il faut prendre un style de célébration adapté à ses possibilités. Nous n'avons pas la possibilité de ne pas célébrer; il faut célébrer.

La discussion se poursuit. Il faut néanmoins conclure.

M. le chanoine Martimort. — Monsieur Samson, si vous voulez conclure sur ce débat, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que, quand on parle musique, il faut entendre d'abord des techniciens. C'est un fait qui s'impose à nous. Je dois dire que, trop souvent, c'est une chose qui est oubliée. Hélas ! trop de curés et trop de vicaires s'improvisent musiciens sans compétence ou tranchent sans avoir vu les problèmes.

Ensuite, un travail dans ce domaine-là est un travail de longue haleine. Seulement, nous ne devons pas nous abstenir de faire quelque chose avant d'obtenir la perfection en ce sens que nous sommes obligés, hélas ! de poursuivre un objectif immédiat parce qu'il faut vivre dès aujourd'hui, mais que nous avons le devoir de travailler à l'avenir. Et bien des abus que vous signalez justement n'existeraient pas si on avait ce souci de qualité, de durée et de longue haleine dans le travail.

Joseph Samson. — Nous sommes d'accord.

Il est temps de passer au dernier exposé. Dom Gazeau doit parler de la

Nécessaire diversité des styles de célébration, et donc de modes d'expression chorale.

Toute célébration est celle d'un groupe, que ce soit un groupe stable qui jouit d'une certaine sanction de la hiérarchie comme une paroisse ou une institution ou un monastère, soit un groupe occasionnel de rencontre dans un pèlerinage, un camp, un carrefour quelconque, un congrès. Dans tous les cas, la célébration d'un groupe doit être suffisamment adaptée aux possibilités et aux besoins de ceux qui le composent afin que tous puissent participer à la célébration, chacun selon son rang et selon ses moyens.

La diversité des groupes nécessitera donc une diversité parallèle des styles de célébration. Sous peine de se révéler inapte à servir de canal à la prière du groupe, le mode de célébration adopté devra tenir compte du degré de culture humaine et chrétienne des chrétiens qui sont rassemblés pour cette célébration en commun.

On peut dire qu'au point de vue pastoral, la détermination d'un style de célébration pour chaque cas constitue un problème majeur. Or, la sainte Église reconnaît et sanctionne cette diversité pastorale. Les rites de la messe, par exemple, peuvent être simplifiés à l'extrême. Nous savons tous que le rite plénier est la messe pontificale; c'est celui dont il faut partir pour comprendre les cérémonies de la messe solennelle et enfin de la messe basse. A côté du *cæremoniale episcoporum* qui régit les règles des cérémonies de l'église, il existe un *memoriale rituum* qui adapte officiellement les rites aux possibilités du prêtre devant les accomplir seul.

Pour le chant, le problème est bien différent et, en fait, on jouit d'une liberté presque absolue. On peut ne pas chanter du tout. On peut ne chanter que des chants en rapport avec les différentes parties du sacrifice, ce qui est déjà mieux. On peut chanter selon le graduel Vatican, ce qui est le désir de l'Église, et on peut même chanter en adoptant les chants polyphoniques, là du moins où les moyens nécessaires ne sauraient faire défaut.

Le pasteur doit donc dans cette gamme très variée choisir avec discernement le genre de célébration qui convient à son peuple. Sa responsabilité ici m'apparaît entière. Apprécier exactement les possibilités actuelles d'une communauté, ne viser ni trop haut ni trop bas, c'est fort difficile, d'autant plus que le problème ne saurait être résolu une fois pour toutes. Le pasteur doit instruire son troupeau et, s'il le fait, il est à présumer que de nouveaux besoins apparaîtront chez ses ouailles, qu'il y discernera des possibilités nouvelles auxquelles il devra s'adapter. Plusieurs écueils, ici, évidemment, sont à éviter.

Quel que soit le style choisi, on ne peut tolérer une musique de mauvaise qualité ou de médiocre qualité. Là, je suis tout à fait d'accord avec M. Samson. Si l'on est trop préoccupé de se mettre au niveau des gens, on risque de les maintenir au niveau le plus

bas au lieu de les élever. Sur ce point, il me semble qu'il faudrait savoir ne pas transiger : rien que des pièces de bon goût, d'abord, et, pour les goûter, il faut commencer par se former le goût au contact des maîtres. Une éducation musicale est donc nécessaire dans ce domaine autant que dans tous les autres domaines de l'art sacré.

. . . . . .

Il faut aussi se montrer exigeant sur la qualité de l'exécution. Il est de fait que, dans les milieux ecclésiastiques, on accepte trop facilement de chanter faux, de chanter mal, de crier, etc. C'est un manque de goût, c'est un manque d'éducation de l'oreille, c'est un manque de formation musicale.

. . . . . .

Cette exigence dans l'exécution chorale est la même, quel que soit le style adopté, du plus simple au plus savant. C'est simplement une conséquence du respect dû à Dieu dans son temple, et il faut savoir ne pas forcer son talent. Ce qu'on n'est pas capable de bien chanter dépasse les possibilités actuelles du groupe. Reste à le faire progresser pour qu'il en devienne capable, et ensuite on visera plus haut, car on ne saurait poser en principe que tel genre de célébration suffit. On doit toujours s'efforcer de faire mieux, du mieux que l'on peut, compte tenu de tous les talents dont on dispose et qui doivent tous et chacun trouver un emploi proportionnel à leurs moyens.

La vie de la communauté exige une évolution parallèle de ces rites et de ces célébrations. J'ai dit « faire mieux », c'est une ambition noble, mais c'est aussi une nécessité vitale. Encore faut-il bien l'entendre. Pour beaucoup, faire mieux, c'est simplement réaliser quelque chose de plus spectaculaire, la recherche de l'effet, le triomphe de la difficulté technique, l'imitation de ce qui se fait ailleurs pour le dépasser. Eh bien ! non, faire mieux, c'est réaliser une célébration plus parfaitement conforme à l'idéal que nous propose l'Église pour ses célébrations, tout en restant parfaitement adaptée aux besoins de la communauté. Cela suppose que l'on éduque peu à peu la communauté dans le sens de ces réalisations de plus en plus parfaites et conformes à la pensée de l'Église, car, en matière de musique sacrée, la pensée de l'Église est nette à souhait...

Un échange de vues s'engagea, qui aurait pu se prolonger encore longtemps : tous les participants — dont certains étaient arrivés plus ou moins réservés, voire méfiants — étaient maintenant en confiance. Le P. Roguet dut néanmoins conclure la réunion.

J'ai beaucoup aimé le rapport du P. Gazeau parce qu'il affirme un pluralisme auquel nous sommes extrêmement attachés ici. C'est mal nous connaître que de croire que nous favorisons une formule. Au contraire, un des aspects du pasteur — nous le lirons dans l'évangile de demain —, c'est que le pasteur connaît ses brebis.

Par conséquent, rien ne nous irrite davantage que le transfert automatique d'une formule qu'on a trouvée brillante, nouvelle, intéressante, d'une paroisse à n'importe quelle autre paroisse. A ce point de vue-là, j'aime bien ce que dit l'abbé Michonneau — avec lequel je ne suis pas toujours d'accord —, à savoir : « Ce que je fais dans ma paroisse, je ne le ferais pas dans une autre. Je ne l'aurais pas fait il y a dix ans; je ne le ferai pas dans deux ans. » Nous sommes très attachés à cette diversité de qualité qu'il y a dans les églises de France et, en particulier, j'estime qu'il serait vraiment criminel d'introduire, comme vous le disiez, des chants, des modes de célébration, je dirai rudimentaires ou qui sont de bons paliers pour passer de zéro à quelque chose de mieux, dans des églises qui ont une structure, un style qui représentent un degré de perfection beaucoup plus avancée.

Je dois dire que, pour ma part, je me sens parfaitement à l'aise et très heureux quand j'entends un bel office dans une cathédrale, et je n'éprouve pas du tout à ce moment-là l'envie d'aller fermer la bouche aux chanteurs pour leur faire immédiatement prendre un cantique français.

Seulement, je l'ai dit dans le petit article que j'ai donné à *Musique et Liturgie*, nous sommes obligés de penser à tous les prêtres qui éprouvent beaucoup de difficultés. Voyez-vous, à la dernière session diocésaine que j'ai faite, à Digne, j'avais quinze curés, ce qui était un beau chiffre pour le diocèse, quinze curés qui avaient habituellement dix paroisses chacun, représentant quatre cents paroissiens en tout. Il faut permettre à ces prêtres-là de célébrer l'Eucharistie et, s'ils veulent la célébrer d'une manière vivante, les aider à atteindre ce but.

Je dois dire que si on peut nous reprocher peut-être une tendance à la facilité, à la démagogie, j'en battrai ma coulpe, mais sans avoir une conscience très chargée, parce que nous sentons très fort le poids de tous ces prêtres qui sont dans le dénuement le plus absolu. D'ailleurs, chaque fois qu'un prêtre comme ceux-là me dit : « Vous parlez comme quelqu'un qui vient de la ville, qui a affaire à des curés qui ont beaucoup de ressources. Mais que feriez-vous à ma place quand vous débarquez dans une église déserte où il y a dix personnes dont neuf vieilles femmes ? », je lui réponds toujours : « Si je débarquais, je ferais ce que je pourrais le premier jour, mais je commencerais pendant la semaine à essayer de bâtir un avenir parce qu'un curé ne fait pas un travail instantané, mais un travail de longue haleine. » Je rejoins donc par cette réponse à la fois ceux qui veulent de la qualité, une préparation de l'avenir, un travail en profondeur, et le pasteur qui ne peut pas dire : « On célébrera l'Eucharistie quand on sera prêt ! »

Des gens qui font du théâtre, personne ne les oblige, s'ils n'ont pas une troupe capable, personne ne les oblige à donner des représentations; ils peuvent s'abstenir de faire du théâtre. Mais, heureusement, nous ne sommes pas ici en face du théâtre ! Nous sommes en face de l'Eucharistie, en face des baptisés. Il faut, je crois, tenir au pluralisme et au dynamisme, à cette foi dans une communauté

qui grandit, qui se perfectionne, qui acquiert de nouveaux moyens techniques, et non pas dire : c'est tout ou rien. Le tout ou rien est une attitude qui ne me paraît pas vraiment chrétienne parce qu'elle ne fait pas suffisamment confiance aux possibilités de la grâce et de l'effort humain.

Nous pourrons, je crois, nous retrouver utilement, si vous voulez bien nous faire confiance, pour chercher un sujet qui mériterait vraiment d'être préparé et approfondi entre nous.

Ce vœu du P. Roguet ne faisait qu'exprimer le désir de chacun, formulé à diverses reprises pendant la réunion et depuis. Nous espérons en effet renouveler ces rencontres, pour établir un dialogue de plus en plus direct et de plus en plus fécond.

III. — Le problème des cantiques

L'une des principales idées revenues sans cesse au cours du débat fut celle de la participation active des fidèles à la célébration eucharistique. Ceci n'engage pas seulement une éducation grégorienne : il faut dans certains cas des chants populaires plus immédiatement adaptés à la sensibilité et aux puissances expressives du peuple chrétien d'aujourd'hui, nous voulons parler des cantiques.

La question des cantiques populaires a des racines très profondes dans l'enseignement de la hiérarchie. Dans l'encyclique *Mediator Dei*, Pie XII, après avoir repris à son compte les textes de ses prédécesseurs, conclut :

> Nous vous exhortons encore, vénérables Frères, à prendre soin de promouvoir le chant religieux populaire et sa parfaite exécution, selon la dignité convenable, car il est apte à stimuler et accroître la foi et la piété de la foule chrétienne. Que montent vers le ciel, unanimes et puissants comme le bruit des flots de la mer, les accents de notre peuple, expression rythmée et vibrante d'un seul cœur et d'une seule âme, ainsi qu'il convient à des frères et aux fils du même Père[8].

De fait, le renouveau liturgique a amené un rebondissement du problème des cantiques. Ce n'est pas d'aujourd'hui, bien sûr, qu'on les a considérés comme l'un des plus puissants moyens d'éducation de la prière et donc de la vie chrétienne des fidèles : saint Louis-Marie Grignion de Montfort les avait utilisés plus que tout autre. Cependant, il faut bien dire qu'une grande partie

8. *Mediator Dei*, n° 189 de la traduction publiée par le P. Roguet aux éditions du Vitrail.

du répertoire d'il y a cinquante ans ne dépassait pas le niveau d'une rêverie sentimentale capable tout au plus de donner à la foule une émotion religieuse... lorsqu'il ne se contentait pas de l'occuper, de « meubler » des cérémonies. Le renouveau du cantique populaire ne se situait donc pas seulement au plan de la qualité musicale ou d'une adaptation des paroles au langage et à la mentalité modernes; il exigeait, beaucoup plus profondément, une densité biblique et liturgique susceptible de nourrir authentiquement la prière du peuple chrétien. Pour le pasteur, le cantique vient tout naturellement prolonger la prédication, engager et étoffer la prière personnelle, exprimer la prière communautaire d'une assemblée qui vit le mystère chrétien. Mais tout cantique n'est pas susceptible de remplir ce rôle!...

C'est dans cette perspective qu'il faut voir l'importance du psautier liturgique de la Bible de Jérusalem, dont les vingt-quatre premières traductions ont paru dans *La Maison-Dieu*, 33. Tous les curés alertés sur la vie liturgique de leur paroisse ont accueilli avec enthousiasme cette réalisation, ont donné sans hésiter leur adhésion à ce chant psalmodié dont les disques S. M. leur ont fait entendre quelques spécimens, attendent avec impatience les fiches leur donnant psaumes et mélodies psalmiques — qui seront bien près de sortir des presses au moment où ces lignes paraîtront —, et appellent la traduction du reste du psautier, qui, en effet, est en cours. Désormais, il est possible de faire chanter une assemblée chrétienne avec la prière inspirée elle-même, ce psautier où toute l'Écriture se retrouve sous forme de louange[9], et ceci d'une manière valable tant pour la fidélité de la traduction que pour la qualité musicale et rythmique.

Mais depuis quelques années déjà un effort de création de cantiques nouveaux ou d'adaptation d'anciens s'était fait jour, et il conserve, bien entendu, à côté du psautier liturgique, toute son importance. Quelques éditeurs se sont attachés à ce renouveau et ont suscité des initiatives de styles très divers. Le C.P.L., dès l'origine, encourageait vivement cet effort.

Pourtant un problème pastoral se posait : il était nécessaire que les curés puissent lancer ces chants nouveaux dans leur paroisse, d'autant plus nécessaire que dans une période de création comme celle que nous vivons, les productions sont de valeur très inégale et qu'un grand brassage, seul, pourra opérer une certaine décantation et signaler les cantiques vraiment valables. Or des recueils anthologiques ne pouvaient répondre à ce besoin : ils fixent le répertoire pour un certain temps, au moment précis où s'élaborent des nouveautés, et ainsi font barrage au renouveau

9. Cf. saint Thomas, *Somme théologique*, III, 83, 4, c.

lui-même. D'autre part, les chants nouveaux se trouvant dispersés dans de multiples recueils, il était financièrement impossible au pasteur d'acheter chacun de ces recueils en quinze ou vingt exemplaires, et il était donc réduit à renoncer à les chanter, à moins d'utiliser la polycopie sans se soucier du préjudice grave qu'il causait ainsi, en stricte justice, aux auteurs et aux éditeurs.

Dès l'an dernier, le C.P.L. avait alerté les principaux éditeurs sur ce problème, et il suscita une première réunion aux environs de Pâques 1952. On s'orienta vers une formule de fiches, que chaque éditeur publierait pour son compte, mais dans un format uniforme et avec une cotation unique. Ainsi chacun pourrait constituer le recueil de son choix, le tenir sans cesse à jour, et cependant posséder un système de référence permettant aux paroissiens de retrouver facilement le chant annoncé. Les pourparlers furent longs : ils ont abouti il y a quelques semaines à la signature d'un protocole d'accord entre les éditeurs intéressés : Musique et Liturgie, le Chalet, le Seuil, l'Union des œuvres, le Cerf. Le C.P.L. était là à titre consultatif. Le texte de ce protocole vaut la peine d'être cité en entier :

Chants liturgiques en langue française

Le renouveau actuel de la pastorale liturgique a fait découvrir l'importance d'un renouvellement des chants religieux français, afin de donner au répertoire paroissial, outre une adaptation au vocabulaire et à la mentalité modernes, un contenu plus riche aux plans biblique et liturgique. De nombreux essais ont été réalisés en ce sens, et l'on peut dire que nous sommes en période d'intense création. Or, pour que l'effort accompli soit efficace, il importe d'aider au maximum la diffusion et le brassage des chants nouveaux; tout recueil de type « anthologie », figeant le répertoire dans un état qui n'est encore que provisoire, fait barrage et empêche ce brassage; d'autre part, la multiplicité des recueils de nouveautés est un obstacle à leur utilisation au plan paroissial; seule une édition en fiches de format uniforme, permettant à chaque pasteur de constituer le recueil de son choix et de le tenir sans cesse à jour, peut donner une solution souple et vivante, en attendant que se dégagent les éléments d'un répertoire plus stable.

C'est pourquoi un accord est intervenu entre les éditeurs soussignés, désireux de contribuer par leur effort au renouveau liturgique français. Cet accord stipule que :

1° Chaque éditeur s'engage à publier en fiches les chants religieux français de son répertoire qui lui apparaîtront ou lui seront signalés comme susceptibles d'entrer dans ce système d'édition.

2° Les questions techniques de format, papier, gravure, prix, etc., feront l'objet d'une entente entre les signataires.

3° Un système unique de numérotation pour l'ensemble des

fiches sera adopté, les cotes étant distribuées par un responsable désigné d'un commun accord.

4° Chaque éditeur s'engage à ne publier de recueil que tiré de son propre répertoire ou du répertoire traditionnel, et en envisageant toujours l'édition prévue au 1°.

5° Les éditeurs s'engagent à promouvoir chacun, par tous les moyens possibles, l'utilisation de la formule « chants sur fiches », afin de limiter au maximum la parution des recueils de type « anthologie » qui iraient contre l'effort poursuivi. Ils estiment nécessaire de réduire le plus possible les autorisations de reproduction et de ne les donner que d'un commun accord. L'octroi de telles autorisations n'est d'ailleurs qu'une mesure de souplesse nécessaire en une période de transition, mais provisoire, et les éditeurs soussignés s'engagent à en étudier à nouveau les modalités dans deux ans.

6° Les éditeurs de fiches prendront toutes dispositions pour se conformer aux canons 1325 et 1390 concernant l'*Imprimatur* exigé pour les publications d'ordre religieux.

7° Tous les problèmes concernant le fonctionnement du système de fiches ainsi adopté seront étudiés en commun par les éditeurs, avec les conseils de spécialistes de la pastorale liturgique, tels que le C.P.L. Les réunions seront proposées et animées par un responsable désigné d'un commun accord.

8° N'importe quel éditeur peut entrer dans l'accord ainsi conclu, à condition d'en accepter toutes les modalités.

9° Toute disposition contraire au présent protocole devra faire l'objet d'une entente entre l'ensemble des intéressés.

Le format adopté pour les fiches a été le 13,5 × 18,5 à l'italienne, format classique en musique et dans lequel Musique et Liturgie et, tout récemment, le Chalet avaient commencé à publier.

Le système de cotation comporte une lettre fixant la catégorie du chant (ce classement étant nécessairement un peu arbitraire et ayant une valeur purement pratique); à l'intérieur de ces catégories, un numéro d'ordre est donné pour chaque chant, sans tenir compte de l'éditeur en cause. Voici le schéma de classement (que le Chalet a publié sur une fiche) :

Index de classement

LA MESSE

A ***Avant-messe :*** Acclamations, Chants d'entrée et de méditation (*Alleluia*, *Gloria*), Litanies (*Kyrie*), Profession de foi (*Credo*).

B ***Offertoire*** : Présence, Offrande, Litanies d'intercession.

C ***Anaphore et Anamnèse*** : Action de grâces, louanges, Mémorial de la Cène.

D ***Communion et fraction*** : Paix, Unité, Charité, Service.

ANNÉE LITURGIQUE

E ***Avent*** : Parousie, Attente, Espérance.

F ***Noël, Epiphanie,*** Christ-Roi, Missions.

G ***Septuagésime et Carême*** : Pénitence, Conversion.

H ***Passion et Vendredi Saint*** : Rédemption, Croix, Mort.

I ***Vigile pascale et Pâques*** : Salut, Baptême, Vie nouvelle.

J ***Ascension*** : Promesse, Ciel, Gloire.

K ***Pentecôte*** : Saint-Esprit, Confirmation, Mystère de l'Église.

L ***Trinité*** : Dieu, Temps après Pentecôte.

M ***Fête-Dieu,*** Sacré-Cœur.

Christ-Roi, Missions (cf. F); ***Toussaint*** (cf. W); ***Morts*** (cf. S).

VIE CHRÉTIENNE

Baptême (cf. I); ***Confirmation*** (cf. K); ***Pénitence*** (cf. G); ***Communion*** (cf. D, C, M).

N ***Sacerdoce*** : Pape, Évêque, Ordinations.

O ***Mariage*** : Fiançailles, Fête des Mères.

P ***Journée chrétienne*** : Matin, soir, travail, épreuves.

R ***Enfants*** : Catéchisme, Communion solennelle.

S ***Défunts*** : Funérailles, Veillées funèbres.

T ***Action catholique.***

U ***Propres locaux*** : Pèlerinages.

SANCTORAL

V ***Sainte Vierge Marie*** : Hymnes, Cantiques.

W ***Toussaint*** : Hymnes propres, Saints.

X ***Répons et hymnes*** : Pour tous les temps de l'année.

Z ***Psaumes, cantiques bibliques*** : Traduction littérale.

Les éditeurs ont demandé au P. Jean-Marie Hum d'assurer à titre personnel le secrétariat de leur organisation. C'est donc à lui — 11, rue Perronet, à Neuilly-sur-Seine (Seine) — qu'il convient de s'adresser pour avoir tous renseignements et pour, éventuellement, entrer dans l'accord ainsi établi (conformément au § 8).

Des couvertures avec pince Aclé, système permettant de grouper les fiches en recueil et de retirer ou d'insérer facilement de nouveaux éléments, sont proposées par le Chalet (cuir synthétique ou papier fort) et le Service de Documentation du C.P.L. (carte de Lyon).

L'intérêt d'une telle initiative ne saurait échapper. Elle représente de la part des éditeurs un grand effort de compréhension des besoins pastoraux, et permet enfin une diffusion efficace et souple de tout le renouveau des cantiques. Un diocèse l'a compris immédiatement : celui de Metz. Il se préparait à rééditer, en le transformant, son manuel diocésain épuisé, mais la Commission diocésaine de Pastorale liturgique, sous l'impulsion de S. Exc. Mgr Heintz, comprit qu'elle freinerait ainsi le renouveau liturgique, et décida d'adopter le système des fiches, abandonnant un projet dont l'élaboration était déjà très avancée. La Commission diocésaine proposera un choix de fiches aux curés et diffusera par l'intermédiaire des librairies catholiques le recueil des fiches ainsi sélectionnées, regroupées par un organisme central. Chaque année, elle signalera les fiches nouvelles qui lui apparaîtront intéressantes et susceptibles de remplacer avantageusement des cantiques dont l'usage aura montré le peu de valeur. Ainsi Metz, dans un effort de haute qualité pastorale, a pris la tête du mouvement. Il faut espérer que d'autres diocèses suivront. Car il est certain qu'actuellement, en période de transition, seule cette diffusion et utilisation par fiches peut faire avancer le problème, en attendant qu'on y voie un peu clair (et il faudra des années).

Le C.P.L. a décidé de profiter de son congrès de Chartres pour lancer les fiches, et à cet effet le livret du congrès aura une présentation spéciale, constituant l'amorce d'un recueil pour chaque congressiste. D'autre part, le Service de Documentation du C.P.L. (222, faubourg Saint-Honoré, Paris-8e) est prêt à fournir toute fiche sur demande, et organise un système d'abonnement sous deux formes : abonnement à toutes les fiches parues; abonnement à la sélection du C.P.L. Car le C.P.L., en outre, a constitué une petite commission de critique, et publiera tous les trimestres en supplément à son *Bulletin* la liste complète des fiches parues, avec une description du chant, une appréciation et la suggestion d'un choix. De telles appréciations gardent nécessairement une valeur relative, et ne peuvent servir d'indication; la commission de critique néanmoins a été constituée avec des censeurs de points de vue très divers, afin d'assurer le maximum d'objectivité à leurs conclusions.

Cette chronique a-t-elle besoin d'une conclusion ? Elle a montré en des domaines très divers la fermentation actuelle, l'effort de compréhension et de coordination, l'ouverture de plus en plus large à une perspective pastorale. Le C.P.L. tiendra sa place dans cet effort, sa place qui n'est nullement de diriger, mais bien plutôt d'animer, de susciter des initiatives, de provoquer des confrontations et des échanges. Il est en vérité une plaque tournante, et il faut qu'il le demeure. Pour cela il est nécessaire qu'il ne refuse aucun dialogue, aucune bonne volonté. Qu'on le sache, et qu'on ne craigne pas d'engager ce dialogue, de manifester cette bonne volonté. Ainsi, peu à peu, dans la charité et la vérité et dans un souci rigoureux de valeur musicale et religieuse, se fera un travail efficace et qui répondra aux besoins d'aujourd'hui, pour la plus grande gloire de Dieu.

JEAN-MARIE HUM.

Les **disques** S. M.
contenant les **Psaumes en français**, du P. GELINEAU
(recommandés dans *La Maison-Dieu*, n° 33)
vous seront procurés par votre disquaire.

LA PRATIQUE DES MESSES DITES « COMMUNAUTAIRES »

(*Note de la Commission épiscopale de Pastorale et de Liturgie*)

La Commission de Pastorale et de Liturgie a soumis la présente note à l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques, qui l'a approuvée, et a demandé qu'elle soit portée à la connaissance de NN. SS. les Évêques.

On a constaté récemment, à diverses reprises, que des prêtres réunis à l'occasion de certaines assemblées omettaient facilement de célébrer leur messe privée pour assister ensemble à la messe d'un seul célébrant et y communier ostensiblement. Leur intention est d'accomplir ainsi un geste d'unité et de mieux faire ressortir aux yeux de tous l'union intime de la communauté offrant le saint Sacrifice avec le prêtre consécrateur.

Cette façon de faire, qu'on désigne couramment sous le nom de « messe communautaire », appelle de la part de l'assemblée les remarques suivantes :

I. — En soi, une telle pratique ne peut être condamnée, puisque les prêtres ne sont pas tenus de célébrer la sainte messe tous les jours. Le droit canon et le pontifical prévoient même des cérémonies de ce genre le jeudi saint (can. 862) et à l'occasion du synode diocésain : « *Pontifex celebrat missam et praebet clero sacram communionem* » (Pontifical).

II. — Mais les circonstances dans lesquelles cette communion du clergé est prévue indiquent qu'il s'agit de cas spéciaux et exceptionnels. On ne peut en tirer argument pour favoriser une pratique, qui ne saurait être généralisée et laissée au gré des initiatives privées sans présenter de graves inconvénients :

— elle risque de provoquer de l'étonnement chez les fidèles en constatant que les prêtres se dispensent facilement de dire leur messe, contrairement à la coutume, actuellement générale et encouragée par l'Église, de célébrer quotidiennement;

— elle risque ainsi de diminuer chez eux, et peut-être même chez certains prêtres, la juste estime de la valeur des messes privées.

Cette conséquence serait d'autant plus regrettable qu'il paraît, au contraire, opportun de renforcer les sentiments de foi des fidèles à

l'égard de la valeur infinie du saint Sacrifice et de multiplier le nombre des messes plutôt que de le diminuer volontairement.

III. — Bien plus, cette pratique ne présenterait pas seulement des inconvénients, mais elle serait à *blâmer* et à *réprouver* si elle s'appuyait sur l'idée fausse que l'omission d'une messe est de peu d'importance et qu'un geste collectif d'unité vaut mieux que l'oblation de diverses messes privées :

— Une telle façon de raisonner ferait passer à tort le secondaire avant l'essentiel, en préférant le geste extérieur d'unité à la réalité du sacrifice.

— Celui qui serait tenté de penser ainsi devrait relire avec attention les enseignements formels de l'encyclique *Mediator Dei*. Bien que la pratique occasionnelle des messes communautaires, au sens indiqué plus haut, ne soit pas visée directement par l'encyclique, il est manifeste que l'omission volontaire de messes privées, sans autre raison que de participer à une messe communautaire, n'est pas dans l'esprit des textes cités et s'accorde mal avec les enseignements pontificaux sur la valeur des messes privées (voir note *infra*).

— On ne peut laisser perdre de vue que toute messe, même privée, profite à tous les fidèles vivants ou défunts pour qui le saint Sacrifice est offert; au prêtre célébrant qui y trouve une source incomparable de lumière et de force et dont c'est la plus haute mission : « *Sacerdotem oportet offerre* »; à l'Église tout entière qui en reçoit une grâce de salut; Dieu lui-même en est plus parfaitement glorifié. En communiant au lieu de célébrer, le prêtre accepte de ce chef et par son fait de priver l'humanité d'une grâce si parfaitement mise en lumière par la Secrète du neuvième dimanche aprèe la Pentecôte : « *Quoties hujus hostiae commemoratio celebratur, opus nostrae redemptionis exercetur.* »

Aurait-il raison celui qui, méconnaissant la valeur d'aussi graves affirmations doctrinales, s'écarterait de la pratique éprouvée de l'Église pour suivre, de préférence, les inspirations de sa propre sensibilité religieuse ?

IV. — Ces remarques faites et ces principes rappelés, il est juste de reconnaître que certaines raisons peuvent amener des prêtres à préférer communier plutôt que de célébrer, par exemple lorsqu'ils se trouvent réunis en grand nombre et que le temps ou les lieux ne permettent pas à chacun d'offrir personnellement le saint Sacrifice dans des conditions convenables...

Pouvant exister d'autres raisons qui invitent à une attitude semblable, il semble indispensable que les Ordinaires restent juges de leur valeur, pour éviter les abus et les exagérations.

Il paraît donc désirable que NN. SS. les Évêques interdisent, au nom de la discipline, toute manifestation de ce genre sans une permission expresse de leur part, sollicitée en temps voulu.

V. — *De la vraie concélébration.* Si l'on voulait tenir compte du désir non négligeable qui se manifeste chez des fidèles de plus en plus nombreux de signifier rituellement l'unité du sacrifice et l'unité

du sacerdoce, la réponse objectivement valable serait non pas la « messe communautaire », mais *la vraie concélébration*.

Aucun des arguments exposés plus haut ne vaut contre la vraie concélébration.

On sait que, permise plus largement dans les rites orientaux, elle n'est plus autorisée dans l'Église latine, si ce n'est à la messe d'ordination des prêtres et à la messe de consécration des évêques, conformément au pontifical romain (can. 803). On peut souhaiter qu'elle le devienne, au moins en des cas exceptionnels où de nombreux prêtres se trouvent réunis autour de leur évêque, par exemple au cours des retraites ecclésiastiques ou des grands pèlerinages diocésains.

Mais, dans l'état actuel des choses, cette autorisation est *rigoureusement réservée à l'autorité du Saint-Siège*.

Note sur la valeur des messes privées d'après l'encyclique *Mediator Dei*

Parmi les « exagérations et les excès » signalés par l'encyclique, qui ne « concordent pas avec les véritables enseignements de l'Église », il y a le cas de « ceux qui réprouvent les messes offertes en privé et sans assistance comme éloignées de l'antique manière de célébrer ». Il y a aussi le cas de ceux qui « affirment que les prêtres ne peuvent offrir en même temps la divine hostie sur plusieurs autels, parce que cette manière de faire divise la communauté et met son unité en péril ».

En face de ces affirmations et tout en souhaitant une participation nombreuse de fidèles à l'oblation du saint Sacrifice, l'encyclique affirme avec netteté :

— que « l'immolation non sanglante (transsubstantiation) est accomplie par le seul prêtre *en tant qu'il représente la personne du Christ*, non en tant qu'il représente la personne des fidèles;

— que, même offert en privé par le prêtre sans une assistance de fidèles, le sacrifice eucharistique doit être considéré comme offert par le Corps mystique tout entier, « *au nom du Christ et de l'Église* », et « *n'est pas privé de ce fait de ses fruits, même sociaux* »;

— que « les messes privées dans lesquelles seul le prêtre communie ne perdent pas de ce fait le caractère du sacrifice non sanglant, *parfait* et *complet*, institué par le Christ Notre-Seigneur », au témoignage de Benoît XIV et selon les définitions dogmatiques du Concile de Trente.

« Ils s'écartent donc du chemin de la vérité ceux qui ne veulent accomplir le saint Sacrifice que si le peuple chrétien s'approche de la sainte Table; et ils s'en écartent davantage encore ceux qui, prétendant qu'il est absolument nécessaire que les fidèles communient avec le prêtre..., font de la communion accomplie en commun comme le point culminant de toute la cérémonie. »

Encyclique *Mediator Dei*, 20 novembre 1947.
(Édition Bonne Presse, pp. 36 à 45, *passim*.)

Commentaire

Nous manquerions à la mission de notre revue si nous nous contentions de reproduire cette note sans chercher à en dégager exactement la signification et la portée. Le sujet qu'elle touche est un de ceux qui préoccupent le plus, à l'heure actuelle, les prêtres à la recherche d'une spiritualité et d'une théologie liturgiques, un de ceux sur lesquels, par lettres ou par questions orales au cours de leurs sessions sacerdotales, les dirigeants du C.P.L. sont le plus fréquemment interrogés.

Serait-ce manquer au respect et à l'obéissance envers la Hiérarchie que de dire ce que nous pensons de ce document ? Il émane de la Commission épiscopale de Pastorale et de Liturgie. Il a été approuvé par l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques et celle-ci a demandé qu'il soit porté à la connaissance des évêques. Il n'a cependant pas la même valeur qu'un document émanant directement de l'Assemblée. En tout cas, ce n'est un acte de la Hiérarchie que dans la mesure où un évêque l'a promulgué pour son propre diocèse [1]. De ce fait, ce n'est donc pas un document secret. Il a paru, le plus souvent par fragments, jusque dans la presse quotidienne. Regrettons en passant que souvent, on l'ait amputé du paragraphe V, c'est-à-dire de la conclusion qui ouvre sur la possibilité d'une solution vraiment constructive, de telle sorte que ce texte, si intéressant et si complexe, fait alors figure d'une mise en garde, d'un « coup de frein », qui ne tiendrait aucun compte des aspirations légitimes auxquelles, maladroitement sans doute, correspond la pratique des messes dites « communautaires » [2].

Est-il besoin d'affirmer qu'en proposant librement et filialement les réflexions qui suivent, nous ne prétendons aucunement mettre en doute ce dont nous sommes profondément convaincus : le droit et le devoir qu'ont les évêques de fixer, avec autorité, une ligne de conduite à leurs prêtres dans un domaine qui touche si étroitement à la spiritualité sacerdotale et à la disci-

1. Tel est le cas de *La Croix* du 14 avril, mais qui a publié ensuite ce paragraphe dans son numéro du 19 mai, et de la *Documentation catholique*, n° 1147, du 17 mai 1953, col. 585-587, qui, à son tour, a réparé cette omission dans le numéro suivant (1148, 31 mai), col. 701-702. Tel est le cas aussi de dix-sept semaines religieuses, mais qui, n'étant pas des publications documentaires, pouvaient évidemment, selon la volonté des Ordinaires respectifs, ne publier que des extraits de cette note.

2. Sauf erreur de notre part, cette note a été publiée par quarante-six semaines religieuses (dont trente et une dans la « partie officielle »). Seize l'ont publiée intégralement. Cinq diocèses (Bordeaux, Gap, Rouen, Tulle et Versailles) l'ont accompagnée d'une notification de l'Ordinaire lui donnant valeur législative.

pline pastorale ? On verra, si on veut bien nous lire jusqu'au bout, que si nous nous permettons par loyauté quelques remarques sur les attendus de cette note, nous ne voulons au total que souligner son opportunité et sa bienfaisance.

*
* *

Le préambule commence par « constater » la pratique en question de la « messe communautaire ». Tel est en effet le nom sous laquelle on la désigne ordinairement. Ce n'en est pas moins une expression malheureuse, car toute messe, si « privée » qu'elle apparaisse, est toujours « communautaire » en fait et en droit, et c'est pourquoi la note met toujours « messe communautaire » entre guillemets.

Peut-on reprocher à ceux qui agissent ainsi de communier « ostensiblement » ? Si un prêtre se contente de communier, il ne peut jamais le faire qu'ostensiblement, si l'on entend par là qu'il ne se confond pas avec les laïcs, qu'il communie à l'autel, en habit de chœur, et revêtu de l'étole qui est l'insigne de son ordre, c'est-à-dire de la relation particulière qui le rattache à l'Eucharistie et par quoi il se distingue des simples laïcs.

L' « intention » de ces prêtres est certainement « d'accomplir ainsi un geste d'unité ». S'ils veulent « mieux faire ressortir aux yeux de tous l'union intime de la communauté offrant le saint Sacrifice avec le prêtre consécrateur », on peut les critiquer dans la mesure où ils seraient mûs par un certain démocratisme qui accorderait une valeur excessive à la communauté (des laïcs) en regard du pouvoir hiérarchique du prêtre. Mais, pour autant que nous puissions le savoir, telle n'est pas, le plus souvent, « l'intention » profonde de ceux qui agissent ainsi : ils veulent bien plutôt manifester l'union de tous les prêtres dans l'unique Christ prêtre, l'unité de tous les prêtres en un seul « presbyterium », surtout lorsqu'au lieu d'un « prêtre consécrateur » le célébrant est l'évêque, chef et principe d'unité du sacerdoce diocésain. Ils veulent aussi manifester l'unité de toutes les messes en un seul sacrifice.

I. — Il faut reconnaître, en effet, que « les prêtres ne sont pas tenus de célébrer la sainte messe tous les jours ». Aux cas signalés ici, on pourrait encore ajouter ceux du vendredi saint et de la nuit pascale (ou du samedi saint), du Conclave jusqu'après Pie XI, de la retraite pastorale présidée par l'évêque dans presque tous les diocèses de France (jusqu'à ce que, très récemment, on ait perdu de vue la signification profonde de cette coutume, en la considérant comme provenant d'une suspicion odieuse), de la pratique des « grands exercices », de la communion d'un

moine-prêtre le jour de sa profession, de la communion d'un abbé à la messe de sa bénédiction, etc.

II. — Qu'une telle pratique ne puisse être « généralisée et laissée au gré des initiatives privées », c'est trop évident, et c'est pourquoi il faut se réjouir de la présente note grâce à laquelle cette pratique, qui « ne peut être condamnée » (cf. § 1), sortira du domaine des initiatives particulières et des improvisations.

Il est bien vrai que cette pratique « risque de provoquer de l'étonnement chez les fidèles ». Mais cela ne viendrait-il pas justement de ce que ceux-ci, dans leur ignorance, sont trop souvent persuadés que les prêtres sont « tenus de célébrer la sainte messe tous les jours »? Sur ce point, comme sur bien d'autres, il faut faire leur éducation. On la fera d'autant plus facilement que cette pratique, au lieu de procéder du caprice, sera couverte par l'autorité hiérarchique, lorsqu'elle sera justifiée par des motifs sérieux.

Ce qui pourrait scandaliser les fidèles, ce serait de constater que « les prêtres se dispensent facilement de dire leur messe ». On nous dit que les prêtres des générations précédentes étaient plus réguliers sur ce point que leurs cadets. Il est certain qu'un prêtre ne doit pas « facilement » se dispenser de célébrer. Cependant, peut-on reprocher, par exemple, à un prêtre en voyage de préférer l'abstention à une célébration précipitée, qui manquera du recueillement et de la dignité souhaitables? Et l'insistance avec laquelle le Souverain Pontife lui-même a rappelé naguère qu'il était interdit de célébrer sans servant, ou au moins sans répondant ou sans assistant, n'invite-t-elle pas à penser que des circonstances, apparemment extérieures et assez accidentelles, peuvent justifier l'abstention?

D'autre part, peut-on mettre une abstention qui serait peu justifiée sur le même pied que la participation d'un grand nombre de prêtres rassemblés à une messe célébrée par leur évêque ou par le chef de la communauté? Nous avons constaté fréquemment que bien des fidèles, à qui l'on a prêché abondamment sur la signification communautaire de la messe, sont édifiés à cette vue, alors qu'ils se trouvent parfois déconcertés par celle d'une multitude plus ou moins désordonnée de messes privées, et plus encore par celle d'une multitude de messes privées entrant pour ainsi dire en concurrence avec une grand'messe.

C'est bien plutôt ce dernier spectacle « qui risque de diminuer... la juste estime des messes privées ». Il nous semble que les fidèles qui assistent à une « messe communautaire » bien réglée en ressentent pour la sublimité et la plénitude du saint Sacrifice une estime et une admiration qui rejaillira sur la messe

privée qu'ils verront ensuite célébrer à un prêtre revenu dans la solitude de sa paroisse.

Le dernier alinéa de ce paragraphe II nous paraît manquer de clarté. Si le saint Sacrifice a une « valeur infinie », nous voyons mal comment il serait « opportun... de multiplier le nombre des messes plutôt que de le diminuer volontairement ». Ne serait-ce pas, au contraire, parce que la messe a une valeur limitée (laissons les théologiens discuter sur le motif de cette limitation) que sa multiplication est souhaitable ?

III. — Avouons-le franchement, c'est en face de ce paragraphe que nous éprouvons le plus grand malaise. Il s'appuie sur « des affirmations doctrinales » qui nous paraissent mal assurées. La première phrase, par exemple, demande à être disjointe. C'est une idée fausse, et même contraire à la foi, que « l'omission d'une messe est de peu d'importance ». Mais on peut soutenir qu' « un geste collectif d'unité vaut mieux que l'oblation de diverses messes privées », car ce n'est pas là seulement un « geste ». C'est non pas, certes, une célébration (les messes « dites communautaires » ne sont pas une concélébration), mais c'est une *participation* réelle, que l'on peut mettre en comparaison avec « l'oblation de diverses messes privées ». Car, enfin, n'y a-t-il pas un seul sacrifice, celui du Christ, auquel toutes les messes, privées ou non, sont essentiellement relatives, qu'elles ne peuvent ni diviser, ni multiplier, ni enrichir, mais seulement appliquer ?

Il ne faut pas préférer « le geste extérieur d'unité à la réalité du sacrifice ». Mais toute messe, étant sacramentelle, n'est-elle pas un « geste extérieur d'unité », et ne tire-t-elle pas sa « réalité » de l'unique sacrifice auquel elle se réfère en le re-présentant sacramentellement ?

On allègue les affirmations de l'encyclique *Mediator Dei* sur la valeur des messes privées. Elles font d'ailleurs écho aux affirmations et aux anathèmes solennels du Concile de Trente sur le même sujet[3]. Si l'on peut en tirer une théologie certaine de la valeur de chaque messe privée, peut-on en tirer, sinon par des inférences qui admettent la discussion, une théologie en faveur de la *multiplication* de ces messes ? Cette théologie suppose elle-même une appréciation arithmétique de la valeur des messes qui ne semble pas favorisée par l'attitude très rigoureuse de l'Église en face de messes de binage et de trinage : elle ne les autorise que pour le bien de fidèles différents qui ne pourraient satisfaire au précepte dominical avec une seule messe.

3. Sess. XXII, ch. VI (D.-B. 944) et Can. 6 (D.-B. 955).

Un autre principe explique la limitation des fruits de la messe, et par suite peut servir aussi à déterminer la fréquence de ces célébrations. Il est ainsi posé et appliqué par saint Thomas (il s'agit de savoir si l'Eucharistie remet toute la peine du péché; *III^a P.*, q. 79, a. 5) :

> Ce sacrement est en même temps sacrifice et sacrement. Il a raison de sacrifice en tant qu'il est offert; et raison de sacrement en tant qu'il est consommé. Et c'est pourquoi il a son effet sacramentel en celui qui le consomme, et son effet sacrificiel en celui qui offre ou en ceux pour qui il est offert.
>
> Si on le considère comme sacrement, il produit son effet de deux façons : selon l'une, directement, en vertu du sacrement; selon l'autre, en vertu d'une concomitance, comme on l'a déjà vu au sujet du [Christ] contenu dans le sacrement. En vertu du sacrement, il a directement l'effet pour lequel il a été institué. Or il n'a pas été institué pour satisfaire, mais pour nourrir spirituellement par l'union au Christ et à ses membres... Mais puisque cette unité se fait par la charité dont la ferveur nous procure la rémission non seulement de la coulpe, mais encore de la peine : il s'ensuit que, par voie de conséquence, par une espèce de concomitance attachée à l'effet principal, l'homme obtient la rémission de la peine, non pas tout entière, mais *selon la mesure de sa dévotion et de sa ferveur.*
>
> En tant qu'il est sacrifice, il a vertu satisfactoire. Mais dans la satisfaction, on considère davantage le sentiment de celui qui offre que la valeur de l'oblation [de l'objet offert]. Si bien que le Seigneur a dit en Luc, 21, de la veuve qui offrit deux piécettes qu' « elle a mis plus que tous les autres ». Donc, bien que cette oblation [son contenu] par sa valeur suffise à satisfaire pour toute la peine, cependant elle devient satisfactoire à l'égard de ceux pour qui elle est offerte, *ou même pour ceux qui l'offrent, selon la valeur de leur dévotion, et non pour toute la peine.*

Ainsi, le contenu de toute messe est objectivement infini, mais sa valeur satisfactoire (et sans doute, de même, sa valeur expiatoire, impétratoire, etc.) est limitée par la dévotion actuelle du prêtre ou des assistants.

Ne peut-on en conclure que la multiplication des messes doit être réglée par deux principes :

1) Principe objectif, d'ordre social : les besoins du peuple chrétien. (Ce principe n'a pas à jouer ici, puisque, par hypothèse, lorsque se célèbre une messe « communautaire », aucun prêtre, en renonçant à sa messe privée, ne frustre le peuple chrétien de l'assistance à la messe).

2) Un principe subjectif, qui dépend de la *quantitas devotionis* soit des fidèles, soit du célébrant.

Pour ce qui est des fidèles, nous avons fait remarquer plus

haut qu'une meilleure connaissance de la valeur de la messe comme sacrifice d'unité a pour résultat, en fait, de les faire s'édifier davantage à la vue d'une messe « communautaire » qu'à la vue d'une multiplicité de messes privées.

Pour ce qui est des célébrants, c'est aussi affaire d'éducation et de tendances. Tel prêtre éprouvera une plus grande ferveur de dévotion dans la célébration individuelle. Tel autre, davantage marqué par la dévotion au sacrifice et au sacerdoce uniques du Christ, par une piété plus ecclésiale et plus liturgique, éprouvera une plus grande ferveur et progressera davantage en charité s'il s'unit à une célébration communautaire.

Quand nous parlons ici de ferveur, il ne s'agit pas de ferveur sensible, bien entendu. La fin du paragraphe III détourne le prêtre de « suivre... les inspirations de sa propre sensibilité religieuse ». Mais il y a souvent plus de « consolation sensible » à « dire sa messe » qu'à participer à une célébration « communautaire » où l'on agit moins, où l'on n'éprouve pas la même impression de tête-à-tête avec le Christ que dans la célébration individuelle. Supposons que la véritable concélébration devienne possible d'ici peu de temps dans l'Église occidentale : croit-on que beaucoup de prêtres n'y répugneront pas, parce que leur formation spirituelle ne leur permettra pas d'y goûter les mêmes satisfactions de piété? Nous nous gardons bien d'ailleurs de prétendre que leur peu de goût pour ce que la célébration collective a d'austère ne serait qu'une manifestation de sensibilité, et de la juger défavorablement. La restauration de la concélébration, si le Saint-Siège l'accorde, ne saura empêcher ceux qui le désirent de célébrer individuellement.

Les « affirmations doctrinales » que nous venons de discuter sont illustrées par une phrase du Pontifical et la fameuse Secrète du IX[e] dimanche après la Pentecôte. Mais ces textes vénérables (bien antérieurs à la pratique actuelle des messes privées) affirment simplement : d'une part, que la célébration eucharistique est une des fonctions du prêtre (tout de même que bénir, présider l'assemblée, prêcher, baptiser, actes ordinaires de son ministère, mais dont la multiplication n'est pas en cause); d'autre part, que la célébration *renouvelée* (mais non multipliée, ce n'est pas ce que signifie le *quoties*) a véritablement une valeur objective. Peut-on dire avec certitude que, « en communiant au lieu de célébrer, le prêtre accepte de ce chef et par son fait de priver l'humanité d'une grâce... ». Nous croyons que c'est là une libre opinion, et que cette argumentation peut avoir une valeur d'exhortation, mais non de preuve dirimante, et que c'est la majorer que de lui donner « la valeur (de) graves affirmations doctrinales ».

IV. — Ce paragraphe revient à un plan disciplinaire sur lequel nous ne pouvons que nous incliner devant les préférences et les désirs de nos évêques. Il constate que des raisons « valables peuvent amener des prêtres à préférer communier plutôt que de célébrer » et que « les Ordinaires restent juges de leur valeur pour éviter les abus et les exagérations ». Malgré la finale restrictive, ce paragraphe affirme donc, au total, que la pratique des « messes communautaires » peut être approuvée et réglée par les Ordinaires. On ne peut que s'en réjouir, au nom de la discipline, dans l'intérêt de célébrations bien ordonnées, et d'un juste équilibre entre l'expression de l'unité et la valeur objective du saint Sacrifice.

Cependant, nous ne pouvons pas cacher qu'il soulève une difficulté assez grave. Que « NN. SS. les Évêques interdisent, au nom de la discipline, toute manifestation de ce genre... », on le comprend aisément. S'il s'agit d'une « manifestation », à l'occasion d'un congrès, par exemple, il n'est pas bien difficile aux organisateurs de la prévoir et de demander « une permission expresse en temps voulu ». Mais je suppose que, célébrant la messe, je voie un prêtre y participer, qui vienne me demander la communion. Vais-je la lui refuser? Ce serait de ma part une injustice et une injure, car je le traiterais en pécheur public[4]. On a vu (§ I) que « les prêtres ne sont pas tenus de célébrer la sainte messe tous les jours ». Un prêtre qui, pour un motif qui ne me regarde pas, ne désire pas célébrer, doit-il encore être privé de la communion?

V. — Enfin, nous ne saurions trop dire avec quelle joie nous saluons dans ce document l'appel à la restauration, dans l'Église occidentale, de la concélébration. Beaucoup de prêtres l'appellent de tous leurs désirs. Ils seront touchés de voir que nos évêques prennent en considération ce vœu de plus en plus fréquent aujourd'hui, et dont l'accomplissement résoudrait tant de délicats problèmes. Ils attendent avec confiance, et dans l'obéissance, sa réalisation qui dépend uniquement de l'autorité du Saint-Siège, sur laquelle nul ne pourrait avoir l'audace ou l'imprudence d'empiéter prématurément.

*
* *

La valeur des messes privées

Toutes les remarques que nous nous sommes permises ne nous

4. Can. 853 : « Tout baptisé qui n'en est pas empêché par le droit peut et doit être admis à la sainte communion. »

empêchent pas d'adhérer de tout cœur aux considérations rappelées en final sur la valeur des messes privées. Il faudrait même dire qu'il n'y a pas, en réalité, de messes privées. Le Concile de Trente[5] interdit de « condamner comme privées et illicites les messes où le prêtre seul communie sacramentellement ». Toute messe est véritablement communautaire, elle est sacrifice offert par toute l'Église et pour toute l'Église en vertu d'un double motif : le Christ en est toujours le principal offrant et la principale victime, et il récapitule et contient en lui tout son Corps mystique; et le prêtre, lorsqu'il « célèbre » (le mot est significatif), est toujours personne publique, agissant comme représentant du Christ et ministre de l'Église.

On peut encore y ajouter ce motif théologique, mais qui semble bien proche de la foi[6], que la messe est réalisée essentiellement dans la consécration, qui réalise non seulement la présence du Christ immolé, mais son offrande, son sacrifice, et la récapitulation de toute l'Église en lui.

Sans doute, étant donné la nature sacramentelle (c'est-à-dire significative) de la messe, l'unité de l'Église est mieux *exprimée* par une messe extérieurement communautaire. Néanmoins, nous devons toujours faire prévaloir le réalisme de la foi, le point de vue ontologique, sur le point de vue expressif. C'est pourquoi ce serait une erreur et une faute de supprimer une messe apparemment privée, sous prétexte qu'elle serait en soi-même insuffisante et infirme. Un prêtre isolé, qui n'est pas suivi chaque matin par une véritable communauté priante, ne doit pas céder à la tentation de supprimer sa messe.

Celle-ci a une véritable valeur pastorale. Des paroissiens même peu fervents, peu assidus à la messe quotidienne, voire dominicale, comptent sur la messe de leur curé, dont ils sentent bien, au moins obscurément, qu'elle est *leur* messe. Elle a aussi une valeur spirituelle incomparable pour le prêtre lui-même. Sans doute, toute la spiritualité sacerdotale n'est pas épuisée par la célébration de la messe. Son union au Christ s'accomplit aussi, et même d'abord, par l'oraison; la purification de sa conscience par le recours au sacrement de pénitence; son devoir de louange par l'acquittement quotidien (et strictement obligatoire) de l'of-

5. Sess. XXII, ch. VI (D.-B. 944).

6. Concile de Trente, Sess. XIII, can. 4 : « Si quelqu'un dit qu'une fois la consécration accomplie, le Corps et le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est pas dans l'admirable sacrement de l'Eucharistie, mais qu'il s'y trouve seulement dans l'usage [du sacrement] lorsqu'il est consommé, mais non pas avant ni après... qu'il soit anathème » (D.-B. 886).

fice divin; l'action apostolique enfin — si elle est vraiment apostolique — est elle-même sanctifiante.

Mais le prêtre qui célèbre, même dans un village perdu et déchristianisé, alimente sa foi à la messe — *mysterium fidei* — qu'il célèbre et où il communie, en vue de son apostolat. Mieux que cela, il accomplit déjà, en la célébrant, un acte apostolique puissant. Certes, la messe ne réalise pas, de soi, l'unité de l'Église[7], mais elle l'appelle. En outre, la célébration de la messe, si privée qu'elle apparaisse, unit davantage le prêtre à l'Église, dont il accomplit le sacrifice, à laquelle il communie en communiant au Christ, elle lui donne d'être davantage principe d'unité et de charité pour son peuple paganisé.

Conclusion

Nous croyons, au total, que cette note, en estimant d'une façon qui nous a paru parfois trop sévère, la pratique des messes « dites communautaires », servira cette pratique en reconnaissant son existence, en réglant et en organisant son fonctionnement, de façon à éviter les engouements trop faciles, les réalisations anarchiques ou insuffisamment justifiées. En étant contenue dans de sages limites et soumise au contrôle de la hiérarchie, cette coutume obtient en quelque sorte droit de cité, et tout ce qu'ont de légitime les aspirations qui l'ont suscitée est ainsi mis en lumière d'une façon qui ne peut que servir la cause d'une saine piété liturgique.

Enfin, en signalant et en approuvant de façon prudente et audacieuse à la fois, le désir de plus en plus répandu chez les prêtres d'aujourd'hui d'un retour à l'usage de la concélébration, cette note constitue un véritable événement dans l'histoire des institutions chrétiennes. Nous ne saurions en être trop reconnaissants à leurs auteurs.

A.-M. Roguet.

7. « De même que la Passion du Christ profite à tous pour la rémission de la faute et l'obtention de la grâce et de la gloire, mais n'a d'effet que chez ceux qui sont unis à la Passion du Christ par la foi et la charité; de même aussi ce sacrifice, qui est le mémorial de la Passion du Seigneur, n'a d'effet que chez ceux qui sont unis à ce sacrement par la foi et la charité. Ce qui fait dire à saint Augustin : « Qui offre le Corps du Christ, sinon pour ceux qui sont membres du Christ ? » C'est pourquoi, dans le canon de la messe, on ne prie pas pour ceux qui sont hors de l'Église, mais à ceux-là [qui sont membres du Christ] elle profite plus ou moins, selon la mesure de leur dévotion » (III^{a} P., q. 79, a. 8, 2^{m}).

Les fidèles et l'office divin

L'authenticité et la profondeur du renouveau liturgique parmi les fidèles se manifestent notamment par l'exigence, au delà de l'assemblée eucharistique dominicale qui demeure le centre, d'un contact avec la parole de Dieu et la louange de l'Église. Les laïcs sentent que leur prière ne peut plus demeurer une *dévotion* individuelle, les congrégations religieuses trouvent le cadre du *Petit Office de la Sainte Vierge*, ou similaire, trop étroit : les uns et les autres veulent une *prière d'Église*.

Une traduction de l'Office divin ne suffit pas : la structure de cet office est faite pour des moines et des prêtres. Mais tout en repensant la formule, pour l'assouplir et l'alléger, il était nécessaire de demeurer dans la tradition liturgique. C'est à quoi se sont employés, avec l'aide de nombreux collaborateurs, d'une part, les moines bénédictins d'En-Calcat, d'autre part, le R. P. Henry, O. P. : deux volumes partis du même problème, mais de conception et de réalisation très différentes.

Un troisième est paru plus récemment, traduction française d'un ouvrage du R. P. Fleischmann, O.S.B., destiné primitivement à des communautés religieuses allemandes.

***

Le Livre d'Heures (édit. de l'abbaye d'En-Calcat, Dourgne, Tarn) vous séduit dès l'abord. Sa typographie claire et aérée, en deux couleurs dégageant bien le texte des rubriques, où le rythme propre des psaumes, des hymnes et, ce qui est moins courant, des oraisons est mis en valeur par la présentation même, tous ces éléments vous invitent irrésistiblement à vous en servir. Le volume y gagne en épaisseur (surtout d'ailleurs à cause du texte latin, sur quoi nous allons revenir) et de ce fait, n'est guère transportable. La possibilité de l'avoir en deux volumes (lectionnaire séparé) n'y remédie qu'imparfaitement.

Il importe de signaler que la couverture noire à tranches rouges, qui constitue la présentation la plus répandue, n'est pas la seule, et qu'on trouve l'ouvrage en reliure vinyle de couleur, de divers tons et tranches ivoire, ce qui est plus séduisant pour un laïc.

Le liturgiste qui pénètre dans l'ouvrage n'est pas déçu, loin de là ! Si l'office quotidien a été considérablement réduit (il dure au total, en récitation commune, environ trente-cinq minutes, disent les usagers) tous les éléments essentiels y sont. C'est une connaissance profonde des structures liturgiques de base qui a présidé à cette élabo-

ration, et l'on peut dire que l'introduction, qui répond bien au contenu du volume, intègre l'ensemble des données de l'Office divin. La répartition des psaumes sur quatre semaines, tout en allégeant la récitation quotidienne, a conservé l'attribution de certains psaumes à telle heure de la journée, à tel jour de la semaine (par exemple, le psaume 21 le vendredi), qui est dans la pure tradition de l'Église; elle a permis de donner au dimanche, à côté de ce *cursus*, une physionomie tout à fait propre et qui le met particulièrement en valeur, avec l'utilisation très ingénieuse, le dimanche soir, d'une lecture patristique qui éclaire et oriente les lectures bibliques de la semaine qui vient (l'homélie sur l'Évangile a été lue le samedi soir à Matines). L'attribution des Cantiques bibliques à la « cinquième semaine », qui revient moins souvent, équilibre fort bien l'ensemble.

Le Temporal a été vigoureusement mis en valeur, et là encore on ne peut qu'approuver; les grands saints que fête l'Église n'en prennent que plus de relief; on retrouve les autres à la lecture quotidienne d'un martyrologe abrégé et fort bien fait.

Enfin, il faut signaler l'idée très heureuse de proposer durant l'année une lecture cursive des quatre Évangiles à Prime. Nécessairement, une telle lecture est en discordance avec le temps liturgique (sauf pour Noël, où l'on commence précisément Luc) : mais cela n'a aucune importance en l'occurrence. Ce qui importe, c'est le contact régulier, fréquent des fidèles avec la Parole de Dieu. Cette lecture de Prime et celle, plus longue, de Complies, qui recouvre le reste de la Bible, l'assurent pleinement.

Dans cette perspective d'ailleurs, le lectionnaire peut être vendu séparément pour être utilisé comme livre de lecture journalière d'Écriture sainte.

L'importance donnée à ce lectionnaire, qui reprend à travers l'année liturgique les grands ensembles du Bréviaire romain et commence la Genèse, et donc son cycle annuel, au dimanche de la Septuagésime, a amené à présenter l'ensemble de l'Office selon cette structure. On sait qu'elle fut pendant un temps celle de l'Église et, par conséquent, cette particularité est entièrement justifiée — elle met en valeur, l'aspect parousiaque de Noël et l'Épiphanie. Cependant, on pourrait discuter ce point : les arguments dans un sens ou dans l'autre s'équilibrent et l'année liturgique actuelle est ce qu'elle est. Est-il vraiment nécessaire de changer ?

La traduction des psaumes a été déjà appréciée[1]. Qu'il suffise de souligner ici l'initiative très heureuse qui, pour la psalmodie française, a parfois brisé avec les coupures de versets du latin, en se référant à l'unité du texte. Les hymnes traduites sont une des réussites particulières de ce Livre d'Heures, et nous souhaitons vivement que M. le chanoine Desjardins poursuive son effort dans cette ligne, en liaison avec ceux qui s'attachent comme lui au problème d'une langue française rythmée. Les divers autres éléments courants de l'Office sont également fort bien traduits (peut-être peut-on estimer, dans la conclusion des oraisons, « au nom de » comme une glose inutile; d'autre part, dans une telle finale, on peut sans inconvénient, en bon

1. Cf. *La Maison-Dieu*, n° 33, p. 223.

français, supprimer « le même », que le latin ajoute si la personne du Fils ou de l'Esprit a été mentionnée dans le corps de l'oraison). On a eu la bonne idée de garder intacts non seulement *Amen*, mais aussi *Kyrie* et *Deo gratias*. Enfin, les quelques notes d'introduction à chaque psaume ou lecture sont particulièrement vigoureuses.

Il faut dire, en définitive, que ce livre est une réussite, et les usagers s'en montrent, de fait, enthousiastes.

Ces usagers utilisent-ils le latin ? Nous n'avons encore rien dit de cette particularité du *Livre d'Heures* : tout, sauf le lectionnaire, se trouve en deux langues. On a d'ailleurs restitué pour les hymnes la vieille version, que les ordres monastiques ont tant de joie à avoir conservée. Était-il indispensable d'adopter le nouveau Psautier ? Toujours est-il que le texte latin est là, et que le fidèle peut prier dans cette langue. Le fait-il ? Peut-être certaines communautés religieuses l'ont-elles préféré. Il est peu probable que des laïcs suivent ce mouvement.

Ceci nous amène à la critique la plus sérieuse que l'on pouvait faire à ce Livre d'Heures; une critique, ou plutôt une limite à son utilisation. Il a été conçu dans une ambiance monastique, c'est ce qui fait toute la richesse de sa sève liturgique, c'est aussi ce qui l'oriente beaucoup plus vers un public particulier. La fin de l'avant-propos souligne qu'il s'adresse « aux âmes sages qui consentent à se laisser guider au pas mesuré de l'Église ». Il est bien entendu que tout chrétien doit être de ces « âmes sages » et que toute prière du type liturgique s'épanouit au rythme de l'Église. Seuls, pourtant, certains chrétiens voudront s'imposer, et surtout pourront matériellement le faire, de dire cet Office en entier. Or, il est conçu de telle sorte qu'on n'a pas le droit de le mutiler, sous peine de se couper d'une partie de la sève. C'est pourquoi, il est probable qu'il répondra surtout aux besoins des congrégations religieuses, ou de laïcs ayant une vie calme et bien réglée. C'est en vérité un *Livre d'Heures*.

*
* *

Le Bréviaire des Fidèles (édit. Labergerie, Paris) a abordé le problème sous un tout autre angle. Les sous-titres de la jaquette donnent tout de suite le ton : ils annoncent « les psaumes — les lectures bibliques — les homélies des Pères de l'Église — les Vies des saints ». Le même contenu que le précédent, sans doute, mais proposé d'abord, en quelque sorte, comme un matériel, non dans une organisation.

Il semble que le P. Henry ait d'abord pensé aux laïcs, à ces militants d'Action catholique, à ces foyers chrétiens dont l'engagement spirituel devient de plus en plus exigeant et de plus en plus sensible aux valeurs d'Église. L'un d'entre eux écrivait à propos de ce Bréviaire : « On propose quatre schémas, mais je gage que la plupart font comme moi : ils en utilisent un cinquième, qu'ils ont inventé eux-mêmes. » Et c'est une formule prônée par l'inspirateur même du volume. Il suggère certaines organisations; il donne des éléments de structure (prières d'introduction, etc.), mais il a surtout cherché une présentation que chacun puisse adapter à ses possibilités sans pour

cela perdre la densité de l'ensemble (notamment du point de vue des psaumes, qui seront tous utilisés).

Cela entraîne sans doute certains inconvénients : l'assignation traditionnelle de certains psaumes est abandonnée (sauf quelques indications sur les psaumes du matin et du soir); le dimanche est marqué seulement par l'homélie et le *Te Deum*; les rubriques sont plus complexes et plus imprécises (des congrégations qui utilisent ce *Bréviaire* selon le schéma complet ont parfois du mal à s'y retrouver).

Bien entendu, on trouverait de nombreux éléments communs aux deux ouvrages : utilisation des hymnes, des homélies, de la *lectio continua*, et donc année liturgique commençant à la Septuagésime. Était-il bien nécessaire de conserver pour les lectures la division par mois, à partir d'août ? Elle déconcerte sans raison le profane, par la dualité avec la succession des dimanches après la Pentecôte. A la fin des lectures, le *Bréviaire* a eu la très heureuse idée de conserver les *répons* traditionnels de l'Office divin. Sous une forme vivante, ils mettent en relief le texte lu en évoquant à son propos un passage de l'autre Testament, et ceci demeure très enrichissant pour le fidèle, malgré la brièveté de cette évocation (faite, on le sait, en latin, pour être chantée).

Le Sanctoral a été conservé intégralement; on pourrait le regretter, si l'on ne songeait que, comme il a été dit, le fidèle pourra lui-même faire son choix dans l'ensemble des textes qui lui sont proposés. Il sera sans doute heureux de retrouver dans son *Bréviaire* les saints qu'il trouve dans son *Missel*. Il eût cependant été bon d'orienter sa spiritualité vers une découverte plus dépouillée du Temporal.

Les traductions sont bonnes, moins bonnes pourtant, dans l'ensemble, que celles du *Livre d'Heures*. Il y aurait intérêt à unifier les traductions de psaumes (par exemple, pour les versets de bénédiction de la table). La présentation typographique est fort agréable et d'une lisibilité exceptionnelle. Le livre est maniable, transportable, et c'est un gros avantage, toujours dans la perspective d'une utilisation par les laïcs engagés dans le monde. Le prix est très sensiblement plus abordable que celui du *Livre d'Heures*.

*
* *

L'*Officium divinum parvum*, du P. Fleischmann (traduction sous la direction de H. Chirat; éd. Desclée et Cie, Paris-Tournai-Rome), a, dit la préface de Mgr Weber, « le grand avantage d'avoir été expérimenté déjà dans de nombreuses maisons religieuses de langue allemande, après avoir été préparé au nom de la Commission liturgique de l'assemblée des évêques d'Allemagne ». Cependant, faut-il le dire ? il nous déçoit un peu.

Il porte un sous-titre : « Bréviaire simplifié ». On sent en effet que l'auteur s'est efforcé d'alléger, à l'intention de religieuses actives, un office trop lourd à réciter intégralement. Tout en conservant l'ensemble des *heures*, il en a réduit considérablement le contenu : un ou deux nocturnes à matines, trois psaumes aux grandes heures, un seul psaume aux petites heures, pouvant être complété d'ailleurs par deux autres psaumes le dimanche. Car trois formules d'office sont

proposées, de longueurs différentes, selon les possibilités de chaque congrégation.

Afin de compenser la suppression de nombreux psaumes, entraînée par le schéma adopté, le P. Fleischmann a constitué deux séries hebdomadaires, que l'on utilise à tour de rôle. Malgré cela, il ne parvient pas à utiliser tout le psautier, et c'est là que se situe la première critique, capitale, que l'on peut faire à son œuvre. Le problème est mal posé : « Pour introduire dans ce *Petit Bréviaire* un plus grand nombre de psaumes que dans le *Petit Office de la Sainte Vierge...* », dit l'introduction, qui considère comme une réussite que cent vingt-huit psaumes soient employés. Il ne s'agit pas d'étoffer un *Petit Office de la Sainte Vierge* : il s'agit d'introduire des religieuses dans la prière de l'Église, et cette prière n'a jamais accepté de faire une sélection dans la prière inspirée (sauf à l'intention de la masse des fidèles). Il suffirait de se reporter à l'article du P. Bouyer dans le dernier fascicule de *La Maison-Dieu*[2] pour être convaincu qu'aucun psaume n'est exclu de la prière chrétienne, et l'on est surpris, après avoir lu des réflexions analogues dans l'introduction de l'*Officium parvum*, de trouver une telle mise en œuvre. D'autant qu'il ne s'agit pas seulement d'un choix : les psaumes utilisés sont souvent mutilés. Les hymnes d'ailleurs subissent le même sort : on a voulu les réduire généralement à la longueur uniforme de trois strophes, qu'il s'agisse des hymnes du commun ou de celles des grandes fêtes; peut-on voir sans regret le *Christe Redemptor omnium* de Noël réduit à ses première et troisième strophes et à la doxologie ? Dans le même souci d'allégement, les finales des oraisons ont été toutes ramenées à la formule brève (*per Christum Dominum nostrum*).

Les lectures ont été maintenues à Matines. Mais il n'existe de lectures propres que pour les grandes fêtes du Temporal et du Sanctoral. En dehors de ces fêtes, on utilise les lectures d'un « Commun » différent selon les diverses périodes du Temporal, ou selon les catégories classiques du Sanctoral; c'est-à-dire qu'il n'existe plus rien qui ressemble à la *lectio continua*, si caractéristique de l'Office divin, si importante pour un contact vivant avec la Bible. Les lectures sont bien choisies, dans l'Écriture (surtout le Nouveau Testament) pour le premier nocturne, dans les sermons des Pères pour le second. Elles sont suivies de répons du type habituel.

Tout ceci aboutit à la même critique profonde : l'auteur a simplifié en amputant. Il a conservé bon nombre de détails tout à fait secondaires (il semble que ses rubriques soient sensiblement — et inutilement — plus compliquées que celles des deux autres livres recensés), et il a par contre abandonné des éléments essentiels de l'Office divin : l'utilisation de l'ensemble de la prière inspirée, la lecture assidue de la Parole de Dieu, l'intégrité de certaines prières de l'Église (les hymnes; les finales des oraisons, dont la doxologie est si importante).

L'ordonnance du cycle liturgique est classique. Pour le Sanctoral, seules les grandes fêtes ont un office propre. Les autres utilisent l'office — y compris l'oraison — du Commun. Un calendrier des saints

2. *La Maison-Dieu*, n° 33, pp. 8-20.

est proposé, assez réduit et avec des fêtes facultatives, ce qui représente un bon effort vers un allégement du Sanctoral.

Comme pour le *Livre d'Heures*, le texte latin est donné en regard du texte français (y compris les lectures); le texte est celui du nouveau psautier, les hymnes sont dans l'ancienne version. La traduction est bonne, sans plus. Il faut attendre qu'elle ait fait ses preuves pour porter un jugement sur son aptitude à être psalmodiée.

Une longue introduction sur l'Office divin en général, qui insiste sur les psaumes, mérite d'être signalée pour sa qualité, malgré quelques lourdeurs. A l'intérieur de l'Office, en outre, les psaumes sont scandés par des sous-titres qui aident la prière, d'autant plus qu'ils sont directs et de bon goût, orientés souvent vers une christologisation très heureuse.

Signalons que l'*Officium divinum parvum* est le moins encombrant des trois « bréviaires » pour fidèles, et que son prix est le plus modique.

*
* *

Il est difficile de comparer les trois volumes. L'essentiel en est l'inspiration commune, et c'est ce qui fait l'intérêt de ces essais. Aucun des auteurs ne prétendrait sans doute avoir trouvé la formule définitive. Celle du P. Fleischmann nous paraît appeler des réserves sérieuses. Les deux autres ouvrages sont fort différents l'un de l'autre. Si le *Livre d'Heures* a plus de qualité, le *Bréviaire* est plus adapté, plus souple. En fait, d'un côté comme de l'autre, il est peu probable que les auteurs prétendent avoir trouvé la formule définitive. Pour les communautés stables, les personnes engagées dans la vie religieuse, le problème est relativement facile et nous avons là deux solutions bien élaborées qui commencent déjà à produire leurs fruits : il n'est aucune communauté, semble-t-il, qui ait regretté de s'être engagée dans cette voie, bien au contraire ! Mais pour des fidèles vivant dans le monde avec leurs responsabilités humaines, leurs charges sociales et familiales, la question est toute différente — elle se pose d'ailleurs à un plan plus profond, celle de la spiritualité des laïcs; il s'agit de trouver ce qui les insérera pleinement dans la prière de l'Église, les unira à sa vie liturgique, sans cependant être un démarquage de l'Office propre des prêtres et des religieux. Le *Bréviaire* du P. Henry, particulièrement, fait un effort dans ce sens, et pose un jalon qui durera longtemps. Peut-être faudra-t-il un jour, plus tard, aller plus loin. Qui nous donnera, dans ce domaine, des orientations pour une solution (provisoirement) définitive ?

JEAN-MARIE HUM.

P.-S. — Ces lignes étaient déjà rédigées lorsque nous avons eu sous les yeux une recension du *Livre d'Heures* et du *Bréviaire des fidèles* parue dans la *Revue des Cercles d'études d'Angers* (13e année, n° 6, avril 1953, p. 124). Elle nous a fort déconcertés. Son anonymat cache-t-il quelqu'un qui connaît vraiment la liturgie dans sa réalité de prière vivante de l'Église ? et quelqu'un qui a un contact avec le monde actuel ? A-t-on le droit, après l'encyclique *Mediator Dei*, de

prôner une sorte d'anthologie « des plus belles prières de la liturgie », servant à alimenter l'oraison intime des individus à la manière dont un oblat peut s'intéresser à l'office monastique ? La liturgie, Dieu merci, n'est pas un ensemble matériel dont on débiterait des tranches à ceux qui ne peuvent l'adopter entièrement, afin de sauvegarder dans ces tranches les moindres détails rubricaux, quitte à perdre toute la sève du reste. Elle est « le culte du Christ total, tête et membres »; l'Église demeure maîtresse de sa forme extérieure, elle l'a codifiée et conserve le contrôle sur toute initiative; mais lorsque de telles initiatives essaient, en s'inspirant des plus profondes structures de la liturgie, de repenser ces formes en fonction de toute une catégorie de chrétiens — qui ont droit, comme les autres, à *participer* d'une manière *réelle* à la prière de l'Église —, lorsque des indults viennent sanctionner ces essais, il est fort déplaisant — et peu respectueux pour la hiérarchie — de gloser : « Cette disposition commande le respect. Rome est condescendante et sanctionne jusque dans leurs constitutions, pour les congrégations religieuses, l'usage de prières qui n'ont pas même la plus lointaine apparence de prières liturgiques. »

Le recenseur prône l'adoption du diurnal. Le diurnal n'est pas l'office romain; ce n'en est qu'une partie. La partie n'est pas le tout; un membre n'est pas le corps, mais le corps mutilé. Pratiquement, les religieuses actives qui adoptent le diurnal ne récitent l'office romain que de Prime à Complies. Elles ne peuvent dire Laudes, qui est trop long pour elles. Ainsi, par souci de fidélité, on mutile gravement la matière liturgique, on touche à son esprit, à ses règles, et on n'atteint qu'imparfaitement son but.

De plus, la pratique du diurnal jette les religieuses dans une complication de rubriques qu'elles sont incapables de dominer et dans des difficultés d'horaires dont on ne voit pas la solution. De fait, le diurnal ne s'adapte absolument pas aux possibilités intellectuelles et matérielles des religieuses actives et des communautés telles qu'elles existent concrètement.

Par conséquent, l'adoption du diurnal ne résout pas du tout le problème de l'office de règle pour les religieuses actives. Il n'est pas pour elles l'idéal, mais tout au plus un pis-aller.

En ce qui concerne les laïcs, ceux qui vraiment sont entrés dans la vie liturgique, communautaire, de l'Église, une telle proposition les ferait tout simplement sourire — et peut-être n'auraient-ils pas tort.

« L'étrange idée, en outre, que de commencer l'année liturgique à la Septuagésime... » C'est en effet une idée bien étrange qui a présidé à l'ordonnance, encore en vigueur actuellement, de la *lectio continua* de l'Office divin, romain ou monastique, et que l'on trouve déjà, par exemple, dans l'*Ordo XVI* dit de Joannes Archicantor (cf. Andrieu, *Les « Ordines romani » du Haut Moyen-Age*, t. III, p. 147).

Signalons pour terminer au recenseur que le P. Henry n'a jamais édité de bréviaire latin-français. L' « admirable édition » est sans doute celle qu'a faite chez Labergerie le P. Roguet, qui prépare actuellement une nouvelle édition de cet ouvrage déjà épuisé.

J.-M. H.

BIBLIOGRAPHIE

Rituale Romanum... ad normam codicis juris canonici accomodatum SSMI D.N. PII Papae XII auctoritate ordinatum et auctum. Editio typica. Typis polyglottis Vaticanis. 1952.

Editio juxta typicam. Société Saint-Jean-l'Évangéliste. Desclée et Cie, Rome, Tournai, Paris, 1953.

La nouvelle édition *typica*[1] du Rituel romain se distingue des précédentes par deux innovations caractéristiques : l'utilisation systématique de la nouvelle version latine du Psautier, et une mise en ordre méthodique de toute la matière du livre, *ut magis ordinate tota distributio materiae haberetur*, ainsi que le souligne le décret du 25 janvier 1952 qui promulgue cette édition.

La première de ces innovations n'appelle pas de commentaire particulier : un décret de la Commission biblique, en date du 22 octobre 1947, autorisait l'usage du nouveau Psautier, en dehors de la messe, chaque fois qu'un psaume était employé en entier; le nouveau Rituel ne fait qu'appliquer ce principe. Les antiennes, répons, versets isolés demeurent conformes à la Vulgate ou à l'ancien Psautier romain, les psaumes entiers sont cités d'après la version de 1945. Une seule exception : le rite de la réconciliation d'une Église (titre IX, ch. IX, n° 18) comporte quelques versets du psaume 67 dans la nouvelle version. bien qu'il ne s'agisse pas d'un psaume « complet ».

La nouvelle disposition du livre mérite au contraire, en raison de son intérêt pastoral, d'être analysée d'un peu plus près. Les éditions antérieures, celle de Pie XI (1925) comme celle de Benoît XIV (1752) comportaient de volumineux appendices, presque aussi copieux que le Rituel lui-même, ce qui ne facilitait pas l'usage du livre. L'édition de 1952 a redistribué la quasi-totalité de la matière du Rituel de 1925 entre les douze « titres » du Rituel proprement dit, ne laissant dans l'appendice que quelques compléments.

Les titres I (*de iis quae in administratione Sacramentorum generaliter servanda sunt*), VI (*de sacramento extremae unctionis*), VII (*de exsequiis*), X (*de processionibus*), XI (*litaniae approbatae*) et XII (*de exorcizandis obsessis a daemonio*) reproduisent les rubriques et formules contenues dans les titres correspondants de l'édition de Pie XI, sans autre modification que de légères retouches rédactionnelles ou des améliorations dans la présentation matérielle. Le titre III, *de sacra-*

1. *Rituale Romanum, Pauli V Pontificis maximi jussu editum aliorumque Pontificum cura recognitum atque ad normam Codicis juris canonici accommodatum, Ssmi D.N. Pii Papae XII auctoritate ordinatum et auctum, Editio typica,* Typis polyglottis Vaticanis, 1952.

mento confirmationis, est entièrement nouveau. Un premier chapitre expose les règles générales relatives à l'administration du sacrement par un simple prêtre : il reproduit très fidèlement l'*instructio* contenue dans l'appendice de l'édition de 1925, elle-même inspirée de l'Instruction publiée le 4 mai 1774 par la Sacrée Congrégation de la Propagande, mais en y incorporant les principales dispositions du décret *Spiritus Sancti munera* (14 septembre 1946). Le second chapitre contient le rite à suivre par un simple prêtre administrant la confirmation à un malade en danger de mort : ce rite n'est que la transposition au singulier, avec quelques modifications rubricales, du rite déjà concédé aux prêtres ayant le pouvoir de confirmer, et qui fait lui-même l'objet du chapitre troisième.

Les titres relatifs aux autres sacrements présentent les innovations suivantes :

Titre II, *de sacramento baptismi* : on a modifié, partout où c'était nécessaire, la rubrique de l'*Ephpheta*, pour tenir compte du décret du 14 juin 1944 rendant facultatif, sous certaines conditions, l'usage de la salive. La formule *brevior* de bénédiction de l'eau baptismale, autrefois donnée dans l'appendice, constitue désormais le chapitre IX de ce titre, mais l'usage de cette formule reste réservé à ceux qui ont obtenu un indult apostolique.

Titre IV, *de sacramento poenitentiae* : aux cinq chapitres primitifs s'est ajouté un chapitre VI, donnant, — pour la plus grande commodité des confesseurs ! — le texte de l'absolution générale et de la bénédiction papale pour les Réguliers et les membres des Tiers-Ordres.

Titre V, *de sanctissimo Eucharistiae sacramento* : au chapitre IV a été ajouté un nouveau paragraphe, n. 28, inspiré de l'Instruction de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 9 janvier 1929, pour la communion de plusieurs malades demeurant en des chambres distinctes d'une seule et même maison. Les instructions du 11 mars 1858, sur le binage, et du 12 janvier 1921, *pro sacerdote caecutiente*, contenues jusqu'ici dans l'appendice, font la matière des chapitres V et VI. Enfin le chapitre VII décrit les cérémonies à observer pour l'exposition et la reposition du Saint-Sacrement lorsqu'on célèbre les Quarante-Heures conformément à l'Instruction clémentine; les anciennes éditions donnaient simplement, dans l'appendice, le texte des litanies utilisées à cette occasion dans la ville de Rome : on a désormais un rite complet, et applicable non seulement à Rome, mais partout où l'Instruction clémentine est en vigueur.

Titre VIII, *de sacramento matrimonii* : les chapitres III et IV contiennent la bénédiction nuptiale *extra missam*, et les prières à réciter *extra missam* lorsque le mariage se célèbre en temps clos, telles qu'elles ont été approuvées le 11 mars 1914; l'usage de ces formules reste, comme par le passé, subordonné à l'obtention d'un indult apostolique. Le chapitre V reproduit sans changement la bénédiction qui portait autrefois le numéro 44 dans l'appendice, et le chapitre VI n'est autre que l'ancien chapitre III.

Les rédacteurs de la nouvelle édition du Rituel ont eu soin de grouper dans chaque titre tout ce qui concerne l'administration de chaque sacrement; ce souci de faciliter l'usage du Rituel apparaît plus nette-

ment encore dans le titre IX, *de benedictionibus*, qui a été profondément remanié, et qui est certainement de tous le plus nouveau. L'ancien titre IX contenait, en trente-trois chapitres, trente-trois formules de bénédiction, dont quatorze réservées; il y avait en outre, dans l'appendice, deux formules de consécration d'autel, soixante-dix bénédictions non réservées, treize réservées à l'Ordinaire ou à son délégué, cinq réservées aux prêtres munis d'indult, cinquante-deux propres à divers Ordres et Congrégations, et neuf *pro aliquibus locis*. Toutes ces formules, — à l'exception des neuf *pro aliquibus locis*, rejetées dans l'appendice, — sont groupées et classées méthodiquement dans les onze chapitres du titre IX. Le chapitre I expose les règles générales, le chapitre II donne l'*ordo ad faciendam aquam benedictam*, les chapitres III à VIII contiennent les bénédictions que tout prêtre peut donner validement et licitement, réparties en six catégories : bénédictions qu'on ne doit donner qu'à certains jours, bénédictions que l'on peut donner en tout temps aux personnes (pèlerins, enfants, malades), bénédictions d'animaux, bénédictions de lieux et d'édifices, bénédictions d'aliments et boissons, bénédictions de diverses choses destinées à un usage profane ou même sacré. Le chapitre IX contient les bénédictions réservées à l'Ordinaire, ou aux prêtres qui ont faculté de les donner, soit de droit commun, soit en vertu d'une délégation. Le chapitre X donne six formules de bénédiction réservées aux prêtres qui ont un indult leur permettant d'en faire usage, et le chapitre XI groupe toutes les bénédictions propres à divers Ordres et Congrégations, dont certaines peuvent être concédées à d'autres prêtres par indult. On peut évidemment discuter du principe de cette classification : il a le mérite d'être logique et commode, et d'avoir été bien appliqué, à une ou deux exceptions près; on se demande, notamment, pourquoi la bénédiction d'un hôpital (VIII, 19) n'a pas été classée parmi les bénédictions d'édifices, et pourquoi la bénédiction des croix et images pieuses (IX, 13, 15) a été maintenue parmi les bénédictions réservées, alors que tant de prêtres sont appelés à s'en servir de manière privée.

L'appendice comporte quatre parties : la première donne, pour la commodité des prêtres, le texte noté de quelques hymnes; la seconde, une cérémonie d'action de grâces à l'occasion des noces d'argent et des noces d'or; la troisième, huit bénédictions qui intéressent exclusivement les diocèses de Cologne, Turin et Bois-le-Duc, et les églises de Saint-Nicolas à Vérone et de Saint-Ange *in Pescheria;* la quatrième enfin reproduit sans y rien changer les dispositions du titre XII des anciennes éditions, relatives à la tenue des registres paroissiaux.

Le Rituel de 1952 n'est donc pas un « nouveau rituel » : ce n'est pas encore la réforme du Rituel romain que Dom Botte, ici même, appelait de ses vœux [2] et dont il est permis de souhaiter la prompte réalisation. Mais tous les prêtres seront reconnaissants au Saint-Père et à la Sacrée Congrégation des Rites d'avoir donné à l'Église latine, par cette nouvelle édition du Rituel de Paul V, un rituel pratique, commode et « sympathique ». Pour bien des prêtres, hélas ! le Rituel était jusqu'ici

2. Bernard Botte, O.S.B., *L'interprétation des textes baptismaux*, dans *La Maison-Dieu*, n° 32, pp. 18-39.

le livre fermé de sept sceaux, dont on se servait le moins possible : des extraits ou des manuels diocésains suffisaient pour l'administration des sacrements, on n'avait guère recours au Rituel que pour donner des bénédictions, et il fallait souvent plus de temps pour découvrir la bonne formule que pour l'utiliser. Nous avons désormais un livre d'usage facile, parfaitement clair : souhaitons que les prêtres, et singulièrement les pasteurs d'âmes, ne se contentent pas de s'en servir, mais qu'ils l'étudient et le méditent, qu'ils en exploitent largement les richesses : les rubriques générales, les rubriques particulières à chaque sacrement, les formulaires de bénédictions renferment des trésors de théologie et ouvrent de vastes perspectives pastorales. Il serait navrant que tout cela restât lettre morte, alors que l'Église s'ingénie à en rendre l'accès plus facile.

Eugène Viale.

Dictionnaire pratique de liturgie romaine, publié sous la direction de Robert Lesage, préface de S. Exc. Mgr Feltin. Bonne Presse, 1952; 1.138 pp., 17×25 cm.; 3.400 fr.

La Préface de S. Em. Mgr l'Archevêque de Paris fait remarquer que ce dictionnaire a été rédigé par des prêtres dont la plupart sont ou ont été des cérémoniaires. Aussi constitue-t-il un *memento de cérémonies* tout à fait précis et pratique. Le malheureux clerc chargé d'organiser le couronnement d'une Madone par un légat, en présence du Nonce Apostolique, et avec l'assistance de nombreux évêques et prélats, trouvera ici de quoi se tirer d'affaire. Il est certain que cet ouvrage peut rendre de très grands services dans le domaine pratique : c'est pourquoi d'ailleurs il s'intitule Dictionnaire *pratique* de liturgie romaine.

Ne discutons pas sur *romaine* : chacun a le droit de limiter son champ de travail, et « pratiquement » nos clercs n'ont guère à s'occuper de liturgies auxquelles ils n'appartiennent pas.

Mais peut-on dire qu'il s'agisse d'un dictionnaire de *liturgie* ? Si l'on regarde rapidement la liste des articles, on est frappé du nombre considérable d'articles consacrés au vestiaire et aux ustensiles du culte. Le contraste est encore plus frappant si l'on s'avise de mesurer la longueur des articles. En voici trois, qui se succèdent. *Baptistère* compte cinquante-quatre lignes; mais *Barrette* en a deux cent neuf, et *Bas* (des évêques et prélats) cent quatre.

Si l'on examine le contenu d'articles dont le titre est évidemment liturgique, on constate la même prédominance de l'aspect extérieur sur la doctrine liturgique. L'article *Confirmation* est un pur résumé de cérémonial. Il n'y est question ni de l'origine, ni des effets de ce sacrement, ni de l'âge de ses sujets. D'autres articles sont encore plus surprenants et permettraient peut-être d'ébaucher une psychanalyse du cérémoniaire, qui mériterait d'être entreprise un jour. L'article *Assemblée* va sans doute analyser ce mystère fondamental de toute célébration qu'est l'Assemblée liturgique ? Pas du tout : il n'est question que de l'assemblée de plusieurs évêques à une fonction liturgique, et des règles qui la régissent (1° un seul trône; 2° une seule crosse; 3° un seul bougeoir; 4° une seule bénédiction...). L'article *Action de grâces* nous montrera-t-il que c'est là l'attitude fondamentale d'un peuple sacerdotal ? Ce mot ne désigne que la prière récitée par le célébrant qui retourne à la sacristie. L'article *Bible* explique-t-il que la liturgie est essentiellement biblique, qu'il y a un rapport étroit entre le renouveau biblique et le renouveau liturgique qui caractéri-

sent notre temps ? On énumère matériellement les textes que chaque livre sacré fournit à la liturgie. L'article *Cantique* posera-t-il le problème, intéressant même pour le liturgiste, des cantiques populaires, examinera-t-il le phénomène contemporain, si important, de la floraison de cantiques inspirés de la Bible et de la Liturgie ? On énumère les cantiques scripturaires qui figurent à l'office.

Les chrétiens qui chercheraient ici une initiation au mystère du culte ne l'y trouveront donc pas (il est notable qu'il n'y a pas d'article *Catéchèse*, *Initiation*, ni *Mystère*; l'article *Prédication* est purement juridique et cérémoniel). Quant aux laïcs, ce n'est pas ce dictionnaire qui leur donnera une haute idée de leur place dans l'Église. Sans doute l'article *Participation* les invite à chanter. Mais l'article *Laïcs* consacre ses dix lignes à leur dire qu'ils ne peuvent entrer au chœur que revêtus de l'habit de chœur, avec un renvoi à l'article *Femmes*, qui énumère toutes les prescriptions et interdictions concernant le rôle des femmes à l'église. Quant aux *Fidèles*, ils « sont distincts des prêtres, des clercs et des religieux. Ils ont le droit de recevoir du clergé les biens spirituels et de faire partie des conseils paroissiaux pour administrer les biens temporels des paroisses, sans jamais s'ingérer dans le ministère spirituel. A leur tour les fidèles doivent à leurs pasteurs respect, obéissance et assistance, c'est-à-dire qu'ils doivent subvenir à leurs besoins, à ceux du culte et des œuvres. Tous les fidèles peuvent entrer dans les églises... » On leur interdit d'y prendre la parole pour prêcher. « Il serait désirable que les femmes aient (dans l'église) une place distincte de celle des hommes. » Et cet article édifiant se conclut ainsi : « Les fidèles peuvent enfin rendre de grands services à l'Église en faisant partie de l' « Action catholique »; mais ils doivent toujours lui être soumis et ne jamais oublier que le Souverain Pontife, les évêques et les prêtres en sont les véritables chefs (voir *Laïcs*). »

Malgré ce cléricalisme excessif (les prêtres ne sont pas *les chefs* de l'Action catholique), ce Dictionnaire ne marque pas d'hostilité au renouveau liturgique actuel. Le Centre de Pastorale liturgique bénéficie d'un article, extrait de la notice parue dans *Catholicisme* (mais dont on n'a pris que le début, si bien que la place de M. Martimort à la direction du C.P.L. n'est pas mentionnée, et qu'on cite des collections qui ne paraissent plus depuis des années). Les articles *Participation* et *Messe dialoguée* contiennent d'excellentes remarques et utilisent à bon escient des prescriptions ou suggestions du Concile de Trente ou du cardinal Suhard qu'il aurait été facile de passer sous silence. Toutefois, l'article *Paraliturgie* est vicié d'un bout à l'autre par une grave *ignoratio elenchi*. M. Lesage, qui l'a signé, définit la paraliturgie une « méthode pédagogique d'initiation liturgique », ce qui est juste à condition d'ajouter : « par mode de célébration ». Ainsi, il exclut les paraliturgies des lieux sacrés « où seuls les offices liturgiques ont le droit de se dérouler ». Faudra-t-il alors réserver « aux salles de catéchismes, d'œuvres paroissiales, de missions, de patronages, de cercles d'Action catholique, ou en plein air » les réunions de mission, les sermons de Carême, les retraites de première communion, voire... les conférences de Notre-Dame ? M. Lesage cite à l'appui de cette opinion toute personnelle une prescription du cardinal Suhard qui signifie seulement que les paraliturgies ne doivent pas s'introduire dans la liturgie de la messe, ce qui ne les exclut nullement des « lieux sacrés ».

Nous aurions pu passer plus rapidement sur cet ouvrage qui, nous le répétons, atteint parfaitement un but bien limité et bien défini. Mais nous avons trop souvent touché du doigt le tort fait à la liturgie véritable, qui est *esprit et vie*, auprès des laïcs et de beaucoup de séminaristes et de prêtres, par une présentation toute cérémonielle de la liturgie, pour ne pas tenir à préciser et à motiver notre jugement. Sans doute la liturgie n'est pas affaire de purs esprits : elle exige beaucoup de « matières » et d'accessoires. Sans

doute aussi les rubriques sont-elles indispensables, non seulement pour exercer l'obéissance et assurer une uniformité extérieure, mais pour assurer le rattachement objectif de nos célébrations aux institutions du Christ et de l'Église. Il n'en reste pas moins qu'on défigure la liturgie et qu'on en dégoûte les meilleurs esprits si on l'identifie à la matérialité des rites. On ne peut mieux dire que la Préface de Mgr Feltin : « On oppose parfois l'esprit de la liturgie et la lettre. On a tort... l'un et l'autre, c'est-à-dire l'esprit liturgique et la rubrique, se soutiennent, se compénètrent et réalisent l'œuvre communautaire, le vrai culte divin, la vraie liturgie. » Nous regrettons d'être obligé de constater que ce beau programme n'a pas été réalisé.

Tout prêtre aura avantage à garder ce Dictionnaire à portée de la main. Il en retirera beaucoup de services. Il devra seulement se rappeler qu'un dictionnaire n'est pas forcément une Somme.

A.-M. Roguet.

H.-Ch. Chéry, O. P. : *Le français, langue liturgique?* « Rencontres », 35. Paris, Éditions du Cerf, 1951; 172 pp.

Témoignage chrétien a procédé il y a quelque temps auprès de ses lecteurs à une enquête sur le thème de l'usage de la langue nationale à l'intérieur même de la liturgie. Il en a reçu des réponses très diverses. Il les a utilisées dans ses colonnes, mais sans pouvoir, faute de place, leur accorder toute l'étendue désirée. Il a demandé au P. Chéry de les dépouiller et de les présenter au public. C'est ce travail qu'il propose à notre attention dans ce petit livre.

Le public de *Témoignage chrétien* est extrêmement varié. Les réactions de ceux qui ont répondu à l'enquête sont celles qu'on enregistre à peu près dans toutes les conversations, simplement plus réfléchies, mieux pensées et mieux exprimées. Elles viennent de prêtres, de professeurs, de paroissiens, vivant en milieu très chrétien, d'ouvriers vivant en milieu complètement déchristianisé, de militants de tous nos groupes d'Action catholique, de personnes dont l'idéal liturgique est quasi monastique, de personnes dont l'idéal liturgique ignore la tradition. Le P. Chéry tâche, en les présentant, de faire en cours de route les mises au point qu'elles appellent, mais discrètement et sans préjuger des conclusions qu'il essaie de dégager en finale.

D'après l'enquête, deux camps s'affrontent : le camp de ceux qui considèrent le latin comme absolument indispensable à la liturgie romaine, le camp de ceux qui demandent son abrogation comme indispensable à de nouveaux progrès de l'Église. Entre ces deux camps, un tiers-parti pèse le pour et le contre et propose des solutions moyennes. Le plan de ce livre pouvait suivre cette division tripartite, mais l'auteur a préféré grouper les arguments pour et contre sous quatre chefs, correspondant à ce que les manuels nomment les « notes » de la véritable Église : catholicité, unité, sainteté, apostolicité — en adaptant parfois un peu le sens de ces mots aux exigences des exposés.

Catholicité ou universalité : le latin est-il nécessaire comme langue universelle de l'Église catholique?

Unité : le latin est-il nécessaire pour garder l'unité? L'unité dans le temps, la tradition? l'unité doctrinale?

Sainteté : le latin, langue sacrée, est-il nécessaire comme gardien du mystère chrétien ?

Apostolicité : le latin est-il un obstacle à l'entreprise missionnaire, apostolique, de l'Église ?

Le chapitre v précise quel est l'usage du français dans la discipline actuelle. Les annexes présentent une bibliographie concernant sept sujets : I. Les missels actuellement édités avec traduction française. — II. Les textes de l'Ordinaire de la messe. — III. Les paraliturgies. — IV. Les offices du soir en français. — V. Les chants religieux en français. — VI. Le rituel des sacrements. — VII. Les prières pour les défunts.

Nous signalons expressément le fait que le P. Chéry, tout en publiant cette collection disparate de réponses et en manifestant clairement son ardent désir de voir admettre la langue populaire dans la liturgie, se soumet totalement sur ce point à l'autorité ecclésiastique et ne prêche aucunement l'arbitraire. Nous citons :

> D'ailleurs — c'est trop clair — la solution ne peut être demandée qu'à l'Église elle-même. Elle seule décidera si des évolutions s'imposent dans ce domaine et sous quelles formes. Nous ne fabriquons pas plus notre culte que notre foi. Dans la mesure où il s'agit de Liturgie, c'est-à-dire de prière sociale, collective, officielle, c'est l'autorité de l'Église qui doit avoir le dernier mot. Pourtant, il n'est pas sans intérêt, pour les chefs de l'Église eux-mêmes, d'entendre la voix du peuple chrétien. L'histoire du passé chrétien et de son culte nous montre de constantes évolutions, et sur ce point même. L'Église est un être vivant, qui s'adapte sans se modifier essentiellement. D'autant plus souple sur le plan des contingences qu'elle est plus immuable dans sa doctrine. Combien de modifications disciplinaires ont été l'aboutissant d'un lent travail qui s'était accompli dans le peuple chrétien, sous sa surveillance bienveillante et même avec son encouragement tacite ! (pp. 7-8). L'Église n'est pas une démocratie, où les problèmes sont résolus par le suffrage universel. Il y a l'Église enseignante et il y a l'Église enseignée. Les successeurs des apôtres ont seuls mission de veiller à l'orthodoxie et de régler la discipline dans l'Église... Même sur le plan de l'orthodoxie, la foi commune des fidèles, le sentiment commun du peuple chrétien n'est-il pas une expression authentique de la Vérité révélée ? A plus forte raison, sur le plan de la discipline, domaine du contingent et du variable, ce que j'appellerais « l'opinion publique chrétienne » est-elle invitée à se faire entendre respectueusement pour que la hiérarchie prenne en connaissance de cause les mesures opportunes. Le rôle du laïcat dans l'Église a suffisamment été remis en honneur depuis Pie XI pour qu'il soit inutile d'insister. L'Église n'est pas une démocratie; elle n'est pas davantage une dictature (pp. 10-11). Dans la question qui nous occupe, elle laisse à ses fidèles toute latitude pour s'exprimer (p. 8).

Dans cette justification de l'enquête menée, le P. Chéry touche superficiellement quelques problèmes qui exigeraient une étude attentive. L'enquête est un moyen moderne pour le perfectionnement du gouvernement. Dans l'Église aussi, elle est pratiquée beaucoup aujourd'hui, non pas comme un moyen de gouvernement légitimement reconnu par l'Église, mais comme un expédient privé, peut-être dangereux et seulement toléré. Ce procédé a mis en lumière quelques problèmes, qui doivent être examinés scientifiquement : la tension entre autorité et sujets, le rapport entre droit et vitalité, la

consuetudo contra ius et la *via facti*, l'influence des sujets sur la législation, la responsabilité de l'autorité dans la promulgation, le maintien et l'exécution de mesures disciplinaires, bref, le problème de l'influence concrète du laïc et du sujet dans l'Église. Nous savons très bien que nous touchons ici des questions épineuses; elles résultent pourtant de cette enquête volumineuse et nous ne faisons rien autre que traduire en termes scientifiques l'impression qu'elle produira sur beaucoup de lecteurs.

Le P. Chéry s'efforce de susciter auprès du grand public le désir de la langue nationale dans la liturgie :

> A l'intérieur même de la discipline actuelle, il est donc possible d'utiliser largement la langue française dans le culte catholique, non pas pour remplacer la liturgie abusivement considérée comme déficiente et inadaptée, mais pour introduire à son esprit et à sa pratique vivante nos fidèles ignorants du latin, pour ouvrir l'accès du sanctuaire aux âmes de bonne volonté éloignées de la pratique religieuse. Ne pas le faire serait une coupable négligence, qui témoignerait d'un manque de zèle sacerdotal ou d'une inintelligence des besoins réels de notre peuple. L'exagérer au détriment de la liturgie serait aller contre la volonté actuelle de l'Église. Entre ces deux excès, il y a place pour un usage harmonieux, dicté par le respect de la discipline et par les exigences de l'apostolat. C'est le plus sûr moyen pour obtenir peu à peu de la Hiérarchie les modifications qu'elle jugera opportunes dans la discipline de la langue liturgique (p. 141).

Après avoir lu le livre du P. Chéry, beaucoup de personnes du grand public, habitué aujourd'hui à penser démocratiquement, se demanderont sans doute pourquoi l'autorité ecclésiastique reste aussi conservatrice.

A ce propos, nous devons mentionner encore un autre point. Bien que nous aussi nous estimions le problème de la langue liturgique du plus haut intérêt, nous croyons néanmoins que le P. Chéry se montre trop unilatéral. Nous ne voulons pas dire qu'il n'analyse pas avec exactitude le pour et le contre des divers arguments, — ses argumentations sont en fait très objectives et justes, — mais, à notre avis, il voit le problème de la langue liturgique un peu trop comme un problème subsistant en soi. Il s'ensuit que son livre pourrait être cause que le grand public en juge d'une manière trop absolue et ne voie de salut que dans la langue nationale. Ce problème doit être vu d'abord dans l'Église entière et dans son existence concrète, considéré ensuite dans toute la liturgie (celle-ci n'est-elle pas, sous un certain aspect, principalement « action » ?) et enfin placé dans son développement historique, sans ignorer le phénomène des langues sacrales auquel s'intéresse la science des religions. L'emploi du latin dans l'Église « romaine » ou occidentale deviendra alors certainement plus compréhensible à chacun. Ensuite doivent être aussi tirées les conséquences qu'entraînerait l'introduction de la langue vulgaire; ce sont elles en effet qui rendent l'autorité à bon droit très prudente. Précisément parce que le grand public est très radical dans ses exigences, la sage prudence doit être mise spécialement en lumière.

Enfin nous nous demandons quelle utilité il y avait à imprimer les réponses à l'enquête en telle abondance et *in extenso*. L'élaboration succincte de ces réponses aurait été, pensons-nous, en général

suffisante, avec quelques réponses particulières citées comme exemples. Là où parle le P. Chéry lui-même, le livre est intéressant et instructif. Les réponses des abonnés de *Témoignage chrétien* convenaient, il est vrai, comme matériaux pour un livre, mais non pas comme texte à publier tel quel.

Précisément parce que le livre du P. Chéry apparaît plein d'intérêt, nous nous sommes arrêté plus longuement à l'étudier, estimant ne pas faire chose inutile en exprimant par écrit nos impressions en toute candeur et sincérité.

H. Schmidt, S. J.

Le mystère de la mort et sa célébration. Coll. « Lex Orandi », n° 12. Paris, Le Cerf, 1951; 473 pp.

L'homme a de tout temps buté sur l'inconnu de la mort. Qu'il se divertisse ou se révolte, il est entraîné dans la « danse macabre » qui n'épargne personne. Signe de notre humaine misère, la mort est une des réalités que la philosophie elle-même n'a jamais pu ni éluder ni masquer.

Parce qu'elle est une donnée si fondamentale de la condition humaine, la mort, dans son mystère comme dans sa célébration, est une question toujours posée à notre réflexion chrétienne. Qu'il s'agisse des autres ou de nous-mêmes, il est peu d'expériences humaines qui nous introduisent dans la vie de la foi et de l'espérance, qui nous permettent d'en nourrir notre vie, comme la mort. En consacrant la session de Vanves de 1949 au mystère de la mort et à sa célébration, le Centre de Pastorale liturgique a trouvé un sujet privilégié, où se nouent la foi et l'expérience.

Il se dégage des rapports doctrinaux, et plus particulièrement de l'étude biblique du P. Féret, qu'il n'existe qu'une réponse au mystère de la mort, qu'elle nous est fournie non par quelque démonstration philosophique, mais par la révélation du Christ, révélation qui s'inscrit dans la chair même de sa Passion et de sa propre Résurrection. Mort et Résurrection sont au centre de la prédication évangélique et apostolique.

Cette mort et cette résurrection de Jésus *nous* concernent; elles prennent leur signification en fonction de *notre* drame; elles soulèvent la misère de *notre* condition humaine, dans la lumière d'une foi et d'une espérance qui constituent la nouveauté de l'Évangile. Le grain meurt, mais c'est l'heure des semailles; sur une terre desséchée, la moisson blanchit. Telle est la foi et l'espérance qui soulèvent les chrétiens. Il suffit de lire les actes des martyrs (que l'on aurait voulu voir utilisés ici beaucoup plus abondamment). Mais ce qu'il faut souligner, et ce qui est si fortement souligné par les rapports du C.P.L., c'est le sens chrétien donné à la mort par le mystère pascal : « Qu'il s'agisse des destinées individuelles ou qu'il s'agisse de l'ensemble de la caravane humaine, toutes les lumières surnaturelles de la tradition biblique (nous pouvons ajouter patristique et théologique) se centrent sur ce seul et unique mystère : le mystère pascal. »

Au plan des applications pastorales, le mystère chrétien de la mort

doit s'incarner dans les comportements et les gestes de la vie liturgique. Aussi la deuxième partie du livre fait-elle entendre la voix des prêtres engagés dans le ministère, sur les questions diverses comme la paraliturgie funéraire, la prédication de la mort, les funérailles, leur législation, leur ordonnance liturgique, le régime des classes (l'horrible mot, qui évoque les classes sociales !) et les pompes funèbres, les questions d'argent et de cérémonies. Autant de points qui permettent de voir les difficultés accumulées par la déchristianisation et la routine mondaine.

Les débats qui ont suivi les rapports — et qui en prolongent la méditation — soulignent à juste titre le rôle indispensable des laïcs pour redonner le sens chrétien aux usages funéraires. Rapports et débats de ce livre fondamental pour toute bibliothèque pastorale permettent de renouveler prédication et vie paroissiale par une plus grande fidélité à la révélation chrétienne.

Adalbert Hamman, O. F. M.

Réédition de *Liturgie comparée* de Baumstark

Les bénédictins de Chevetogne ont entrepris de rééditer l'ouvrage de Baumstark : *Liturgie comparée*. On ne peut que se réjouir d'une telle initiative, qui rendra à nouveau accessible ce manuel fondamental pour l'étude du culte chrétien d'après la méthode historico-comparative. La première édition, parue juste avant la guerre, fut enlevée en quelques mois. Depuis lors, nombre d'études et de découvertes sont venues enrichir et préciser les données de la science liturgique. C'est pourquoi Dom Bernard Botte, moine du Mont-César, a assumé la charge de mettre à jour cette nouvelle édition. Il le fait dans de nombreuses notes, qui laissent intact le texte primitif du professeur Baumstark.

Voici le plan de l'ouvrage :

I. — Tâche et méthode de l'histoire comparative de la Liturgie.
II. — Les lois de l'évolution liturgique.
III. — La structure des grandes unités liturgiques.
IV. — La prière liturgique.
V. — Prières stéréotypées et formules brèves.
VI. — La poésie liturgique.
VII. — Psalmodie et lectures liturgiques.
VIII. — L'action liturgique.
IX. — Les anciennes grandes fêtes.
X. — Le sanctoral et le carême.

En appendice : une bibliographie très complète sur chacun des grands rites chrétiens, qui fait de cet ouvrage un instrument de travail de premier ordre.

La sortie de presse est prévue, en principe, pour l'automne 1953. D'ici-là, l'ouvrage est mis en souscription au prix de 135 francs belges, aux éditions de Chevetogne, Belgique (après parution, il vaudra 165 francs belges). Si cela vous arrange, vous pouvez demander à notre Service de Documentation (222, faubourg Saint-Honoré, Paris-8e, C.C.P. Jean AINE, Paris 6761-18) de transmettre la souscription (950 francs français franco).

A travers les Revues

La Vie Intellectuelle de juin 1953 publie, sous la signature du P. Duployé, un article sur le dixième anniversaire du Centre de Pastorale Liturgique intitulé *Du vrai nom de la pétulance*. Le P. D. constate qu'il parle comme chroniqueur; en effet, puisqu'il a quitté le Centre le 15 décembre 1948 et c'est depuis cette date que *La Maison-Dieu* a perdu sa « pétulance », au sens qu'il définit lui-même en note de la page 72.

A.-G. M.

Commentaires liturgiques et sens du sacré.

Un commentaire sobre et vraiment religieux est très souvent nécessaire pour que les fidèles puissent prendre une part effective à l'assemblée liturgique. Mais chacun sait qu'un commentaire intempérant devient facilement odieux. Rien n'invite mieux à y réfléchir qu'un texte de Péguy cité par le P. Forestier dans *L'Aumônier scout* d'octobre 1952. Il s'agit de l'épreuve d'explication française à l'examen de licence de Jean Tharaud :

> Celui-ci venait de lire ce que l'on est convenu d'appeler *Le couplet de Mme Jourdain*. « Quand Tharaud eut fini de lire son texte, un silence de plomb tomba; réveillé par ce silence même, surpris par ce silence de mort, étonné de ne pas entendre la voix du candidat Tharaud succéder continûment à la grande voix du texte Molière, M. Larroumet voulut encourager le candidat et, comme s'il se fût agi de la chose la plus naturelle du monde, et qui allait le plus de soi, M. Larroumet ne dit qu'un mot; M. Larroumet dit ce mot admirable; mais il ne le dit pas comme un mot admirable, étant un homme essentiellement modeste et coutumier; M. Larroumet prononça : Expliquez. »
>
> Tharaud entra dans un profond silence. Le texte lui paraissait si parfait qu'il lui semblait superflu de l'expliquer : « Expliquer. Un morceau de français parfaitement parfait, où il n'y a pas un mot qui n'atteigne, immédiatement et pleinement, aux profondeurs du sens. Expliquer quoi ? On explique ce qu'on ne comprend pas. On n'explique pas ce que l'on comprend.. L'explication, c'est la mesure de ce qui manque à un texte donné pour être entendu parfaitement, autant du moins que nous pouvons entendre parfaitement un texte »[1].

1. M.-D. Forestier, *Vie liturgique et sens du sacré*, dans *L'Aumônier scout*, octobre 1952, p. 3. Cf. Péguy, *Par ce demi-clair matin*, p. 178.

Certes, nous devons expliquer la Parole de Dieu, la rendre effectivement présente à la foi des fidèles, mais cette présence ne peut se réaliser que si nous respectons le caractère sacré de la Parole, que nos explications pourraient corrompre :

> Expliquer un texte, c'est-à-dire transformer du Molière, du Corneille, du Racine, du Vigny en Larroumet, dire du Ronsard en Larroumet; dire en langage de Larroumet ce que Molière, Corneille, Racine, Ronsard, Vigny ont dit pour l'éternité en langage français; dire du Pascal en Havet[2].

Les Rituels diocésains.

A la suite de la publication du rituel bilingue de 1948, on s'est interrogé sur la valeur juridique des rituels particuliers existant légitimement en certains diocèses. La question est résolue avec toute la clarté et la solidité désirables dans un article récent de la *Revue de droit canonique* dû à M. Noirot :

> La publication du Rituel bilingue n'a aucunement changé la situation canonique des rites légitimement en vigueur dans les diocèses.
>
> Si ce Rituel bilingue a été, en fait, calqué sur le *Rituale romanum*, c'est que ce dernier est le Rituel *généralement* en usage, mais lors de la publication du décret accordant aux diocèses de France l'usage du français dans l'administration de certains sacrements et la célébration de certains sacramentaux, aucune disposition pontificale n'a supprimé l'emploi de rites particuliers canoniquement légitimes, soit que ces rites proviennent de Rituels proprement dits, toujours en usage, soit qu'ils soient en vigueur *ex consuetudine* (la plupart du temps en vertu d'anciens Rituels, qui ne sont plus en usage, mais dont certaines prescriptions sont restées appliquées, au moins dans certaines paroisses), soit qu'elles proviennent d'un *Supplément diocésain* dûment approuvé par la Congrégation des Rites.
>
> Pour les rites où l'usage diocésain ou paroissial diffère du *Rituale romanum*, on n'est donc pas obligé d'appliquer tel quel le Rituel bilingue, mais il est parfaitement normal de suivre l'usage légitimement en vigueur *en transposant, dans les rites ainsi en usage, les tolérances accordées par Rome à la France*[3]...

L'éminent canoniste lyonnais rappelle ensuite qu'il est toujours permis d'utiliser le Rituel romain lui-même, mais que le Saint-Siège est fort soucieux de sauvegarder les légitimes particularités locales. En ce qui concerne les Rituels diocésains, ils gardent toute leur valeur, sauf sur les points où ils seraient en désaccord avec les dispositions du Code de droit canonique.

2. *Par ce demi-clair matin*, p. 180.
3. *Les rituels diocésains : leur position canonique actuelle*, dans *Revue de Droit canonique*, 1952, pp. 432-433.

Le jeudi saint.

C'est encore à M. Noirot, dans son commentaire de la Constitution *Christus Dominus*, que nous emprunterons des réflexions judicieuses sur la messe du jeudi saint :

> ... Personne ne niera que ce jour soit « une fête qui se célèbre avec un grand concours de peuple », sinon le matin, par suite des occupations de la plupart de nos contemporains, du moins le soir : toutes les églises sont pleines pour l'heure sainte ou le sermon devant le Reposoir; d'autre part, s'il est un jour où il convient de commémorer l'anniversaire de l'institution de l'Eucharistie par le Christ *in qua nocte tradebatur*, c'est bien celui-là : les fidèles pourront alors non seulement adorer cette Eucharistie, mais y participer par la messe et la communion.
>
> Mais le problème d'exécution qui se pose alors est plus complexe. Car peut-on faire l'office normal le matin et célébrer une messe le soir ? Évidemment non : à la fin de l'office du matin on aura transporté au Reposoir l'hostie réservée pour le lendemain, il ne peut donc plus y avoir de sacrifice dans la soirée... Il serait alors souhaitable que Rome permît... — et nous savons que dès 1952 on y songeait à la Sacrée Congrégation des Rites — la messe des saintes Huiles le matin et la messe normale du jeudi saint le soir [4].

Les projets de la Congrégation étant connus, il était à prévoir que celle-ci ne serait pas favorable à des innovations locales effectuées dans le temps même où une décision officielle est en préparation. C'est le sens de la note publiée dans l'*Osservatore Romano* du 23 mars : *Dilata, et interim nihil innovetur*. La Congrégation ne nie aucunement, on le remarquera, que le jeudi saint soit un des jours de dévotion publique auxquels la Constitution *Christus Dominus* permet aux évêques de faire célébrer la messe le soir.

Comme le souligne très justement M. Noirot.

> ... il est indéniable que des bouleversements seront apportés à des usages traditionnels le jeudi saint si le Reposoir ne peut être visité dans la journée (bénédictions d'enfants, etc.). De semblables problèmes se sont posés lors de l'instauration de la veillée pascale (bénédiction des maisons le samedi saint, etc.), ils ne constituent pas des difficultés insurmontables.
>
> P.-M. Gy.

4. M. Noirot, *La Constitution « Christus Dominus » et la nouvelle discipline des messes du soir*, dans *Paroisse et Liturgie*, 35 (1953), pp. 193-201; le passage cité est aux pp. 197-198.

Le gérant : Claude Roguet, 29, boul. Latour-Maubourg.
Imprimerie Aubin, Ligugé (Vienne). — 6-53.